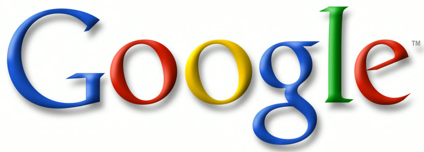




Right Honorable
Lady Isabella Anne Brydges.

Elizabeth Radcliffe
1850





HISTOIRE

DE

HENRI LE GRAND.

De l'Imp. de Cellot, rue des Gr.-Augustins, nº 9.

HISTOIRE

DE

HENRI LE GRAND,

PAR

Mme LA COMTESSE DE GENLIS.

..... Tout l'art de l'éloquence, cet art qui peut embellir le portrait d'un héros, est au-dessous de l'âme d'un bon roi.

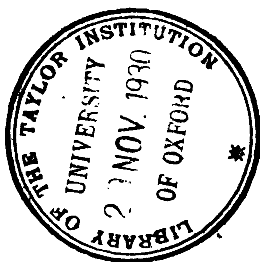
Eloge de Henri IV, par M. DE LA HARPE.

SECONDE ÉDITION.

TOME SECOND.

A PARIS,
CHEZ MARADAN, LIBRAIRE,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1816.



HISTOIRE

DE

HENRI LE GRAND.

LIVRE III.

Générosité de Henri. — Attentat de Barrière. — Action siugulière et intrépidité de Bois-Rosé; il livre Fécamp au roi. — Soumission des villes de Meaux et de Lyon. — Sacre du roi. — Traité avec Villars. — Réduction de Paris. — Clémence du roi. — Siége de Laon. — Péril où se trouve le roi; sa présence d'esprit et son activité. — Prise de Laon. — Fidélité de la province de Bourgogne. — Accommodement du duc de Guise. — Grandeur d'âme du roi.

L'ABJURATION du roi fit un merveilleux effet dans Paris; elle y rendit le courage à tous les honnêtes gens, elle y soulagea d'un poids énorme toutes les consciences religieuses, et le nombre en étoit grand alors. On se livra sans scrupule à la douceur d'aimer ce héros, digne de tant d'admiration et d'amour. Malgré les déclamations et les intrigues des ligueurs endurcis, on ne parloit plus que de Henri; il étoit l'unique sujet de toutes les conver-

1593. *Mémoires de Sully.*

1593. sations. On ne se lassoit point de raconter tout ce qu'il avoit fait, tout ce qu'il avoit dit à Saint-Denis; les moindres détails étoient écoutés et répétés avec le plus vif intérêt; les hommes célébroient ses talens et ses exploits; les femmes vantoient sa grâce, sa générosité, sa clémence; le peuple s'entretenoit de sa bonté: il régnoit déjà. Il fit une action qui exalta encore cet enthousiasme. La trève d'un mois venoit d'expirer: Mayenne n'étoit plus en état de continuer la guerre; outre que l'esprit public s'y opposoit, il manquoit de troupes et d'argent: d'après cette situation, tous les généraux de Henri le pressoient de recommencer la guerre avec vigueur et d'écraser enfin ses ennemis, Henri aima mieux les subjuguer par sa générosité. Cinq jours après son abjuration, il leur fit offrir une trève de trois mois. Cette proposition, qui excita la plus vive surprise, fut acceptée avec une grande joie. Henri donnoit à Mayenne le temps de se fortifier; mais, par cette action magnanime, il ajoutoit encore à l'admiration qu'inspiroit son caractère; il prouvoit combien il lui en coûtoit de continuer la guerre civile. Mayenne et les ligueurs ne songèrent à profiter de ce délai généreux que pour former de nouvelles intrigues. Les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf renou-

Générosité de Henri.

velèrent le serment de ne jamais reconnoître pour souverain *le roi de Navarre*, et ils entamèrent de nouvelles négociations avec l'Espagne. Pendant ce temps, Henri négocioit de son côté avec la cour de Rome et sans pouvoir obtenir son absolution. Sans doute le pardon évangélique, du moins sous la condition de la pénitence, ne peut être refusé aux marques du repentir ; mais une prudence paternelle prescrivoit ces délais au souverain pontife. Il ne suffisoit pas qu'il fût convaincu de la sincérité de Henri, il falloit, pour l'intérêt de la religion, que l'Europe entière ne pût la révoquer en doute. Les ligueurs, à cette époque, répandirent avec profusion les écrits satiriques, et même les libelles les plus outrageans contre le roi (1). Mayenne envoya à Rome une ambassade chargée de ne rien négliger pour maintenir le pape dans son inflexibilité sur l'absolution du roi. L'archevêque de Bourges, en parlant de ces ambassadeurs, dit: *Qu'ils portoient du vent pour en former de nou-* 1593.

(1) Entre autres celui qui est intitulé: *Banquet du comte d'Arète*. L'auteur étoit à Paris lorsque Henri y entra; on pressoit ce prince de le faire arrêter : *C'est un méchant homme*, répondit Henri ; *mais je ne veux point qu'il ait de mal*. Le mépris public chassa ce misérable, qui alla mourir dans les pays étrangers.

1593. *velles tempêtes* (1). Malgré ces derniers efforts d'une usurpation défaillante, le parti du roi se fortifioit chaque jour : quand les folies turbulentes n'offrent plus rien d'extraordinaire et de nouveau, il n'en reste plus que la fatigue de l'agitation; les grandes secousses politiques ont besoin, pour soutenir l'intérêt public, d'une variété continuelle qui puisse exciter et renouveler sans cesse l'étonnement. Dans ces momens de crise, ce sont moins les opinions qu'une ardente curiosité, des sensations fortes et nouvelles, qui égarent les hommes. Quand tout est connu, l'ennui seul pourroit faire aimer le repos comme un changement, et la raison (après un si long oubli) comme une nouveauté.

Attentat de Barrière. Henri, victorieux partout et universellement admiré, pouvoit se flatter de recueillir bientôt le fruit de tant de travaux; mais ces espérances à peine formées furent au moment d'être renversées par l'horrible attentat de Pierre Barrière. Ce misérable, sans autre motif connu que le dégoût de la vie, conçut l'horrible dessein d'assassiner le roi. Au moment de

(1) Mot tiré de l'*Écriture*, du prophète Osée. *Ils ont semé du vent, nous avons recueilli des tempêtes.* On a fait nouvellement une citation beaucoup plus heureuse de ce mot, en l'appliquant aux philosophes modernes.

consommer son parricide, il fut arrêté et convaincu; on l'exécuta sans que Henri voulut permettre qu'on recherchât ses complices. 1593.

Le duc de Mayenne avoit de grands sujets de se plaindre de son frère utérin, le duc de Nemours, qui avoit refusé de se trouver aux états et même d'y envoyer des députés; Nemours, d'ailleurs gouverneur du Lyonnois, s'y conduisoit en despote: il s'emparoit de tous les revenus de la province; il chargeoit le peuple d'impôts, et, n'ayant nul égard à la trève accordée par le roi, il la violoit tous les jours par des actes d'hostilité qui attiroient dans le Lyonnois toutes les calamités de la guerre. Mayenne fit exciter secrètement les bourgeois de la ville de Lyon à se soulever contre la tyrannie de son frère. L'émeute eut lieu; Nemours fut pris par les révoltés, et enfermé dans le château de Pierre-Encise. Cet événement fit connoître aux bourgeois de Lyon quelle étoit leur force; ils en firent, peu de mois après, un usage plus heureux.

Emeute à Lyon, favorable au roi.

Rosny, ami de Villars, négocioit son accommodement avec le roi; mais la prise de Fécamp fut si sensible à ce gouverneur, qu'il rompit pour cette fois toute négociation. Ce qui s'étoit passé à Fécamp mérite bien d'être rapporté.

Entreprise hardie de Bois-Rosé.

Ce fort, pris par Biron sur la Ligue,

1593. *Mémoires de Sully.* avoit, dans la garnison qui en sortit, un gentilhomme nommé Bois-Rosé, homme de tête et d'une intrépidité peu commune. En sortant de Fécamp avec les troupes de la Ligue, il examina attentivement la place d'où on le chassoit, et, prenant ses précautions de loin, il fit en sorte que deux soldats qu'il avoit gagnés fussent reçus dans la nouvelle garnison que les royalistes établirent dans Fécamp. Le côté du fort qui donne sur la mer est un rocher de six cents pieds de haut, coupé à pic, et baigné par la mer à la hauteur de douze pieds, excepté durant le temps de la marée basse. Bois-Rosé, à qui toute voie étoit fermée pour surprendre une garnison attentive à la garde d'une place nouvellement prise, ne douta point que, s'il pouvoit aborder par cet endroit, regardé comme inaccessible, il ne vînt à bout de son dessein. Après avoir bien médité ce projet hasardeux, il ne songea plus qu'à l'exécuter. Il étoit convenu d'un signal avec les soldats gagnés, et l'un d'eux l'attendoit continuellement sur le haut du rocher, où il se tenoit pendant tout le temps de la basse marée : alors la mer retirée laissoit à sec, pendant trois ou quatre heures, le pied de cette falaise, avec quinze ou vingt toises de sable. Bois-Rosé, au milieu d'une nuit fort obscure, vint avec cinquante soldats déterminés,

choisis exprès parmi des matelots, et il 1593.
aborda avec eux dans deux chaloupes au pied du rocher. Il s'étoit muni d'un gros câble, égal en longueur à la hauteur de la falaise; il y avoit fait de distance en distance des nœuds, dans lesquels étoient passés de courts bâtons, pour pouvoir s'aider et s'appuyer des mains et des pieds. Le soldat qui se tenoit en faction, attendant le signal depuis six mois, ne l'eut pas plutôt reçu, qu'il jeta du sommet du précipice un cordeau, auquel ceux d'en-bas lièrent le gros câble, qui fut guindé en haut par ce moyen et attaché à l'entre-deux d'une embrasure avec un fort levier, passé par une agraffe de fer faite à ce dessein. Bois-Rosé fit prendre les devans à deux sergens dont il croyoit connoître la résolution, et il ordonna aux cinquante soldats de grimper de même sur cette espèce d'échelle, leurs armes liées autour de leur corps, et de suivre à la file, se mettant lui-même le dernier de tous, pour ôter à la troupe toute espérance de retour : la retraite d'ailleurs devint bientôt impossible; car, avant qu'ils fussent seulement à moitié chemin, la marée ayant monté de plus de six pieds, emporta les chaloupes, et fit flotter le bout du câble auquel cette troupe audacieuse confioit sa destinée! Qu'on se représente cinquante-deux hommes suspendus, au

1593. milieu des ténèbres, entre le ciel et les flots, dans l'attitude la plus contrainte et la plus pénible, gravissant avec de prodigieux efforts sur une machine si peu sûre, qu'un léger manque de précaution, la trahison d'un soldat mercenaire, ou le tressaillement d'une frayeur soudaine, pouvoient les précipiter tous dans les abîmes de la mer ou les briser sur les rochers; que l'imagination joigne à ce tableau le bruit des vagues, la hauteur perpendiculaire du rocher, l'émotion, la lassitude, et l'épuisement progressif des forces : et l'on conviendra que des François seuls pouvoient tenter et exécuter une semblable entreprise. Un seul parmi tous ces hommes manqua de cœur, et ce fut le sergent même placé à la tête des autres. Il s'arrête en disant qu'il ne peut plus avancer et qu'il est près de tomber en défaillance. Bois-Rosé s'aperçoit qu'on n'avance plus; le discours du sergent, passé de bouche en bouche, lui parvint : alors, prenant son parti sans balancer, il passe par-dessus le corps des cinquante soldats qui le précèdent, en les avertissant de se tenir ferme, et il arrive jusqu'au premier, qu'il tâche en vain de persuader par la douceur; voyant ses efforts inutiles, il tire un poignard, le menace de le lui plonger dans le sein, et, par un nouveau genre de frayeur, il

le ranime, et le fait monter en lui tenant toujours le poignard dans les reins. Enfin la troupe entière parvint au haut de la falaise un peu avant la pointe du jour! Qui pourroit exprimer ce que dut éprouver Bois-Rosé en se voyant sur la plate-forme du fort, environné de ses cinquante-deux soldats, et en embrassant le factionnaire qui l'avoit servi avec tant de fidélité?... On regrette qu'une telle action n'ait pas été faite pour la bonne cause. Les deux soldats introduisirent Bois-Rosé dans le château: le sommeil lui livra toute la garnison; rien ne lui résista, il s'empara du fort (1). 1593.

Bois-Rosé livre Fécamp au roi.

Bois-Rosé s'empressa de donner avis à Villars de ce succès, à peine croyable; il demanda le gouvernement de cette citadelle, on le lui refusa. Dans le premier transport de colère que lui causa cette injustice, il remit la place au roi, dont

---

(1) Le courage intrépide des François a toujours été constamment le même depuis le commencement de la monarchie; mais quand l'artillerie n'étoit ni perfectionnée, ni multipliée; quand les militaires portoient des armures d'un poids énorme, et combattoient si souvent corps à corps, ils avoient une force physique et une espèce de témérité qui les mettoient en état de faire des actions qui seroient impossibles aujourd'hui. On lit dans les *Mémoires du maréchal de Tavannes* que, dans sa jeunesse, on le vit plus d'une fois s'élancer du toit d'une maison sur le toit opposé, dans les rues étroites; sau-

1593. il venoit d'apprendre la conversion. A cette nouvelle, Villars furieux rompit, comme on l'a dit, les négociations commencées avec Rosny pour son accommodement avec le roi. Il envoya investir Fécamp; Bois-Rosé appela le roi à son secours, Henri s'achemina aussitôt vers Dieppe, et vint loger à Saint-Valery, dans le pays de Caux. Le comte de Belin arriva à Saint-Valery pour solliciter de la part de Mayenne une prolongation de trève; il assura que Mayenne désiroit entrer en accommodement, mais qu'avant de conclure il falloit qu'il prévînt les cours de Rome et de Madrid, et qu'il réglât ses affaires : le roi, qui vit qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, rejeta toutes les propositions, et, après avoir congédié Belin, il s'avança droit à Fécamp, obligea les troupes de Villars de se retirer, et pourvut abondamment cette forteresse de tout ce qui étoit nécessaire pour sa

ter à cheval d'un rocher sur l'autre, à la distance de vingt-huit pieds, et faire soixante lieues pour aller en Bourgogne se battre seul contre dix hommes, que, par une fantaisie bizarre, il força ensuite de *dîner avec leurs gants*. L'histoire parle aussi d'un *Boufflers*, surnommé *le vigoureux*, qui, étant à pied, sans armes, arrêta et terrassa un cheval indompté, et même le chargea sur ses épaules, l'entraîna, et l'emporta de cette manière hors de l'enceinte où l'on étoit assemblé pour des courses de tournois.

sûreté. Le roi retourna à Mantes, où il apprit que le marquis de Vitry, gouverneur de Meaux pour la Ligue, étoit disposé à passer dans son parti. 1593.

Vitry avoit été le premier des seigneurs catholiques qui, après la mort du feu roi, refusa de reconnoître un souverain protestant; mais lorsqu'il vit son roi abjurer ses erreurs, il représenta au duc de Mayenne que rien ne devant plus empêcher les François de reconnoître leur souverain légitime, il étoit décidé à prendre ce parti. Le duc l'assura qu'il négocioit lui-même; il le pria de ne rien précipiter, et Vitry y consentit : mais lorsqu'il vit la trève finie, et la guerre près de se rallumer, il ne différa plus. Il ne marchanda point avec son souverain, ne vendit point son repentir et son retour à la bonne cause, comme le firent tant d'autres. Il n'exigea rien de son roi, et montra un désintéressement qui répondit de sa fidélité future. Le 24 décembre, il fit sortir toute la garnison de la ville de Meaux, et ayant assemblé les principaux magistrats et bourgeois : « Messieurs, leur dit-il, le roi, en se » faisant catholique, a levé l'obstacle qui » empêchoit ses sujets de le reconnoître » pour leur légitime souverain; je vais » me ranger à mon devoir, et j'en ai » prévenu le duc de Mayenne. Je pouvois

1593. » livrer la ville au roi, je ne l'ai point » fait. C'est à vous à qui je la remets, je » vous laisse les maîtres de prendre le » parti que vous jugerez convenable; s'il » est conforme à votre devoir, vous aurez » tout le mérite d'une décision libre et » volontaire. »

La ville de Meaux se soumet au roi.

Après ce discours il remit les clefs entre les mains des magistrats, et il sortit de la ville pour aller joindre ses troupes, qui l'attendoient à un quart de lieue. Cette déclaration surprit les habitans et les entraîna tous. A la gloire de l'espèce humaine, il faut du temps, beaucoup d'adresse, d'artifices, de sophismes présentés sous mille formes séduisantes pour corrompre la masse des hommes: il ne faut souvent qu'un mot heureusement placé, qu'un exemple frappant, pour les faire rentrer dans la route du devoir.

Les habitans de Meaux délibérèrent quelques momens, et résolurent, à l'unanimité, de suivre l'exemple de leur gouverneur. En sortant de l'assemblée ils crièrent: *Vive le roi*, le peuple y répondit par les mêmes acclamations, et ils prirent tous l'écharpe blanche. Les habitans envoyèrent une députation à Vitry, qui revint sur-le-champ. Cette heureuse nouvelle fut aussitôt portée au roi, qui se rendit à Meaux au commencement de janvier. Ce prince y fut reçu

avec tous les témoignages de la joie; 1593.
Henri y parut d'autant plus sensible, que cette ville étoit la première qui, depuis son abjuration, fût volontairement rentrée sous son obéissance. Il promit qu'il n'y auroit point dans la ville d'autre culte public que celui de la religion catholique. Il confirma dans les bénéfices et dans les charges ceux que le duc de Mayenne en avoit pourvus; il exempta le peuple de tout tribut pour neuf ans, et, afin de lui marquer sa confiance, il ne laissa d'autre garnison dans la ville que la compagnie d'hommes d'armes de Vitry, qu'il confirma dans sa place de gouverneur, dont il donna la survivance à son fils.

Le duc de Mayenne envoya un gentilhomme à Vitry pour lui reprocher de sa part de l'avoir trahi en livrant Meaux au roi; Vitry répondit qu'il n'avoit point fait de trahison, puisqu'il en avoit averti le duc, et que c'étoit, non lui, mais les habitans qui avoient appelé le roi. L'envoyé de Mayenne insistant repartit que les habitans seroient restés fidèles à leur parti, si leur gouverneur n'eût pas quitté la place qu'on lui avoit confiée. « Vous » me pressez trop, reprit Vitry; vous me » forcez à la fin de parler en soldat. Je » suppose qu'un larron ayant, en ma » présence, volé une bourse, me l'eût

1594. *Mémoires pour l'Histoire de France, tom. 2.*

1594. » donnée en garde, et que je l'eusse remise au propriétaire : en refusant de la rendre au voleur qui me l'auroit confiée, seroit-ce, à votre avis, acte mauvais et de trahison? Ainsi est-il de la ville de Meaux. » Cet apologue termina la discussion : il étoit difficile d'y répondre.

Lyon se soumet au roi.

La soumission de la ville de Meaux fut suivie d'une conquête plus importante, celle de la ville de Lyon. Les politiques, qui étoient en grand nombre dans la ville, résolurent de remettre cette belle capitale sous l'obéissance du roi. Ils envoyèrent secrètement à Henri une députation pour l'engager à seconder leurs efforts. Il ordonna au colonel Alphonse Ornano (1), qui commandoit un

(1) Il étoit général des Corses, fils du fameux Sanpietro Bastilica, seigneur d'Ornano, général des Corses, et lui-même Corse de nation. Alphonse, après la mort de son père et de la belle et infortunée Vanina, sa mère, que son mari tua de sa propre main, vint en France, et s'attacha successivement au service de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, lequel, pour le récompenser, le fit chevalier de ses ordres en 1597, maréchal de France, et ensuite lieutenant général de Guienne. Ornano montra toujours autant de fidélité que de talent et de courage. On doit dire encore, à la gloire de sa nation, que Henri IV, durant la guerre avec la Savoie, eut des régimens corses, qui se distinguèrent particulièrement par leur intrépidité, et qui contribuèrent beaucoup aux succès des armes françoises.

corps de troupes en Dauphiné, de se tenir prêt à soutenir les bourgeois de Lyon aussitôt qu'ils auroient besoin de lui. Ornano, appelé par les trois échevins, chefs des politiques, Liergues, Jacques et de Seves, se rendit à Lyon, près du faubourg de la Guillotière, dans la nuit du 7 au 8 février, et se tint là jusqu'à nouvel ordre. Jacques, accompagné de ses deux amis Liergues et de Seves, et d'une vaillante troupe de bourgeois d'élite bien armés, attaqua, entre trois et quatre heures du matin, un corps-de-garde, au bout du pont; ils le forcèrent après avoir éprouvé beaucoup de résistance. Pendant ce temps, d'autres bourgeois du parti royal sortirent de leurs maisons, en criant: *Vive la liberté françoise;* ils posèrent des chaînes dans les rues, et la ville se trouva bientôt barricadée de toutes parts. L'échevin Jacques se saisit de l'Arsenal et fit arrêter sept autres échevins, déterminés ligueurs, et quelques capitaines des quartiers. Le lendemain matin, on vit paroître de tous côtés les habitans avec des écharpes blanches: tous les quartiers retentissoient des cris de *Vive le roi;* on alluma des feux de joie dans toutes les rues; on arracha les armes d'Espagne, de Nemours et de Savoie, des lieux où elles se trouvoient; la populace représenta la Ligue sous la

1594.

Péréfixe, Mézeray.

1594. figure d'une vieille sorcière hideuse, et jeta cette effigie au feu avec mille imprécations. Les bourgeois firent ensuite dresser des tables devant leurs maisons, et le peuple y vint en foule boire à la santé du souverain. Il est remarquable que cette brave bourgeoisie de Lyon, ayant des troupes à ses portes, ne les appela point, et ne les fit entrer que lorsqu'elle eut terminé seule toute cette heureuse révolution. Ces bourgeois n'étoient point des soldats aguerris : tout François, quels que soient son état et ses habitudes, n'a besoin, pour combattre, que d'un grand motif, et non d'apprentissage.

Sur les deux heures après midi, le colonel Ornano entra dans la ville, accompagné seulement de ses officiers et d'un grand nombre de gentilshommes, tous avec l'écharpe blanche et des panaches blancs. La ville étoit soumise, ces guerriers n'y parurent que pour y maintenir la paix. D'après les intentions du Roi, Ornano mit tous ses soins à modérer l'animosité du peuple contre les ligueurs. On déposa les sept échevins qu'on avoit arrêtés, et Rubis, procureur de la maison de ville, auteur d'une multitude de libelles contre le roi; on leur rendit la liberté; on leur laissa leurs maisons et leurs biens : ils sortirent de la ville. L'archevêque voulut aussi se retirer, on le ras-

sura sur les craintes que lui causoient les 1594.
preuves de dévouement qu'il avoit données à la Ligue et à Mayenne; on l'invita à rester, il y consentit; il rendit le château de Pierre-Encise, et remit entre les mains du roi le duc de Nemours, son prisonnier.

Tous ces heureux succès jetèrent de vives alarmes à Paris parmi les Seize et les partisans de Mayenne, d'autant plus que grand nombre des habitans de cette ville montroient avec peu de déguisement un royalisme timide encore, mais qui n'attendoit, pour éclater, qu'une occasion favorable. Le comte de Belin (1), gouverneur de Paris, ne pouvoit cacher son inclination pour le roi depuis la journée d'Arques, où, fait prisonnier, il avoit vu de près ce prince, si grand, si intrépide au milieu d'une poignée de soldats, faisant tête à une armée entière qu'il vainquit. Belin, devenu suspect à Mayenne, perdit le gouvernement de Paris, qui lui fut ôté malgré les représentations du parlement et les regrets du peuple, dont Belin s'étoit fait chérir par sa douceur et sa modération : on donna cette place à Brissac. Le comte de Belin, justement irrité de cette injustice, se retira auprès du roi, qui le reçut à bras

(1) Jean-François Faudoas, comte de Belin.

1594. ouverts; car ce prince, ne mettant jamais en doute la sincérité des rebelles qui revenoient à lui, les accueilloit non-seulement sans rancune, mais avec toute l'effusion de la joie et de la reconnoissance. Il daignoit leur accorder tous les droits des anciens serviteurs; mais aussi, par cette conduite, il leur en donnoit tout l'attachement. Le comte de Belin fut très-utile au roi pour la réduction de Paris, par les conseils qu'il donna, et par les intelligences qu'il avoit dans la ville.

Les ligueurs firent encore sortir de Paris, comme suspects, un grand nombre de politiques, qui tous allèrent rejoindre le roi. Cette conduite tyrannique, en rendant odieux le gouvernement, fit connoître au public que les hommes les plus estimables étoient tous royalistes. Cette réflexion augmenta le nombre des partisans secrets de Henri, et accélèra la soumission de Paris, qui fut cependant précédée de celle d'Orléans et de Bourges.

Sacre de Henri IV.

Le roi, voulant se faire sacrer, et ne pouvant l'être à Reims, dont les ennemis étoient maîtres, consulta les prélats les plus éclairés, qui l'assurèrent que cette cérémonie pouvoit se faire dans toute autre église: il choisit la cathédrale de Chartres, dans laquelle jadis Louis-le-Gros avoit été sacré. Au lieu de la sainte ampoule de Reims, on se servit de celle

qu'on gardoit à Marmoutiers, et qui fut solennellement apportée par les religieux de cette abbaye, conduits par Souvré, gouverneur de Tours. Le couronnement se fit sans magnificence; mais il n'en fut ni moins imposant, ni moins auguste: nulle pompe ne pouvoit ajouter à l'éclat d'une cérémonie où l'on voyoit Henri IV au pied des autels, entouré des princes de son sang, de sa noblesse, de ses soldats, recevoir des mains de la religion la couronne royale de ses ancêtres, que la fortune l'avoit forcé de conquérir par tant de travaux et d'exploits! Et que ne dut-on pas éprouver en entendant ce héros remercier le Dieu des armées, l'invoquer pour la paix et pour le bonheur de son peuple!...... Noble et touchante prière, qui fut exaucée. 1594.

Le maréchal de Matignon exerça au sacre les fonctions de connétable, le comte de Saint-Pol celles de grand-maître, les ducs de Longueville et de Bellegarde celles de chambellan et de grand écuyer.

Les pairs de France furent représentés par les princes du sang et les ducs de Piney, de Retz et de Ventadour.

Quant aux pairs ecclésiastiques, ces dignités étant vacantes, ou ceux qui les possédoient se trouvant encore dans le parti de la Ligue, ils furent représentés par les évêques qui assistoient au sacre.

1594. L'archevêque de Bourges, nommé à l'archevêché de Sens, métropole de Chartres, prétendit que, par cette qualité et par sa dignité archi-épiscopale, il devoit représenter l'archevêque de Reims; mais Nicolas de Thou, évêque de Chartres, soutint que cet honneur lui appartenoit, parce que les canons défendent aux archevêques de faire aucune fonction dans les diocèses de leurs suffragans. L'archevêque s'étant désisté de sa prétention, l'évêque de Chartres fit la cérémonie dans son église, le 27 février. Le lendemain, après les vêpres, le roi reçut l'ordre du Saint-Esprit dans la même église, par les mains de l'évêque qui l'avoit sacré.

La nouvelle du sacre du roi répandit la joie dans tout le royaume et surtout à Paris, où elle fortifia le zèle et les espérances des partisans de Henri. Ce prince, averti qu'il falloit encore différer d'une quinzaine de jours la grande entreprise qu'il méditoit, employa utilement ce délai. Désirant toujours entretenir la paix autour de lui, il réconcilia ensemble deux princes de son sang, le comte de Soissons et le duc de Montpensier, divisés depuis long-temps par de violentes disputes sur les prérogatives de leur rang, leur concurrence aux mêmes charges, et de plus par une rivalité à la fois d'amour et d'ambition. Ils aimoient tous deux la princesse

Catherine, sœur du roi, dont le comte de Soissons étoit aimé. Le roi, avec autant de peine que de patience, parvint à les réconcilier (1). Il s'occupa ensuite de terminer son accommodement avec Villars; il chargea Rosny de cette négociation. Rosny alla sans délai à Rouen, où étoit Villars, gouverneur de cette ville. Villars, comme s'il eût été une puissance étrangère, mit un prix exorbitant au traité de paix que son maître daignoit lui proposer; mais, à bien peu d'exceptions près, c'est ainsi qu'agissoient les rebelles. Villars demanda, 1°, à être maintenu dans la charge d'amiral, dont il avoit été pourvu par la Ligue, et que

1594

Mémoires de Sully.

Traité de Villars.

(1) Cependant il avoit les plus justes sujets de ressentiment contre le comte de Soissons, et, dans le même temps où il devoit être le plus irrité, il lui rendoit, à son insu, d'importans services. Sous le règne précédent, il avoit empêché Henri III de lui faire plusieurs injustices, en prenant vivement son parti, et en le justifiant de plusieurs torts qu'on lui imputoit. On trouve tous ces détails dans les lettres manuscrites de Henri le Grand à Henri III, précieuse collection que possède M. le comte le Couteulx de Canteleu, et qu'il a bien voulu confier à l'auteur de cet ouvrage. Une de ces lettres sur le comte de Soissons, adressées au roi par Henri IV, finit ainsi : *Je sais qu'il ne m'aime pas ; ainsi vous voyez mon bon naturel, et que je dis la vérité.* Ce n'est que pour prouver son impartialité, et pour donner plus de poids à sa défense, qu'il avoue que le comte *ne l'aime pas.* Il empêcha en effet sa disgrâce : on n'a jamais poussé plus loin la bonté.

1594. le roi avoit donnée à Biron; 2°, à jouir dans son gouvernement d'un pouvoir indépendant du duc de Montpensier, gouverneur de la province, du moins pendant trois ans; 3°, l'assurance que tous les officiers mis par la Ligue dans les villes dépendantes de son gouvernement y seroient conservés avec quinze cents hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie, et entretenus par le roi pour la sûreté de ces mêmes villes; 4°, enfin une somme de cent vingt mille livres pour acquitter ses dettes, et une pension de soixante mille. Enfin il demanda qu'on lui rendit Fécamp, et qu'on laissât à sa disposition les abbayes de Jumiege, Tiron, Bonport, Lavalase, Montivilliers et Saint-Taurin. On est indigné qu'un sujet qui n'auroit dû aspirer qu'au généreux oubli du passé, osât faire de telles conditions; mais les exemples de cette audace étoient depuis long-temps multipliés. Ce n'étoit pas assez pour Henri de conquérir son royaume; il falloit encore l'acheter; il falloit à la fois récompenser la fidélité de ses amis, et payer la soumission des rebelles. Comment la France, lorsqu'il monta sur le trône, livrée au pillage de toutes parts, sans commerce, sans industrie, sans marine, sans agriculture, a-t-elle pu fournir assez de ressources et d'argent pour continuer long-temps la guerre, et pour

remplir tous ces engagemens onéreux? 1594.
Par la patience, le travail, l'économie, les lumières d'un souverain aussi habile administrateur que grand guerrier, et par les soins assidus d'un ministre des finances également intègre et affectionné.

Traiter ainsi avec des sujets coupables, c'étoit sans doute oublier les droits de la dignité royale. Henri, le prince le plus belliqueux de son temps, pouvoit acquérir toutes ces places par ses armes; mais il avoit horreur de la guerre civile, et rien ne lui coûta pour la terminer. Rosny avoit reçu du roi des pleins-pouvoirs pour terminer avec Villars. L'abbaye de Saint-Taurin que demandoit Villars lui appartenoit, et il en fit sur-le-champ le sacrifice; mais il fut arrêté par les deux articles qui dépouilloient le duc de Montpensier de son gouvernement pour trois ans, et Biron de la charge d'amiral. Il demanda le temps d'écrire au roi à ce sujet, et il alla attendre la réponse à quelques lieues de Rouen, où plusieurs affaires l'appeloient. Durant cet espace de temps, deux obstinés ligueurs formèrent avec beaucoup d'art le plus noir complot pour empêcher Villars de signer son traité avec le roi. Villars avoit une grande droiture, mais il étoit l'homme du monde le plus violent et le plus emporté. On lui persuada, par de faux témoignages et une

1594. multitude d'artifices, que Rosny avoit le projet de le faire assassiner et de s'emparer de Rouen. Rosny n'ayant nul soupçon de ces calomnies, revint à Rouen avec le traité signé par le roi, qui s'engageoit à faire consentir le duc de Montpensier et Biron au sacrifice qu'on exigeoit d'eux. Rosny, comblé de joie de pouvoir enfin terminer une négociation à laquelle le roi attachoit la plus grande importance, se rendit avec empressement chez Villars, qu'il se faisoit, dit-il, « un vrai plaisir » de surprendre, parce qu'il n'avoit pas » dû compter sur une si prompte expé» dition; Rosny tenoit d'une main le » traité, de l'autre une écharpe blanche, » cachée sous son habit, qu'il comptoit » jeter au cou de Villars en l'embrassant » et en le saluant amiral et gouverneur » des bailliages de Rouen et de Caux. »

Mais il ne garda pas long-temps, dit-il, *son air riant*. Du plus loin que Villars l'aperçut, il s'avança à grands pas vers lui, *le visage bouffi et enflammé, les yeux étincelans*. Il lui arracha des mains le traité, qu'il déchira, foula aux pieds, et, avant que Rosny eût le temps d'ouvrir la bouche, il lui dit, en *bégayant de colère,* un torrent d'invectives.

Rosny, avec un sang froid inaltérable, le laissa exhaler cette fureur incompréhensible pour lui. Ensuite il demanda une

explication, l'obtint, et se justifia de manière à ne laisser aucun doute. Villars fit appeler son secrétaire, l'un des principaux auteurs des calomnies; cet homme, vivement interrogé par Rosny, fut confondu et avoua tout. Villars le fit pendre. Il fallut refaire le traité mis en lambeaux par Villars. Il fut signé, « et depuis ce » moment, ajoute le duc de Sully, Villars ne s'écarta jamais des sentimens » de soumission et d'attachement qu'il » devoit au roi, et sa majesté put compter » que parmi ses plus anciens serviteurs » elle n'en avoit point de plus affectionné. » 1594.

Le duc de Montpensier et Biron se conduisirent dans cette affaire avec le plus grand désintéressement. Dès les premiers mots que leur dit le roi, ils s'écrièrent qu'ils étoient trop heureux de pouvoir faire un sacrifice utile, et qu'ils renonçoient avec joie à tout ce que demandoit Villars. Henri reconnut en roi ce procédé. Il donna pour équivalent au duc de Montpensier les gouvernemens du Perche et du Maine, pour être joints à celui de Normandie lorsque celui-ci lui seroit restitué; mais cette disposition n'eut pas lieu par la générosité de Villars, qui, de lui-même, comme on le verra, renonça par la suite à cette condition de son traité. Biron eut pour dédommagement le bâton

1594. de maréchal de France et quatre cent vingt mille livres en argent. Il fut convenu, par plusieurs raisons politiques, que le traité fait avec Villars seroit tenu secret pendant quelque temps.

Tout annonçoit que la France entière alloit bientôt reconnoître son légitime souverain et que Paris étoit prêt à lui ouvrir ses portes. Le duc de Mayenne, trompé par l'Espagne, qui n'avoit tenu aucune de ses promesses, abandonné par les gouverneurs des villes, des provinces, par ses officiers, ses créatures, ne pouvoit s'abuser sur sa situation; le roi lui offroit la paix à des conditions avantageuses, honorables pour lui et pour sa famille. Villeroy et Jeanin, les seuls hommes qui lui fussent véritablement attachés, le pressoient de l'accepter, mais en vain : un faux calcul politique le fit persister dans une rébellion inutile et soutenir une cause évidemment perdue. Il pensa peut-être que, n'ayant pas fait sa paix au moment de l'abjuration du roi, il devoit attendre, pour l'honneur de son caractère, que ce prince eût reçu l'absolution du pape; d'ailleurs un nouveau secours d'Espagne arrivoit en France, il voulut l'aller rejoindre. Il savoit d'avance que ce foible secours n'arrêteroit pas la fortune, qui se déclaroit enfin pour le bon droit; mais c'étoit une

dernière chance qu'il se décidoit à courir 1594.
et qu'il se seroit repenti d'avoir dédaignée, car les ambitieux ont une conscience sévère, qui leur reproche jusqu'au tombeau l'omission volontaire ou la négligence du plus léger moyen de succès.

Avant de partir, Mayenne établit dans la ville des corps-de-garde et des patrouilles pour prévenir les séditions; il n'eut même pas honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des Seize, et, en s'abaissant ainsi, il ne se crut pas inconséquent. En effet, il ne l'étoit point; il avoit presque anéanti cette faction pour son propre intérêt, il tâchoit de la relever par le même motif. Il n'y a jamais d'inconséquence dans une ambition démesurée; un égoïsme constant, invariable est la base et le but de toute sa conduite, de toutes ses actions d'éclat, bonnes ou mauvaises. Celui qui se livre sans réserve à l'ambition n'aura jamais la réputation d'un honnête homme; mais il est également capable de faire une action héroïque ou de commettre un crime, suivant son intérêt et sa manière de voir et de calculer.

Mayenne se flatta de tenir la bourgeoisie en bride, à l'aide des scélérats dont il ranimoit les fureurs et avec le secours des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés, parce que

1594. les Espagnols leur donnoient un minot (1) de blé par semaine. Mayenne convoqua les capitaines de quartiers, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gouverneur, annonça son voyage, promit un prompt retour, en ajoutant qu'il en laissoit pour gage ce qu'il avoit de plus cher au monde, sa femme et ses enfans; mais, le lendemain, il les emmena avec lui. Son départ laissa Brissac entièrement maître de la ville.

Brissac, hardi dans ses opinions et dans ses projets, versatile dans sa conduite, avoit le premier posé les barricades contre Henri III. Il parut s'attacher à Mayenne; mais ensuite il conçut le dessein de faire une république de la France « et de rendre Paris la capitale » de ce nouvel état, dont il bâtissoit tous » les fondemens sur le modèle de l'an» cienne Rome (2). » Brissac confia son

(1) Ancienne mesure.

(2) *Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 311. « Pour » peu, ajoute le duc de Sully, que Brissac fût des» cendu de cette haute spéculation aux applica» tions particulières, il auroit vu qu'il est des cir» constances où le projet même le plus heureux de» vient, par la nature des obstacles, par la diffé» rence du génie et du caractère des peuples, par » la trempe des lois qui y sont adaptées, et par le » long usage qui y a mis comme le dernier sceau, » également chimérique et impossible. Il n'y a que » le temps et une longue expérience qui puissent

projet à quelques seigneurs et à plusieurs partisans de la Ligue; on l'écouta froidement, et il y renonça. En abandonnant ses idées républicaines, il ne s'occupa plus que de son intérêt personnel, et il n'accepta le gouvernement de Paris qu'avec l'intention d'en tirer parti pour sa fortune. Henri avoit auprès de lui un calviniste nommé Saint-Luc, beau-frère de Brissac. Il le chargea d'aller à Paris sous prétexte d'affaires de famille, et de sonder les dispositions de Brissac. Le rendez-vous fut donné à l'abbaye Saint-Antoine. Brissac y vint accompagné d'avocats et de jurisconsultes : pendant qu'ils délibéroient sur l'affaire qui servoit de prétexte à l'entrevue, Saint-Luc, dans la même salle, entretint tout bas Brissac dans l'embrasure d'une fenêtre. Les momens étoient précieux; et dans ce cas, les gens même les plus artificieux 1594.

» remédier à ce qu'il y a de défectueux dans les » coutumes d'un état dont la forme est décidée, et » ce doit toujours être sur la forme de sa première » constitution. Cela est si vrai, que toutes les fois » qu'on verra un état se conduire par des voies con» traires à celles de son établissement, on peut se » tenir assuré qu'il n'est pas éloigné d'une grande » révolution. » *Même tome*, pag. 311 et 312.

Le seizième siècle n'étoit pas *le siècle des lumières*. Néanmoins il est permis de douter que, dans le dix-huitième, on ait mieux raisonné.

1594. *Mézeray.* se hâtent d'arriver au fait. Brissac, dès le premier mot, manifesta le désir de servir le roi et de lui livrer Paris. Saint-Luc aussitôt lui fit de la part du roi les propositions les plus avantageuses; Brissac accepta sans détour; ensuite se retournant brusquement vers les gens d'affaires, ils affectèrent tous les deux de ne se relâcher sur aucune de leurs prétentions, et se séparèrent en apparence fort mécontens l'un de l'autre.

Brissac alla sur-le-champ s'aboucher avec ceux du parti royaliste, le procureur général Molé, les conseillers d'Amours et du Vair, Luillier, prévôt des marchands, Neret et Langlois, échevins, et il prit avec eux les mesures les plus efficaces pour la réussite de ce grand dessein. Les intérêts particuliers ne furent point oubliés dans cette convention secrète; et, tout étant d'accord et approuvé par le roi, ce prince partit de Saint-Denis sous prétexte de se rendre à Senlis. Il chargea Vitry de se tenir aux environs de Paris, après lui avoir confié, ainsi qu'à plusieurs de ses capitaines, que le gouverneur et les principaux habitans de Paris devoient l'introduire dans cette capitale, le 22 mars. Quelques jours auparavant, on avoit fait entrer dans la ville beaucoup de gens de guerre, logés dans

différens quartiers, et dont le prévôt des marchands et les échevins devoient se servir au besoin. 1594.

Brissac, sans ralentir ou précipiter sa marche, se conduisit avec beaucoup d'adresse. Pour empêcher le port d'armes et les assemblées séditieuses, il n'agit que par l'autorité du parlement : il s'appuyoit de ses arrêts quand il falloit sévir contre les factieux ; dans d'autres occasions, il mitigeoit des rigueurs inutiles qu'il avoit secrètement sollicitées. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées ou ne parussent suspectes ; il eut aussi l'habileté de trouver des prétextes plausibles pour diminuer la garde espagnole. Sur le bruit qu'il avoit fait courir que le roi venoit de passer à Ruel pour se rendre à Saint-Denis, où il devoit recevoir un convoi d'argent, Brissac ordonna au capitaine Jacques, Ferrarois, de prendre avec lui deux compagnies de la garde espagnole pour aller à la découverte : on les fit sortir par la porte Saint-Jacques, que l'on ferma sur eux, et l'on défendit à ceux qui étoient dans le secret de les laisser rentrer ; enfin Brissac eut soin de mettre dans les postes importans les troupes dont il étoit sûr.

Il est possible de garder fidèlement un

1594. secret et de le rendre impénétrable, il ne l'est pas de dissimuler qu'un grand mystère est caché : un bruit sourd, de vagues soupçons, l'annoncent toujours. Un pressentiment public sembloit avertir tous les Parisiens qu'une révolution se préparoit; on comptoit les jours; chacun, sans savoir pourquoi, attendoit le lendemain avec une sorte de curiosité; les honnêtes gens ne prononçoient plus le nom du roi sans éprouver une émotion qu'ils n'avoient jamais ressentie; ils voyoient s'approcher l'instant si désiré d'un heureux dénoûment; mais l'espérance, incertaine et confuse, étoit troublée par de vives inquiétudes. La rage des ennemis du bien public étoit au comble; ces factieux pressentoient que leur règne alloit finir, et, comme s'ils eussent voulu jouir des derniers momens de leur affreuse existence, leur secrète terreur ne se déceloit que par une arrogante audace, leur désespoir ne se montroit que par la fureur. Les uns menaçoient ouvertement d'égorger tous les politiques, et les autres de mettre le feu aux quartiers de la ville qui leur étoient suspects. L'excès même de ces emportemens rassura Brissac; il sentit que des gens qui auroient quelques moyens ne seroient pas d'une telle imprudence.

Réduction de Paris. Tout étant disposé, Brissac, le 21

mars, assemble secrètement les colonels et les capitaines de quartiers dans la maison du prévôt des marchands : depuis le châtiment des Seize, ces places étoient occupées par les bourgeois les plus estimés; plusieurs personnes de cette assemblée étoient dans la confidence, on y mit les autres, qui jurèrent, avec enthousiasme, de sacrifier leur vie, s'il le falloit, pour le succès de cette entreprise, dont on leur détailla tout le plan. Durant cette conférence, Brissac porta presque toujours la parole; ayant cité dans un de ses discours ces paroles sacrées: *Il faut rendre à César ce qui appartient à César*, le vertueux Jean Luillier, prévôt des marchands, l'interrompit en lui disant gravement : *Oui, monsieur, il faut le lui rendre, et non pas le lui vendre* (1). Brissac n'eut pas l'air de s'appliquer ces paroles sévères. Il reprit et continua son discours; ensuite donnant ses derniers ordres, il assigne à chacun son poste, convient de tout ce qu'il y auroit à faire en cas de tumulte, ensuite il les renvoie tous dans leurs quartiers.

1594.

Mézeray, Mémoires de Sully.

Le soir même, jour où devoit s'exécu-

(1) L'intégrité de Luillier fut récompensée par une charge de président de la chambre des comptes et de secrétaire d'état; et l'échevin Langlois eut la place de prévôt des marchands.

1594. ter l'entreprise, les Seize ayant eu quelques soupçons que Brissac avoit des intelligences avec le roi, et qu'il s'agissoit peut-être de livrer la ville, en avertirent les deux commandans espagnols, le duc Feria et dom Diego d'Ibarra. Ceux-ci firent mettre leurs Espagnols sous les armes, et ils allèrent chez le gouverneur pour lui faire part de ce qu'ils avoient appris, en lui dissimulant néanmoins qu'ils eussent été avertis de se méfier de lui. Brissac répondit, avec beaucoup de calme, qu'il ne croyoit pas qu'il y eût rien à craindre; que cependant, comme il ne falloit rien négliger, il alloit faire sa ronde sur les remparts; et il demanda, pour l'accompagner, quelques capitaines espagnols. Le duc de Feria les lui donna, après avoir ordonné à ces officiers de poignarder sur-le-champ Brissac, s'ils apercevoient quelques mouvemens extraordinaires. Il n'étoit que minuit, et l'on ne devoit aller au-devant du roi qu'à quatre heures du matin : ainsi tout étoit dans une parfaite tranquillité. Brissac ramena à deux heures les capitaines espagnols, très-fatigués et complétement rassurés. Les Seize restèrent aux aguets une partie de la nuit, ils ne se retirèrent qu'à trois heures.

Cette même nuit ne se passa pas sans inquiétude dans le camp du roi: ce prince

alloit se livrer à la foi d'un homme qui 1594.
s'étoit révolté contre son souverain, Henri III, et qui dans ce moment trahissoit son ami, le duc de Mayenne! Il falloit entrer dans une ville défendue par une garnison espagnole, et qui renfermoit encore dans son enceinte un grand nombre de scélérats capables de commettre tous les crimes! Les moyens de trahison étoient non-seulement faciles, mais assurés; et l'Espagne, pour les faire employer, n'auroit épargné ni les trésors ni les récompenses de tout genre. Enfin, on avoit tout à craindre de Brissac, dont le caractère étoit si justement suspect, dont les idées républicaines étoient si connues!... Malgré ces effrayantes réflexions, il falloit agir avec une confiance sans réserve, ou rompre, sans aucun prétexte, l'entreprise la plus importante et la mieux concertée. Henri s'abandonna à la Providence, seule ressource des âmes religieuses dans ces circonstances où toute la prudence et la raison humaines ne peuvent qu'affermir l'irrésolution.

Le mardi 22 mars, sur les quatre heures du matin, l'échevin Langlois sortit de la porte Saint-Denis pour aller au-devant des troupes du roi. Il rencontra Vitry avec son petit corps de troupes, accompagné de plusieurs gentilshommes;

1594 il l'amena à la porte Saint-Denis et la lui livra. Les troupes du roi arrivèrent successivement en silence; elles se répandirent sur les boulevards, tandis que les garnisons de Corbeil et de Melun, étant descendues par la rivière, furent reçues à l'Arsenal par un homme dévoué au roi, nommé Grossier, qui y commandoit. Le roi, à la tête de huit mille hommes, se présenta, à cinq heures du matin, à la *Porte Neuve* (appelée depuis porte de la Conférence): il y trouva le prévôt des marchands et les échevins, qui lui présentèrent les clefs de la ville. Ce prince les reçut en remerciant ces magistrats dans les termes les plus affectueux. Dans le même temps, Louis de Montmorency Boutteville, commandant un autre corps, se rendit sur le quai de l'Ecole, où, rencontrant un corps-de-garde de soixante lansquenets, qui refusèrent de crier *Vive le roi* et se mirent en défense, il les tailla en pièces et les fit jeter dans la rivière. Toutes les troupes du roi étant arrivées sans obstacle, on se saisit des principaux postes; on mit des corps-de-garde au Palais, au grand et au petit Châtelet, sur les avenues des ponts et dans les principales places publiques; les bourgeois armés se mêloient avec les soldats en criant : *Vivent le roi et la paix*. Les Seize et leurs

partisans, saisis d'étonnement, frappés 1594.
de terreur, n'osèrent paroître, et restèrent renfermés dans leurs maisons. En moins de trois heures, tout fut aussi tranquille que si l'on eût été depuis longtemps dans la plus profonde paix. On n'entendit que le bruit des acclamations; on ne vit sur tous les visages que l'expression de la joie et de la sécurité. Le roi continuoit lentement sa marche au milieu d'un peuple immense : en passant dans la rue Saint-Honoré, il aperçut un soldat qui prenoit de force un pain chez un boulanger, le roi courut à lui l'épée à la main, en le menaçant de le tuer. Cette action acheva d'établir la confiance : un assez grand nombre de boutiques, qui étoient fermées encore, s'ouvrirent toutes peu d'instans après. Durant cette grande journée et celles qui la suivirent il n'y eut pas le moindre tumulte, pas un vol, pas une insulte. Au contraire, les soldats et les officiers, reconnoissant souvent dans les rues, ou des parens, ou d'anciens amis, leur tendoient les bras en les appelant par leurs noms. On s'arrêtoit pour se serrer la main, pour s'embrasser avec attendrissement; on ne songeoit qu'aux peines de l'absence, la cause en étoit oubliée; on ne sentoit que la joie du retour et d'une heureuse réunion : il sembloit que le

1594. bonheur et l'exemple de la clémence du roi eussent éteint dans tous les cœurs les inimitiés et les ressentimens.

Le comte de Brissac vint au-devant du roi, et lui présenta une magnifique écharpe d'or; le roi la reçut en l'embrassant, et lui donna la sienne avec le bâton de maréchal de France (1). Le roi se rendit à l'église de Notre-Dame. Arrivé sur le pont Notre-Dame, il fut si touché des acclamations et des transports du peuple, qu'il versa des larmes en disant: *Je vois combien ce pauvre peuple a été tyrannisé!* Il mit pied à terre à la porte de l'église; la foule étoit si grande, qu'elle le portoit: ses capitaines des gardes voulant faire éloigner cette multitude: *Laissez-les*, dit-il, *ils sont affamés de voir un roi.* Après avoir entendu la messe et le *Te Deum* chantés en actions de grâces, il se rendit au Louvre (2). Ayant appris que le duc de Feria avoit rassemblé les troupes de sa garnison (environ trois mille hommes), résolu de se défendre si on

(1) Le roi, suivant la convention faite avec Saint-Luc, lui donna en outre cent mille écus.

(2) L'auteur de cet ouvrage a vu jadis en Italie, dans la galerie de Florence, un admirable tableau de Rubens, et d'une prodigieuse dimension, représentant l'entrée de Henri IV à Paris. On ignore ce que ce chef-d'œuvre est devenu depuis la révolution.

l'attaquoit, il lui envoya le comte de Saint-Pol pour l'assurer qu'il n'avoit rien à craindre de son ressentiment; que, bien qu'il fût maître avec les forces qu'il avoit, d'anéantir sa troupe, il ne vouloit point répandre de sang et profiter d'un avantage certain, même contre ses ennemis irréconciliables; qu'il étoit disposé à lui accorder une capitulation honorable, pourvu seulement qu'on lui rendît le capitaine Saint-Quentin, que les Espagnols avoient fait arrêter sur des soupçons d'intelligence avec les royalistes. Ce capitaine fut rendu sur-le-champ au comte de Saint-Pol, et ensuite la capitulation fut dressée. Le roi permit au duc de Feria de sortir le même jour, tambours battans, enseignes déployées, mais mèches éteintes. 1594.

Le roi voulut voir le capitaine Saint-Quentin, qui se jeta à ses pieds en le remerciant de la vie, dont il lui étoit redevable (car ce capitaine devoit être pendu l'après-dîner dans la cour de l'hôtel de Longueville): il offrit ses services au roi. « Capitaine, lui dit en riant Henri, vous » avez eu une belle peur! Puisque vous » n'êtes pas Espagnol, mais François, je » vous retiens à mon service et je ré- » compenserai votre zèle. »

Le même jour, sur les trois heures après midi, le duc de Feria, dom Diego

1594. d'Ibarra, et Jean-Baptiste Taxis, ambassadeur d'Espagne, sortirent de Paris avec leurs troupes et une trentaine de ligueurs désespérés, que le roi leur permit d'emmener. Ce prince donna les ordres les plus formels pour qu'ils ne fussent point insultés dans leur retraite, et ces ordres généreux furent ponctuellement exécutés. Le roi étoit à une fenêtre pour les voir partir, et il dit aux ambassadeurs : « Messieurs, recommandez-moi à votre » maître, mais n'y revenez plus. »

Tous les Espagnols, le chapeau à la main, le saluèrent respectueusement, et avec de profondes inclinations. Ils furent reconduits jusqu'au Bourget par Saint-Luc et le baron de Salignac.

Dans le cours de la journée, quelqu'un voulant parler d'affaires au roi, il répondit : « Il faut que je vous confesse que » je suis si enivré d'aise de me voir où je » suis, que je ne sais ce que vous me » dites, ni ce que je dois répondre. »

Deux ou trois personnes lui disant que sa trop grande clémence pour quelques ligueurs souillés de crimes atroces pourroit avoir des inconvéniens, il fit la réponse suivante, digne d'un roi vraiment chrétien : « Si vous et tous ceux qui tenez » ce langage, disiez tous les jours votre pa- » tenôtre, vous ne parleriez pas comme » vous faites. De moi, je reconnois que

» toutes mes victoires viennent de Dieu, 1594.
» qui étend sur moi en beaucoup de sortes
» sa miséricorde, encore que j'en sois du
» tout indigne. Et comme il me par-
» donne, aussi veux-je pardonner, et, en
» oubliant les fautes de tous, être encore
» plus clément et miséricordieux que je
» n'ai été. S'il y en a qui se sont oubliés,
» il me suffit qu'ils se reconnoissent ; et
» qu'on ne m'en parle plus. »

Le roi fit prier le cardinal de Plaisance, légat du pape, de le venir voir. Le cardinal ne se rendit point à cette invitation, et sortit de la ville ; mais il n'alla pas jusqu'à Rome ; il mourut en chemin d'une maladie causée par la fatigue du voyage.

Henri étoit à peine entré dans le Louvre, qu'il envoya un message aux duchesses de Montpensier et de Nemours. La première, en apprenant la réduction de Paris, se rappelant avec terreur ses emportemens et toute sa conduite, s'écria : *Je suis perdue ; ne trouverai-je pas un ami pour me donner un coup de poignard dans le sein ?*...... Mais sa surprise fut extrême lorsqu'on vint lui dire de la part du roi qu'elle devoit être parfaitement tranquille, *qu'il ne seroit fait aucun tort à sa personne, à sa maison, à ses biens.*

Le lendemain, le roi alla rendre vi-

1594. site à madame de Nemours, chez laquelle il trouva la duchesse de Montpensier. Il leur demanda de l'air le plus ouvert et le plus riant, « si elles n'étoient » pas bien étonnées de le voir à Paris, et » encore plus de ce qu'on n'y avoit volé » ni pillé personne, ni fait tort à homme » du monde, pas même de la valeur d'un » fétu. » Puis se tournant vers la duchesse de Montpensier: « Que pensez- » vous de cela, ma cousine? lui dit-il. » Sire, répondit-elle, nous ne pouvons dire » autre chose, sinon que vous êtes un très- » grand roi, très-benin, très-clément et » très-généreux. Une chose eussé-je seu- » lement désirée en la réduction de votre » ville de Paris, c'est que M. de Mayenne, » mon frère, vous eût abaissé le pont » pour y entrer. Mais, dit le roi en sou- » riant, il m'eût fait possible attendre » trop long-temps, et je n'y serois pas » entré si matin. »

Le soir, au Louvre, on vit publiquement le roi appeler la duchesse de Montpensier pour jouer aux cartes avec lui. Un tel excès de bonté dut confondre la vindicative duchesse de Montpensier; mais la clémence des rois, loin de justifier les coupables, les rend à tous les yeux plus inexcusables encore, surtout quand elle pardonne les crimes de la vengeance. La duchesse cessa de craindre l'échafaud ou

l'exil, mais la honte lui resta, et son nom, souillé, devenu plus historique par la grandeur d'âme de Henri, reçut à la fois une flétrissure de plus et une funeste célébrité. 1594.

Le lendemain, à son lever, le roi, en présence de tous les hommes de sa cour, fit une action qui prouve que jamais prince n'a su mieux que lui allier la justice sévère à la plus touchante bonté. Lanoue, l'un de ses meilleurs capitaines (1), vint avec beaucoup d'émotion se plaindre à lui que ses créanciers avoient fait saisir ses équipages, et il le pria d'ordonner qu'on arrêtât les poursuites : « Lanoue, » répondit à haute voix Henri, il faut » payer ses dettes, je paye bien les mien- » nes! » *Péréfixe*

Lanoue, mécontent, garda un morne silence. Un quart d'heure après, Henri l'emmena dans son cabinet et lui dit : « Je viens de vous parler publiquement » en roi, je vais à cette heure vous parler » en ami. Voilà mes pierreries, engagez- » les à vos créanciers jusqu'à ce que je » puisse vous donner l'argent dont vous » avez besoin. »

Le jour suivant, la Faculté de théologie vint faire ses soumissions au roi. Ce prince se plut à lui rendre compte de sa

(1) Fils du grand Lanoue, surnommé *Bras de fer.*

1594. » part d'entre eux avoient exposé leurs » biens et leurs vies en demeurant dans » la ville pour être plus à portée de » lui rendre d'importans services; qu'ils » avoient autant contribué que ses plus » fidèles sujets à remettre la ville de Paris » sous son obéissance; que s'il y en avoit » quelques-uns dont il eût eu toujours » sujet de se plaindre, ils étoient en si » petit nombre, qu'il ne vouloit point » en faire une odieuse distinction dans » un jour si glorieux pour lui. »

Esprit de la Ligue.

En effet, le roi avoit de véritables obligations à la plus grande partie de ces magistrats restés à Paris, entre autres à Edouard Molé, qui avoit fait donner l'arrêt du parlement en faveur de la loi salique, et qui depuis contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri entretenoit une correspondance secrète avec ce magistrat, dont les avis dirigeoient ses démarches, tandis que Molé, par sa prudence et sa fermeté, disposoit tous les esprits à la soumission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à mortier (1). Il récompensa le zèle des au-

(1) Cette même charge, dit M. Anquetil, a passé sur la tête de cinq de ses descendans, qui ont exercé les plus hautes fonctions de la magistrature dans des temps difficiles, avec l'estime des rois et l'applaudissement des peuples.

1594.

De l'amour de Henri IV pour les lettres.

très autant que les circonstances le permirent. Henri, dans ces premiers momens, n'oublia pas de témoigner sa reconnoissance à Pierre de Belloy, qui, durant le premier siége de Paris et au milieu des cris des factieux, osa élever sa voix en faveur de ses princes légitimes. Ce courageux François étoit avocat, et il fit paroître alors une *Apologie catholique de Henri III et du roi de Navarre, contre les libelles séditieux des conjurés*: ouvrage plein de force et d'éloquence; et l'auteur qui le publioit étoit catholique, et enfermé dans Paris: il fit ensuite d'autres ouvrages savans pour prouver les droits de Henri IV à la couronne. Pour prix de ce zèle héroïque, on l'enferma dans une étroite prison; il y resta près de trois ans. Le roi, en entrant dans Paris, se hâta de délivrer son vertueux défenseur, et lui donna la charge d'avocat général au parlement de Toulouse (1). Le roi, d'ailleurs, conserva dans leurs places tous ceux qui les tenoient de Mayenne. Ainsi se vérifia la prédiction d'un plaisant qui avoit dit, lors de cette création: *Que Mayenne faisoit des bâtards qui se le-*

(1) Ainsi le barreau de Paris peut compter aujourd'hui dans son corps *deux exemples* presque semblables de cette intrépidité généreuse. Il est permis de s'honorer d'une telle illustration.

1594. *roient légitimer un jour à ses dépens.* Le roi sentit surtout combien il étoit important qu'il ne restât aucune trace de division entre les membres réunis du parlement, combien il étoit essentiel d'y rétablir la concorde par une égalité parfaite; il le voulut, et il fut obéi. En exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des temps y avoit introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain.

Le roi fit publier deux déclarations; et parce que le parlement étoit suspendu, elles furent adressées, par une forme extraordinaire, au chancelier, aux ducs et pairs de France, conseillers d'état, maîtres des requêtes et autres officiers de la couronne, pour être lues, publiées et enregistrées aux greffes du parlement et autres cours souveraines. La première rétablissoit les présidens et conseillers qui étoient demeurés à Paris en leur premier état et autorité ordinaire, comme si toute la compagnie étoit rassemblée, à la charge néanmoins qu'ils feroient un nouveau serment de fidélité au roi entre les mains du chancelier.

La seconde, après un narré fort succinct des artifices que les chefs de la Ligue et les Espagnols, joints ensemble, avoient employés pour séduire les peuples et ruiner l'état, accordoit une abolition géné-

rale à toutes personnes de tout ce qui s'étoit passé depuis les barricades, excepté ce qui s'étoit fait *par formes de voleries*, *les crimes commis entre personnes de même parti*, et ceux qui se trouveroient coupables de l'assassinat du feu roi, ou de conspiration contre la vie du roi régnant. 1594.

Le premier acte de juridiction que fit le parlement après son rétablissement, fut un arrêt solennel, rendu le 31 mars, qui cassoit et annulloit tous arrêts, décrets et sermens faits, depuis le 9 novembre 1588, préjudiciables à l'autorité des rois et contraires aux lois du royaume, comme ayant été extorqués par force; déclaroit nul ce qui avoit été fait contre l'honneur du feu roi Henri III; ordonnoit qu'il seroit procédé extraordinairement contre les coupables du détestable parricide commis en sa personne; révoquoit le pouvoir donné au duc de Mayenne; défendoit de lui obéir, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté, au premier chef; et lui enjoignoit, à lui et à ses adhérens, sous les mêmes peines, de reconnoître Henri de Bourbon pour seul et unique roi de France et de Navarre.

Après avoir charmé tous les Parisiens par tant de douceur, de générosité, de prudence, le roi les édifia, par un acte

1594. solennel de piété (1), en assistant, avec sa principale noblesse et les officiers des cours souveraines, à une procession générale; cérémonie qui s'est renouvelée tous les ans, le 22 mars, jusqu'à l'époque de la révolution, en mémoire de la réduction de Paris.

Tandis que le roi rétablissoit à Paris l'ordre, l'union et la tranquillité, Rosny, par ses ordres, se rendoit à Rouen pour y faire déclarer publiquement le traité secret fait avec Villars, et qu'on avoit eu de part et d'autre des raisons de tenir ca-

---

(1) Le caractère loyal et plein de franchise de ce prince, les sentimens religieux qui lui étoient naturels, ne laissèrent aucun doute à ses contemporains sur la sincérité de sa conversion. On n'a soupçonné la bonne foi de Henri le Grand que depuis la publication de *la Henriade*, où ce prince, contre toute vérité historique, est représenté comme étant absolument indifférent sur toutes les religions. L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Discussion historique sur un point intéressant de la vie de Henri IV*, fait une excellente remarque : il dit que si M. de Voltaire, avec sa manière de voir, eût peint Henri IV tel qu'il étoit, il l'auroit accusé de *fanatisme*. M. de Voltaire devoit, pour composer *la Henriade*, cacher cette opinion, et afin de donner au héros du poëme le dernier degré de la *perfection humaine*, il falloit en faire un philosophe du dix-huitième siècle. Il est fâcheux que cette grande idée philosophique soit bien froide, et qu'elle n'ait rien d'*épique*, comme le prouve assez le poëme même de *la Henriade*.

ché jusqu'à la reddition de Paris. Rosny 1594.
trouva chez Villars des députés de la Ligue et de l'Espagne qui, dans l'ignorance des dispositions et des engagemens de Villars, faisoient tous leurs efforts pour l'attacher au parti espagnol. Villars, sans s'expliquer, avoit invité ces députés; et, pour *jouir de leur confusion* en leur apprenant tout ce qui s'étoit passé à Paris, Rosny resta aussi à souper, remettant au lendemain sa commission pour Villars. C'étoit s'établir en présence des ennemis; car des Ligueurs et des Espagnols ne pouvoient pas voir de bon œil chez l'homme qu'ils avoient tant d'intérêt de conserver à leur parti, un royaliste passionné pour son souverain, et d'autant plus, qu'ils imaginèrent bien que Rosny étoit chargé d'une mission. Rien ne fait mieux connoître les mœurs de ce temps que le détail de cette singulière soirée. On y voit que, dans aucun siècle, on n'a porté plus loin la politesse, la finesse, l'urbanité et le sentiment de toutes les convenances (1).

---

(1) Voici quelques traits de cette conversation, qu'il faut lire tout entière dans les *Mémoires de Sully*.

Rosny arriva chez Villars le 25 mars; on y savoit seulement que le roi étoit entré à Paris le 22, on ignoroit absolument tous les détails. Lorsque Rosny annonça qu'il resteroit à souper, Villars dit,

1594. *Mémoires de Sully.* Le lendemain, Villars trouva le moyen de se défaire honnêtement des Espagnols et des députés de la Ligue, qui sortirent de Rouen. Alors Villars conduisit Rosny sur la grande place de la ville, où, par ses ordres, se trouvoient rassemblés tous les principaux habitans de la ville. Il y avoit une telle affluence, que Rosny et sa suite eurent beaucoup de peine à s'ouvrir un passage pour arriver jusqu'au gouverneur. Rosny, en l'abordant, lui

---

en souriant et en regardant les députés espagnols et les ligueurs, qu'il craignoit que *la partie ne fût mal assortie:* Rosny répondit que ce qu'il avoit à conter étoit fait pour intéresser tous les hommes, de quelque nation et de quelque parti qu'ils fussent. Dom Simon Antoine prit la parole; il assura qu'il seroit charmé de savoir comment le roi avoit traité les Espagnols et le légat, parce qu'il étoit certain d'avance que ce prince n'auroit point démenti dans cette occasion sa générosité naturelle; réponse qu'il accompagna de *louanges pour le roi, et de politesses pour Rosny, avec toute la finesse et tout le bon goût possibles.* On annonça le souper. Villars, pour s'ôter l'embarras de placer les convives, se mit à table en disant gaîment: *Qu'il étoit très-mauvais maître des cérémonies*, et que chacun s'arrangeroit bien sans qu'il s'en mêlât. Rosny représentant la personne du roi, se mit promptement à la première place, dans la crainte que dom Simon, *qui étoit de rang à la soutenir*, ne la prît. Mais il lui dit que *s'il ne s'agissoit que de leurs deux personnes, il s'empresseroit de la lui céder, comme la politesse françoise l'exigeroit avec un étranger tel que lui. Dom Simon reçut de fort bonne grâce ce compliment.* Rosny, qui avoit refusé de répondre

dit à haute voix que le roi étant maintenant bon catholique, il étoit temps qu'il lui donnât des marques de son zèle. Villars répondit qu'il étoit déjà dans le cœur le sujet le plus fidèle de sa majesté, et que s'il ne s'agissoit plus, pour en faire une profession éclatante, que de revêtir l'écharpe blanche, il étoit prêt à la recevoir. A ces mots, Rosny en tira une de sa poche, et Villars ne l'eut pas plutôt mise, que, ne songeant plus à compasser 1594.

---

aux questions avant le souper, fit alors un récit circonstancié, qui fut écouté avec une admiration unanime. Les Espagnols et les ligueurs applaudirent à tous les traits de clémence du roi. Dom Simon dit : « Puisque nous nous trouvons ici réunis à » table, nous devons boire à la santé de nos maîtres, » *qui ne sont point ennemis, car il n'y a point eu* » *de guerre déclarée entre eux deux.* » Parole pleine de sagesse, dit Sully, et qui engagea tous les convives à boire à la santé de Henri, ainsi qu'à celle du roi d'Espagne; enfin le repas se passa *très-gaîment et de fort bon accord*, et sans un seul mot piquant de part et d'autre. — *Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 326 et suivantes.

Voilà les idées sociales que l'on avoit il y a plus de deux siècles : je ne crois pas que nous puissions nous vanter d'avoir fait beaucoup de progrès en ce genre, surtout depuis vingt-cinq ans ; cependant la politesse, l'urbanité ne sont pas inutiles, même en politique. On sait qu'elles n'empêchent pas les brouilleries entre les souverains ; mais il est bien certain que le ton arrogant et l'oubli de toutes les bienséances produisent, dans ces grands démêlés, les haines nationales, et rendent, par l'aigreur des négociations, les traités de paix plus difficiles.

1594. ses termes, il s'écria avec transport et avec l'expression énergique d'un soldat que la Ligue étoit exterminée; et se tournant vers la multitude attentive et charmée : *Allons, morbleu*, poursuivit-il, *que chacun crie vive le roi!* Le profond silence qui s'étoit fait pendant cette scène fut rompu à cette parole par une acclamation générale. Ces cris, redoublés avec une espèce de frénésie, joints au son de la grosse cloche et de toutes les autres, et à une décharge de toute l'artillerie, tant du fort que des différens endroits de la ville, « formèrent, dit Sully, un tu-» multe et un bruit capables d'inspirer » la frayeur, si le sentiment de joie qui » régnoit partout eût permis de faire at-» tention qu'il n'y avoit pas une maison » dans la ville qui ne tremblât de ce fré-» missement. Ce son des cloches, dit » Rosny au gouverneur, nous avertit » d'aller rendre à Dieu nos actions de » grâces dans l'église de Notre-Dame. » Rosny, quoique calviniste, y suivit le gouverneur et y entendit le *Te Deum;* il ne s'en alla qu'après, au commencement de la messe.

Le lendemain, la ville de Rouen alla en corps chez Rosny pour le remercier d'un traité qui étoit son ouvrage et pour lui offrir un magnifique buffet de vermeil, que Rosny refusa vainement, et

qu'il n'accepta que pour le remettre au roi : ce qu'il a toujours fait constamment dans toutes les occasions de ce genre. 1594.

Villars, précédé de quelques jours par Rosny, se rendit à la cour (1). Il y arriva avec une suite de plus de cent gentils-

(1) Rosny, en retournant à Paris, s'arrêta à Louviers : ce fut là que l'intrépide Bois-Rosé, célèbre par l'escalade du fort de Fécamp, sollicita Rosny contre lui-même. Bois-Rosé n'avoit jamais vu Rosny, et, sur de faux rapports, il le croyoit son ennemi. En arrivant à Louviers, dans l'auberge où étoit Rosny, il crut, par une méprise singulière, que Rosny étoit un autre seigneur de la cour, et il s'adressa à lui pour se plaindre du mauvais caractère et de la méchanceté de Rosny; il finit par supplier ce seigneur, qui l'écoutoit en silence, de lui obtenir une audience particulière du roi : Rosny le lui promit. En effet, Bois-Rosé, arrivé à Paris, fut admis dans le cabinet du roi, qui le reçut avec son affabilité ordinaire, mais qui, sans s'expliquer, lui dit seulement d'aller trouver le baron de Rosny, qui recevroit ses ordres pour terminer cette affaire. Bois-Rosé, charmé de l'accueil du roi, mais fort inquiet d'être envoyé à l'homme qu'il supposoit son ennemi, se rendit en tremblant chez Rosny. A peine eut-il jeté les yeux sur lui, qu'il reconnut celui auquel il avoit fait des confidences si indiscrètes; il se crut perdu et resta immobile. Rosny, sans lui faire le plus léger reproche, lui dit que le roi lui accordoit tout ce qu'il demandoit, et Rosny ajouta qu'il étoit charmé de le lui annoncer. La noblesse de ce procédé fut vivement sentie. Bois-Rosé s'attacha avec enthousiasme à Rosny, et lui fut entièrement dévoué depuis ce jour. *Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 333 et suivantes.

1594. hommes, dont quelques-uns étoient de la première noblesse de France. Il aborda le roi d'un air à la fois noble et soumis et se jeta à ses genoux : le roi le releva, lui parla affectueusement, et sur-le-champ se mit à entretenir les courtisans des grandes actions de Villars, et avec un discernement qui sembloit leur donner un nouvel éclat. Ensuite Villars, apercevant le duc de Montpensier, alla à lui, en l'appelant *son supérieur*, et en se démettant du gouvernement en chef de Rouen qui lui avoit été accordé par son traité. Cette action généreuse, à laquelle on ne s'attendoit pas, surprit agréablement le roi et toucha vivement le duc de Montpensier, qui de ce moment admit Villars au nombre de ses amis les plus chers.

Henri ne séjourna que trois semaines à Paris; il n'avoit encore eu le temps que de pardonner et de récompenser. Il alloit se livrer tout entier aux affaires, lorsqu'il apprit que le comte de Mansfeld et le duc de Mayenne assiégeoient la Capelle en Thiérarche; le maréchal de Biron n'avoit pu rassembler ses troupes assez promptement pour l'en empêcher. Le roi partit de Paris le 11 mai, dans l'espérance que la Capelle, qui étoit bien fortifiée, pourroit se défendre assez de temps pour lui donner celui de la se-

Mézeray, Mémoires de Sully, Peréfixe.

courir; mais les assiégés avoient capitulé le 9 mai, après quatorze jours de siége. Le roi en eut un extrême déplaisir; et par représailles, il alla sur-le-champ investir Laon. Ce prince n'ignoroit pas que la Ligue avoit mis cette place, déjà si forte par sa situation, en état de résister avec succès à quiconque oseroit l'attaquer. Après la prise de la Capelle, Mayenne s'étoit retiré à Laon; mais apprenant que le roi s'en approchoit, il en sortit; il y laissa son second fils, le comte de Sommerive, Jeanin et de Bourg (1), avec cinq cents hommes de garnison. Mayenne se rendit à Bruxelles pour y conjurer l'archiduc Ernest de lui fournir de nouveaux secours, afin de ne pas laisser prendre une place de cette importance. Pendant ce temps, le roi, craignant que l'archiduc ne cédât aux instances de Mayenne, fit faire au président Jeanin des propositions de paix; mais rien ne put ébranler Jeanin. Henri, irrité, eut recours à un moyen qu'il n'employoit jamais, parce qu'il ne peut réussir qu'avec les lâches, et sa grande âme ne soupçonnoit pas qu'on pût l'être;

1594.

Siége de Laon.

(1) Le même qui sortit avec l'écharpe noire de la Bastille, dont il étoit gouverneur, et qui voulut aller rejoindre le duc de Mayenne. Il s'appeloit Antoine du Maine, surnommé de Bourg, ou du Bourg, ou l'Espinasse.

1594. mais, dans un premier mouvement, il fit menacer Jeanin : on lui dit de la part du roi, que, s'il persistoit dans son opiniâtreté, il s'en repentiroit un jour. Jeanin répondit qu'il ne craignoit rien, parce que, tout magistrat qu'il étoit, il sauroit aussi bien qu'un guerrier mourir sur la brèche.

Dès les premiers jours du siége, le roi reçut des lettres de Paris, qui lui apprirent que le comte d'Auvergne (1), avec d'Entragues son beau-père, commençoit les menées qui depuis faillirent à lui faire perdre la tête sur un échafaud, et que Paris se remplissoit de mal intentionnés et de séditieux. On mandoit encore au roi qu'il s'élevoit entre l'université et les jésuites de grandes disputes sur l'éducation de la jeunesse, que l'université vouloit interdire à la société des jésuites (2). Le roi envoya Rosny à Paris, afin d'avoir des lumières certaines sur ce qui s'y pas-

(1) Fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Il étoit beau-fils de François de Balzac, seigneur d'Entragues, parce que celui-ci épousa Marie Touchet, dont il eut Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et sœur utérine du comte d'Auvergne.

(2) Prétention fort injuste, car chacun est maître de confier l'éducation de ses enfans à ceux qu'il juge capables de les bien élever. Cependant cette discussion fit un procès, porté au parlement, qui ne décida rien. Long-temps après, un grand homme

soit. Rosny, impatient de retourner au siége de Laon, ne passa que trois jours à Paris; mais ce temps lui suffit pour le mettre au fait des liaisons dangereuses du comte d'Auvergne, de d'Entragues et de sa femme. Leur maison étoit le rendez-vous de tout ce que le roi avoit d'ennemis, soit dans la Ligue, soit dans le parti espagnol. On y tenoit, presque tous les soirs, des conseils secrets contre les intérêts et le service du roi. 1594.

Rosny, après avoir pris toutes ces informations, se hâta de retourner à Laon. Il arriva à trois heures après midi au quartier du roi, il trouva ce prince couché sur deux matelas posés à terre. Henri, durant toute la nuit et la précédente, s'étoit tenu debout dans la tranchée, occupé à faire faire divers travaux dans la montagne, sur le penchant de laquelle est situé Laon. Il s'étoit tellement meurtri les pieds sur un terrain rocailleux, que toutes ces meurtrissures s'ouvrirent et formèrent de

---

d'état, le cardinal de Richelieu, dans son *Testament politique*, résout ainsi cette question :

« Il est raisonnable que les jésuites et les univer-
» sités enseignent à l'envi, afin que l'émulation ai-
» guise leur vertu, et que les sciences soient d'au-
» tant plus assurées dans l'état, qu'étant déposées
» entre les mains de ces différens gardiens, si les
» uns venoient à perdre un si sacré dépôt, on puisse
» le trouver chez les autres. »

1594. larges plaies. Henri demanda à Rosny s'il n'étoit pas bien surpris de le voir au lit à pareille heure, et il ordonna de lever, en présence de Rosny, l'appareil mis sur ses pieds, *afin*, dit-il, *qu'il pût connoître qu'il ne faisoit pas le douillet mal à propos* : pensée, dit Sully, qu'il étoit impossible d'avoir; car on ne pouvoit accuser ce prince que de l'excès opposé. Rosny rendit compte de sa commission, et le roi, informé de tout avec certitude, se contenta d'écrire à Paris, et de charger Chiverny, Pont-Carré et Bellièvre de veiller de près sur toutes les démarches des mécontens et des séditieux.

Cependant, le roi pressoit toujours vivement le siége de Laon. Les ennemis manquant de vivres, voulurent en faire venir de la Fère; mais leur convoi de deux cents charrettes, conduit par sept cents hommes, fut défait et pris. Un autre convoi de quatre cents charrettes, escorté par douze cents fantassins et trois cents chevaux, essuya le même sort : le maréchal de Biron alla l'attendre dans une forêt voisine, avec seize cents hommes, moitié François et moitié Suisses, qui restèrent dans les bois vingt-quatre heures sans manger. Ces braves troupes exterminèrent l'escorte ennemie et s'emparèrent du convoi. Biron partagea avec Sancy, qui commandoit les Suisses, la

gloire de cette action, à laquelle se trouva Rosny. 1594.

Après ces succès, le roi crut que Laon seroit bientôt en son pouvoir; mais il lui vint de nouveaux avis que le duc de Mayenne et le comte de Mansfeld, loin d'être rebutés par ces revers, ne parloient que de venir forcer les lignes des assiégeans, aussitôt qu'ils auroient reçu les troupes qu'ils attendoient. Le maréchal de Biron et quelques autres se moquèrent de ces avis, qu'ils tournèrent en ridicule; mais Henri, qui ne négligeoit rien, envoya Givry (1), escorté de trois cents chevaux, à la découverte, et avec ordre exprès de ne revenir qu'avec une parfaite connoissance de la situation et des forces des ennemis. Givry, au bout de trois jours, lui rappporta qu'il n'y avoit pas encore une seule compagnie endeçà de l'Oise, et que les Espagnols songeoient certainement plutôt à reprendre la route de Flandre que celle de Laon. Le roi, se reposant sur la fidélité de ce rapport, fit la partie, dès le soir même, d'aller dîner le lendemain à Saint-Lambert, maison dépendante du domaine de Navarre, située au milieu de la forêt, où il se souvint qu'il avoit autrefois mangé des fruits et du laitage pendant le

Péril où se trouve le roi; sa présence d'esprit et son activité.

Mémoires de Sully.

(1) Un neveu de celui dont on a déjà parlé.

1594. séjour qu'il fit dans sa jeunesse au château de Marle. Rosny et trente autres officiers l'accompagnèrent. Le roi, avec sa suite, dîna gaîment à Saint-Lambert. Après le dîner, il descendit dans le potager du château; il s'assit sur un banc, et comme il avoit passé une partie de la nuit précédente à visiter, selon sa coutume, les tranchées, les batteries et les mines, il s'endormit. Il faisoit un chaud excessif : Rosny et huit ou dix autres allèrent chercher de l'ombre et de la fraîcheur dans le plus épais de la forêt, non loin du grand chemin de la Fère à Laon. A peine avoient-ils commencé leur promenade, qu'un bruit qu'ils entendirent du côté de la Fère les fit arrêter; ils prêtèrent une oreille attentive et ils distinguèrent un mélange confus de voix humaines, de claquemens de fouets, de hennissemens de chevaux, et un bourdonnement pareil au son des trompettes et des tambours, entendu dans le lointain. Ils coururent sur le grand chemin pour mieux entendre, et alors ils aperçurent distinctement, à huit cents pas devant eux, une colonne d'infanterie étrangère, marchant en bon ordre et sans bruit : celui que l'on avoit entendu étoit causé par les valets et les goujats qui suivoient, et par les conducteurs d'un convoi considérable d'artillerie qui escortoit.

Rosny et ses compagnons, en portant leur vue aussi loin qu'elle put s'étendre, crurent voir défiler après ces chariots un si grand nombre de troupes, qu'ils ne doutèrent point que ce ne fût l'armée entière des ennemis. Alors, revenant brusquement sur leurs pas, ils allèrent en toute hâte rejoindre le roi; ils le trouvèrent réveillé et secouant un prunier. « *Sire,* s'écria Rosny, *nous venons de » voir passer des gens qui vous préparent » bien d'autres prunes, et un peu plus » dures à digérer.* » L'explication se fit en peu de mots. Aussitôt, sans s'étonner, sans perdre de temps à faire des reproches à Givry, qui étoit présent, sur la fausseté de son rapport, le roi demanda son cheval et tous les chevaux de sa suite. Il monte le sien; il part, on le suit; en même temps il ordonne, tout en courant, à une douzaine d'officiers d'aller promptement vers les différens logemens de cavalerie, dont il portoit toujours la liste dans sa poche, d'y répandre l'alarme, et de les presser de se rendre tous au quartier du roi; d'autres furent chargés d'aller vers l'infanterie pour la former en bataillons et la placer entre ce même quartier et les tranchées. Le roi montoit à cheval en donnant ces différens ordres, on en reçut plus de la moitié en le suivant tandis qu'il couroit à toute bride; il rencontra d'autres offi- 1594.

1594. ciers, auxquels il réitéra les mêmes ordres avec la même justesse et la même étendue que s'il eût préparé, avec une mûre réflexion, le plan de ces dispositions. Grâce à tant de célérité et à cette admirable présence d'esprit, qui faisoit que rien n'échappoit à ce prince, et même dans les circonstances imprévues et les plus périlleuses, les ennemis ne surprirent personne : *Ce qui*, dit le duc de Sully, *sauva l'armée du dernier malheur.*

« On pourroit, ajoute le même histo-» rien, s'en tenir à ce seul exemple, si » l'on vouloit prouver de quelle utilité » il est pour un général d'armée, je ne » dis pas seulement de posséder cette qua-» lité de l'esprit qui fait embrasser d'une » seule vue tous les cas, quoique infinis, » mais de connoître les noms, la capacité, » les bonnes et mauvaises qualités, soit » des officiers, soit des différens corps de » son armée, afin de pouvoir sur-le-champ » les employer à propos suivant leur talent » et leur génie; d'en être connu soi-même » à son tour pour celui de tous les officiers » généraux dont, la qualité de chef à part, » ils viendroient, dans une conjoncture » difficile, prendre l'avis comme le plus » sage; de savoir les attacher à leur métier » par goût, et de leur rendre la discipline » douce en ne les surchargeant jamais » d'ordres, et en les leur donnant toujours

» avec calme, précision et clarté, en les 1594.
» accoutumant à n'y rien changer, ajou-
» ter ou diminuer; enfin à se faire res-
» pecter, admirer, sans inspirer cette ti-
» midité qui étourdit, ferme la bouche,
» et qui empêche de proposer un avis
» utile, inconvénient qui de tout temps
» a perdu tant d'armées et de chefs (1). »

C'est en détaillant la conduite et les grandes qualités de Henri, que Sully a tracé ce beau portrait d'un général d'armée.

Le roi, par une inconcevable activité, mettant son camp hors d'insulte, fit sortir de ses tranchées assez de monde pour les couvrir sans trop les dégarnir, et rangea le reste de son armée en bataille devant ces tranchées, aussitôt que les ennemis, n'espérant plus le surprendre, lui en eurent laissé le temps. On ne songea tout le reste du jour qu'à prendre ses avantages pour une bataille. L'intention des généraux ennemis n'étoit pourtant pas de la livrer; ils craignoient trop l'ascendant et l'habileté du roi pour oser se mesurer avec lui sans une absolue nécessité et surtout une formidable supériorité de forces et de position. Tout ce qu'ils prétendoient par cette manœuvre étoit d'engager le roi à lever le siége de Laon pour venir à eux,

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 385.

1594. espérant qu'en même temps, dans la confusion, ils pourroient faire entrer dans la place trois mille piétons et trois cents cavaliers, et qu'ensuite ils éviteroient le combat. Mais comme on ne sut leur intention que par les prisonniers qu'on fit dans la suite, personne parmi les royalistes ne douta qu'il n'y eût le lendemain une action générale. Au milieu du terrain qui séparoit les royalistes des ennemis, il y avoit une colline isolée, presque ronde, d'une extrême importance par rapport à la ville assiégée, si les ennemis s'en étoient emparés : le roi y fit poser deux pièces de canon pour y soutenir un régiment, qui s'y logea et s'y retrancha ; Rosny y fit faire une petite cabane, dans laquelle il s'établit. Le lendemain, les ennemis commencèrent une escarmouche avec toute leur mousqueterie, et s'attachèrent à se rendre maîtres d'un petit bois situé entre les deux camps ; il y eut plus de cinquante mille coups de fusils tirés, mais avec si peu d'effet, qu'il n'y eut pas vingt hommes de tués, ni deux fois autant de blessés. La nuit vint, et les généraux ennemis, qui n'avoient nulle envie de s'engager plus avant, profitèrent d'une profonde obscurité pour faire sans bruit leur retraite vers la Fère. Henri, satisfait que ses ennemis se fussent couverts de honte par une entreprise

si mal conçue et si mal soutenue, les 1594.
laissa fuir, pour ne pas répandre du sang inutilement, et pour pouvoir parvenir sûrement à son but, la prise de Laon. La ville capitula, le 22 juillet, promettant de se rendre dans douze jours, si le duc de Mayenne, avant ce terme expiré, ne jetoit pas mille homme dans la place. Mayenne envoya en effet un secours, mais qui, étant arrivé près de Laon trop tard pour pouvoir espérer de surprendre les assiégeans, crut devoir attendre la nuit dans les bois, où il se tint caché le reste du jour. Par un hasard singulier, le roi étant allé ce jour à la chasse dans cet endroit de la forêt, ses chiens éventèrent l'embuscade : les ennemis, au nombre de neuf cents soldats espagnols, au lieu de se montrer et d'attaquer le roi, qui n'avoit que trois cents chevaux, imaginèrent qu'ils pourroient éviter d'être découverts en se séparant pour se mieux cacher ; mais les chiens ne cessèrent point de les poursuivre, et la troupe de trois cents chevaux du roi arrivant sur ces entrefaites, ils furent surpris dans un si grand désordre, que, sans qu'il fût besoin que les trois cents chevaux du roi s'en mêlassent, les valets de chasse presque seuls s'en rendirent les maîtres et les dépouillèrent.

La ville se soumet.

Après ce dernier revers, les défenseurs

1594. de Laon, le jeune comte de Sommerive, fils de Mayenne, du Bourg et Jeanin, voyant qu'il leur étoit impossible de résister au soulèvement de la bourgeoisie et de la garnison, jugèrent à propos d'avancer le temps marqué pour remettre cette place au roi. La garnison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre et sûreté pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, particulièrement pour son fils, le comte de Sommerive, qui, malgré sa jeunesse, commandoit dans la place. Le roi voulut le voir, loua son courage, et le chargea de porter à son père des paroles de paix.

La persévérance que Henri avoit montrée au siége de Laon, les rares talens qu'il y avoit déployés, ajoutèrent encore à sa réputation. Pendant ce siége et dans le mois suivant, plusieurs villes abandonnèrent le parti de Mayenne; les principales furent Château-Thierry, Péronne, Amiens, Dourlens, Beauvais et Noyon. Il ne resta plus à la Ligue, dans la province de Picardie, que trois villes, Soissons, Ham et la Fère.

Mémoires de Sully. Le duc de Mayenne voyant Laon pris, presque toute la Picardie dans le parti du roi, les principaux officiers de la Ligue et le duc de Guise lui-même disposés à faire leur accommodement avec le roi, ne songea plus, d'après les conseils de Jea-

nin, qu'à se borner à une seule province 1594.
et à s'y rendre indépendant. Dans ce dessein, il jeta les yeux sur la Bourgogne, et il s'achemina vers cette belle partie de la France, après avoir laissé de bonnes garnisons dans Dourlens, la Fère et Soissons. Outre qu'il tenoit déjà une grande partie de cette province, la proximité de la Savoie, de la Franche-Comté, de la Lorraine, des Suisses et de l'Allemagne, dont il se flattoit de tirer de grands secours, lui paroissoit devoir lui assurer tous les moyens de s'y maintenir. Ayant nourri long-temps l'espoir de s'élever sur le trône de France, le projet de se contenter de la simple souveraineté d'une province, loin d'être chimérique à ses yeux, lui paroissoit également facile et modéré. Parmi les désordres causés par les usurpations et les révoltes contre l'autorité légitime, l'un des plus frappans est cet esprit d'indépendance et ces prétentions outrées qui se répandent dans toutes les classes. Alors chacun s'élance hors de sa situation, non par l'instinct du génie et des talens, mais par le déréglement d'une imagination qui n'a plus de frein: on croit tout possible, parce qu'on ne respecte rien; l'ambition n'a plus de calcul raisonnable; elle ne donne ni cet essor qui rend capable d'exécuter de grandes choses, ni cette persévérance qui assure

1594. le succès d'un plan bien combiné; elle est à la fois vague, indécise et sans mesure; elle tourne les têtes sans élever les âmes : telle fut l'ambition de Mayenne et de presque tous les ligueurs; c'étoit plutôt un songe qu'une passion (1).

Mayenne, dans son dessein de s'assurer la souveraineté de la Bourgogne, comptoit aussi sur l'Espagne, qui paroissoit entrer dans ses vues; mais les Bourguignons n'étoient pas d'humeur à choisir un sujet pour leur maître. « Jamais, dit » le duc de Sully, ils n'ont donné des » preuves si éclatantes de leur fidélité » pour leur souverain. » Le duc ayant commencé par vouloir s'assurer de Beaune en y faisant entrer une nombreuse garnison, les bourgeois se soulevèrent contre cette troupe, l'attaquèrent et l'obligèrent à se retirer dans le château. Ensuite cette vaillante et noble bourgeoisie se fortifia avec des barricades contre ce château, et, après tous ces exploits, elle appela à son secours le maréchal de Biron, auquel elle permit de se loger pendant six semaines avec sa petite armée dans l'enceinte de ses murs. Ces braves habitans

Courageuse conduite des Bourguignons.

(1) Dans ce temps, un nommé Balagni, gouverneur de Cambrai, s'étoit fait déclarer *souverain* de cette ville : ce *potentat* finit par rendre lâchement cette ville aux Espagnols.

nourrirent la troupe royaliste à leurs dé- 1594.
pens, sacrifiant l'argent et tout ce qu'ils possédoient d'aussi bon cœur qu'ils exposoient leurs personnes. Ils partagèrent toujours les travaux et les périls des guerriers qu'ils avoient appelés; ils attaquèrent en forme le château avec une batterie de douze pièces de canon, et poursuivirent leurs ouvrages si vivement, qu'ils chassèrent enfin la garnison des rebelles. On verra par la suite que la ville de Dijon montra le même courage et la même fidélité. La première tentative des Dijonnois pour rentrer sous l'obéissance du roi ne fut pas heureuse. Jacques Verne, maire de cette ville, et le capitaine Gau, ayant laissé pénétrer leurs sentimens pour le roi, furent dénoncés à Jeanin qui étoit alors à Dijon : Verne et Gau furent arrêtés; on fit leur procès avec les rapides et briéves formalités qui sont en usage dans les temps de révolution pour ceux qu'on appelle criminels d'état : Verne et Gau furent condamnés à mort; Jeanin eut la barbarie de leur faire trancher la tête. Dans ce même temps, Avalon, Mâcon et Auxerre eurent le bonheur et la gloire de se soustraire à la tyrannie de la Ligue et d'ouvrir leurs portes aux royalistes. Henri dut la réduction d'Auxonne, autre ville de Bourgogne, à Claude de Bauffremont Seneçay, nouvellement re-

1594. venu de Rome : le roi, en reconnoissance de ce service, lui donna le gouvernement de cette place. L'accommodement du duc de Guise, fils de celui qui périt à Blois, se fit peu de temps après le retour du roi à Paris. Le duc de Mayenne lui avoit donné le gouvernement de Champagne, que Guise avoit confié à Saint-Pol, officier de fortune, qui, par une ambition très-commune en ce temps, résolut de supplanter son maître et de s'approprier ce dépôt. En effet il se fit proclamer duc de Réthelois ; il bâtit une citadelle dans Reims sa capitale, afin de contenir les bourgeois, qui respectoient fort peu sa souveraineté. Il les surchargea d'impositions, il se fit abhorrer ; mais il remplit ses coffres et s'enivra de sa puissance. Le duc de Guise arriva, et redemanda vainement son gouvernement. Saint-Pol lui prouva par d'assez bons raisonnemens qu'il n'y a jamais, entre des rebelles et leur roi, d'autre droit réel que celui de la possession actuelle ; qu'il étoit duc de Réthelois, reconnu pour tel par les Champenois ; qu'il régnoit dans Reims, et qu'il y resteroit. Guise, outré de tant d'insolence, s'emporta : les deux usurpateurs de la Champagne en vinrent aux mains, et Guise tua d'un coup d'épée l'arrogant Saint-Pol. Le duc de Guise se vit par là maître de la province. Comme

il étoit fort mécontent de Mayenne, on 1594.
n'eut pas de peine à le faire rentrer dans son devoir; il en étoit vivement sollicité par la duchesse de Guise sa mère. Le duc de Sully fait de cette princesse le portrait le plus aimable. « C'étoit, dit-il, une » droiture si vraie et si naturelle, qu'elle » n'avoit pas même l'idée du mal; un si » grand fonds de douceur, qu'elle ne con» noissoit pas davantage le plus léger sen» timent de haine, de malignité, d'envie, » ou le moindre mouvement de mauvaise » humeur. Jamais femme n'a joint à une » conversation plus remplie de grâce un » tour d'esprit aussi fin et aussi délié, » une naïveté et une simplicité plus agréa» bles. Ses réparties étoient pleines de sel » et de légèreté; on la trouvoit tout ensem» ble douce et vive, tranquille et gaie (1). » Ce portrait charmant méritoit d'être retracé. Cette personne accomplie devint l'amie intime de Henri IV. Ce prince ne fut pas long-temps sans la connoître parfaitement, et de cet instant il oublia non-seulement tout son ressentiment, mais il agit à son égard avec toute la familiarité, la franchise et la confiance d'un ami sincère. Il chargea le chancelier de Chiverny, le duc de Retz et Beaulieu-Ruse d'écouter les propositions du duc de Guise

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 421 et 422.

1594. et de les lui transmettre. Henri se montra si grand dans tout le cours de cette affaire, il y déploya une telle bonté, que l'on n'omettra aucun détail de cet intéressant récit.

Les trois hommes chargés par le roi de négocier avec le duc de Guise employèrent tant de détours, de petites finesses et de pédanterie politique, qu'au bout de dix jours on n'étoit pas encore convenu des préliminaires. Madame de Guise, désolée de toutes ces longueurs affectées, vint un matin dans le cabinet du roi; elle trouva ce prince tête à tête avec Rosny qu'il tenoit par la main. Elle se plaignit au roi, avec un enjouement qui lui étoit ordinaire, de ce qu'il lui avoit mis en tête trois hommes qui alloient, disoit-elle, lentement par trois chemins différens qui n'aboutissoient à rien : le premier, ne disant jamais rien de plus précis que ces mots : *Il faut voir, il faut aviser, faisons mieux!* le second, ne s'entendant pas lui-même; le troisième, ne sortant jamais du ton grondeur. Le roi rit d'une plaisanterie qui peignoit parfaitement le caractère des trois négociateurs. Madame de Guise, se laissant ensuite emporter par son zèle pour le roi et par sa tendresse pour son fils, prit les mains de Henri, et, en les lui baisant malgré lui, elle le conjura de vouloir bien tendre les bras au

Accommodement du duc de Guise.

duc de Guise, et de lui donner à elle-même la satisfaction inexprimable de voir rentrer sa famille dans les bonnes grâces de son souverain. Elle parloit avec une si vive effusion de cœur, que le roi, touché lui-même jusqu'aux larmes, lui dit : « Eh bien, ma cousine, que désirez-vous » de moi? je ne veux rien vous refuser. » Rien autre chose, reprit-elle, sinon de » nommer pour traiter avec mon fils celui » que votre majesté tient par la main. » Quoi! répartit le roi, ce méchant hu-» guenot? Vraiment, je vous l'accorde » volontiers, quoique je sache qu'il est » votre parent et qu'il vous aime infini-» ment (1). » 1594.

Rosny fut seul chargé de cette affaire. Il trouva d'autant moins de difficulté à conclure, que le duc avoit un pressant motif de terminer, que Rosny ignoroit entièrement. Il venoit de découvrir que la ville de Reims, qui étoit le plus beau présent qu'il pût faire au roi, voulant se faire un mérite de rentrer de son propre mouvement dans l'obéissance, faisoit solliciter le reste de la province à s'unir à elle et en avoit déjà entraîné une partie. Ainsi le duc de Guise, cachant avec soin ses craintes à cet égard, se hâta d'accepter les propositions très-avantageuses faites

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 2, p. 423 et suiv.

1594. par le roi, et auxquelles il n'auroit eu aucun droit de prétendre, si l'on eût connu sa véritable situation. Dès le lendemain au soir, le traité fut conclu et signé seulement par madame de Guise, les trois commissaires du duc et Rosny. Le jour suivant, de grand matin, les députés de la ville de Reims arrivèrent à Paris, et, se rendant sur-le-champ chez Rosny, ils lui dirent qu'il étoit fort inutile que le roi donnât de grandes récompenses au duc de Guise, parce que non-seulement il n'étoit plus le maître de la reddition de Reims, mais que les habitans de cette ville offroient de le livrer lui-même au roi. Ils ne demandèrent point à parler au roi, ils dirent seulement qu'il leur suffisoit d'avoir son aveu par écrit. Ils offrirent à Rosny un présent de dix mille écus, qu'il refusa nettement; la délicatesse ne lui permettant pas, même avec le consentement du roi, de l'accepter dans cette occasion, après avoir été choisi comme médiateur par la duchesse de Guise. Rosny alla sur-le-champ rendre compte au roi de cette députation. Le roi n'avoit pas encore signé le traité: ainsi le duc de Guise se trouvoit entièrement à sa merci et hors d'état de faire une seule condition, le roi pouvoit même lui reprocher d'avoir caché sa situation; mais, sans s'arrêter à ces réflexions, ce prince

Grandeur d'âme du roi.

Péréfixe. Mémoires de Sully. Mézeray.

magnanime demanda à Rosny s'il avoit 1594.
signé le traité. Sur la réponse de Rosny : « Vous aviez mes pouvoirs, dit-il; c'est » comme si je l'avois signé moi-même; » je n'y changerai rien. »

En même temps il ne voulut pas se montrer insensible à l'affection de la ville de Reims; il se fit amener les députés, qu'il remercia en roi, en leur accordant une gratification considérable, et avec des manières si gracieuses et des expressions si honorables pour eux, qu'il les renvoya pénétrés de joie et d'admiration.

Madame de Guise, au comble de ses vœux, demanda au roi de permettre à son fils de venir sans délai l'assurer lui-même de sa reconnoissance et de sa soumission. On lui écrivit de ne point désirer d'autre sûreté que cette permission même, il accourut sur-le-champ (1). Il vint se jeter aux genoux du roi avec une émotion qui marquoit un repentir si sincère, que le roi, qui lisoit au fond de son cœur, loin de le recevoir avec une

---

(1) *Il ramassa*, dit Sully, *le plus qu'il put de ses amis* pour venir à la cour. La magnificence de ce temps étoit, non d'avoir un nombreux cortége de valets, mais de paroître accompagné d'un grand nombre d'amis : ce bon air en vaut bien un autre. Cependant il tenoit beaucoup à l'esprit général *d'insurrection* de ce siècle ; cet esprit se concentra sous

1594. sévère gravité, le releva affectueusement, l'embrassa par trois fois, l'honora du nom de son neveu, le combla de caresses, et, sans éviter ni affecter de rappeler le passé, il lui parla du feu duc de Guise, son père, avec éloges. Il dit qu'ils avoient été fort amis dans leur jeunesse, *quoique souvent rivaux auprès des dames*; que les bonnes qualités du duc et une grande conformité d'inclinations les avoient tous deux unis d'aversion contre le duc d'Alençon; enfin, un ami qui veut se raccommoder avec son égal après une légère brouillerie ne pourroit avoir plus de grâce et montrer plus d'envie de plaire. « Tous » ceux qui furent témoins de cet accueil » ne pouvoient assez admirer qu'un roi » qui avoit tant de qualités pour se faire » craindre, n'employât jamais que celles » qui font aimer. »

Le duc de Guise, pénétré de reconnoissance, sut si bien convaincre Henri que son respect et son attachement seroient désormais inviolables, que, dès ce moment, Henri oublia sans retour tout ce qu'un autre en sa place auroit

Henri IV, se ranima après sa mort, et ne s'éteignit que sous le règne de Louis XIV. Jusque-là, ce qu'on appeloit *des amis* étoient des gentilshommes dévoués, dont on se faisoit escorter, avec l'intention de prouver surtout que l'on avoit dans l'état un parti considérable.

appréhendé du rejeton d'une maison qui 1594.
si récemment avoit fait trembler les rois; il l'admit dans toutes ses parties de plaisir et dans sa plus grande intimité.

Quelques jours après, madame de Guise, entrant dans la chambre de Henri au moment où son fils présentoit la serviette au roi pour un léger repas que ce prince faisoit dans l'après-dîner, elle dit avec une vivacité qui partoit du cœur, que si jamais le duc manquoit à son devoir, elle le déshériteroit et le désavoueroit pour son fils. Le roi courut l'embrasser en lui disant: *Que de son côté il prenoit pour le duc de Guise et pour toute sa famille les plus tendres sentimens d'un père* (1).

Le roi reçut le digne prix de tant de générosité : il s'attacha pour jamais une illustre maison, recommandable et dangereuse par ses alliances, ses biens, son crédit, et même son audace passée. Il n'eut point par la suite de sujets plus fidèles et plus affectionnés que Mayenne (2) et le duc de Guise, et ce dernier, comme on le verra, rendit au roi et à l'état les services les plus importans.

---

(1) *Mémoires de Sully*, pag. 429 et suiv.

(2) Mayenne ne se soumit que l'année suivante.

LIVRE V.

Siége de Codron. — Mécontentement des huguenots. — Sagesse du roi. — Attentat de Jean Châtel. — Expulsion des jésuites. — Déclaration de guerre à l'Espagne. — Combat de Fontaine-Françoise. — Le roi prend pitié du duc de Mayenne. — Absolution du roi. — Soumission de Joyeuse. — Mort du maréchal d'Aumont. — Défaite des François. — Prise de Dourlens et de Cambrai par les Espagnols. — Accommodement du duc de Mayenne. — La bonne conduite du duc de Guise fait rendre Marseille au roi. — Le roi prend la Fère, — Désordre des finances sous la surintendance d'O. — Portrait du duc de Sully. — Assemblée des notables à Rouen, le 16 octobre 1596. — Prise d'Amiens par les Espagnols. — Le roi reprend la ville. — Préliminaires de la paix de Vervins, 1598. — Soumission de la Bretagne. — Conclusion de la paix avec l'Espagne. — Soins et travaux de Henri pour le bien public. — Intrigues de la duchesse de Beaufort. — Fermeté du roi, et son amitié pour Rosny. — Confidence du roi à Rosny. — Beau discours du roi aux députés du clergé. — Mort de Philippe II, roi d'Espagne.

1594. Cependant plusieurs rebelles résistoient encore au roi: le duc d'Épernon, qui, sans être ligueur, ou vendu à l'Espagne, tyrannisoit la Provence, dont il étoit gouverneur, et sans que le roi osât encore le révoquer; Mayenne, humilié par les

Espagnols qu'il détestoit, et repoussant 1594.
toujours les offres et les bontés de son roi. La Ligue se soutenoit encore en Bretagne, où l'ambitieux duc de Mercœur avoit introduit les Espagnols, dans l'espérance d'en faire une principauté indépendante. Il s'y défendoit courageusement, malgré les instances de la vertueuse Louise de Lorraine, sa sœur, reine douairière de France, qui le sollicitoit vivement de traiter avec le roi. Le maréchal d'Aumont commandoit, avec une petite armée, les royalistes de cette province, et il assiégea le fort de Codron, défendu par une garnison espagnole. C'est avec un sentiment pénible qu'on est forcé de dire que le maréchal d'Aumont, cet homme intègre, ce sujet fidèle, ce valeureux guerrier, emporté par un excès de zèle pour le service du roi, donna à ses troupes un ordre sanguinaire, aussi contraire à l'honneur que révoltant aux yeux de l'humanité. Avant d'entreprendre le siége, il défendit solennellement à ses soldats, *sous peine de la vie* (après une délibération de son conseil militaire), de faire quartier aux Espagnols, alors même que ceux-ci rendroient les armes et se constitueroient prisonniers! Il avertit que cette loi ne souffroit nulle exception, que chaque Espagnol devoit être massacré, fût-il blessé, désarmé, suppliant!........

Siége de Codron, en Bretagne.

Mézeray.

1594. On sait qu'il est des excès inséparablement attachés au fléau de la guerre : le général qui ne peut les empêcher dans le tumulte de l'action, en gémit, et le soldat en rougit après la victoire. Ces excès, regardés comme tels, n'ont aucune sinistre influence sur les mœurs nationales, parce qu'ils échappent dans l'ardeur des combats, qu'on les juge ensuite et qu'on les désavoue. Mais que penser d'un général françois qui, après une mûre *délibération*, se décide à donner à la cruauté le caractère le plus atroce qu'elle puisse avoir, celui de la prévoyance et de la préméditation ; qui, déshonorant la sagesse et la dignité de ses conseils, ne les assemble que pour y organiser de sang froid la fureur, pour rompre les liens sacrés qui réunissent les nations, alors même que la discorde les arme les unes contre les autres, et qui, renonçant à ce pacte universel, par lequel la colère est tempérée par la loyauté et la victoire, adoucie par la clémence, annulle (sous peine de la vie) par un ordre barbare toutes les vertus généreuses, et proscrit la pitié ?..... Que deviendroient l'Europe et le monde entier, si ces idées se propageoient, si cette manière de faire la guerre devenoit universelle ? Le plus grand malheur d'une nation n'est pas d'éprouver des revers : le courage les supporte, la sagesse les ré-

pare, et l'infortune, qui peut toujours 1594.
s'allier avec la gloire, en est souvent le plus beau lustre. Mais le malheur au-dessus de tous les autres est la perte des principes moraux puisés dans la nature, l'humanité, et affermis par la religion (1). L'ordre inhumain donné par le maréchal d'Aumont ne fut exécuté que par un petit nombre de brigands, indignes de porter les armes françoises, et cet ordre donna lieu à une action de générosité qui mérite d'être rapportée. Un soldat anglois sauva la vie à un Espagnol, l'emmena avec lui après le combat, le tint caché et le nourrit de sa paye. Le maréchal, instruit de ce fait, envoya chercher cet Anglois, qui

(1) Un de nos anciens rois (Jean le Bon) a dit que *si la vérité étoit bannie de la terre, on devroit la retrouver dans la bouche des rois;* on pourroit dire encore que *si la morale étoit bannie de la terre, son refuge devroit être dans la conscience de tous les hommes qui commandent aux autres, et même dans leur génie*, car le premier de leurs intérêts, comme le premier de leurs dévoirs, est d'en maintenir les principes sacrés. Et combien la religion affermit ces maximes fondamentales de toute bonne législation! Lorsque Dieu voulut témoigner son amour pour son peuple, il ne lui donna point l'empire de l'univers, il lui donna *les Tables de la Loi;* lorsqu'il voulut châtier l'ingratitude, la rébellion, l'idolâtrie, il permit à son prophète de briser ces précieuses *Tables!*.... Ainsi, le plus grand crime que puissent commettre les grands de la terre, est d'employer la puissance à dénaturer ce code im-

1594. avoua tout, en ajoutant qu'il souffriroit la mort avec joie, pourvu qu'on accordât la vie à cet Espagnol. Le maréchal lui ayant demandé quel étoit le motif d'un si vif intérêt : « C'est, répondit le soldat, » qu'en pareille rencontre il m'a sauvé la » vie à moi-même, et la reconnoissance » m'oblige à tout ce que je fais pour lui. »

Le maréchal accorda la vie à l'un et à l'autre, et il combla de bienfaits le soldat anglois : libéralité d'autant plus louable, qu'en récompensant cette action il se condamnoit lui-même. Le fort de Codron fut pris d'assaut : le capitaine espagnol Praxeda le défendit avec une grande valeur, et se fit tuer sur la brèche (1). Le duc

---

mortel, dont les préceptes salutaires unissent tous les hommes civilisés, durant même les jours désastreux de la guerre : préceptes perfectionnés par le christianisme, mais si nécessaires à la conservation de tous les hommes rassemblés en société, que Dieu en a posé les bases immuables au fond de tous les cœurs qui ne sont pas abrutis par une entière ignorance. Ainsi, jadis les peuples païens du Nord ont fait sur la guerre des lois rigoureuses ; ils ont puni comme des lâchetés le manque d'un courage téméraire ; ils ont prescrit au soldat de combattre *un contre trois*, de *ne reculer d'un pas* qu'assailli par le nombre, de braver la douleur et la mort, et de mourir *en riant et en chantant :* mais ils ont respecté les lois de l'humanité, ils n'ont ordonné *ni la trahison ni l'assassinat.* (Voyez l'*Histoire de Danemarck,* par Mallet.)

(1) Le maréchal prit ensuite le château de Cor-

de Mercœur demeura maître du reste de la Bretagne; mais d'ailleurs presque toutes les villes rentroient dans leur devoir. Au milieu de tant de sujets de joie, Henri étoit encore agité par de vives inquiétudes : elles n'étoient plus causées par le duc de Mayenne et par les Espagnols; mais il avoit connu, par la conduite irrégulière de plusieurs seigneurs de son parti, qu'il étoit entouré d'une foule de mécontens, et que les huguenots surtout cherchoient à lui causer de nouveaux em- 1594

Mécontentement des huguenots; sagesse du roi.

lay, défendu par un officier nommé Fontenelle. Le maréchal le fit menacer de ne point donner de quartier, s'il attendoit que son canon fût en batterie, quoiqu'au vrai il n'en eût point : Fontenelle fit répondre qu'il se rendroit, s'il étoit assuré que le maréchal eût en effet du canon. On lui permit d'envoyer un homme pour examiner les faits : le maréchal ayant enivré cet homme, lui fit voir de loin plusieurs chariots, en lui persuadant qu'ils étoient pleins de munitions; on lui montra ensuite *quelques canons éventés* et sans affûts : cet homme alla rapporter qu'il avoit vu une grande artillerie, et Fontenelle rendit la place. Mézeray, qui rapporte ce trait, conte un autre stratagème de ce même temps : Un gentilhomme du parti du duc de Mercœur, qui menoit une centaine de chevaux, aperçut, à peu de distance, un gros de troupes du maréchal d'Aumont : il rencontra, en fuyant, des ruches de mouches à miel posées près du chemin, à l'entrée d'un village; il se hâta de les renverser toutes sur le chemin : les mouches irritées se jetèrent sur les chevaux de ceux qui les poursuivoient, et les piquèrent si *furieusement*, qu'elles mirent toute la troupe en désordre.

1594. barras. Ils tenoient des assemblées générales pour délibérer sur leurs affaires particulières: toujours disposés à s'isoler dans l'état, ils n'étoient encore ni sujets soumis et fidèles, ni citoyens. Ils envoyèrent au roi des députés, auxquels ce prince parla avec sévérité lorsqu'ils lui demandèrent des chambres mi-parties et un protecteur. Henri répondit qu'il ne vouloit point d'innovation, qu'ils n'auroient que l'édit accordé par Henri III en 1577, édit très-favorable aux calvinistes. « J'en » sais, ajouta le roi, qui ont dit qu'il » falloit que le feu roi fût hérétique pour » avoir donné cet édit, tant il est avan- » tageux aux protestans. Mais le premier » qui s'ingérera dorénavant de tenir ce » langage, je lui ferai faire son procès. » Cet édit est raisonnable, je le main- » tiendrai, et ne ferai rien de plus. A » l'égard d'un protecteur, je veux que » l'on sache qu'il n'y a d'autre protecteur » en France que moi, et que l'on soit » assuré que je ferai courir fortune de la » vie à celui qui seroit si osé d'en prendre » le titre. » Cette fermeté maintint dans le respect, et c'étoit beaucoup; mais l'esprit de rébellion et les défiances subsistèrent toujours. Parmi les huguenots, il s'en trouvoit plusieurs qui, connoissant la droiture du roi, lui étoient sincèrement attachés; ce prince étoit instruit par

eux des dispositions des autres. Les calvinistes appréhendoient surtout que Henri, devenu catholique, ne fît la paix avec l'Espagne, et ne se joignît à cette puissance pour détruire leur secte. Ainsi, dans tous les conseils du roi, ils demandoient qu'on déclarât la guerre aux Espagnols, puisque, disoient-ils, ceux-ci la faisoient effectivement en fournissant sans cesse des secours à la Ligue. Le roi hésitoit sur le parti qu'il devoit prendre. S'il faisoit la paix, la Ligue aussitôt tomboit entièrement d'elle-même; mais, d'un autre côté, s'il déclaroit la guerre, outre l'espérance des avantages qu'il se flattoit d'en retirer, il occupoit des esprits audacieux et turbulens; il calmoit leurs inquiétudes, et il préservoit le royaume des révoltes les plus dangereuses, car la Ligue n'étoit plus qu'un fantôme. Henri craignoit beaucoup moins les entreprises que le repos forcé des calvinistes, qui ne respiroient que la guerre, et pour lesquels la vie et tout l'usage qu'on en peut faire n'étoient qu'un mouvement violent et continuel. Le roi se trouvant, au mois de décembre, sur les frontières de la Picardie, tint plusieurs conseils: les avis y furent partagés sur la guerre, et le roi, ne consultant plus que l'intérêt de ses peuples et de l'humanité, prit le parti de faire la paix. Il la fit proposer à l'archiduc

1594. —

1594. Ernest; mais l'archiduc répondit à ces avances par des demandes si déraisonnables, que le roi fut obligé de se déterminer à faire la guerre. Il revint à Paris le 27 décembre pour en accélérer les préparatifs. Ce jour même, un détestable assassin pensa ravir à la France quinze années de prospérité et de bonheur. Le roi étoit descendu à l'hôtel de Schomberg, où logeoit la marquise de Monceau (1), et où s'étoient rendus plusieurs seigneurs pour lui faire leur cour. Comme le roi étoit là sans étiquette, il avoit permis à une fille nommée Mathurine, qui le divertissoit par ses folies, de rester dans la salle où il s'arrêta et dont la porte étoit ouverte. Ayant aperçu Montigny qui l'abordoit en s'inclinant profondément, il s'avança vers lui, et, tandis qu'il se baissoit pour relever et embrasser Montigny, il reçut un coup de couteau qui lui cassa une dent et lui coupa la lèvre supérieure du côté droit. Se sentant frappé, il se retourna, et ses yeux tombant sur Mathurine, il dit : *Au diable soit la folle, elle m'a blessé.* Mais cette fille niant le fait, fit une action qui prouva qu'elle n'étoit pas aussi folle qu'elle affectoit de le paroître ; elle se jeta précipitamment du côté de la porte, la ferma,

Attentat de Jean Châtel.

Mézeray, De Thou.

(1) Gabrielle d'Estrée.

et jura qu'on lui arracheroit plutôt la vie que de laisser sortir personne. Rosny étoit présent. Voyant le visage du roi tout en sang, il crut que ce prince avoit reçu le coup dans la gorge ; il s'approcha de lui *plus mort que vif;* mais Henri, avec un visage tranquille et riant, rassura tout le monde. Les courtisans examinèrent aussitôt les visages de tous ceux qui étoient présens, dont plusieurs étoient inconnus; on remarqua dans la foule un jeune homme pâle et tremblant, il avoit cependant jeté à terre son poignard ; le comte de Soissons, qui se trouvoit à côté de lui, le saisit au collet en lui disant : « Misérable ! c'est vous ou moi qui avons » blessé le roi ! » L'assassin se défendit d'abord en bégayant, ensuite, perdant tout-à-fait la tête, il avoua tout. 1594.

Ce monstre s'appeloit Jean Châtel; il étoit fils d'un marchand drapier de Paris. Il fut mis entre les mains du lieutenant du prévôt de l'hôtel et de là conduit en prison.

Le bruit de cet assassinat s'étant répandu dans Paris y causa une consternation universelle; mais lorsqu'on apprit que la blessure n'avoit rien de dangereux, les témoignages de la joie éclatèrent de toutes parts ; tout le peuple, de lui-même, entraîné par une pieuse reconnoissance, se dispersa dans les églises

1594. pour remercier Dieu d'avoir préservé ce prince, qui, lui-même, pour achever de rassurer les habitans, alla se montrer dans les rues : sur le soir, il se rendit à Notre-Dame, où il fit chanter le *Te Deum* en actions de grâces. On envoya, par son ordre, des couriers dans les provinces pour rendre compte de cet événement, et le roi écrivit même aux gouverneurs plusieurs lettres de sa main. Le lendemain, Jean Châtel fut interrogé. Il avoit fait ses études aux jésuites et les avoit finies sous les PP. Guéret et Guignard (1); cependant il assura que ces religieux n'étoient point complices du crime qu'il venoit de commettre. Le parlement fit faire la visite du collége des jésuites : Jean Guignard, l'un d'eux et bibliothécaire, fut trouvé saisi de plusieurs libelles faits contre Henri III et contre le roi régnant; on conduisit Jean Guignard et quelques autres jésuites à la conciergerie. Le bruit s'étant répandu dans Paris que les jésuites étoient les auteurs de cet attentat, la populace assiégea leur collége de Clermont, et eût mis en pièces tous ces religieux, si le roi n'y eût envoyé des gardes. Les jésuites ne furent

(1) Il étoit sorti des jésuites depuis plus de sept mois, et il fut prouvé qu'il n'avoit point conservé de correspondance avec eux.

pas les seuls inculpés dans cette affaire : 1594.
les huguenots accusèrent hautement les ligueurs, dont le nombre étoit encore considérable dans la ville. Les calvinistes, se rappelant d'affreux souvenirs, étoient prêts à saisir ce prétexte pour verser le sang des catholiques; mais le roi, par sa sagesse, sa vigilance, et les ordres qu'il donna, prévint d'horribles représailles et un massacre semblable à celui de la Saint-Barthelemi.

Jean Châtel, condamné à mort, subit le supplice des régicides : son père fut banni du royaume à perpétuité; sa mère et ses sœurs obtinrent leur liberté, à condition qu'elles sortiroient de Paris et qu'elles n'y rentreroient qu'au bout de deux ans. Leur maison fut rasée, et le prix des démolitions fut employé à construire sur le même terrain une pyramide à quatre faces, sur lesquelles on grava le précis de l'arrêt du parlement, avec plusieurs inscriptions à la louange du roi.

Le P. Guéret, professeur de philoso- 1595.
phie de Jean Châtel, fut banni pour neuf années. Le P. Guignard, sur les écrits saisis chez lui, fut condamné, le 7 janvier 1595, à être pendu. Il protesta de son innocence, assurant n'avoir eu aucune part aux écrits trouvés chez lui : on lui objecta qu'il étoit coupable du moins de contravention à l'arrêt qui, en pu-

1595. bliant l'amnistie, ordonnoit de brûler toutes ces sortes d'écritures (1). Il fut conduit devant l'église de Notre-Dame pour y faire amende honorable. Lorsqu'on lui dicta la formule pour demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, il répondit qu'il demandoit pardon à Dieu, parce que tout homme est pécheur, mais qu'il n'avoit point offensé le roi et n'avoit point de pardon à lui demander. On le mena à la place de Grève, où il souffrit la mort avec beaucoup de constance, après avoir exhorté le peuple à la crainte de Dieu et à l'obéissance pour le roi; il fit même une prière tout haut pour ce prince.

Mémoires de l'Etoile. On ne peut s'empêcher de trouver que, surtout sous un tel règne, cette sentence étoit beaucoup trop rigoureuse, et qu'au lieu de la mort, on auroit dû se contenter de prononcer le bannissement. La mort édifiante de cet infortuné a jeté sur sa condamnation un odieux vernis d'injustice.

---

(1) Le P. Daniel remarque, à ce sujet, que, si on eût fait le procès à tous ceux qui étoient dans le même cas, il auroit fallu condamner à mort tous les gens chargés du soin des cabinets et des bibliothèques, où de semblables écrits étoient gardés et se sont conservés jusqu'à nos jours. On sait que, sans aucun esprit de parti, le seul goût des collections et des livres rares suffit pour faire conserver avec soin des ouvrages repréhensibles et défendus.

Les jésuites furent bannis du royaume : l'arrêt du parlement étoit conçu en ces termes :

1595.
Expulsion des jésuites.
Mémoires de Sully. Mézeray.

« Les prêtres du collége de Clermont, » et tous autres soi-disans de la société » des jésuites, condamnés, comme cor- » rupteurs de la jeunesse, perturbateurs » du repos public, ennemis du roi et de » l'état, à vider, dans trois jours de la » signification de l'arrêt, hors de Paris » et autres villes et lieux où sont leurs » colléges, et, quinzaine après, hors du » royaume, sous peine, où ils seront » trouvés ledit temps passé, d'être pris » comme criminels et coupables du crime » de lèse-majesté : les biens, tant meubles » qu'immeubles à eux appartenans, em- » ployés en œuvres *pitoyables*, et distri- » bution faite d'iceux ainsi que par la » cour sera ordonné ; et en outre fait » défenses à tous sujets du roi d'envoyer » des écoliers aux colléges de ladite so- » ciété qui seront hors du royaume pour » y être instruits, sous la même peine » du crime de lèse-majesté. »

Il faut avouer que ce terrible arrêt ne fut motivé par aucune preuve contre cette société : des soupçons vagues, des imputations dénuées de faits positifs, ou, pour mieux dire, évidemment faites par la haine et l'envie, ne sauroient excuser la rigueur outrée d'une telle sentence.

1595. Les jésuites sortirent de Paris le 8 janvier 1595 : ils se retirèrent presque tous en Lorraine.

Déclaration de guerre à l'Espagne.

Le roi fit publier, au commencement de cette année, un manifeste qui contenoit une déclaration de guerre contre les Espagnols. On y reprochoit, avec raison, au roi d'Espagne d'avoir été l'une des principales causes de tous les troubles qui avoient si constamment agité la France depuis le règne de François II; d'avoir formé, soutenu la rébellion de la Ligue et les horreurs de la guerre civile, en fournissant aux factieux des secours d'hommes et d'argent, et en commettant toutes sortes d'hostilités contre les fidèles sujets du roi. Enfin, d'après tant de graves sujets de plaintes, Henri déclaroit la guerre au roi d'Espagne et à ses sujets, et commandoit aux siens de la leur faire sans relâche. Pour toute réponse à ce manifeste, l'artificieux Philippe II, proclamant, avec une dérision outrageante et perfide, de prétendues intentions pacifiques, donna un édit, par lequel il assuroit qu'il prétendoit entretenir la paix avec la couronne de France, et garder la confédération par lui faite avec les catholiques de ce royaume, avec ceux même qui s'en étoient départis, moyennant qu'ils y rentrassent sous deux mois : mais qu'il se déclaroit ennemi du prince

de Béarn, protestant d'ailleurs qu'il n'avoit point d'autre intérêt que de conserver la religion catholique et la France *en bonne paix*. 1595.

Le roi ne songea plus qu'à pousser vivement la guerre contre les Espagnols et le duc de Mayenne; et, pour en commencer les opérations et en préparer le succès, il disposa, avec son habileté ordinaire, toutes ses troupes dans les différentes provinces. Ce prince se rendit en Bourgogne. *Mézeray.* Dijon s'étoit révolté contre le duc de Mayenne; mais les habitans n'avoient pas assez de forces pour chasser les rebelles : Henri alla à leur secours. Avant de partir, il pourvut aux affaires du dedans, en établissant un conseil *Mémoires de Sully.* pour les finances et l'administration du royaume. Le comte de Soissons désira vivement d'être nommé chef de ce conseil, et il l'insinua au roi, qui feignit de ne pas l'entendre; car, ne pouvant compter sur son attachement et même sur sa fidélité, le roi étoit bien décidé à ne lui pas accorder une telle preuve de confiance. Il nomma à cette place le prince de Conti, qui devoit aussi, en son absence, remplir les fonctions de gouverneur de Paris. Il dit au comte de Soissons que, sachant que son goût et ses talens le portoient tout entier vers la guerre, il le retenoit près de sa personne pour

1595. cette campagne. Le comte, dissimulant mal son dépit, en fit essuyer au roi tous les caprices; Henri les supporta avec une patience inaltérable, et d'autant plus, qu'il voyoit clairement que le comte, qui ne le suivoit qu'à regret, avoit le dessein de le pousser à bout, afin d'en arracher un ordre de se retirer; mais il ne put obtenir une disgrâce : Henri se fit un jeu de lasser sa mauvaise humeur. En arrivant à Troyes, où le roi fit sa première entrée, il apprit que le connétable de Castille, accompagné du duc de Mayenne, étoit en Franche-Comté, à la tête de l'armée espagnole, dans le dessein de passer en Bourgogne pour aller secourir les châteaux de Dijon et de Talan (1). Sur cette nouvelle, Henri, s'étant fait amener, par le connétable de Montmorency et par le maréchal de Biron, les deux corps de troupes qu'ils commandoient, le comte de Soissons prétendit, contre toute espèce de raison, que sa charge de grand maître de la maison du roi lui donnoit le droit de conduire en chef toutes ces troupes en l'absence de sa majesté. Il savoit parfaitement, lui-même, combien cette prétention étoit ridicule; mais, cherchant un prétexte pour abandonner le roi, il s'attacha à

Combat de Fontaine-Françoise.

(1) Château fort, à une demi-lieue de Dijon.

celui-là avec une invincible opiniâtreté. 1595.
Le roi, pour lui ôter cette idée, le pria, le sollicita *comme il auroit pu faire son fils ou son frère* (ce sont les termes dont ce prince se servit en mandant ce détail à Rosny) : tout fut inutile. Le comte le quitta avec un feint mécontentement, et engagea la plus grande partie des gens de guerre qu'il avoit sous ses ordres à en faire autant. Voilà les choses que le plus grand et le meilleur des rois étoit obligé de supporter sans cesse, et sans que tant d'ingratitude, de défections, de rébellions, aient jamais aigri son caractère, ou altéré sa douceur, sa patience et sa bonté. Ce prince hâta sa marche pour aller secourir Dijon et Talan. Aussitôt qu'il fut à Dijon, il alla visiter les fortifications, et, sans descendre de cheval, il fit faire, sous ses yeux, de nouveaux retranchemens. Ensuite, suivant sa coutume, il marcha au devant des ennemis avec une partie de ses troupes, auxquelles il donna l'ordre de se rendre à Lux et à Fontaine-Françoise, où il les devança. Il jugea que ce seroit pour lui un avantage considérable, s'il pouvoit trouver encore les ennemis occupés au passage de la Saône, n'eût-il avec lui qu'une poignée de monde.

Il n'avoit qu'un détachement de trois cents chevaux, dont une moitié étoient ar-

1595. quebusiers. Il alla avec cette escorte jusqu'à la Vigenne près du bourg de Sainte-Seine. Là, il envoya avec soixante chevaux le comte de Mirebeau à la découverte, et il donna la même commission au baron d'Aussonville : pendant ce temps, il passa la rivière de Vigenne avec environ cent vingt chevaux, dans le seul dessein de reconnoître un terrain sur lequel il seroit peut-être obligé d'avoir une affaire. Il n'avoit pas encore fait une lieue, lorsqu'il vit revenir à lui assez en désordre Mirebeau, qui lui dit qu'il avoit été chargé par trois ou quatre cents chevaux, qui l'avoient empêché de bien reconnoître l'ennemi ; le maréchal de Biron, arrivant dans ce moment, offrit d'aller savoir des nouvelles plus positives : Mirebeau et le baron de Lux le suivirent. Au bout de mille pas, il trouva, sur une colline, une garde avancée d'une soixantaine de chevaux, qu'il chargea et dissipa : alors il vit clairement toute l'armée espagnole s'approcher en ordre de bataille, et quatre cents chevaux, plus avancés que le reste de l'armée, qui poursuivoient cent cinquante François. C'étoit d'Aussonville que le roi avoit envoyé à la découverte en même temps que Mirebeau, mais d'un autre côté ; d'Aussonville, en fuyant, détourna l'orage sur Biron : le détachement ennemi l'attaqua à droite et

à gauche ; de Lux fut très-maltraité et même jeté à terre. Biron, qui avoit eu l'avantage de son côté, vola à son secours et rétablit sa troupe ; mais ensuite il fut chargé si impétueusement lui-même par les escadrons ennemis réunis, vers lesquels il en vit encore s'avancer d'autres de la grande armée, qu'il prit le parti de la retraite. Cette retraite fut changée en une véritable fuite, sitôt que cette cavalerie ennemie se mit à sa poursuite. Il arriva en cet état à la vue du roi, qui envoya d'abord cent chevaux pour le soutenir : rien n'est plus difficile que d'arrêter une troupe qui fuit, surtout lorsqu'elle a l'ennemi sur ses talons. Ces cent hommes prirent eux-mêmes le mouvement de ceux qu'ils venoient appuyer, et revinrent en fuyant. Dans ce moment terrible, on proposa au roi de fuir sur un excellent cheval turc, qu'on lui tenoit prêt. *J'ai besoin, non de conseil*, répondit-il, *mais d'assistance. Il y a plus de péril à la fuite qu'à la chasse.* Ce prince, voyant qu'il ne lui restoit plus de ressource qu'en lui-même, s'avança vers les fuyards sans se donner le temps de prendre son casque : il s'exposa à la rencontre des escadrons victorieux, qui composoient plus de huit cents hommes, n'en ayant que trois : il appela ses principaux officiers par leur nom en s'écriant :

1595.

1595. *A moi, messieurs, suivez mon exemple.* Il se porte partout sans aucun ménagement pour sa personne. Dans cette activité de mouvement, dans cette chaleur d'action et au milieu d'une confusion générale, il examine tout avec le sang froid et l'attention d'un observateur tranquille : il s'aperçoit qu'un de ses officiers, Lacurée, qui combattoit sans armure, ne voyoit pas un ennemi prêt à le percer d'un coup de lance, il lui cria : *Garde, Lacurée :* celui-ci se retourne et tue l'Espagnol. Le roi parvient à rallier la plus grande partie des fuyards ; il fait deux corps du tout, et, se mettant à la tête de cent cinquante chevaux, il revient à la charge d'un côté, tandis que la Trimouille, par son ordre, en fait autant de l'autre avec pareil nombre, et se montre digne de seconder un tel chef. Sans cette intrépidité il ne seroit pas resté un seul de ces trois cents hommes, ainsi engagés au-delà d'une rivière, devant un corps victorieux de cavalerie. Henri, frayant le chemin à ses soldats, se mêle ainsi, la tête nue, au milieu des six escadrons, les ouvre et les fait plier ; tout recule devant lui : il semble que son visage, entièrement découvert, épouvante l'ennemi ; que nul ne puisse supporter ses regards. Dans cette effroyable mêlée, le capitaine Mainville se tint toujours auprès du roi :

Présence [d]'esprit du [r]oi, qui sauve la vie à [u]n officier.

Mathieu.

il gardoit un coup de pistolet *chargé de deux carreaux d'acier*, pour le premier qui s'approcheroit du roi; il s'en servit si à propos contre un Espagnol qui s'avançoit vers le roi, qu'il lui perça la tête de part en part, et la balle vint siffler aux oreilles du roi (1). Biron, profitant de l'étonnement et du désordre de l'ennemi, court rassembler le reste des fuyards, et revient avec cent vingt chevaux pour appuyer le roi : le moindre renfort suffit pour achever une déroute ; celle de cette avant-garde espagnole fut complète. Les royalistes alloient pousser jusqu'à un corps de trois cents chevaux, où étoit le duc de Mayenne, si le roi n'eût fait faire halte, parce qu'il aperçut des haies bordées de mousquetaires, dont il auroit fallu essuyer le feu. Peu après, deux troupes de cavalerie étant sorties d'un bois voisin pour revenir à l'attaque, le roi les chargea aussitôt, et, les ayant dissipées, revint se poster au lieu d'où il étoit parti, ce qu'il exécuta avec tant d'ordre et de supériorité, que l'ennemi ne se racquitta en rien de sa perte, et que ce prince, dit le duc de Sully, remporta, dans un même jour et presque dans le même moment, 1595.

(1) Henri, depuis, ne parla jamais de pistolet, dit l'historien Mathieu, « qu'il ne se souvînt de ce » coup, disant n'en avoir jamais vu de plus grand. »

1595. l'honneur de la plus belle victoire et de la plus belle retraite dont l'histoire nous fournisse l'exemple. En arrivant à son premier poste, le roi trouva le comte de Chiverny, le chevalier d'Oise, Vitry, Clermont, Rissé, d'Arambure, Lacurée, d'Heures, Saint-Géran et la Boulaye, qui arrivoient avec leurs compagnies, composant, avec celle du roi, environ neuf cents chevaux. Ce nouveau renfort, qui fut aperçu des ennemis, fit croire au connétable de Castille que toute l'armée royale arrivoit, et il n'osa hasarder une bataille. Il fit décamper son armée, regagna la rivière de Saône, et la passa sur un pont dont il s'étoit assuré d'avance; le roi le poursuivit et le harcela sans cesse jusqu'à ce qu'il se fût mis à couvert derrière cette rivière.

Après ce fameux combat, Lacurée, auquel le roi avoit sauvé la vie, en l'avertissant de prendre garde à lui, vint trouver ce prince, qui étoit encore à cheval, et, *lui accolant la cuisse*, il lui dit: « Sire, il fait bon avoir un maître qui » vous ressemble, car il sauve la vie au » moins une fois le jour à ses serviteurs; » j'ai reçu aujourd'hui deux fois cette » grâce de votre majesté, l'une, en ce » qu'elle m'a fait participer au salut gé- » néral par les ordres qu'elle donne à » chacun, et la seconde, quand il lui a

» plu me crier : *Garde, Lacurée.* Voilà, 1595.
» répondit le roi, comme j'aime la conservation de mes bons serviteurs. »

Il est remarquable que, dans ce combat si prodigieusement inégal, où les troupes françoises se livrèrent avec tant d'ardeur, le roi ne perdit que six hommes : le maréchal de Biron fut blessé. Il demeura, du côté des Espagnols, cent trente hommes sur la place ; on leur fit soixante prisonniers ; ils emportèrent plus de deux cents blessés. Le roi, peu de jours après, écrivit à la princesse Catherine, sa sœur, la lettre suivante :

« Ma chère sœur, tant plus je vais en » avant, tant plus j'admire la grâce que » Dieu me fit, au combat de lundi, où » je pensois n'avoir que douze cents che- » vaux à combattre ; mais il en faut » compter deux mille (1). Le connétable » de Castille étoit dans l'armée avec le » duc de Mayenne, qui m'y virent et m'y » connurent toujours fort bien, ce que je » sais de leurs trompettes et prisonniers. » Ils m'ont envoyé demander tout plein » de leurs capitaines italiens et espagnols, » dont plusieurs, n'étant point prison- » niers, faut qu'ils soient des morts qu'on » a enterrés. Beaucoup de mes officiers

(1) Le roi ne parle que de l'avant-garde qu'il avoit combattue, et non du gros de l'armée.

1595. » et de jeunes gentilshommes, me voyant
» partout, ont fait feu en cette rencontre
» et y ont montré de la valeur beaucoup,
» entre lesquels j'ai remarqué Gram-
» mont, Termes, la Trimouille, d'El-
» bœuf, Boissy, Lacurée, Mainville, le
» marquis de Mirebeau (1), qui s'y trou-
» vèrent sans autres armes que leurs
» hausse-çols et leurs gaillardets, y firent
» merveille. Ceux qui ne s'y sont pas
» trouvés y doivent avoir du regret, car
» j'ai eu affaire de tous mes bons amis,
» et vous ai vue bien près d'être mon
» héritière. Je me porte bien, Dieu merci,
» et vous aime comme moi-même. »

Par cet exploit, la fidèle Bourgogne se trouva tout entière rendue à son souverain. La ville de Dijon, ainsi que toutes les autres villes de cette province, avoit prouvé son attachement à la cause royale par un zèle sincère et les actions les plus courageuses. Henri s'empara encore d'une grande quantité de petites villes de Franche-Comté. Cette campagne de Henri en Franche-Comté, dit le duc de Sully, l'emporte, dans l'esprit de bien des connoisseurs, sur tout ce qu'on lui avoit vu faire jusque-là. Il auroit poussé beaucoup plus loin ses avantages, si les Suisses ne

(1) Fils de Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny.

l'eussent prié de retirer ses troupes, et d'accorder à cette province la neutralité dont elle avoit toujours joui. Le roi avoit reçu de grands services des Suisses, nation loyale, dont les valeureux soldats, naturalisés en France par leur courage et par leur zèle pour le service de nos rois, n'ont jamais été regardés dans nos armées comme des troupes étrangères : Henri, pour leur témoigner sa reconnoissance, leur accorda ce qu'ils demandoient ; il remit même en liberté les villes qu'il avoit prises dans la Franche-Comté. Après ces succès, il ne resta plus d'espérance au duc de Mayenne. Il avoit repoussé les bontés du roi avec tant d'opiniâtreté ; le président Jeanin, par ses ordres, avoit eu l'audace d'écrire à ce prince des lettres si peu mesurées et même si insolentes (1), qu'il étoit impossible que, dans une situation désespérée, il pût concevoir l'idée de recourir enfin à la clémence d'un prince qu'il avoit offensé de tant de manières et avec tant d'obstination : d'un autre côté, il ne pouvoit attendre de l'Espagne ni secours personnels, ni protection d'aucun genre. Des lettres interceptées lui avoient appris que le duc de Feria étoit son ennemi mortel. Ce seigneur espagnol jouissoit d'un grand crédit à sa

1595.

Le roi prend pitié du duc de Mayenne.
Mémoires de Sully.

(1) Voyez les *Mémoires de Sully*.

1595. cour, et Mayenne avoit vu dans les lettres interceptées que le duc de Feria parloit de lui avec le dernier mépris; Mayenne lui avoit même à ce sujet envoyé un cartel qui ne fut point accepté. Il écrivit au roi d'Espagne; il ne reçut que des réponses peu satisfaisantes: tant d'affronts joints à tant de revers lui firent connoître que les talens, le courage et l'élévation du rang ne sauroient préserver des plus profondes humiliations les rebelles qui s'unissent aux étrangers, et qui les appellent en s'armant contre leur souverain et leur patrie. Dans cette extrémité, Mayenne songeoit à se retirer chez le duc de Savoie; le roi eut pitié de sa situation. C'eût été beaucoup de céder à ses supplications, la clémence royale fit plus: semblable à la divine et suprême miséricorde, elle le prévint. Henri lui fit dire qu'il étoit disposé à le recevoir dans ses bonnes grâces; qu'en attendant que l'on convînt des conditions de leur réconciliation, il pouvoit se retirer dans la ville de Châlons, qu'il trouveroit les chemins libres pour s'y rendre, et qu'il ne seroit ni assiégé, ni investi. Mayenne profita avec joie de ces bontés inattendues; il demanda seulement, pour l'honneur de son caractère, de ne reconnoître publiquement le roi que lorsqu'il auroit reçu l'absolution.

Absolution du roi.

L'expulsion de France des jésuites au-

roit dû naturellement nuire aux intérêts 1595
de Henri à la cour de Rome. Clément VIII aimoit particulièrement cet ordre religieux, où les études étoient si parfaites, et qui, par ses missions, ses travaux apostoliques et littéraires, avoit rendu de si grands services à la chrétienté : mais ce pontife, qui observoit en secret la conduite du roi, bien convaincu de sa sincérité, n'écouta que la justice et la religion ; il fut sourd aux intrigues, aux prières et aux menaces de l'Espagne, et il montra dans toute cette affaire autant d'impartialité que de droiture. D'Ossat et du Perron (1), ambassadeurs du roi, étoient chargés de suivre les négociations ; le vertueux et savant cardinal Tollet, quoique Espagnol et jésuite, les seconda avec zèle, ainsi que le grand duc de Toscane, la république de Venise, les neveux du pape, et le plus grand nombre des cardinaux ; celui de Joyeuse, qui avoit encore son frère dans la Ligue, fit paroître un grand désintéressement, et agit auprès du pape avec la plus utile activité (2).

(1) D'Ossat fut depuis cardinal, et a laissé des lettres intéressantes. Du Perron, évêque d'Evreux (cardinal aussi par la suite), fut l'un des plus savans hommes de son temps.

(2) Le plus grand nombre des écrivains du dix-huitième siècle, ennemis de l'Eglise, c'est-à-dire de la religion, ont supprimé dans leurs ouvrages

1595. Le pape ayant choisi le 17 septembre 1595 pour donner l'absolution au roi, il en fit la cérémonie avec une imposante solennité. Jamais cette superbe capitale, jadis souveraine profane et belliqueuse des nations, et depuis reine pacifique et

---

tous ces détails, parce qu'ils honoroient la cour de Rome. Ils ont injurié et calomnié les ministres de la religion pendant cinquante ans; ils n'ont jamais recherché dans l'histoire ecclésiastique que les mauvais papes et les mauvais prêtres, toujours en exagérant leurs torts et souvent en leur en attribuant d'imaginaires. Il n'y a point de classes de la société qui ne fût flétrie par un semblable déchaînement. Si une puissante société de deux cents personnes formoit la même conjuration contre les rois, les nobles, la magistrature, etc., elle réussiroit de même, en persistant pendant un demi-siècle: par exemple, en publiant sous toutes les formes, sérieuses, légères, comiques, dramatiques, l'histoire et les fautes de tous les juges corrompus, de tous les magistrats iniques, de tous les innocens condamnés; en se permettant toutes les inventions et tous les mensonges utiles à ce projet; en passant sous silence les bonnes actions qui ne sont pas connues de tout le monde, et de temps en temps fabricant de petites anecdotes injurieuses à la mémoire des grands magistrats, afin d'affoiblir le respect qu'inspirent les noms de d'Aguesseau, de l'Hôpital, de Harlay, de Molé, etc., etc. Après de semblables travaux et une telle persévérance, la multitude, dont l'esprit général est superficiel et frondeur; la multitude, qui donne toujours raison à l'emphase qui l'émeut et à la malignité qui la fait rire; la multitude, enfin, moqueuse et légère, concluroit et affirmeroit que l'on doit redouter, mépriser, abhorrer la magistrature et supprimer tous les tribunaux.

céleste de l'Eglise; jamais Rome, dans ses jours de splendeur, n'offrit une pompe plus touchante! On vit un peuple immense rassemblé dans le plus beau temple que la religion ait élevé à l'Eternel: on vit un pontife orné de toutes les vertus, un digne vicaire de Jésus-Christ, remplir l'une de ses plus augustes fonctions, celle qui retrace le mieux son origine sacrée et le maître divin qu'il représente; on le vit s'asseoir sur la chaire de l'apôtre pénitent, pour pardonner et pour bénir. Qu'elles furent solennelles ces paroles de paix, de clémence et d'amour! Elles donnoient à la fragile puissance humaine un appui solide, une base inébranlable; elles assuroient au fond de toutes les consciences les droits disputés du héros qui devoit régénérer la France; elles consacroient la gloire, le règne et l'autorité de Henri le Grand! On sait que la mission du souverain pontife n'est point de distribuer les couronnes de la terre, de les ôter ou de les rendre, mais il n'appartient qu'à lui seul de sanctifier la majesté du trône, et de proclamer *le Roi Très-Chrétien*. 1595.

Le pape donne au roi l'absolution.

Aussitôt que le pape eut prononcé les derniers mots de l'absolution, on entendit de toutes parts le bruit des trompettes et des tambours, auquel répondit le canon du château Saint-Ange. Le cardinal de Joyeuse chanta le *Te Deum*, et fit mettre

1595. les armes de France et de Navarre sur la porte de son palais; la ville fut illuminée; le peuple donna, par ses acclamations, les témoignages de la plus grande joie, et les habitans de Rome, de toutes les classes, s'empressèrent, après la cérémonie, d'acheter le portrait du roi, qu'on avoit eu soin de faire graver d'avance. La bulle d'absolution fut expédiée quelques jours après, et envoyée aussitôt en France.

Esprit de la Ligue.

« Les conditions de l'absolution étoient, » pour la plupart, des clauses de police » ecclésiastique : on faisoit promettre au » roi qu'il ne nommeroit aux bénéfices » que des personnes d'une foi non sus- » pecte; qu'il protégeroit le clergé; qu'il » révoqueroit les libéralités faites aux » dépens de l'Eglise; qu'il ratifieroit tous » ces engagemens entre les mains du légat » qui seroit envoyé en France, et qu'il » notifieroit publiquement à tous les » princes catholiques sa résolution de » vivre et de mourir dans la foi aposto- » lique et romaine. Le pape imposa aussi » des obligations personnelles, comme » de réciter des prières marquées, d'en- » tendre la messe tous les jours, de bâtir » des monastères des deux sexes en dif- » férentes provinces, et de fonder des » maisons de charité. »

Les suppliques données au pape, au

nom du roi et les bulles de Sa Sainteté, furent rédigées de manière à ne porter aucune atteinte à la dignité royale; on eut soin qu'aucune expression ne pût donner à entendre que Henri, pour se maintenir sur le trône de ses ancêtres, crût avoir besoin du consentement du pape. 1595.

Pendant que ces choses se passoient à Rome, le roi étoit à Lyon, afin de se trouver plus à portée de rendre la tranquillité au Languedoc et à la Provence.

Mézeray, Mémoires de Sully.

Le maréchal de Joyeuse avoit quitté les capucins pour se mettre, dans cette partie de la France, à la tête de la Ligue; il commandoit depuis long-temps en Languedoc, mais avec une douceur, une modération et un désintéressement d'autant plus admirés, que ces qualités étoient extrêmement rares parmi les principaux chefs de tous les partis de ce temps. Il retenoit sous son obéissance Toulouse, Narbonne, Rodez, Carcassone et quelques autres villes. Quoiqu'il n'eût pas une armée considérable, le roi n'avoit encore pu l'en déposséder. Mais, instruit par des lettres de Rome, du cardinal son frère, que le pape se disposoit à donner l'absolution au roi, il se tint seulement sur la défensive. Lorsque le roi fut à Lyon, il le fit sonder sur ses dispositions, et Joyeuse accepta la trève que Henri lui offrit.

Soumission de Joyeuse.

La Provence étoit toujours en proie à

1595. la tyrannie du duc d'Epernon, qui s'y maintenoit malgré les ordres du roi. Ce prince y avoit envoyé Dufresne, conseiller d'état, pour engager le duc à céder de bonne grâce ce gouvernement au duc de Guise, en l'assurant que sa majesté le récompenseroit d'une manière digne d'elle. Le duc, qui n'étoit ni ligueur ni royaliste, qui ne vouloit être que d'Epernon indépendant, répondit qu'il avoit arraché cette province au duc de Savoie et à la Ligue aux dépens de son sang et de celui de ses parens et de ses amis; qu'on ne pouvoit lui en ôter le gouvernement sans porter atteinte à sa réputation; qu'il s'y maintiendroit et ne le quitteroit qu'avec la vie. Dufresne, après avoir fait de vains efforts pour l'adoucir, lui déclara qu'il avoit ordre du roi de lui dire que, s'il persistoit dans sa rébellion, il viendroit lui-même le chasser de cette province, pour lui faire sentir le poids de toute son indignation. « Eh bien, s'écria » le duc avec fureur, qu'il y vienne, je » lui servirai de fourrier, non pas pour » lui préparer les logis, mais pour brûler » tous ceux qui seront sur son passage. » Malgré ces insolentes rodomontades, il signa, quelques jours après, une trève que le roi lui avoit ordonné de faire avec le duc de Guise, mais qu'il observa très-mal.

1595.

Le duc de Mercœur, toujours cantonné dans la Bretagne, dont il possédoit une partie, étoit soutenu par un corps de troupes espagnoles; mais le roi lui opposoit l'un des plus grands généraux de ce temps, le maréchal d'Aumont. Depuis que le roi lui avoit confié le gouvernement de cette province, non seulement le maréchal avoit empêché le duc de Mercœur d'y faire le moindre progrès, mais il lui avoit enlevé plusieurs places. Le maréchal poursuivoit le cours de ses succès avec ce zèle d'attachement dont l'activité peut surpasser celle que donne la jeunesse. Il assiégea la forteresse de Comper, et, s'exposant avec l'ardeur d'un soldat, il reçut un coup d'arquebuse, qui lui cassa les deux os du bras, entre le coude et la main. Lorsqu'il fut frappé, il ne dit que ces mots: *J'en tiens.* Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, quinze jours après avoir reçu cette blessure. Le roi, les officiers, les soldats, toute la France, furent également sensibles à la perte de ce grand homme. Le roi dit publiquement qu'il perdoit en lui un sujet et un ami fidèle, un général aussi recommandable par sa modestie, son désintéressement, que par son habileté, son intrépide bravoure et sa rare prudence. Malgré les divisions qui déchiroient la France, il obtint l'estime de

Mort du maréchal d'Aumont.

1595. tous les partis. Turquaud, maître des requêtes, digne par sa probité d'être son ami intime, reçut ses derniers soupirs. Le maréchal le chargea, en mourant, de dire au roi qu'il ne regrettoit la vie que parce qu'il en avoit consacré tous les instans à son service, et de recommander à ses enfans de suivre son exemple, de n'oublier jamais « que la véritable gloire » est de mériter la réputation d'un homme » de bien, et de rester inviolablement » fidèle à la religion, à son pays et à son » roi. » On peut juger, par la conduite de ses descendans, que ces belles paroles dans la bouche de ce héros expirant furent à la fois un oracle et une prophétie.

Le roi étant encore à Lyon, y vit le brave Lesdiguieres. Lorsque ce dernier arriva dans la ville, accompagné du jeune Créqui son gendre, Henri étoit à cheval, courant la bague dans la place de Bellecour. Lesdiguieres, qui l'avoit toujours si bien servi, étoit depuis long-temps séparé de lui : le roi, transporté de joie en l'apercevant de loin, pique vers lui; et, l'ayant joint, il mit pied à terre et l'embrassa à plusieurs reprises. Quels services ne seroient pas récompensés par un accueil public si cordial et si touchant d'un tel souverain? Après avoir réglé plusieurs affaires, le roi se rendit en Pi-

cardie. Il y trouva un grand désordre, 1595.
causé par la mort de Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui avoit été tué, par un étrange accident, en visitant les places de son gouvernement. Comme il entroit à cheval dans la ville de Dourlens, à huit lieues d'Amiens, en s'entretenant avec le capitaine Ramelle, la garnison, rangée en haie, tira, pour lui faire honneur, une salve de mousqueterie; au même instant, une balle égarée jeta Ramelle par terre et blessa mortellement le duc de Longueville, qui mourut deux jours après; prince modeste et plein de courage, que le roi regretta comme l'un de ses plus fidèles serviteurs, et dans un temps où il en auroit eu le plus de besoin.

Les Espagnols avoient commencé de bonne heure la campagne en Picardie. Le comte de Fuentès, leur général, avoit une armée de douze mille hommes de pied, de trois mille chevaux et vingt pièces de canon. Il prit le Catelet, mauvaise place, mal pourvue de munitions, et il alla attaquer Dourlens. Le comte de Saint-Pol, le maréchal de Bouillon et l'amiral de Villars, unirent leurs troupes ensemble, dans le dessein de faire lever le siége sans attendre le duc de Nevers, qui n'étoit qu'à une journée d'eux avec cinq cents chevaux et sept cents fantas-

1595. sins. Le roi avoit donné au duc de Nevers, depuis la mort du duc de Longueville, le commandement des troupes de Picardie; mais le maréchal de Bouillon ne vouloit pas lui obéir : cette jalousie et la mésintelligence qui s'établit entre Bouillon et Villars furent les véritables causes des malheurs d'une journée fatale à la France. De Rosne, officier françois d'un grand talent, attaché à la Ligue, instruit de la mésintelligence qui régnoit entre les chefs royalistes, soutint, dans le conseil espagnol, qu'il falloit aller au-devant des François et les combattre : son avis l'emporta. Comme il étoit le maréchal de camp de toute l'armée, Fuentès, qui connoissoit sa capacité, fit exécuter tous les ordres qu'il donna. De Rosne, après avoir pourvu à la défense de tous les retranchemens, mit ses troupes en bataille et vint attaquer les François. On ne donnera point le détail de cette action, parce qu'elle est diversement racontée par les partisans de Bouillon et par ceux de Villars, et qu'il n'y a pas de témoignages assez certains pour condamner affirmativement l'un ou l'autre de ces grands généraux. Sully, dans ses *Mémoires*, accuse nettement Bouillon d'avoir mené *les troupes catholiques à la boucherie*, afin de perdre Villars, qu'il abandonna. Mais on ne doit pas dissi-

Défaite des François.

muler que Sully avoit toujours haï le duc de Bouillon, et qu'il étoit l'ami intime de Villars, qui fut la victime de ce malheureux combat. Il paroît certain que Bouillon fit trop promptement sa retraite pour conserver ses troupes calvinistes, pendant que celles de Villars furent taillées en pièces après avoir très-vaillamment combattu. Villars fut fait prisonnier avec un gentilhomme nommé Sesseval; ils furent massacrés tous les deux de sang-froid par les Espagnols, qui leur reprochèrent d'avoir abandonné un parti qui les avoit comblés de bienfaits. Tel est le sort de ceux qui n'ont pas constamment suivi la ligne droite du devoir : quand ils y rentrent, ils laissent à ceux dont ils se détachent le droit de les accuser de désertion et d'ingratitude. 1595.

Prise de Dourlens par les Espagnols.

Cette victoire des Espagnols les rendit maîtres de Dourlens, qu'ils prirent d'assaut, et où ils massacrèrent près de deux mille personnes, sans distinction d'âge ni de sexe, en criant que c'étoit la revanche de Ham (1). De là les Espagnols allèrent mettre le siége devant Cambrai.

---

(1) Où d'Humières étant entré, fit main-basse sur la garnison espagnole, dont huit cents hommes furent tués et les autres faits prisonniers ; mais ce fut un combat et non un carnage : ainsi, l'horrible massacre de Dourlens n'étoit point une représaille.

1595. Après une vigoureuse résistance, elle capitula et fut prise. Tous ces désastres affligèrent sensiblement le roi, dont les armes n'étoient triomphantes que dans les lieux où il se trouvoit. Son plus grand chagrin fut d'avoir perdu en si peu de temps ses trois meilleurs généraux, et des hommes du caractère le plus estimable, le maréchal d'Aumont, le duc de Longueville et Villars.

Prise de Cambrai par les Espagnols.

Henri étoit à Beauvais lorsqu'il reçut ces déplorables nouvelles : il montra aux ducs de Bouillon et de Nevers le mécontentement qu'il éprouvoit de leur conduite et de leur mésintelligence, véritables causes de tous ces revers. Il tint un conseil, et déclara qu'il avoit résolu de rassembler ses troupes et d'aller aux ennemis; le duc de Nevers lui dit qu'il ne croyoit pas que sa majesté dût s'exposer à un si grand danger. « Cela est » bon pour vous, répondit Henri, qui » n'en avez approché que de sept lieues. » Ces paroles étoient foudroyantes dans la bouche d'un roi qui ne disoit jamais rien d'insultant, et qui, par ses actions et par son caractère, étoit devenu le juge suprême de l'honneur! Le duc atterré ne répliqua rien; mais ce mot cruel fit une si profonde plaie au fond de son cœur, qu'il tomba malade et mourut au bout de quinze jours. Le roi en eut, avec rai-

son, un extrême regret. Durant la maladie du duc, il l'envoya visiter plusieurs fois et lui fit dire qu'il iroit le voir; consolation superflue: toute la puissance et toute la bonté de Henri ne purent réparer le mal qu'il avoit fait par un mot échappé dans un mouvement d'humeur. Le duc le fit remercier en ajoutant qu'il n'étoit plus temps, et il mourut le lendemain. 1595.

Le roi, que des affaires pressantes rappeloient à Paris, y retourna. Il revit Rosny, et, lui ouvrant son cœur, il lui avoua qu'il s'étoit laissé aller mal à propos à l'avis d'une guerre dont on lui avoit assuré que le succès étoit infaillible; il convint qu'en ne rompant pas brusquement les négociations, il auroit pu obtenir la paix; il poussa la sincérité jusqu'à dire « que cette faute *étoit si capitale*, qu'elle étoit capable de replonger » la France dans des misères plus grandes que celles dont elle sortoit. » Depuis cette époque, Henri avoit coutume de dire « Qu'une déclaration de guerre est » la chose du monde qui doit être le plus » mûrement pesée, et que, quelque attention qu'on croie y apporter, elle » ne l'est presque jamais assez (1). » A

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 248.

1595. cette réflexion, le duc de Sully, ajoute celle-ci :

« Les princes peuvent encore tirer de » cet exemple une autre leçon qui n'est » pas moins utile, c'est qu'ils ne doivent » jamais avoir de haine envenimée contre » leurs voisins (1), et que la prudence » exige en toute occasion que, malgré le » ressentiment le plus violent et même » le plus juste, ils paroissent toujours dis» posés à la réconciliation (2).

Prudence du roi, en retirant le jeune prince de Condé des mains des calvinistes.

Le roi fit, au commencement de cette année, une action utile à la religion et à l'état. Henri avoit pris la résolution de faire élever dans la foi catholique le jeune prince de Condé, âgé de sept ans, resté à Saint-Jean d'Angely, où il demeuroit depuis la mort de son père. Henri croyoit fermement que la religion qu'il avoit embrassée après un mûr examen étoit la véritable, et il désiroit, avec toute la bonne foi de son caractère, que tous ses sujets fussent réunis dans cette même croyance; d'ailleurs, il étoit important de retirer d'entre les mains des huguenots un jeune prince qui pouvoit devenir un jour le chef des calvinistes, comme son père l'a-

(1) L'animosité du roi contre les Espagnols avoit beaucoup contribué à le décider à la guerre.

(2) *Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 499.

voit été, et renouveler et perpétuer ainsi 1595.
les troubles affreux qui avoient agité la France. Mais Henri étoit toujours guidé par cette bonté, jointe à un esprit supérieur, qui donne aux rois l'horreur des voies arbitraires, et qui révèle à leur génie bienfaisant les plus utiles secrets de la véritable politique, dont la maxime fondamentale est de ne jamais enfreindre les lois éternelles de la justice. Il s'agissoit non de faire enlever le jeune prince, mais de l'attirer à la cour, et d'engager la seule personne qui eût des droits réels sur lui (sa mère), à les céder volontairement. Henri prit le prétexte de faire juger au parlement l'accusation intentée par les huguenots contre Charlotte de la Trimouille, qu'ils soupçonnoient d'avoir fait empoisonner le prince de Condé son mari et père du jeune prince dont il est ici question : les huguenots, qui le regardoient déjà comme leur protecteur, vouloient le retenir, lorsque la princesse fut invitée à se rendre à Paris; mais une mère pouvoit légitimement redemander son fils; elle se le fit rendre, et l'emmena avec elle. Cette princesse reçut à la fois deux absolutions : elle abjura le calvinisme, et elle fut justifiée, par un arrêt du parlement, du crime affreux dont on avoit voulu la noircir. Elle confia son fils à la tutelle paternelle du roi, qui lui donna

1595. pour gouverneur un homme d'un mérite reconnu, Jean de Vivone, marquis de Pisani. Lorsque le jeune prince fut instruit dans la religion catholique, le roi le mena à la messe le 24 janvier 1596.

Accommodement du duc de Mayenne.

Le duc de Mayenne, confiné à Châlons, apprit avec joie que le roi avoit enfin reçu l'absolution, car il désiroit avec ardeur de terminer son accommodement. Le roi consentit à en discuter les conditions avec ce même président Jeanin, si coupable envers lui et dont il goûta tellement l'esprit, qu'il en fit bientôt l'un de ses ministres (1). Une des choses qui embarrassèrent le plus dans le traité fait avec Mayenne, fut la complicité de la mort de Henri III. Mayenne demandoit à être déclaré innocent de ce crime, ainsi que les princes et princesses de sa maison; mais il désiroit aussi que cet article fût rédigé de telle sorte qu'on ne pût induire des termes, qu'ils avoient eu besoin de grâce et d'abolition. La gé-

(1) Lorsque Henri lui annonça qu'il le feroit entrer dans son conseil, Jeanin répondit qu'il n'étoit pas juste que sa majesté *préférât un vieux ligueur* à tant d'illustres personnages qui ne pouvoient lui être suspects. Henri repartit que puisqu'il avoit *été si fidèle à un duc, il le seroit sûrement à un roi.* Depuis ce moment, Jeanin demeura toujours auprès du roi, qu'il servit avec beaucoup de zèle et très-utilement. Il mourut en 1622, âgé de quatre-vingt-deux ans.

nérosité du roi n'eut point de bornes. 1595.
Mayenne, ce sujet rebelle, qui avoit fait tant de mal à son roi et à la France, et qui se trouvoit dénué de tout appui, obtint tout ce qu'il auroit à peine osé demander à la tête d'une armée victorieuse. Henri manda le premier président, le président Séguier, le procureur général et quelques conseillers, avec ordre d'apporter les pièces du procès de l'assassinat de Henri III (1); on les lut, et, toutes choses pesées, on conclut l'édit en ces termes :

« Sur ce qu'il a paru au roi, par l'inspection des pièces, que les princes et » princesses qui ont fait la guerre contre » lui n'ont aucune part à ce crime, et » même qu'ils s'en sont justifiés par serment, sa majesté interdit à ses cours » de parlement toutes poursuites à cet » égard. »

Le roi traita le duc avec une excessive bonté pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toute hypothèque, et reconnut que lui et les autres n'avoient pris les armes que par un motif de religion (2). Il dé-

(1) Dans lesquellés procédures, faites depuis l'entrée du roi à Paris, le duc de Mayenne étoit accusé d'avoir eu deux entretiens particuliers avec Jacques Clément.

(2) Il falloit dire par un motif de religion *mal*

1595. fendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucune intelligence, traités, pactes, ou conventions faites avec les étrangers. Enfin le roi donna au duc *trois places de sûreté*, deux en Bourgogne et une en Champagne, avec le privilége qu'il ne seroit pas permis aux calvinistes d'y tenir des assemblées.

On a le droit de s'étonner de cette dernière clause, aussi peu politique qu'elle étoit contraire à la dignité royale. Henri jusqu'alors avoit refusé avec raison *des places de sûreté* aux calvinistes, il étoit étrange qu'il en donnât au chef des rebelles, c'est-à-dire au plus coupable de tous les factieux. Les calvinistes (1), disposés à murmurer dès que le roi accordoit quelque grâce aux catholiques les plus dévoués à sa personne, eurent, dans cette occasion, un juste sujet de se plaindre, en voyant leur persécuteur et l'ennemi de leur souverain obtenir de telles conditions, et surtout lorsqu'il étoit hors d'état d'en exiger une seule. Quand cet édit fut porté au parlement, l'enregistrement éprouva beaucoup de difficultés. Diane de France, fille naturelle de Hen-

entendue; car l'Evangile prescrit l'obéissance aux souverains, même païens.

(1) Il leur en accorda par la suite, mais il leur refusa toujours la permission d'élever des forteresses.

ri II et sœur de Henri III, et Louise de Lorraine, veuve de ce roi, firent leur opposition à l'article de l'édit qui justifioit les princes lorrains, violemment soupçonnés d'avoir eu part au meurtre de Henri III, et, malgré les ordres du roi, elles persistèrent dans leur protestation. Le parlement eut aussi beaucoup de peine à passer les grâces, priviléges, exemptions et sauvegardes que le roi accordoit, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion. 1596.

Le traité du duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, se fit dans le même temps; mais pendant qu'on y travailloit, ce prince mourut. Le roi, qui savoit apprécier le mérite même dans ses ennemis, témoigna le regret de le voir mourir avant qu'il eût pu lui donner des marques de son estime. Le traité fut conclu avec le marquis de Saint-Sorlin son frère. Le maréchal de Joyeuse fit aussi son accommodement à cette époque : il soumit au roi la province de Languedoc et toutes les villes qu'il avoit à sa disposition. Le roi le combla de caresses et de marques de distinction, qu'il méritoit par la manière dont il avoit gouverné le Languedoc, et par le profond respect que, même dans le parti des ligueurs, il avoit toujours montré pour le roi. Il prouva par la suite que l'ambition n'avoit pas

1595. causé sa révolte ; car il quitta tous les honneurs de la terre pour retourner dans un couvent de capucins, il en reprit l'habit qu'il garda jusqu'à la mort.

Le duc de Mayenne vint enfin à la cour : il alla trouver le roi à Monceaux, et le rencontra dans l'Etoile du parc. *Mémoires de Sully.* « Le roi s'avança vers lui, et l'embrassa » par trois fois en lui disant qu'il étoit le » bien venu. Le duc de Mayenne mit un » genou en terre, lui embrassa la cuisse, » l'assura de sa très-humble obéissance » et soumission, se reconnoissant gran- » dement obligé pour l'avoir remis, avec » tant de douceur et de bonté, dans son » devoir, et délivré de l'arrogance espa- » gnole et des ruses italiennes. Puis le roi » l'ayant fait relever et l'ayant embrassé » encore une fois, lui dit qu'il ne doutoit » nullement de sa foi et de sa parole ; » parce qu'un homme de bien et de brave » courage, comme il le connoissoit, n'a- » voit rien tant à cœur que l'observation » de l'une et de l'autre. Ensuite, le pre- » nant par la main, il commença à le » promener à grands pas, lui montrant » ses allées et toutes les beautés de cette » maison. Le duc, qui étoit incommodé » d'une sciatique, et traînoit de loin une » jambe fort pesante, le suivoit du mieux » qu'il pouvoit, ce que voyant le roi, et » qu'il étoit rouge et échauffé et hors

» d'haleine, s'arrêta et lui dit : Avouez, 1595.
» mon cousin, que je vais plus vite que
» vous et vous ai trop fatigué. Par ma foi,
» sire, répondit le duc, il est vrai, et
» vous jure que je suis si las et si essouflé
» que, si votre majesté eût continué de
» me promener ainsi, je crois qu'elle
» m'eût tué sans y penser. Alors le roi
» l'embrassa, lui dit avec une face riante,
» un visage ouvert, et en lui tendant la
» main : Touchez-là, mon cousin, car
» voilà tout le mal et le déplaisir que
» vous recevrez de moi; et de cela je vous
» en donne ma foi et ma parole de bon
» cœur, laquelle je n'ai violée et ne vio-
» lerai jamais. Sire, répondit le duc en
» lui baisant la main, et faisant ce qu'il
» pouvoit pour mettre un genou en terre,
» je le crois ainsi et toutes les autres
» choses généreuses qui se peuvent espérer
» du meilleur et du plus brave prince de
» notre siècle. Or sus, mon cousin, re-
» partit le roi, afin que vous puissiez
» m'aimer et servir plus long-temps, allez
» vous reposer, rafraîchir et boire un
» coup au château, car vous en avez be-
» soin. J'ai du vin d'Arbois en mes offi-
» ces, dont je vous donnerai deux bou-
» teilles, je sais que vous ne le haïssez pas;
» et voilà Rosny que je vous laisse pour
» faire l'honneur de la maison et vous
» mener en votre chambre : c'est un de

1595. » mes plus anciens serviteurs, et l'un de » ceux qui ont reçu le plus de joie de voir » que vous me vouliez aimer et servir de » bon cœur. Après quoi, le roi s'en re- » tourna vers le fond du parc. » Mayenne, en quittant Henri, s'écria que le roi, dans cet entretien, avoit achevé de le vaincre. Le roi connoissoit les hommes: il savoit que, dans les temps d'orage, on les juge plus sûrement d'après leur caractère que d'après leurs actions. Malgré des torts inexcusables, Mayenne avoit de grands sentimens d'honneur; on peut bien gagner ceux qui n'en ont point; on ne les attache jamais, du moins avec solidité. Le roi compta sur la foi de Mayenne, et il ne s'abusa point.

Le roi avoit encore à soumettre le duc de Mercœur, maître de la Bretagne; à chasser de la Provence le duc d'Epernon, qui refusoit de lui obéir, et à délivrer la ville de Marseille, dont Charles Casaux et Louis d'Aix, deux insolens bourgeois, étoient devenus les tyrans.

Marseille délivrée des factieux, et rendue au roi par le duc de Guise. *Mézeray.*

Le roi attachoit la plus grande importance à la possession de cette riche et belle ville, dont les courageux habitans avoient toujours montré, dans tous les temps, l'amour de la patrie et l'attachement le plus sincère pour leurs souverains (1).

(1) Surtout sous le règne de François Ier, lors-

Henri fit écrire aux factieux pour leur 1595.
faire des offres avantageuses, s'ils vouloient rentrer dans leur devoir. Il envoya ces lettres par un trompette, qui, ayant rencontré Louis d'Aix près de Marseille, les lui remit. Ce factieux, aussi féroce qu'arrogant, qui avoit fait brûler publiquement le portrait du roi, lut ces lettres, ensuite il les mit en pièces, les foula aux pieds en proférant les paroles les plus brutales et les plus outrageantes contre la personne du roi. Il se saisit du trompette et lui fit couper les oreilles.

Louis d'Aix et son compagnon Casaux, qui se faisoient appeler les consuls de Marseille, s'étoient rendus redoutables à l'aide d'un grand nombre de scélérats, gens déterminés de tous les pays, qu'ils avoient à leurs gages. Soutenus par le roi d'Espagne, dont la flotte étoit dans le port, ils avoient pris la résolution de recevoir garnison espagnole si on s'opiniâtroit à les attaquer; ils entretenoient quelque correspondance avec le duc d'Epernon, mais ils ne lui obéissoient en rien. Saisis de toutes les forces, de tous les deniers publics, environnés de satellites sanguinaires, guidés par une insatiable cupidité, par un désir effréné d'indépen-

---

qu'ils furent attaqués par les troupes commandées par Pescaire et par le connétable de Bourbon.

1595. dance, qu'ils appeloient impudemment l'amour de la liberté, ces scélérats avoient usurpé cet empire momentané, mais absolu, que donnent la tyrannie sans pudeur et la férocité sans bornes. Leurs brigandages, leur cruauté, leur insolence avoient réduit les habitans à cet excès d'infortune où, l'âme épuisée par l'énergie de l'indignation et la violence de sa douleur, tombe, sans être résignée, dans l'affaissement d'une profonde consternation, dernier degré du désespoir. Le duc de Guise, gouverneur de cette province, entreprit de réduire les révoltés et en vint à bout. Il gagna un homme appelé Pierre Libertat, confident des deux tyrans. Cet homme étoit Corse de nation, il avoit de l'intelligence et du courage; on lui promit cinquante mille écus, la charge de viguier, et il promit de livrer la ville au duc de Guise.

1596. On prit le 17 février pour le jour de l'exécution de ce projet. Le duc s'avança dans les environs avec ses troupes. Libertat, qui commandoit à la Porte-Royale, par laquelle Louis d'Aix et Casaux sortoient tous les matins avec quelque cavalerie, avoit donné pour signal qu'il feroit baisser la herse aussitôt qu'ils seroient dehors, afin qu'ils ne pussent, en rentrant, échapper aux troupes qui fondroient sur eux : malheureusement Ca-

saux, ce jour-là, resta dans la ville; Louis d'Aix sortit seul avec douze hommes à cheval. Le duc de Guise, averti que la herse étoit baissée, s'avança avec ses troupes; mais ayant été aperçu de la ville, le canon des remparts et celui du fort de Notre-Dame de la Garde l'obligèrent de s'éloigner : il crut que l'entreprise étoit découverte et manquée; néanmoins il ne se pressa pas de se retirer, résolu de combattre la garnison, si elle sortoit. Libertat prit un parti courageux et décisif : il envoya dire à Casaux que sa présence étoit absolument nécessaire à la Porte-Royale; Casaux vint à la hâte : Libertat, en l'apercevant, s'avance vers lui; Casaux le questionne, Libertat s'approche comme pour lui répondre, et au même instant il lui passe son épée au travers du corps, et le renverse à terre, où il est achevé par les frères de Libertat; les deux frères attaquent l'escorte, tuent le sergent, et mettent le reste en fuite, en criant : *Vive le roi.* On dépêcha sur-le-champ un courier au duc de Guise, qui accourut avec sa troupe. La herse se lève à son approche, il se saisit de la porte. Louis d'Aix, qui avoit aperçu des troupes répandues dans la campagne, voulut rentrer dans la ville, et, voyant la herse abattue, il devina une partie de la vérité : il courut à un bastion, où il avoit posté 1596.

1596. cinq cents Espagnols, et à l'aide d'une corde il se fit enlever et se trouva dans la ville. S'étant mis à la tête de quatre cents hommes, il marcha vers la Porte-Royale, où le duc de Guise le mit en fuite : on le poursuivit; il se réfugia dans un fort, dont le duc se rendit maître. Louis d'Aix se sauva, il erra quelque temps dans la campagne; il ne lui restoit de ses concussions et de ses rapines qu'une chaîne d'or et une turquoise, qu'il donna à un pêcheur qui le transporta dans son bateau jusqu'à la flotte d'Espagne. Par la suite, ce scélérat se rendit à Gênes, où il mourut dans l'opprobre et dans la misère.

Ce fut ainsi que, par la prudence et le courage du duc de Guise, cette ville célèbre recouvra sa gloire, le bonheur, et se retrouva, avec une joie dont les témoignages furent universels, sous l'heureuse domination de son souverain. Henri regarda la délivrance de Marseille comme un événement si important, que, lorsqu'on lui en apporta la nouvelle, il s'écria : *C'est maintenant que je suis roi!*

Mézeray. Le duc de Guise rendit encore alors un autre service au roi : il humilia l'orgueil du duc d'Epernon et le força de se soumettre. D'Epernon, par sa hauteur et sa dureté, s'étoit fait détester dans son gouvernement; Henri, qui oublioit avec tant de grandeur ses injures person-

nelles, ne pardonna jamais à d'Epernon la tyrannie qu'il avoit exercée en Provence. Néanmoins, il lui accorda des conditions très-avantageuses : en dédommagement du gouvernement de Provence, il lui donna celui d'Angoumois, de Saintonge et de Périgord, avec la survivance pour son fils. Le duc quitta la Provence le 20 mai, et alla trouver le roi, qui le reçut avec bonté, mais froidement, et qui ne l'aima jamais (1). 1596.

Cependant le roi continuoit toujours le siége de la Fère, qui n'étoit que peu avancé, quoique cette ville fût investie depuis près de six mois.

L'archiduc Albret d'Autriche, alors cardinal, étoit arrivé aux Pays-Bas pour en prendre le gouvernement à la place du comte de Fuentès, qui avoit fait, l'année précédente, une campagne si brillante, succès, comme on l'a déjà dit, dû à un François rebelle, nommé de Rosne, ancien ligueur attaché au parti espagnol,

(1) Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, colonel général de France, etc., mourut en 1642, âgé de quatre-vingt-huit ans, et, comme le remarque l'auteur de sa vie, le plus ancien duc et pair de France, le plus ancien officier de la couronne, le plus ancien général d'armée, le plus ancien gouverneur de province, le plus ancien chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le plus ancien conseiller d'état, et le plus ancien courtisan de son temps.

1596. homme d'une rare valeur et d'un grand talent militaire, dont les exploits n'ont point illustré le nom, parce qu'il les fit contre sa patrie et son roi. L'archiduc lui donna toute sa confiance, et le chargea de diriger le plan des opérations militaires. De Rosne conseilla, pour faire diversion au siége de la Fère attaquée par Henri, d'aller se présenter devant Calais. On suivit ce conseil. De Rosne fut chargé d'en faire le siége : il le pressa si vivement, qu'en peu de temps il se rendit maître de tous les dehors. Aussitôt que Henri en fut instruit, il envoya Sancy en Angleterre, afin d'engager la reine Elisabeth à le secourir. Tant que Henri fut privé de sa couronne, il trouva dans la reine d'Angleterre une amie généreuse; mais Henri IV sur le trône de ses ancêtres étoit souverain d'une des plus belles contrées de l'Europe; il commandoit à une nation divisée encore, mais toujours prête à se rallier à la voix de l'honneur, une nation intrépide, spirituelle, industrieuse, capable d'exceller dans toutes les grandes choses, et faite pour acquérir une égale supériorité dans les armes, dans les arts et dans les sciences : une administration sage, paternelle, et les bienfaits de la paix, pouvoient, en peu d'années, réunir tous les esprits, gagner tous les cœurs et rendre

l'état florissant: Elisabeth fit toutes ces réflexions. Une jalousie inquiète et prévoyante altéroit ses anciens sentimens pour Henri; elle connoissoit ses éminentes qualités, mais une défiance politique ne lui permettoit pas de compter sur sa modération et sur sa bonne foi; d'ailleurs son admiration pour lui étoit devenue pour elle un sujet d'ombrage: Henri, roi de France, n'étoit plus à ses yeux qu'un rival redoutable. Elle se trompoit: l'ambition peut désunir des souverains vulgaires; mais l'amitié, la reconnoissance, la droiture, formeront toujours, entre les bons rois, les liens les plus solides et les plus durables. Sancy fit de vains efforts pour obtenir de cette princesse un secours véritablement efficace dans un si pressant besoin. La reine finit par déclarer qu'elle entreprendroit la défense de Calais, si le roi vouloit lui laisser cette ville. « Madame, répondit Sancy, le roi » peut encore empêcher qu'on ne prenne » Calais, ou le reprendre s'il le perdoit; » mais nous aimerions mieux qu'il fût » aux Espagnols qu'à votre majesté. » La reine, surprise de cette réponse, lui dit avec émotion: « M. l'ambassadeur, je ne » crois pas que le roi vous ait chargé de » me tenir un tel langage. Non, ma- » dame, repartit Sancy, parce que le roi » mon maître n'a jamais pensé qu'une 1596.

1596. » semblable demande de votre majesté » fût possible; il chérit si fort l'honneur » de votre amitié, qu'il ne voit rien au » monde qui puisse le dédommager du » malheur de la perdre, et, si vous te- » niez Calais, vous deviendriez son en- » nemie. »

Ce tour adroit ne satisfit pas la reine. Elle termina cet entretien en disant qu'elle feroit savoir au roi ses intentions par l'ambassadeur qu'elle avoit auprès de lui : c'étoit lord Sidney. Cette seconde négociation n'aboutit à rien.

Henri laissa au connétable de Montmorency la conduite du siége de la Fère, et il se mit à la tête d'une partie de ses troupes pour aller secourir Calais. Il se rendit à Boulogne, où il s'embarqua successivement deux fois avec beaucoup de noblesse, de soldats et de munitions pour essayer de les jeter dans Calais; mais il fut autant de fois repoussé avec violence par les vents contraires, et ayant appris la perte de cette place, il se garda bien de montrer un chagrin qui auroit donné à tous les yeux plus d'importance encore à ce malheur. « Or sus, mes amis, dit-il, » il n'y a plus de remède, Calais est pris; » c'est une chose ordinaire à la guerre de » gagner dans un temps et de perdre dans » l'autre; les ennemis ont eu leur tour, » et, avec l'assistance de Dieu (qui ne

Mémoires de Sully.

» m'a jamais délaissé quand je l'ai prié 1596.
» de bon cœur), nous aurons le nôtre.
» Célébrons avec honneur la mémoire
» des morts, ne dénions point les louan-
» ges dues à la généreuse défense des
» vivans, et regardons à rechercher les
» moyens de prendre avec usure notre re-
» vanche sur les ennemis. »

Ce prince eut encore un surcroît de chagrin, par la prise de la ville d'Ardres, dont les Espagnols s'emparèrent en quatre jours; mais peu de temps après le roi prit la Fère. Les Espagnols ayant fait le traité, par respect pour le roi, ne voulurent point d'otage. Ils dirent qu'ils savoient que Henri étoit un prince généreux et de bonne foi, que sa seule parole suffisoit toujours. Un prince est bien grand lorsqu'un tel hommage lui est rendu par des ennemis et durant l'animosité d'une guerre longue et cruelle. Les Espagnols furent entièrement chassés de la Picardie. Au mois de juillet de cette année, le pape envoya en France, en qualité de légat, le cardinal Alexandre de Médicis. Le roi pensoit que l'un des plus grands services que l'on puisse rendre à la religion, est d'honorer ses ministres, qui seuls peuvent la faire révérer au peuple, ce qui n'est jamais qu'en proportion de l'estime qu'on leur accorde. Le roi non-seulement fit rendre les plus grands hon-

Le roi prend la Fère.

Péréfixe, Mémoires de Sully, Mézeray.

1596. neurs au légat, mais lorsqu'il sut qu'il étoit encore à Chartres, il prit la poste pour aller au-devant de lui, et pour lui rendre une visite dans cette ville. Ce cardinal, qui avoit beaucoup contribué à faire obtenir au roi son absolution, avoit un mérite supérieur; il possédoit toutes les vertus évangéliques et toutes les qualités d'un homme d'état. Il avoit cette fermeté de caractère et de croyance religieuse qui donne aux principes l'inflexibilité qu'ils doivent avoir, et en même temps on admiroit en lui une douceur naturelle que la religion perfectionne toujours, en y joignant une patience que rien n'altère et ne rebute tant qu'on a l'espoir d'être utile. Il fut par la suite le médiateur de la paix.

Le roi, pour remédier aux désordres et aux besoins de l'état, se disposoit à tenir l'assemblée des notables à Rouen (1). Depuis la mort de François I[er], les finances étoient dans la plus déplorable confusion; Catherine en avoit commencé la dissipation par le goût outré des fêtes et de la magnificence, et surtout par une politique intrigante, toujours ruineuse; car, pour brouiller, diviser, corrompre, elle

---

(1) On ne la tint point à Paris, parce qu'il y avoit alors dans cette ville une maladie épidémique dangereuse.

épuisa des sommes immenses : le talent 1596.
en ce genre n'est autre chose que de savoir prodiguer l'or. Ceux qui réussissent momentanément par de tels moyens se félicitent de leur adresse et croient avoir un grand génie. Cependant ils n'ont séduit personne ; ils n'ont fait que se ruiner et acheter sans aucune sûreté. Henri III, par ses profusions pour ses favoris, mit le comble au désordre des finances. Henri IV, à son avènement à la couronne, n'apporta que des dettes sacrées, celles qu'il avoit contractées dans le malheur ; et, forcé d'être toujours à la tête de ses troupes et de conquérir ses villes et ses provinces, il n'avoit pu s'occuper d'abord de l'administration des finances. Aussi, dans ce temps, ce prince écrivoit-il à Rosny : « Mon ami, je vous » veux bien dire l'état où je me trouve » réduit, qui est tel que je me trouve » proche de mes ennemis, et je n'ai quasi » pas un cheval sur lequel je puisse com- » battre, ni un bon harnois complet que » je puisse endosser ; mes chemises sont » toutes déchirées, mes pourpoints troués » au coude. Ma marmite est souvent ren- » versée, et depuis deux jours je dîne et » je soupe chez les uns et chez les autres. » Mes pourvoyeurs disent n'avoir plus » moyen de fournir ma table, d'autant » qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont

1596. » reçu de l'argent. Pourtant jugez si je » mérite d'être ainsi traité, et si je dois » souffrir plus long-temps que mes tré- » soriers me laissent mourir de faim, et » qu'eux tiennent des tables friandes et » bien servies; que ma maison soit pleine » de nécessités, et les leurs de richesses » et d'opulence, etc. (1) »

Ces détails paroissent incroyables; cependant ils sont authentiques, et il est impossible d'y soupçonner la moindre exagération.

Désordre des finances sous la surintendance d'O.

Le surintendant d'O, qui avoit administré les finances du roi, avoit donné à Henri des preuves d'attachement; mais il étoit prodigue et dissipateur, et même le duc de Sully, dans ses *Mémoires*, accuse sa probité (2). Après sa mort, le roi, au lieu de nommer un nouveau surin-

(1) *Mémoires de Sully.*

(2) « Ce qu'il y eut de singulier dans sa mort, dit » Sully, c'est que cet homme, riche de tout l'ar- » gent du royaume, dont il disposoit presque ab- » solument, plus splendide dans ses équipages, ses » meubles et sa table, que le roi même, n'étoit » pas encore abandonné de ses médecins, que ses » parens, qu'il avoit toujours fort affectionnés, ses » domestiques, et quelques autres, à titre de créan- » ciers, le dépouillèrent à l'envi, et si parfaite- » ment, que long-temps avant qu'il expirât il n'y » avoit plus que les murailles nues dans la chambre » où il mourut : comme si la fortune avoit cru de- » voir finir avec lui, du moins par un acte de jus- » tice. » (*Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 419.)

tendant, forma un conseil de finances, qui ne fit qu'augmenter le désordre. Le roi alors introduisit de nouveaux membres dans ce conseil, entre autres Rosny, qui, portant sur cette administration embrouillée et ténébreuse l'œil scrutateur d'un zèle affectionné, et les lumières d'une probité sévère, s'instruisit en observant, découvrit des friponneries monstrueuses, et se convainquit que, dans l'administration des finances, la seule preuve de la droiture et du talent est la parfaite clarté du plan et des comptes; que tout honnête homme sera supérieur dans cette partie, avec du bon sens, de la vigilance, de l'ordre, fruit d'un travail persévérant, et une grande fermeté de caractère. Rosny s'attira la haine du conseil; il s'y étoit attendu; mais il savoit qu'avec un souverain clairvoyant, équitable, la probité doit toujours triompher des intrigues et de la calomnie. Il conseilla au roi d'envoyer quelques personnes dans les principales généralités du royaume pour y prendre une exacte connoissance des revenus actuels de l'état, de la diminution qu'ils avoient soufferte, des augmentations qu'on y pourroit faire, et il offrit d'aller lui-même dans quelques-unes. Le roi agréa ce projet, et nomma six commissaires, Rosny, Cau- 1598.

1596. martin (1) et quatre autres. Ils partirent tous aussitôt pour se rendre dans les différentes provinces qui leur étoient assignées. Rosny, en parlant de la sienne dans ses *Mémoires*, s'écrie : « Que ne » vis-je pas alors! et comment pouvoir » détailler les ruses, les suppressions, les » falsifications, les doubles emplois, sans » parler de cette fausse confusion, sous la- » quelle les malfaiteurs, cachés, voyoient » très-clair, pendant qu'ils ne présen- » toient aux autres qu'obscurité et té- » nèbres? Il suffit de dire que des deux » seuls débets que je fis apurer, des ac- » quits et lettres de change tant de l'an- » née courante que des trois précédentes, » que je rassemblai, j'amassai sans peine » plus de cent mille écus qui étoient per- » dus pour le roi. A combien la somme » auroit-elle monté, si l'on avoit exigé » de tous ces employés les justes restitu- » tions d'une si longue malversation, et » sur tous les différens deniers qui leur » avoient passé par les mains, puisque » les assignations pour vieilles dettes, » remboursemens de prêts, anciens ar-

(1) Louis le Fèvre, seigneur de Caumartin, qui fut garde des sceaux en 1622 : il mourut, âgé de soixante-douze ans, avec la réputation d'un des plus honnêtes hommes de son temps.

» rérages, rescriptions en blanc et payables au porteur, faisoient seuls un si gros produit ? » *Mémoires de Sully*, tom. 3, pag. 73 et suiv. 1596.

Rosny, à son retour, trouva répandues sur lui les plus noires calomnies. On fit entendre au roi qu'il n'avoit rapporté tant d'argent qu'en exerçant dans ce voyage les plus odieuses violences; qu'il avoit rempli les prisons d'employés et de commis des finances, et que même, *par une vaine bravade, il en traînoit à sa suite une cinquantaine d'enchaînés.* Le roi, suivant la maxime trop légèrement reçue par les âmes honnêtes, ne crut que la moitié de ces accusations; mais c'en étoit encore assez pour irriter un prince ennemi de tout acte arbitraire. Il accueillit très-froidement Rosny, mais il s'expliqua : Rosny, par des faits positifs et des preuves sans réplique, se justifia complétement. Il avoit heureusement prévu le déchaînement universel, et il s'étoit muni de tous les témoignages qui pouvoient démentir les fausses accusations : sages précautions que doivent toujours prendre ceux qui sont chargés d'affaires importantes. La bonne foi les néglige trop souvent; mais l'expérience apprend toujours que, dans un long enchaînement d'affaires, l'innocence et la droiture ne peuvent se passer d'une ex-

1596. trême prudence. Rosny (1), digne élève de Henri le Grand, profita d'autant mieux des leçons de son auguste maître, que les passions ne combattirent jamais ses principes. Instruit par ce grand prince dans l'art de la guerre, dans celui des négociations, il le fut encore par lui dans l'administration des finances (2). Il

---

(1) Baron de Rosny, c'est ainsi qu'on l'appeloit alors. Voici les titres et dignités qu'il eut depuis : Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair, maréchal et grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur du Poitou, et surintendant des finances et fortifications. L'illustre maison de Béthune est issue d'une branche cadette des anciens comtes souverains d'Artois ; elle étoit connue, dès le neuvième siècle, sous le règne de Hugues Capet. Elle a formé plusieurs alliances avec différens souverains de l'Europe, et surtout avec la maison de France.

(2) « Pour le regard des finances, dit Sully, je » serois doublement ingrat si je cachois toutes les » obligations que j'ai à ce prince ; elles ne se bor- » noient pas à appuyer tout ce que je faisois avec » fermeté. Ses lumières et ses conseils sur tout ce » qui avoit rapport aux finances, m'ont souvent » été d'un si grand secours, que j'avoue naturelle- » ment que, sans cela, j'aurois entrepris inutile- » ment un ouvrage aussi difficile que celui de les ré- » former. Mes vues me sont venues en grande par- » tie de lui, et je garde précieusement des mé- » moires entiers, écrits de sa main, quoique fort » longs, sur les sujets qui nous occupoient égale- » ment tous les deux.

» Après cela, je dois convenir de bonne foi que » la plus grande partie de la louange qu'a méritée » l'administration des affaires sous le règne de » Henri le Grand, lui retourne de droit. D'autres y

est peut-être le seul homme d'état dont on puisse dire avec vérité qu'il eut constamment, dans le cours de sa vie, toutes les qualités désirables dans ses relations sociales, dans tous les emplois dont il fut revêtu, dans toutes les situations diverses dans lesquelles il se trouva. Brillant, et par conséquent téméraire dans les combats; prudent et froid dans les affaires; passionné dans son amitié; calme et réfléchi dans sa conduite; rempli d'aménité et même de gaîté dans l'intérieur de sa famille, et en public d'une imposante gravité; ministre d'une probité sévère, inflexible, d'une inébranlable fermeté; ami toujours scrupuleusement vrai, mais 1598.

» auroient travaillé sous lui avec la même fidélité, » et bien plus d'habileté que moi, car ce ne sont » jamais les bons sujets qui manquent au roi, c'est » le roi qui manque aux bons sujets. La grande dif- » ficulté sera toujours de rencontrer un prince qui » ne cherche point dans le ministre de ses affaires » le ministre de ses goûts et de ses passions; qui, » unissant beaucoup de sagesse à beaucoup de pé- » nétration, prenne sur lui de n'appeler à remplir » les premières places que des personnes dans les- » quelles il aura connu un aussi grand fonds de » droiture et de raison que de capacité; enfin, qui, » ayant lui-même des talens, n'ait point le foible » de porter envie à ceux des autres. Cette jalousie » du mérite dans le souverain, qui suppose pour- » tant qu'il en a lui-même, fait, en un sens, plus » de mal dans un état, que la haine qu'on lui con- » noît pour certains vices n'y fait de bien. » (*Mémoires de Sully*, tom. 3, pag. 318 et suivantes.

1596. plein d'indulgence; excellent mari, bon père; sujet, citoyen incomparable, il joignit à tant de vertus une réunion de talens aussi étonnante, la finesse et la solidité, une raison profonde et une admirable présence d'esprit : il sembloit né pour seconder un héros; il fut digne de conseiller et de servir le régénérateur d'une grande monarchie; homme véritablement rare, dont le nom, pour être révéré des François, n'auroit pas besoin de retracer le souvenir de tant d'honneurs, de dignités, et d'une si haute origine, puisqu'il est impossible de le prononcer sans se rappeler celui de Henri IV, et l'amitié sublime du meilleur de nos rois et du sujet le plus reconnoissant et le plus vertueux. Enfin, Rosny eut pour son souverain et pour sa patrie un amour si pur et si désintéressé, qu'il ne désira jamais pour lui-même une éclatante réputation. Lorsqu'il vit la France florissante, et son roi universellement adoré, toute son ambition de gloire fut pleinement satisfaite (1).

Assemblée des notables, à Rouen, le 16 octobre 1596.

Cependant le roi, qui avoit convoqué à Rouen *l'Assemblée des Notables*, arriva le 16 octobre dans cette ville, où se

(1) Cet éloge paroîtra bien foible à tous ceux qui ont lu attentivement les *Mémoires* de ce grand homme.

trouvoient déjà rassemblés tous les grands 1596.
et principaux personnages de son état, du clergé, de la noblesse, de la magistrature et des finances. Le roi se rendit dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen : il étoit accompagné du légat, de plusieurs cardinaux et évêques, des plus grands seigneurs du royaume, des premiers présidens des cours souveraines, de plusieurs gentilshommes, d'un grand nombre de sénéchaux et de magistrats des villes, enfin de tous ceux qui avoient été choisis librement pour y assister, car le roi n'avoit voulu nommer personne. Ce prince s'étant assis au milieu de cette immense salle, sur un trône placé sous un dais, et environné des prélats et des grands dignitaires, prononça avec autant de grâce que de majesté ce beau discours, qu'on ne se lassera jamais de citer et d'entendre.

Péréfixe, Mézeray.

« Si je faisois gloire, leur dit-il, de » passer pour excellent orateur, j'aurois » apporté ici plus de belles paroles que de » bonnes volontés : mais mon ambition » tend à quelque chose de plus haut que » de bien parler; j'aspire aux glorieux » titres de libérateur et de restaurateur » de la France. Déjà, par la faveur du » ciel, par les conseils de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma brave et » généreuse noblesse (de laquelle je ne

1596. » distingue point mes princes, la qualité » de gentilhomme étant le plus beau titre » que nous possédions), je l'ai tirée de » la servitude et de la ruine. Je désire » maintenant la remettre en sa première » force et en son ancienne splendeur. » Participez, mes sujets, à cette seconde » gloire, comme vous avez participé à la » première. Je ne vous ai point ici appe- » lés, comme faisoient mes prédéces- » seurs, pour vous obliger d'approuver » aveuglément mes volontés; je vous ai » fait assembler pour recevoir vos con- » seils, pour les croire, pour les suivre, » en un mot pour me mettre en tutelle » entre vos mains. C'est une envie qui ne » prend guère aux rois, aux barbes grises, » et aux victorieux (1); mais l'amour que » je porte à mes sujets, et l'extrême désir » que j'ai de conserver mon état, me font » trouver tout facile et tout honorable. » *Péréfixe*, page 226.

Le chancelier prit ensuite la parole : il exposa les besoins de l'état et la grande dépense que le roi étoit forcé de faire pour soutenir la guerre; il finit par exhorter les députés à prendre des mesures effi-

---

(1) Dans un âge peu avancé, les cheveux de Henri blanchissoient, et, lorsqu'on s'en étonnoit, *c'est*, disoit-il, *le vent de mes adversités qui a soufflé là.*

caces pour procurer au roi les secours qui lui étoient absolument nécessaires. 1596.

On proposa beaucoup d'expédiens dans cette assemblée, et l'on s'arrêta à celui de suspendre pendant une année le paiement des gages des officiers, et d'imposer un sou pour livre sur toutes les marchandises qui entreroient dans les villes closes, à l'exception du blé. On fit ainsi rentrer quelque argent dans les coffres du roi, mais non assez pour remédier aux besoins pressans. Henri fut même obligé de supprimer, peu de temps après, le sou pour livre, à cause des malversations auxquelles cet impôt donna lieu.

Le besoin d'argent n'étoit pas néanmoins ce qui inquiétoit le plus Henri : l'état étoit rempli de brigues et de divisions prêtes à éclater entre les catholiques et les calvinistes.

Le roi, avec une patience inépuisable, tâchoit de calmer les uns, d'intimider les autres, mais il n'y réussissoit que momentanément. Il y a toujours quelque chose de lâche dans l'audace des factieux, car elle ne manque jamais d'augmenter dans les revers de ceux qu'elle attaque. Les malheurs publics de cette année enhardirent tellement les séditieux, qu'ils osèrent faire une proposition insultante à Henri IV : ils engagèrent le duc de Montpensier à s'en charger. Ce prince étoit

1596. sincèrement attaché au roi; mais il avoit une grande simplicité de caractère et un esprit peu réfléchi. Il proposa au roi, de la part des principaux seigneurs françois, comme l'unique moyen de résister à ses ennemis, d'abandonner aux gouverneurs des provinces la propriété de leurs gouvernemens, à droit d'hérédité, et sans être obligés à rien envers le roi qu'à l'hommage lige. Il ajouta qu'alors tous en général, et chacun en particulier, s'obligeroient à lui payer et fournir par avance les troupes et équipages nécessaires pour former une armée suffisante, qui seroit employée où sa majesté le jugeroit à propos.

Mémoires de Sully.

On ne conçoit pas comment une proposition, qu'on ne fit pas à Henri III dans sa plus grande détresse, pût être adressée par un prince du sang au héros couvert de gloire par les exploits les plus éclatans et que le ciel destinoit à régénérer ce royaume, qu'on vouloit replonger dans l'anarchie des premiers siècles de son existence.

Henri, pendant ce discours, resta muet et immobile, tant il fut frappé de l'affront fait à la dignité royale; mais, toujours maître de lui, il ne montra au duc de Montpensier qu'une grande compassion de lui voir faire un personnage si indigne de lui : il lui parla sans la

moindre aigreur. Henri étoit si loin de 1596.
croire qu'il fût possible de l'obliger jamais à donner un tel consentement, et si déterminé à périr plutôt que de tomber dans un semblable avilissement, que sa grande âme étoit plus étonnée qu'irritée, et qu'il n'eut pas même la pensée d'entrer à cet égard dans la plus légère discussion.

Le duc de Montpensier comprit à quel point la démarche qu'il venoit de faire dégradoit son rang et son caractère; il en rougit et en demanda pardon au roi, qui reçut ses excuses avec une bonté paternelle. Le duc convint avec le roi qu'il diroit à ceux dont il avoit eu la foiblesse d'être l'interprète, qu'après avoir réfléchi à cette étrange commission, il en avoit senti toute l'extravagance, et qu'il étoit convaincu qu'on ne pouvoit l'exécuter sans exciter toute l'indignation du roi.

On n'osa pas renouveler cette proposition, mais les huguenots intriguèrent avec plus d'activité que jamais. Malgré les ordres du roi, ils tinrent des assemblées clandestines à Vendôme, à Loudun et à Saumur. Le duc de Bouillon excitoit à toutes ces démarches et fomentoit les mécontentemens, dans l'espoir d'obtenir le titre de protecteur des calvinistes et de devenir le chef d'un parti puissant. Le roi leur disoit vainement qu'ils de-

1596. voient se fier à sa parole royale, et ne s'occuper, comme lui, dans ce moment, que des besoins pressans de l'état, du soin de soutenir la guerre et de chasser l'ennemi de la France : ces discours étoient superflus; les embarras du roi et le danger où se trouvoit l'état n'étoient pour les séditieux que des sujets de joie, de triomphe et d'espérances ambitieuses. Henri, consumé d'inquiétudes, étoit dans une situation beaucoup plus pénible qu'avant son avénement à la couronne. Lorsqu'il combattoit pour la conquête de son royaume, chacun pouvoit se repaître d'espérances chimériques; mais son changement de religion commença à répandre parmi les huguenots les plus injustes défiances; ensuite, lorsqu'on le vit sur le trône, toutes les prétentions les plus exagérées se montrèrent sans déguisement dans tous les partis, comme si le seul devoir d'un roi qui avoit tant de maux à réparer, tant de plaies à fermer, tant d'ennemis étrangers à vaincre, eût été de satisfaire sans délai les désirs immodérés de quelques chefs ambitieux. Les catholiques se contentoient de murmurer en secret; mais les calvinistes, remuans et vindicatifs, rapportant à Paris, après tant d'années écoulées, d'affreux souvenirs et d'odieux ressentimens, n'attendoient qu'un prétexte pour re-

commencer la guerre civile, pour se venger sur des catholiques innocens du massacre de la Saint-Barthelemi, et pour obtenir par la révolte ce que le roi refusoit à leurs importunités. Henri, indigné de tant de brigues, justement irrité de l'ingratitude du duc de Bouillon et des autres chefs, ne pouvoit contenir par l'autorité royale une rébellion sourde, mais continuelle; il ne prévoyoit que trop tous les maux qui pouvoient en résulter, si de nouveaux et d'éclatans succès à la guerre n'imposoient pas silence aux mécontens et ne contenoient pas les factieux; il savoit combien il importe, dans les momens de crise au commencement d'un règne, d'être secondé par la fortune, et que le bonheur alors est une force supérieure à la puissance même de la gloire. Cependant il falloit payer des troupes, il falloit de l'argent, et il en manquoit. Forcé de dissimuler en public, ce grand prince ne pouvoit ouvrir son cœur qu'au fidèle Rosny. Là, dans le sein de l'amitié, il montroit à découvert cette âme vraiment royale, qui ne désiroit faire la guerre que pour assurer la paix, qui ne vouloit triompher de ses ennemis que pour leur pardonner et pour rétablir en France la tranquillité, l'union et le bonheur. Un nouveau revers devoit

1596.

1596. bientôt lui porter le coup le plus sensible et le plus inattendu.

1597. Prise d'Amiens par les Espagnols.

Hernandès Teillo Porto Carrero, ancien officier espagnol, homme d'une taille de nain, mais d'un grand courage, et qui s'étoit déjà distingué dans plusieurs actions par sa valeur et sa capacité, étoit gouverneur de Dourlens, à sept lieues d'Amiens: il forma le projet de s'emparer par surprise de cette dernière ville, ce qu'il exécuta avec beaucoup d'adresse et d'habileté. Il proposa son plan à l'archiduc Albert, qui l'approuva et lui fournit les troupes nécessaires. Porto Carrero se mit à la tête de ces troupes, formant un corps de sept mille hommes d'infanterie et de sept cents chevaux, et il fit ses dispositions dans la nuit du 10 au 11 mars. Il en plaça une partie en embuscade, et il fit entrer les autres, déguisés en paysans, avec des chariots chargés de noix. Tandis que la porte étoit encore ouverte, on arrête les chariots; un des soldats déguisés, sous prétexte de renouer l'un des sacs remplis de noix, le laisse tomber exprès devant le corps-de-garde, qui accourt avec une foule de bourgeois pour ramasser les noix : aussitôt les soldats déguisés prennent leurs armes cachées sous leurs habits; ils tuent quelques hommes et mettent le reste en fuite;

ils envoient chercher les troupes placées près de la ville ; l'ennemi entre sans obstacle : les Espagnols se saisissent des places, de l'hôtel de ville, des remparts, et sans combat se rendent maîtres de la ville en moins d'une demi-heure. Le comte de Saint-Pol, qui en étoit gouverneur, se jeta dans un bateau, passa la rivière et se sauva à Corbie. Porto Carrero désarma tous les bourgeois; ensuite la ville fut pillée, mais sans massacre et sans aucune violence. La plus grande perte du côté du roi fut celle de l'artillerie, des munitions et de l'argent déposé dans cette ville, destinée à être la place d'armes de la campagne prochaine. Pendant que ceci se passoit, on étoit à Paris dans une parfaite sécurité. 1597.

Le connétable de Montmorency donnoit une superbe fête à l'occasion de la solennité du baptême de son fils; le roi, suivi d'une partie de sa cour, honora cette fête de sa présence : Rosny, qui s'y trouva, ne se retira qu'à deux heures du matin. Il étoit couché depuis plus d'une heure lorsqu'on vint le réveiller et le chercher de la part du roi. Il courut au Louvre, et, « étant entré dans la chambre » du roi, il vit ce prince en déshabillé, » qui se promenoit à grands pas, les » mains jointes et passées sur le dos, la » tête baissée et le visage couvert des

Mémoires de Sully.

1597. » marques d'un profond chagrin. Les » courtisans étoient debout de côté et » d'autre, collés contre les murs, et ne » proférant pas une seule parole. Le roi » s'avança vers Rosny, et lui serrant » fortement la main : *Ah! mon ami,* » dit-il, *quel malheur! Amiens est* » *pris!* » Rosny resta immobile comme les autres. Il ne pouvoit concevoir comment une place si forte, si bien pourvue, si voisine de Paris, et la seule clef du royaume du côté de la Picardie, eût été prise en un instant et sans qu'aucune nouvelle précédente eût appris seulement qu'elle fût menacée. Rosny, reprenant enfin la faculté de réfléchir, sentit que, dans ce moment de terreur, il falloit tâcher de rassurer les esprits et de consoler le roi. Il dit qu'il venoit de mettre la dernière main à un projet qui pouvoit sans peine non-seulement rendre Amiens, mais encore plusieurs autres places. Dans les situations accablantes, rien ne ranime comme une espérance (quelque vague qu'elle puisse être) donnée par un ami digne de confiance. Henri, dit Sully, par cette seule ouverture, ne sentit plus que la moitié du malheur. Cependant les coffres du roi étoient vides; il n'avoit pas un seul régiment en état de servir; *il falloit de l'argent et des troupes, l'un et l'autre abondamment et sans délai.*

Rosny retourne précipitamment chez lui; il s'enferme dans son cabinet, plein de trouble, d'agitation, ne sachant comment il pourra tenir la promesse qu'il vient de faire de premier mouvement pour calmer le roi. Il se met à feuilleter tous ses mémoires; il cherche dans sa tête tous les moyens qu'on peut équitablement employer pour avoir promptement une somme considérable: après avoir bien calculé, bien réfléchi, il s'en tint au projet suivant, que l'on doit détailler, puisque cette opération sauva la France. Le voici tel qu'il l'explique dans ses *Mémoires*. 1597.

« Demander un don gratuit au clergé » pour deux années, en l'obligeant d'en » faire l'avance; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation » aux anciens; retarder d'une demi-année » le paiement des arrérages des sommes » empruntées aux partisans sous le dernier règne; augmenter le sel de quinze » sous par minot, tiercer les entrées et » droits des rivières par une simple réappréciation: et comme ces établissemens » ne donnoient, pour la plupart, de » l'argent qu'en espérance, commencer » par faire un emprunt de douze cent » mille livres sur les plus riches, tant de » la cour que des principales villes du » royaume, et leur assigner le rembour-

1597. » sement sur pareille augmentation faite
» dans les gabelles et les cinq grosses
» fermes; et pour le surplus de ce qu'on
» auroit actuellement besoin de deniers
» comptans, obliger, par les poursuites
» d'une chambre de justice, les derniers
» traitans, qui avoient fait des fortunes
» considérables, à souffrir une taxe aussi
» en forme d'emprunt.

» Ce plan, comme on voit, étoit assez
» étendu, et mon intention, ajoute Sully,
» n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens
» en usage à la fois; mais ignorant com-
» bien de temps la guerre devoit durer,
» on pouvoit s'en servir successivement,
» en faisant précéder les moins onéreux.
» A l'égard des troupes nécessaires, je
» crus qu'on ne pouvoit mieux faire que
» de les prendre dans les provinces du
» royaume qui n'en avoient plus besoin
» pour leur défense. » *Mémoires de Sully*,
tom. 3, pag. 131 et suiv.

Au bout de cinq jours d'un travail sans relâche, Rosny porta ce projet au roi, qui s'enferma avec lui pour l'examiner avec détail. Il dit à Henri que ce projet lui paroissoit une ressource assurée dans les besoins pressans, mais que sa majesté ne devoit pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajouter encore aux anciennes plaies dont gémissoit la France; que tout nouvel impôt, de quelque manière qu'on le

déguise, est un surcroît de malheur pour un état épuisé; néanmoins qu'il étoit tranquille, certain que le roi n'alloit continuer la guerre avec vigueur que pour parvenir plus sûrement à une paix prompte et avantageuse; qu'en un mot, quoique la misère publique fut extrême, il osoit répondre que douze années d'une paix continue suffiroient pour rendre florissantes les affaires du royaume (1). Cette affaire fut portée au conseil après plusieurs discussions; on y dressa l'arrêt sur ce plan, que Rosny fut chargé de faire exécuter. On eut promptement tout l'argent nécessaire: les premiers qui en fournirent, et avec l'empressement le plus louable, furent le clergé et la noblesse. Les troupes mandées arrivèrent de toutes parts; la reine d'Angleterre envoya en outre quatre mille Anglois; on ne songea plus qu'à tout préparer pour la délivrance d'Amiens. Lorsque tout fut prêt, le roi partit pour aller lui-même assurer ses frontières. Il donna un camp volant de quatre mille hommes de pied et de sept cents chevaux au maréchal de Biron, pour investir Amiens du côté de l'Artois. L'économie et l'intelligence de Rosny, que le roi venoit de nommer surintendant des finances, pourvurent si bien à 1597.

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 3, pag. 134 et suiv.

1597. tout, qu'on ne manqua de rien à ce siége; Rosny sut y procurer l'abondance des vivres, qu'il fit taxer à un prix raisonnable. Il établit deux hôpitaux, précaution jusqu'alors inconnue; les malades y furent si bien traités, que l'on appela ce siége *le siége de velours*. Les assiégés se défendirent vaillamment, et Porto Carrero se distingua particulièrement à la première sortie, qui eut lieu le 12 de mai, et dans laquelle les Espagnols fondirent sur le quartier du maréchal de Biron : ils s'emparèrent d'un fort; mais Biron les en chassa, et les poursuivit si vivement jusqu'à la ville, qu'ils n'y seroient jamais rentrés, si quatre cents des leurs ne fussent sortis pour les recueillir et pour favoriser leur retraite. Deux jours après, Porto Carrero fit demander une suspension d'armes, et à parler à Saint-Luc, qu'il connoissoit. Saint-Luc lui dit que le maréchal louoit son courage; qu'il s'intéressoit à la gloire d'un si vaillant homme, qu'un revers pouvoit altérer; qu'il lui conseilloit de capituler, et qu'il se chargeroit d'en faire les propositions. Porto Carrero, dont la vanité égaloit la bravoure, répondit que sa réputation n'étoit pas aussi brillante que celle du maréchal, mais qu'il l'augmenteroit; que le maréchal, s'exposant plus qu'un autre, lui en fourniroit l'oc-

casion; qu'il le feroit prisonnier, et qu'alors il répondroit dignement à sa courtoisie. « Croyez-vous donc, reprit Saint- 1597.
» Luc, qu'on prenne le maréchal de
» Biron *avec un sac de noix?* » Cette saillie, qui déconcerta le flegme espagnol, termina le pourparler, qui n'aboutit qu'à donner un ridicule à l'orgueilleux Porto Carrero. Il y eut encore plusieurs sorties, où les assiégeans et les assiégés montrèrent une égale bravoure. Le roi apprit que l'archiduc s'avançoit vers Amiens avec son armée, et que Contrera, commissaire des troupes d'Espagne, étoit parti de Douai avec un corps considérable pour reconnoître les chemins. Sur cet avis, Henri, après avoir chargé Mayenne de la conduite du siége, marcha à la rencontre de l'ennemi, accompagné du maréchal de Biron, et suivi de six ou sept cents chevaux. Il prit ensuite les devans avec cent gentilshommes choisis. En descendant une colline, il aperçut, avec étonnement, la troupe de Contrera qui sortoit d'un bois, et qui se trouva si proche, que le roi, prenant aussitôt son parti, fondit avec impétuosité sur elle, la culbuta et la dispersa. Contrera, épouvanté, se sauva vers Bapaume, après avoir perdu deux cents chevaux et trois étendards, dont un fut pris par le roi. Après cet exploit, le roi

1597. revint à son camp, et pressa plus vivement que jamais les travaux et les attaques, afin d'emporter la place avant l'arrivée de l'archiduc. Dans un des assauts, les assiégés perdirent Porto Carrero, qui fut tué d'un coup d'arquebuse. Le roi, de son côté, eut à regretter un officier de la plus grande distinction, Saint-Luc, grand maître de l'artillerie.

Tandis que le roi et les guerriers françois se signaloient au siége d'Amiens par leurs travaux et leur intrépidité, les calvinistes, toujours excités par le duc de Bouillon, qui avoit refusé au roi de le suivre au siége, tenoient encore des assemblées, dans l'espoir d'arracher au roi un édit plus favorable que les précédens. Duplessis Mornay et la Trimouille étoient de ce complot (1). Ils savoient tous que le roi ne pourroit terminer le siége sans

(1) Ainsi que d'Aubigné. Ce dernier, dans ses *Mémoires*, se plaint continuellement de l'ingratitude du roi, et, par les faits qu'il raconte, il prouve sans cesse sa bonté. Le roi de Navarre, dit-il, croyant qu'on l'avoit fait prisonnier, *mit à part des bagues de la reine sa femme pour payer sa rançon*, et ensuite, sur la fausse nouvelle qu'il avoit eu la tête tranchée, *il témoigna un grand deuil et perdit le repos.* D'Aubigné, dans ses *Mémoires*, conte encore que le roi, à la prière de Catherine de Médicis, irrité des satires de d'Aubigné, eut l'air de l'exiler; mais il le voyoit la nuit. D'Aubigné, dans ce temps, négocioit son mariage avec mademoiselle de Lezai: les parens le croyant dis-

leur secours, et c'est ainsi qu'ils prétendoient les lui faire acheter. Ils échouèrent, du moins en partie; mais il est certain que c'est à la conjoncture du siége d'Amiens et aux espérances que le roi fut obligé de leur donner, qu'ils durent le fameux édit de Nantes qui leur fut accordé l'année d'ensuite. Le noble fierté de Henri ne lui permit pas, dans un moment où il avoit besoin des calvinistes, de céder à leurs importunités et de s'engager positivement; mais il donna des espérances, et dans sa bouche c'étoient des promesses. Ces intrigues troublèrent plus d'une fois la joie de ses succès, néanmoins rien ne put ralentir son ardeur et son activité dans les opérations du siége. « Ce prince, dit Sully, ne trouvoit au- » cune opération militaire au dessous de » lui, et il les remplissoit toutes avec as- 1597.

gracié, voulurent rompre; le roi écrivit plusieurs lettres à mademoiselle de Lezai : on soutint qu'elles étoient supposées; le roi alla chez les parens, y célébra les noces, y donna des fêtes et des carrousels. Voilà le roi que d'Aubigné appelle un prince ingrat : c'est d'Aubigné qui fut un sujet et un courtisan très-ingrat. Il fit les vers les plus insultans contre le roi, outre le quatrain que tout le monde connoît; il entra avec ardeur dans toutes les cabales des calvinistes : non-seulement jamais le roi ne le punit, mais ce prince disoit qu'il falloit l'excuser, parce que *c'étoit là son humeur, et qu'au fond il n'étoit pas méchant.*

1597. » siduité et un courage capable d'échauf-
» fer les plus insensibles. »

Cependant, la valeur et la constance des assiégés donnèrent à l'archiduc le temps d'arriver à leur secours avec vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Le vieux comte de Mansfeld en étoit le maréchal de camp général : son grand âge et ses infirmités ne lui permettant pas de monter à cheval, il se faisoit porter en litière. Le duc d'Aumale étoit aussi dans cette armée. Le roi, renforcé par des troupes amenées par le duc de Montpensier, se trouvoit à la tête de vingt mille hommes de pied et de huit mille chevaux. Il vouloit aller au devant de l'ennemi ; c'étoit l'avis du maréchal de Biron, ce ne fut pas celui du duc de Mayenne. « Votre dessein, sire, dit-il, » est de prendre Amiens et non de gagner » une bataille; vos retranchemens sont » très-forts, laissez votre armée derrière: » les Espagnols ne hasardent rien, ils » n'entreprendront pas de vous forcer. » Le roi, après une mûre réflexion, résolut d'attendre les ennemis.

L'archiduc vint camper à l'abbaye de Bettancourt. Aussitôt qu'il y fut arrivé, il fit faire une décharge de toute son artillerie pour avertir les assiégés de l'approche du secours. En même temps Charles de Longueval, comte de Buc-

quoi, par ordre de l'archiduc, se détacha avec mille fantassins dans le dessein d'aller jeter un pont sur la rivière, au-dessous de Longpré, afin de faire passer un convoi de munitions destiné pour la place; mais Fervaques, Montigny, Lanoue et de Vic firent échouer cette entreprise. Ils arrivèrent avec leurs détachemens, chargèrent les Espagnols, les taillèrent en pièces, mirent en fuite le comte de Bucquoi, s'emparèrent du pont et de la plus grande partie de son convoi. Cette heureuse journée valut au roi le gain d'une bataille, car l'archiduc, après avoir fait reconnoître de tous côtés les retranchemens, les trouva si forts, qu'il prit le parti de se retirer le 16 septembre. Le roi le suivit avec la plus grande partie de son armée : l'archiduc fut inquiété dans sa marche, mais il refusa toujours la bataille. « Je suis mal satisfait, dit Henri, » de la courtoisie des Espagnols, qui » n'ont pas voulu s'avancer d'un seul pas » pour me recevoir, et ont refusé de » mauvaise grâce l'honneur que je leur » faisois. »

1597.

Le roi reprend Amiens.

Le roi, de retour à son camp, fit sommer de se rendre le marquis de Montenegro, gouverneur de la place: Henri, loin d'être irrité par une si longue résistance, donna des louanges au courage de ses ennemis, et leur accorda généreu-

1597. sement une capitulation honorable, qu'il eût pu refuser dans l'état où ils étoient réduits. Outre les conditions que Montenegro obtint, il demanda qu'on ne touchât point aux tombeaux de Porto Carrero et des officiers morts pendant le siége; le roi y consentit, à condition qu'il n'y auroit rien d'injurieux à la nation françoise sur ces monumens : c'est pourquoi on ôta l'épitaphe de la tombe de Porto Carrero, parce qu'elle étoit insultante pour la ville d'Amiens. Les François examinèrent avec surprise la cuirasse, le casque et les armes de ce brave Espagnol: elles étoient si petites, qu'elles paroissoient ne pouvoir convenir qu'à un enfant de sept ou huit ans. Montenegro sortit de la

D'Avila. ville le 25 septembre. Le roi, pour lui faire honneur, envoya au-devant de lui le connétable et le duc de Montbazon : ces deux seigneurs conduisirent Montenegro au roi, qu'ils trouvèrent à cheval à une demi-lieue d'Amiens, accompagné des princes du sang et d'un corps de cavalerie; Montenegro mit pied à terre, et, accolant la botte du roi, il lui dit en italien : *Qu'il rendoit cette place à un roi soldat, puisqu'il n'avoit pas plu à son maître de la faire secourir par des capitaines soldats* (1).

(1) L'archiduc étoit cardinal; mais on sait qu'à Rome il y a des cardinaux qui ne sont pas prêtres.

Malgré la vigoureuse défense des Espagnols, ce siége ne coûta au roi qu'environ six cents hommes; mais il y dépensa beaucoup d'argent, l'ayant prodigué pour que les officiers et les soldats fussent contens. Cette brillante expédition de Henri ranima pour lui l'attachement et l'enthousiasme des troupes, de la noblesse et du peuple. Ce siége fut également glorieux pour le roi et pour l'armée. Les François eurent l'occasion d'y déployer en mille rencontres, dans les assauts, dans les combats, dans la défense et dans l'attaque, toute l'énergie de leur courage, leurs talens pour tous les genres de guerre, et contre des ennemis aussi braves qu'expérimentés. Le roi, vainqueur des Espagnols, se trouvoit à la tête de la plus belle armée qu'il eût encore commandée: l'ardeur qu'elle avoit montrée, la gloire nouvelle qu'elle venoit d'acquérir, étoient les gages, pour l'avenir, de son obéissance et de sa fidélité (1). 1597.

On trouve dans les mémoires du temps

(1) On publia dans ce temps beaucoup de vers sur le siége d'Amiens; mais, de toutes les pièces qui furent faites à ce sujet, le quatrain suivant mérite seul d'être cité:

Je ne sais qui des deux est le plus admirable,
D'avoir pris ou repris cet Amiens si fort;
Mais je sais qui des deux est le plus honorable,
De l'avoir pris par fraude ou repris par effort.

(*Henri IV peint par lui-même.*)

1597. un fait particulier, arrivé sur la fin de cette année, qui mérite d'être rapporté, parce qu'il peint le caractère et la bonté du roi. Un jeune gentilhomme nommé Saint-Phal, croyant avoir à se plaindre de Duplessis Mornay, l'attendit dans la rue, et, l'arrêtant, lui demanda raison de son procédé. Duplessis lui répondant avec douceur, Saint-Phal, tandis qu'il parloit encore, lui donna un coup de bâton sur la tête, le jeta sans connoissance à ses pieds, monta sur-le-champ à cheval, et se retira. Duplessis écrivit au roi pour lui demander justice de cet assassinat, et il en reçut cette réponse : « Monsieur Duplessis, j'ai un extrême » déplaisir de l'outrage que vous avez » reçu, auquel je participe, et comme » roi et comme votre ami. Pour le pre- » mier, je vous en ferai justice et à moi » aussi. Si je ne portois que le second » titre, vous n'avez nul de qui l'épée fût » plus prête à dégaîner, ni qui y apportât » sa vie plus gaîment que moi. Tenez » cela pour constant, qu'en effet je vous » rendrai office de roi, de maître et d'a- » mi. Sur cette vérité, je finis, priant Dieu » de vous tenir en sa garde. »

Journal de Henri IV, novembre 1597.

Ensuite le roi ordonna de faire le procès à Saint-Phal, comme à un assassin: sa famille obtint sa grâce, sous la condition qu'il demanderoit pardon au roi

et à Duplessis, en présence des principaux seigneurs de la cour. Il se présenta sans épée devant le roi, comme étant indigne de la porter après une action si lâche; mais lorsque le roi lui eut accordé sa grâce, il ordonna de lui rendre son épée, disant *qu'il étoit plus honorable à M. Duplessis d'être satisfait par un homme armé que désarmé.* 1597.

Au commencement de l'année 1598, Henri se trouvant enfin possesseur de tout son royaume, à l'exception de la Bretagne, n'eut plus qu'une pensée, celle de faire la paix, afin d'entrer dans une nouvelle carrière de gloire, mille fois préférable à celle qu'il avoit parcourue avec tant d'éclat. Les protestans étoient plus que jamais disposés à soutenir la guerre: tous les factieux craignent la paix, qui les prive des plus puissans moyens d'intriguer. Mais Henri, pour cette fois, n'écouta que son cœur et les conseils de Rosny, et sa résolution de faire la paix fut inébranlable: il n'ignoroit pas que l'Espagne, épuisée d'hommes et d'argent, la désiroit aussi; le pape Clément VIII en avoit déjà fait les premières ouvertures au commencement de l'année précédente. Ce sage pontife avoit envoyé en Espagne un homme d'un grand mérite, Gonzague Catalagirone, général des cordeliers, qui fit ce voyage sous prétexte de visiter les

1598. Préliminaires de la paix de Vervins. *Mézeray, Mémoires de Sully.*

1598. maisons de son ordre, mais en effet pour porter Philippe II à la paix : mission sainte, qui disposa favorablement le roi d'Espagne. Catalagirone en instruisit Henri, alors occupé du siége d'Amiens, et qui répondit *que le tonnerre qui grondoit autour d'Amiens l'assourdissoit tellement, qu'il n'entendroit aucune voie d'accord, qu'il n'eût repris cette ville.* Sur cette réponse, Catalagirone s'étoit rendu à Bruxelles auprès de l'archiduc pour le préparer à la paix. Après la reddition d'Amiens, on reprit ces négociations. Les puissances belligérantes nommèrent des députés qui, au mois de février 1598, se rendirent dans la petite ville de Vervins pour y tenir des conférences relatives à la paix générale. Le cardinal Alexandre de Médicis, choisi par le pape et agréé par tous les princes, y parut avec le caractère apostolique de médiateur. On vit ainsi ce respectable prélat se mêler des affaires temporelles de la plus haute importance, mais uniquement pour protéger et pour soutenir les droits sacrés de l'humanité. Sa voix imposante et toujours pleine de douceur se fit entendre au milieu des discussions politiques, et domina sur toutes les autres. Ce vénérable personnage, d'une si grande réputation par ses vertus et ses talens, apparoissoit dans cette assemblée tumultueuse, comme un

envoyé du Très-Haut : la beauté du rôle 1598.
fit écouter l'orateur. Son éloquence, véritablement divine, excita l'admiration universelle; il apaisa de cruels ressentimens par des maximes et des paroles évangéliques; il modéra des ambitions démesurées, il demanda la paix au nom du ciel et de l'Europe désolée, il l'obtint. Catalagirone, admis à ces conférences, seconda le cardinal avec beaucoup de zèle et de talent. Tandis que se tenoient ces fameuses assemblées, le conseil du roi débattoit cette même question : la plus grande partie vouloit la guerre, et ne manquoit pas de raisonnemens spécieux pour appuyer cette opinion; mais le roi fut inébranlable. Il répondit « que, s'il » désiroit la paix, ce n'étoit pas qu'il » craignît les fatigues de la guerre; qu'il » savoit qu'il étoit beaucoup plus facile » et moins pénible de vêtir un harnois, » piquer un cheval et donner un coup » d'épée, que faire des lois, tenir la main » à l'observation d'icelles, être assis dans » un conseil à signer des arrêts et à examiner des états de finances; il ajoutoit » qu'il vouloit procurer le repos de la » chrétienté, et le soulagement, le bonheur de son peuple; qu'il savoit bien » que, dans l'état où étoient les affaires, » il pourroit tirer de grands avantages » de la guerre; mais il considéroit avant

1598. » tout la tranquillité de son peuple, et » que faire la guerre pour l'amour de la » guerre, étant une chose barbare, contre » les lois et la nature du christianisme, » un prince chrétien ne devoit jamais » refuser la paix, à moins qu'elle ne fût » tout-à-fait désavantageuse. » Le roi qui exprimoit de tels sentimens étoit un prince guerrier, vainqueur de tous ses ennemis, et qui, dans le cours de sa carrière militaire, avoit toujours offert la paix après chaque victoire!

Henri s'expliqua plus ouvertement encore en présence des ambassadeurs de la reine d'Angleterre et des Etats généraux, qui s'étoient rendus près de lui dans le dessein de l'engager à continuer la guerre, en lui offrant des secours considérables d'hommes et d'argent. Le roi répondit, avec une profonde sagesse : « Que la con» sidération de l'état de son royaume » devoit pour lui l'emporter sur toute » autre. Il assura les ambassadeurs qu'en » refusant les offres de leurs souverains, » il ne se départoit point de l'amitié qui » l'unissoit à eux depuis si long-temps, » et que la paix qu'il alloit conclure ne » l'empêcheroit pas de la maintenir. » Enfin il leur détailla les motifs qui le déterminoient, avec une sincérité et une loyauté qui auroient dû toucher l'amitié, mais qui ne satisfirent nullement la po-

litique. Les ambassadeurs échouèrent dans leur négociation; mais ils quittèrent la cour pleins d'admiration pour le roi, et ils répandirent dans les pays étrangers cette opinion si bien justifiée depuis, que Henri, par sa sagesse et sa bonté, se placeroit au rang des plus grands rois. Ce prince, voulant terminer l'important ouvrage commencé à Vervins, nomma, pour ses plénipotentiaires, Brûlart de Sillery et Pompone de Bellièvre. 1598.

En même temps le roi partit de Paris, au mois de février, avec un corps de troupes pour aller en Bretagne réduire enfin l'ambitieux duc de Mercœur. Il reprit un grand nombre de places, entre autres, Dinant. Le duc, forcé de se soumettre, eut recours à l'inépuisable bonté du roi, qui lui accorda des conditions avantageuses. Cet accommodement fut terminé par les fiançailles de la fille du duc de Mercœur, âgée seulement de six ans, avec le jeune César (qui n'en avoit que quatre), fils naturel du roi et de la duchesse de Beaufort (1); en faveur de ce mariage, le roi fit à son fils une donation du duché de Vendôme.

Soumission de la Bretagne.

Au mois d'avril de cette même année, le roi accorda aux protestans le fameux

(1) Gabrielle d'Estrées, appelée d'abord madame de Liancourt, et ensuite duchesse de Beaufort.

1598. Edit de Nantes. Ce fut l'ouvrage de quatre hommes d'une grande habileté, Schomberg, Jeanin, de Thou et Colignon, qui, par ordre du roi, y travailloient depuis deux ans. Cet édit paroît avoir été fait sur celui de Poitiers et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions, mais en les restreignant quelquefois et en ne les étendant jamais. Néanmoins le roi, comme dans les anciens édits, accordoit *des places de sûreté*, et s'engageoit à en entretenir à ses frais les garnisons soumises aux calvinistes : il lui eût été d'autant plus difficile de refuser ces dangereuses grâces, qu'il les avoit lui-même vivement sollicitées jadis pour ce même parti. Henri, dans la situation où il se trouvoit, fut obligé de donner cet édit; mais, à ne le considérer que sous des vues politiques, il ne pouvoit être que très-funeste à la France (1). Un auteur bien éloigné de fronder les idées philosophiques du dernier siècle (M. Anquetil) n'a pu s'empêcher de faire, à ce sujet, les réflexions suivantes :

« Après trente-neuf ans de guerre, » jusqu'à l'année 1599; après tant de

(1) Par égard pour le légat, auquel on avoit tant d'obligations, cet édit ne fut publié qu'après son départ de France en 1599.

» ruines, de pillages, de meurtres, d'in- 1598.
» cendies, de profanations, d'assassinats,
» la France, sous un monarque triom-
» phant, étoit encore ce qu'elle avoit été
» sous des princes foibles et impuissans :
» un royaume divisé, qui voyoit dans
» son sein une religion différente de la
» dominante, publiquement exercée; des
» chefs de parti accrédités; une caisse
» commune; des citadelles indépendantes
» du roi; des assemblées politiques per-
» mises, et comme une république auto-
» risée (naturellement remuante et sédi-
» tieuse) au milieu d'un état purement
» monarchique. Combien le calvinisme
» devint-il plus redoutable avec son esprit
» d'indépendance, son système d'égalité,
» quand il lui fut permis de s'étendre
» sous la garantie d'une loi solennellement
» promulguée? »

Aussi Henri IV fut-il forcé de lutter pendant tout son règne contre les calvinistes; et de quels talens, de quelle adresse, de quelle fermeté n'eut-il pas besoin pour les empêcher de replonger la France dans toute l'horreur des guerres civiles!

L'auteur de l'*Esprit de la Ligue* ajoute:
« Tout examiné au flambeau de la poli-
» tique et de la saine raison, il résulte
» que ceux qui blâment sans restriction
» la révocation de l'Edit de Nantes res-

1598. » semblent à un homme qui, revenu en
» pleine santé, murmureroit contre les
» chirurgiens de ce qu'ils lui auroient
» coupé un bras grangrené, et cela sous
» prétexte que sa plaie se seroit peut-être
» guérie et qu'il se serviroit encore de
» son bras. La douleur de l'opération est
» passée : ne condamnons pas trop sévè-
» rement ceux qui ont cru devoir la faire
» pour notre sûreté (1). »

Ces importantes affaires n'avoient point ralenti l'activité des conférences de Vervins. Les articles de la paix furent enfin signés le 2 mai 1598. De tous les grands négociateurs de ce temps, Sillery fut celui qui eut la gloire de contribuer le plus à la conclusion de cet important traité. Lorsque le roi l'eut ratifié, il dit : « Je

Conclusion de la paix avec l'Espagne.

(1) Si l'on en croyoit les déclamations sur la révocation de l'Edit de Nantes, répétées (comme les autres écrits *philosophiques*), sans interruption pendant soixante ans, dans les conversations, dans les discours académiques, dans une multitude d'écrits en prose et en vers par les chefs de la philosophie moderne, par leurs nombreux associés, leurs disciples et leurs admirateurs, on seroit persuadé que l'émigration des protestans ravit alors à la France toutes ses manufactures, tous ses arts et tous ses grands hommes : tandis qu'il est de fait que tous les orateurs, les moralistes, les poëtes de génie, les savans, les artistes en tout genre, d'un mérite véritablement supérieur, étoient catholiques, et par conséquent ne quittèrent point le royaume. Que prouvent ces exagérations outrées ? La haine

» viens de faire plus d'exploits d'un coup » de plume, que je n'en eusse pu faire » pendant une longue guerre avec les » meilleures épées de mon royaume (1). » En effet ce traité fut, de l'avis de tous les bons politiques, très-avantageux à la France. Le roi d'Espagne rendit Calais et toutes les places qu'il avoit en Picardie, avec le port de Blavet en Bretagne. Une longue prolongation de guerre, beaucoup de sang répandu, d'argent dépensé, n'auroient pu obtenir (en supposant de grands succès) de meilleures conditions et un traité plus honorable. 1598.

Le duc de Savoie y étoit compris, pourvu qu'il restituât la ville de Barre et qu'il se soumît à l'arbitrage du pape au sujet du marquisat de Saluces, que le duc avoit envahi sur la France vers la fin du règne de Henri III.

---

de la religion et de la monarchie. Ces ennemis insensés du culte, de la morale et des rois, afin de répandre leurs idées dans l'Europe entière, ont produit laborieusement des millions de livres superficiels et des bibliothèques si volumineuses, que la critique s'est perdue dans cet abîme : nul ne pouvoit se flatter de vivre assez long-temps pour les réfuter tous. Mais ce soin étoit inutile ; il suffit de lire une douzaine de ces volumes : tous les autres (dans des styles à la vérité fort dissemblables) ne contiennent que les mêmes déclamations et les mêmes idées.

(1) *Mémoires et Négociations pour la paix de Vervins.*

1598. Aussitôt que la paix fut concluė, on la publia d'abord à Nantes, où étoit le roi, et ensuite dans toutes les villes de France. Cette publication excita partout les transports de joie les plus éclatans. Le roi, avant de quitter la Bretagne pour retourner à Paris, rétablit l'ordre et la tranquillité dans la province; les états qu'il avoit assemblés pour agir de concert avec eux, voulant lui témoigner leur reconnoissance, lui offrirent un don gratuit de douze cent mille livres, qui lui fut très-utile dans la situation présente de ses affaires.

Le voyage de Henri depuis Nantes jusqu'à Paris fut sur toute la route un véritable triomphe et le plus glorieux qu'un roi puisse obtenir. Les peuples, après avoir éprouvé toutes les calamités de l'anarchie, de la tyrannie, de la guerre, se précipitoient en foule sur le passage de Henri, avides de voir leur souverain légitime, qui venoit, comme un père, après une longue absence, rétablir l'union et la tranquillité dans sa famille; on bénissoit partout ce monarque magnanime qui n'avoit conquis son royaume que pour y ramener la justice et la paix. Il recevoit avec attendrissement ces tributs de reconnoissance et d'amour; mais combien son cœur dut souffrir en retrouvant dans tous les lieux

qu'il parcouroit les traces cruelles de la guerre, des chaumières abandonnées, des villages dépeuplés, des terres en friche! Comme il examinoit tout avec l'attention minutieuse d'un œil paternel, il remarqua un jour un champ parfaitement cultivé : il voulut connoître le paysan dont les malheurs du temps n'avoient pu décourager et ralentir l'estimable activité; il écrivit son nom, et, peu de temps après, il lui envoya un épi d'or, en lui faisant dire de le porter toujours à son chapeau (1). 1598.

Soins et travaux de Henri pour le bien public.

Le roi fut reçu à Paris avec les mêmes transports de joie. Henri profita de la paix, non pour se livrer aux plaisirs, mais pour se consacrer tout entier au travail. Il savoit que, s'il est impossible qu'un roi puisse entrer dans tous les petits détails des affaires, il est du moins indispensable qu'il ne soit étranger à aucune des connoissances nécessaires pour bien juger les différentes parties de l'administration. Henri les acquit toutes, et surtout celles qui ont rapport à l'agriculture et aux finances, qu'il approfondit particulièrement (2). Rosny, de concert avec

---

(1) *Henri IV peint par lui-même.*

(2) « Un fait très-précieux, rapporté par Vittorio
» Siri, nous prouve que son estime pour l'agricul-
» ture étoit fondée sur la connoissance qu'il avoit

1598. lui, travailla sans relâche à rétablir un ordre stable dans les finances. Sa première opération fut à la fois une bonne action et un trait d'habileté, deux choses qui dans tous les temps se trouveront souvent naturellement réunies sous les administrateurs véritablement éclairés. On libéra sans retour tous les agriculteurs de toutes les redevances des années précédentes, et on les soulagea pour le moment actuel de tout impôt onéreux. Cet édit, qui donnoit lieu à un si beau préambule, fut applaudi de toute la France; il fit adorer le roi, et produisit le meilleur effet dans les pays étrangers. Si l'on avoit traité à la rigueur cette classe si intéressante, elle n'auroit pu payer qu'en se ruinant une foible partie

---

» de ses principes. Quand le connétable de Castille » vint en France, Henri lui fit goûter du vin de ses » vignes, et lui dit : *J'ai une vigne, des vaches et* » *autres choses de cette espèce qui me sont propres,* » *et je sais si bien le ménage de la campagne, que,* » *comme homme particulier, je pourrois encore* » *vivre commodément.* » (*Henri IV peint par lui-même.*)

Scaliger, en parlant de Henri IV, dit : « *L'Agriculture* d'Olivier de Serres est fort belle ; elle » est dédiée au roi, lequel, trois ou quatre mois » durant, se la faisoit apporter après dîner et la li» soit une demi-heure. »

On trouve dans l'*Eloge d'Olivier de Serres* le détail de tous les services rendus par Henri IV à l'agriculture : ils sont immenses.

des sommes exigées, et l'agriculture étoit perdue : elle devint bientôt florissante, et l'état recouvra ses véritables richesses (1). 1598.

Rosny trouva d'autres moyens de remplir promptement les coffres du roi, et tous s'accordèrent avec la justice et la bonté paternelles du roi. Celui qui procura le plus d'argent fut une économie sévère, mais toujours royale, c'est-à-dire, une économie qui ne supprima ni les récompenses ni les grâces accordées aux services et au mérite, et qui consista beaucoup moins à diminuer les dépenses qu'à les éclairer et à prévenir tout abus et toute espèce d'infidélité. Henri s'atta-

(1) Dans ce premier travail sur les finances, le duc de Sully dit qu'il sentit qu'il étoit impossible qu'une somme de *trente millions* seulement, perçue, tous les ans, dans un royaume de la richesse et de l'étendue de la France, pût réduire les peuples dans l'état de misère où il les voyoit, et qu'il falloit que les sommes consistant en vexations et faux frais excédassent infiniment celles qui entroient dans les coffres de sa majesté. Il prit la plume et entreprit ce calcul immense : alors, poursuit-il, « Je vis, avec » une horreur qui augmenta mon zèle, que, pour » ces trente millions qui revenoient au roi, il en » sortoit de la bourse des particuliers (j'ai presque » honte de le dire) cent cinquante millions. La » chose me paroissoit incroyable, mais, à force de » travail, j'en assurai la vérité ; je ne fus pas sur» pris, d'après cela, d'où venoit la calamité du » peuple dans un temps où le commerce étoit nul, » l'industrie arrêtée, les fonds de terre sans va» leur, etc. » (*Mémoires de Sully*, t. 3, pag. 197.)

1598. cha aussi à réprimer les brigandages des soldats qui désoloient les provinces; il extermina les voleurs de grands chemins, et il rendit à la justice l'autorité que la licence des guerres avoit affoiblie. Il mit dans les places fortes, et surtout dans celles des frontières, des gouverneurs sur la fidélité desquels il pouvoit compter. Il supprima toutes les garnisons superflues; il réforma les troupes inutiles; il donna des ordres précis pour obliger les soldats à retourner dans leurs villages, afin de cultiver les terres en friche; il mit sur pied un grand nombre de maréchaussées pour la sûreté des routes et pour arrêter les vagabonds; il déclara hautement aux gentilshommes qu'il désiroit qu'ils se retirassent dans leurs châteaux, afin de rétablir et d'économiser leurs revenus; il modéra le luxe excessif qui s'étoit introduit sous le règne de Henri III : il donna l'exemple de la réforme à cet égard, il s'habilloit simplement de drap gris avec un pourpoint de satin ou de taffetas, *sans découpures ni broderies;* il louoit ceux qui l'imitoient et se moquoit des autres, *qui portoient sur leurs épaules leurs moulins et leurs bois de haute futaie;* il réforma la superfluité qui régnoit sur les tables de sa maison; enfin, dès la première année de la paix, il donna des ordres pour la réparation des villes dé-

Mémoires de Sully.

mantelées du royaume; il fit distribuer 1598.
des dédommagemens aux habitans des villes et des campagnes qui avoient le plus souffert de la guerre. On le verra, par la suite, établir des manufactures, encourager le commerce, élever de beaux édifices, entreprendre et finir de grands travaux publics, et protéger les sciences, les lettres et les arts avec autant de discernement que de magnificence.

Durant la guerre, le roi avoit dû donner les premiers emplois à ceux qui, parmi la noblesse, s'étoient le plus distingués par leur courage, leurs talens et leurs services : les deux Biron, Lesdiguieres, Bouillon, Montmorency, Aumont, Rosny, Crillon, la Châtre, Givry, Lanoue, de Vic, Vitry, Lacurée, Saint-Luc, et beaucoup d'autres. Pendant la paix, Henri pensa que les talens militaires méritent toujours d'être honorés alors même qu'ils sont heureusement devenus inutiles, parce que les guerriers fameux dont la carrière militaire est finie se trouvent élevés dans la société au rang illustre où les place l'histoire nationale, et qu'ils jouissent ainsi par avance des hommages de la postérité, glorieux avantage qui n'appartient qu'à eux; mais en même temps Henri sentit qu'après une paix bien cimentée il falloit, sans écarter la noblesse, recher-

1598. cher les personnes dont la profession, éloignée du tumulte des armes, étoit de s'instruire des lois, des intérêts de l'état, des négociations et de la politique. Il n'admit à son conseil que des hommes intègres et d'une capacité reconnue, Rosny, Chiverny, Sillery, Bellièvre, Sancy, Jeanin, Villeroi. Avec un tel conseil, présidé par un tel roi, la France en peu d'années devint le royaume le plus florissant de l'Europe.

Intrigues de la duchesse de Beaufort.

Cependant le roi faisoit solliciter vivement à Rome la cassation de son mariage : l'espérance qu'il avoit de l'obtenir causoit une grande intrigue à la cour. Henri avoit pour la duchesse de Beaufort un attachement qui sembloit s'accroître chaque jour, et surtout depuis la naissance du duc de Vendôme. Toutes les âmes sensibles ont de la délicatesse : si elles s'égarent, c'est du moins sans dépravation. Henri n'eut jamais des mœurs déréglées : il eut une grande foiblesse sur ce point, non qu'il fût entraîné par son imagination, ou dominé par une femme, mais parce qu'il aimoit. Il est vrai que ses amours n'eurent aucune influence sur les affaires publiques; néanmoins on a peine à les excuser quand on songe qu'elles sont les seules taches d'une aussi belle vie : on les toléreroit plus facilement dans un prince moins digne d'ad-

miration; mais comment ne pas gémir 1598.
de ce fatal ascendant qui priva de la perfection un si grand caractère? La duchesse joignoit à la beauté les charmes de la douceur, de la décence, et beaucoup de qualités attachantes; mais en général les favorites ne pensent et n'agissent que d'après les inspirations des intrigans qui s'emparent de leur confiance : ainsi, les princes qui cèdent aux volontés de leurs maîtresses ne sont menés en effet que par des gens auxquels ils n'accorderoient ni influence dans les affaires ni grâces extraordinaires. La duchesse de Beaufort, guidée par l'ambitieuse marquise de Sourdis, sa tante, osa élever ses yeux jusqu'au trône de France, avec le fol espoir d'y monter lorsque le mariage du roi seroit cassé. Plusieurs courtisans dont elle s'étoit fait aimer par la grâce de ses manières et surtout par des services réels, applaudirent à ce dessein, qui bientôt ne fut plus un secret. Mais elle essaya vainement d'obtenir le suffrage, du moins tacite, du sévère Rosny. Elle acquit en mille occasions la certitude qu'il emploieroit tout le pouvoir de la raison et de l'amitié pour détourner le roi de former une union si peu digne de lui. La duchesse devint l'ennemie déclarée de ce ministre inflexible, que rien ne pouvoit adoucir ou même émouvoir lors-

1598. qu'il s'agissoit de la gloire de son souverain. Henri, affligé de leur inimitié, voulut les réconcilier; il mena Rosny chez la duchesse : cette dernière, présumant trop de son ascendant sur le roi, traita Rosny avec une hauteur dédaigneuse et ensuite avec emportement. Henri lui dit « Que la véritable cause » de son attachement pour elle étoit la » douceur qu'il avoit cru remarquer dans » son caractère, qu'il s'apercevoit depuis quelque temps qu'il s'étoit trompé, » mais qu'elle-même s'abuseroit étrangement, si elle pensoit qu'il fût capable de lui sacrifier un ami si fidèle, et » qu'au contraire il lui ordonnoit de surmonter sa haine contre lui et de ne » se conduire à l'avenir que par ses conseils. »

Fermeté du roi, et son amitié pour Rosny.

A ces paroles, la duchesse éclata en reproches et surtout en invectives contre Rosny. Après qu'elle eut épuisé toutes les injures et toutes les calomnies, le roi, qui l'avoit laissée parler sans l'interrompre, lui répondit froidement : « Je vois, » madame, qu'on vous a dressée à tout » ceci pour essayer de me faire chasser » un serviteur dont je ne puis me passer. » Vous ne me connoissez guère. Je vous » déclare que, si j'étois réduit à la nécessité de choisir de perdre l'un des » deux, je me passerois mieux de dix

» maîtresses comme vous, que d'un serviteur comme lui. » 1598.

Ce discours foudroyant terrassa la duchesse. Elle perdit toute son audace; elle devint humble, suppliante; elle fondit en larmes, et, en voyant le roi prêt à la quitter peut-être pour jamais, elle courut au-devant de lui pour l'arrêter; elle se jeta à ses pieds en protestant qu'elle n'auroit jamais d'autre volonté que la sienne; elle pria Rosny d'excuser un emportement qu'elle désavouoit. Le roi s'attendrit, il promit d'oublier le passé; et, lorsqu'il fut sorti de l'appartement de la duchesse, il prit la main de Rosny et la serrant avec vivacité : *Eh bien, mon ami*, lui dit-il, *n'ai-je pas tenu bon?*

Depuis ce jour, la duchesse montra tant de douceur et tant de considération pour Rosny, qu'elle reprit bientôt tous ses droits sur le cœur de Henri, qui n'attribua ses torts passés qu'aux mauvais conseils qu'elle avoit reçus. Rosny, mieux traité que jamais par le roi, remarqua néanmoins que ce prince devenoit triste et rêveur; il devina qu'il étoit agité par quelque inquiétude secrète qu'il avoit besoin de confier et qu'il n'osoit découvrir. Deux fois, le roi lui ordonna de le suivre à la chasse, en le prévenant qu'il avoit quelque chose à lui dire; et cependant il garda le silence, et même à ces

Mémoires de Sully.

1598. chasses il parut éviter de se trouver à l'écart avec lui, et il eut l'air embarrassé. Enfin le roi le conduisit un jour dans un jardin sans proférer une parole, en le tenant par la main, *les doigts entrelacés dans les siens selon sa coutume, et il défendit qu'on laissât entrer personne dans ce jardin.* Ce début préparoit Rosny à quelque grande confidence; mais Henri, pour se rassurer lui-même, commença par lui parler des affaires politiques: Rosny, qui l'examinoit attentivement, vit bien, à son émotion, que ce discours n'étoit qu'un préambule. Le roi détailla les avantages sans nombre qu'un gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une seule chose, dit-il, l'affligeoit, c'étoit que, n'ayant point d'enfans de la reine son épouse, il alloit se donner des peines inutiles, puisque après sa mort les disputes des princes du sang pouvoient replonger la France dans les maux qu'elle avoit soufferts. Il s'arrêta avec un trouble visible; Rosny prit la parole et convint qu'il falloit, après la dissolution de son mariage, se hâter d'en former un second. Le roi commença à examiner avec lui sur quelle princesse étrangère il pouvoit jeter les yeux; on les passa toutes en revue, et Henri trouva contre toutes les plus fortes objections; on vint aux princesses françoises, et toujours quelque défaut inex-

Confidence du roi à Rosny.

cusable aux yeux du roi lui faisoit donner l'exclusion à chacune d'elles. Rosny, étonné, regardoit avec inquiétude le roi, dont le trouble sembloit s'accroître : ce prince ajoute qu'il veut une femme belle, jeune, douce, spirituelle, une femme qui puisse le fixer et faire son bonheur, et que son choix est fait! A ces mots, Rosny reste pétrifié. Devinez son nom, poursuit le roi. Non, sire, repartit Rosny d'un ton sévère, jamais je ne la nommerai...... Henri reprend la parole, et le nom de la duchesse échappe de sa bouche. Rosny baisse les yeux et garde le silence : c'étoit répondre. 1598.

Le roi n'avoit pas fait un aveu si pénible pour en demeurer là. Après un moment de réflexion : « Je vous ordonne, » dit-il, de me parler librement. Vous » avez acquis le droit de me dire mes vé- » rités, n'appréhendez pas que je m'en » fâche quand c'est entre nous deux. »

Rosny obéit : il s'exprima avec toute la franchise d'un ami véritable, toute la force d'un sujet fidèle. Henri l'écouta en soupirant; mais on lui parloit de sa gloire, de celle du trône françois, et il fut aisément persuadé. Il embrassa Rosny, et lui promit de renoncer sans retour à cette idée : il tint parole (1). Si un vil

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 3, pag. 203 et suiv.

1598. flatteur eût eu sa confiance, ce grand prince, ce monarque le modèle des rois, eût abaissé son caractère par une faute irréparable. Quelle estime mérite la fermeté de Rosny! Mais aussi quelles louanges ne doit-on pas au prince qui, malgré la passion la plus violente, sait écouter ainsi la voix sévère de la raison, et qui, après l'avoir entendue, n'hésite pas à sacrifier à son devoir tout le bonheur de sa vie!

Au mois de septembre de cette année, les députés du clergé se rendirent au château de Monceaux pour faire au roi des représentations sur le mauvais état où se trouvoit l'église de France, dont ils lui détaillèrent tous les désordres, en le suppliant de les aider à y remédier. Le roi ayant attentivement écouté ces remontrances, leur fit cette réponse mémorable:

Journal de Henri IV.

Beau discours du roi aux députés du clergé.

« Je reconnois que ce que vous avez dit » est véritable; mais je ne suis pas auteur » de tous ces maux, ils étoient introduits » avant que je fusse venu. Pendant la » guerre, j'ai couru où le feu étoit allumé, pour l'étouffer; maintenant que » nous sommes en repos, je ferai ce que » veut le temps de la paix. Je sais que la » religion et la justice sont les colonnes » et les fondemens de ce royaume, qui » se conserve sous la piété; et, quand

» elles n'y seroient point, je les y vou- 1598.
» drois établir, mais pied à pied, comme
» je fais en toutes choses. Je ferai en sorte,
» Dieu aidant, que l'église soit aussi bien
» qu'elle étoit il y a cent ans, mais il
» faut, par vos bons exemples, que vous
» répariez ce que les mauvais ont détruit,
» et que la vigilance recouvre ce que la
» nonchalance a perdu. Vous m'avez ex-
» horté à mon devoir, je vous exhorte
» au vôtre; faisons bien vous et moi: mes
» prédécesseurs vous ont donné des pa-
» roles avec beaucoup d'appareil, et moi,
» avec ma jaquette grise, je vous donne-
» rai des effets; je suis gris au-dehors,
» mais tout or au-dedans. J'écrirai à mon
» conseil pour voir vos cahiers, et vous
» pourvoirai le plus favorablement qu'il
» sera possible. »

Quelques jours après, le roi fut tout à coup attaqué d'un mal subit qui causa de vives inquiétudes; il crut être dans le plus grand danger, et, voyant Rosny consterné au chevet de son lit : « Mon *Mémoires de Sully.*
» ami, lui dit-il, je n'appréhende point
» la mort, je l'ai affrontée dans les grands
» périls; mais j'avoue que j'ai regret de
» sortir de cette vie sans avoir pu mettre
» ce royaume dans la splendeur que je
» m'étois proposée, et sans avoir fait
» connoître à mes peuples, en les gou-
» vernant bien et les soulageant de tant

1598. » de subsides, que je les aime comme s'ils » étoient mes enfans. »

Paroles attendrissantes, qui partoient du fond de son âme, et qui doivent rester gravées dans tous les cœurs françois. Cette maladie n'eut point de suite; au bout de peu de jours le roi fut parfaitement rétabli.

Mort de Philippe II, roi d'Espagne.

Un des plus mémorables événemens de cette année fut la mort de Philippe II, roi d'Espagne (1). Ce prince, d'une extrême indolence physique, et qui se confina toute sa vie au fond de son palais, eut la plus funeste activité d'esprit, une ambition sans bornes, et par conséquent sans lumières et sans génie (2). Il voulut se faire déclarer empereur de tout le Nouveau-Monde, envahir l'Italie, et conquérir les trois royaumes de la Grande-Bretagne. Ce dernier projet lui coûta vingt millions, en six ans, dans les seuls préparatifs de la flotte qu'il nomma l'*Invincible*, et qui fut détruite par les tempêtes avant d'avoir pu combattre; il subjugua les Pays-Bas; il bouleversa la monarchie françoise, dans le dessein de se

(1) Surnommé *le démon du midi.*

(2) L'Ecriture Sainte, par un seul trait de la plus haute sublimité, a peint ce caractère : *Ses désirs sont vastes comme l'enfer; il est insatiable comme la mort.*

saisir de ses débris, et d'étendre son sceptre 1598.
de fer sur ce pays, dont il avoit fomenté les troubles et fait ravager les villes et les campagnes; enfin il travailla avec ardeur à dépouiller de leurs états son propre oncle Ferdinand, et le roi des Romains Maximilien, son neveu. Toutes ces brigues et toutes ces expéditions lui coûtèrent plus de *six cents millions de ducats!* Cette profusion n'est rien quand on songe à celle du sang qui fut répandu pendant ces guerres. Il sacrifia à son ambition, durant l'espace de quarante-deux ans, *vingt millions d'hommes*, et réduisit en déserts plus de pays qu'il n'en possédoit en Europe! Que lui revint-il de tout ce fracas épouvantable? A la fin de ce long règne, quel fruit retira-t-il de tant de trésors et de sang prodigués? rien. La Providence lui arracha tout ce qu'il avoit usurpé; des revers humilians lui firent connoître, à la fin de sa carrière, ses erreurs et ses crimes: le plus orgueilleux des souverains ne fut éclairé que par la honte et sur le bord de la tombe; la vérité ne lui apparut que terrible et foudroyante: il ne pouvoit plus réparer. En vain sa main débile traça pour son successeur des aveux flétrissans et des conseils infructueux: il savoit trop par lui-même combien sont superflues ces exhortations

1598. tardives (1), et que dans les rois la seule leçon politique et morale qui puisse être utile, c'est l'exemple de ce qu'ils ont fait, et le fruit des maximes qui les ont guidés. Philippe vit tout à coup avec terreur qu'il n'avoit eu que les plus fausses idées de la gloire et de la puissance; il connut que celui qui régit des états n'est équitablement jugé que par ceux qu'il gouverne; qu'il ne peut leur paroître habile, sage et grand, qu'en les rendant heureux; qu'enfin la puissance agrandie outre mesure n'est qu'illusoire, parce que les ressorts, trop tendus, rompent facilement, et qu'on ne règne qu'aux lieux où l'on peut tout voir par ses propres yeux et se faire aimer et bénir personnellement.

C'est ainsi que Philippe, dans les angoisses d'une longue agonie, en voyant la mort prête à lui arracher son sceptre de fer, pensa, pour son supplice, en monarque, en philosophe chrétien (2), et qu'il se trouva dépouillé de toutes les illusions funestes qui pervertissent les rois. Il ne lui resta que l'exécration de l'Europe, la honte, sans consolation, d'avoir échoué dans des projets odieux, gigan-

(1) Il les avoit reçues de Charles-Quint.

(2) Comme ses écrits l'attestent.

tesques (1), un repentir inutile, des remords déchirans et sans espoir d'expiation. « Philippe II, dit l'auteur de l'*Esprit* » *de la Ligue*, regardoit les hommes » comme nés pour servir son ambition, » et la victoire n'auroit pas coûté un » soupir à ce barbare s'il eût pu, sur des » monceaux de cadavres, monter sur le » trône de l'univers (2). » De tous les princes ambitieux, Philippe II est celui qui a le plus déshonoré l'esprit perturbateur et sanguinaire des conquêtes, parce que ce prince ne fut point guerrier, et que nul éclat personnel ne fit illusion sur l'injustice de ses entreprises; mais, quand il auroit commandé ses armées, il n'eût été ni moins extravagant ni moins coupable; on trouveroit toujours dans son règne la même tyrannie, et dans ses projets et dans ses actions le même résultat: *Folie, violence, destruction.* 1598.

La mort de ce prince fut affreuse, et parut être, dit Sully, l'effet de la vengeance divine. Sa maladie fut très-longue; *son corps se couvrit entièrement d'ulcères remplis de vermine, que tout le soin de ses officiers ne pouvoit nettoyer. Il eut, vingt-deux jours durant, un flux de sang* *Mémoires de Sully, Péréfixe.*

(1) Il prétendoit, comme on sait, à la monarchie universelle.

(2) *Esprit de la Ligue*, tom. 3, pag. 319.

1598. *par tous les conduits de son corps.* Il mourut dans de grands sentimens de douleur, de résignation et de repentir, le dimanche 13 septembre 1598 (1).

---

(1) « Ce prince, dans son testament, recommande » à son fils (ce qui lui avoit été recommandé à lui-» même par son père) de faire examiner si la pos-» session du royaume de Navarre est légitime (l'u-» surpation en étoit bien évidente), afin de resti-» tuer ce royaume à son légitime maître, si on doit » le faire selon les lois de la justice. Charles-Quint » en avoit dit autant à Philippe II ; Ferdinand et » Isabelle à Charles-Quint... Remettre ainsi l'effet » d'une disposition que l'on croit juste, à un suc-» cesseur qui n'y aura aucun égard, c'est ce que » M. de Thou appelle se jouer impudemment de la » Divinité. » (Note de l'éditeur des *Mémoires de Sully*, tom. 3.)

LIVRE VI.

Mort de la duchesse de Beaufort. — Portrait de la marquise de Verneuil. — Complot pour empoisonner le roi. — Mariage du roi, et guerre avec la Savoie. — Traité de paix avec la Savoie. — Entretien du roi avec le maréchal de Biron, convaincu d'intelligence avec l'ennemi. — Naissance de Louis XIII. — Portrait du maréchal de Biron. — Conjuration du maréchal de Biron, du duc de Bouillon et du comte d'Auvergne. — Mort du maréchal de Biron. — Mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre. — Son portrait. — Rétablissement des jésuites. — Travaux de Henri pour le bien public. — Maladie du roi. — Conjuration du comte d'Auvergne, de d'Entragues et de la marquise de Verneuil. — Conspiration du baron de Meyrargues. — Attentat de Jean de Lille. — Travaux pour le bien public. — Présages; pressentimens; mort du roi.

1598. Départ de France du cardinal légat.

Sur la fin de cette année, le cardinal de Médicis, ce sage légat du pape (1), qui avoit eu tant de part au traité de Vervins, retourna à Rome; le roi, à son départ, lui fit rendre les plus grands honneurs : Henri pensoit avec raison que traiter ainsi les princes de l'église n'étoit d'aucune conséquence pour les préten-

(1) Qui fut depuis pape lui-même.

1598. tions d'étiquette, parce que ces honneurs accordés à des prêtres ne sont jamais que des hommages rendus à la religion. Le roi n'étoit point à Paris lorsque le cardinal en partit; il y envoya Rosny pour faire exécuter les ordres qu'il avoit donnés à cet égard et pour reconduire le cardinal. Il est assez remarquable qu'un hérétique ait été chargé de cette commission : cette circonstance prouve qu'il existoit alors une *tolérance sociale* aussi étendue qu'elle peut l'être. Le cardinal combla Rosny de marques d'estime, et Rosny lui montra le plus profond respect. Le légat ayant eu envie de voir le château de Saint-Germain-en-Laie, pressa Rosny d'accepter une place dans son carrosse; mais Rosny prit le devant, afin de lui préparer une réception agréable et magnifique (1). Le cardinal remporta à Rome des sentimens d'attachement et de reconnoissance pour le roi, dont il lui donna

(1) Heureusement que Rosny arriva à Saint-Germain trois ou quatre heures avant le cardinal. Il avoit donné l'ordre de tendre les appartemens des plus belles tapisseries de la couronne, et il trouva que celle qui paroit la chambre du légat étoit la plus riche, mais que cette tenture, que la reine Jeanne d'Albret avoit fait faire, ne représentoit que des emblèmes satiriques contre le pape et la cour de Rome. Si Rosny n'eût pas réparé cette bévue du concierge, et que le légat eût vu cette injurieuse tapisserie, il l'eût regardée, dit l'auteur des *Mémoi-*

bientôt de nouvelles preuves dans l'affaire 1598.
de la dissolution de son mariage.

Le premier événement de l'année 1599 1599.
fut le mariage de la princesse Catherine, sœur du roi, avec le duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine.

Ce fut aussi au commencement de cette année que le roi fit vérifier au parlement l'Edit de Nantes en faveur des religionnaires : il éprouva beaucoup d'opposition à cette volonté, tant de la part du parlement que de celle du clergé et de l'université. Les huguenots avoient causé tant de maux à la France, ces maux étoient si récens, qu'il restoit encore contre eux dans tous les esprits des préventions et des ressentimens que le temps seul pouvoit dissiper, du moins entièrement. Le parlement nomma des députés chargés de faire au roi des remontrances : après les avoir entendus, Henri leur répondit par un discours dont on ne rapportera que les traits les plus frappans (1).

---

res, comme l'insulte la plus révoltante, surtout étant conduit et reçu à Saint-Germain par un calviniste ; et la France se trouvoit brouillée avec le pape. Après le départ du cardinal, Rosny fit effacer toutes les devises de cette tapisserie.

(1) Ce discours, qui est très-long, se trouve tout entier dans l'*Histoire de M. de Bury ;* mais ce qu'on en supprime n'est absolument qu'une répétition, en d'autres termes, de ce qu'on en rapporte ici.

1599. Belle réponse du roi aux députés du parlement.

« Messieurs, vous me voyez en mon » cabinet, où je viens vous parler, non » point en habit royal, ni avec la cape » et l'épée, comme mes prédécesseurs, » ni comme un prince qui vient recevoir » des ambassadeurs, mais vêtu en pour- » point, comme un père de famille, pour » parler familièrement à ses enfans. J'ai » reçu vos supplications et remontrances » tant de bouche que par écrit; je rece- » vrai toujours celles que vous me ferez » de bonne part, comme gens affectionnés » à mon service. J'ai fait voir vos der- » nières au conseil; j'ai fait refaire mon » édit, ou plutôt celui du feu roi, en » plusieurs articles, tant sur ce que vous » m'avez remontré que sur l'avis de mon » conseil. Je veux croire que vous avez » eu en considération la religion; mais la » religion catholique ne peut être main- » tenue que par la paix, et la paix de » l'état est la paix de l'église : si donc » vous aimez la paix, vous m'aimez aussi. » Je sais bien que mon royaume ne peut » se conserver que par la conservation de » la religion catholique; mais la religion » de l'état ne peut se sauver que par ma » personne. Je prends bien les avis de » mes serviteurs : lorsqu'on m'en donne » de bons, je les embrasse; et si je trouve » leur opinion meilleure que la mienne, » je la change fort volontiers. Il n'y a pas

» un de vous, que, quand il me voudra » venir trouver et me dire : Sire, vous » faites telle chose qui est injuste à toute » raison, que je ne l'écoute fort volon- » tiers. Il ne faut plus faire de distinction » de catholiques et de huguenots ; il faut » que tout soit bon François, et que les » catholiques convertissent les huguenots » par l'exemple de leur bonne vie.... Je » suis roi berger, qui ne veux répandre » le sang de mes brebis ; mais je les veux » rassembler avec douceur. 1599.

» Vous ne connoissez pas les biens de » mon état, non plus que ses maux, si » bien que moi. Je connois toutes les » maladies qui y sont, et je puis dire, » sans me flatter, que je les connois » mieux que tous les rois qui ont été » devant moi. Être catholique par in- » térêt, c'est ne valoir rien. Je tiens une » maxime, qu'il ne faut pas diviser l'état » d'avec la religion....

» Je ne veux pas que personne se dise » plus catholique que moi, car ceux qui » veulent se faire paroître tels le font à » mauvais dessein.

» Vos longueurs et vos difficultés don- » nent lieu à des mouvemens étranges. » On a fait des processions contre l'édit » à Tours et au Mans, pour exciter les » juges à le rejeter. Cela ne s'est fait que » par mauvaises inspirations, empêchez

1599. » que telle chose n'arrive plus. C'est le » chemin qu'on a pris d'abord pour faire » des barricades. Je couperai les racines » de toutes ces factions; j'ai sauté sur des » murailles de villes, je sauterai bien sur » des barricades. On ne me doit point » alléguer la religion catholique, ni le » respect du Saint-Siége; je sais mes de- » voirs, l'un comme roi très-chrétien et » l'honneur du nom que je porte, et » l'autre comme premier fils de l'église. » Ceux qui pensent être bien avec le pape » s'abusent, j'y suis mieux qu'eux; je » vous ferai tous déclarer hérétiques, si » je veux, pour ne pas m'obéir....

» Je vous prie que je n'aie plus à par- » ler de cette affaire, et que ce soit pour » la dernière fois; faites-le, je vous le » recommande, et vous en prie. »

Fermeté du roi. Le roi, ayant fini son discours, dit tout haut, en se levant, qu'il étoit décidé *à châtier* ceux qui agiroient contre cet édit, et il ajouta : *J'ôterai tout instrument de sédition et de division.* Ce mélange si rare de fermeté, de grandeur et de bonhomie, produisit le meilleur effet : l'édit fut vérifié, et sans aucun trouble, le 15 février 1599. Un grand obstacle s'opposoit à la cassation du mariage de Henri : la reine Marguerite, craignant que le roi n'épousât la duchesse de Beaufort, refusoit d'y donner son consente-

ment; mais la mort inopinée de la duchesse leva bientôt cet obstacle. La duchesse avoit passé le carême à Fontainebleau ; Henri, par un sentiment de bienséance, l'engagea à partir pour Paris, afin d'y aller passer les fêtes de Pâques. Il la conduisit jusqu'à Melun. On dit que, par un pressentiment secret, leur séparation, qui devoit être éternelle, fut aussi douloureuse que touchante; la duchesse ne pouvoit se résoudre à quitter le roi, et elle fondit en larmes en lui recommandant ses enfans. Elle logea à Paris chez Zamet, l'un des plus riches partisans de ce temps (1). Le jeudi saint, en revenant de l'église, elle se promena dans le jardin ; elle fut frappée d'une attaque d'apoplexie, dont elle mourut le samedi 12 avril 1599 (2). Henri accouroit à cheval pour la voir, mais à moitié chemin une lettre

1599.

Mémoires de Sully.

Mort de la duchesse de Beaufort.

Bassompierre, Le Grain.

---

(1) Sébastien Zamet, originaire de Lucques : il s'étoit fait naturaliser, avec ses deux frères, en 1581. C'est lui qui, en faisant dresser le contrat de mariage de sa fille, se qualifia de *seigneur suzerain de dix-sept cent mille écus.*

(2) On a dit qu'elle avoit été empoisonnée après avoir mangé une tartelette; mais tous les historiens dignes de foi assurent que sa mort fut naturelle, et ce fut l'opinion de son temps. Elle étoit grosse de quelques mois de son quatrième enfant, et, faute d'une saignée faite à propos, elle eut un coup de sang.

Peu de mois avant la révolution de 1789, on

1599. lui annonça qu'elle n'existoit plus : sa douleur fut excessive, on l'entraîna dans une voiture, en y montant il s'évanouit dans les bras du grand écuyer. Dans cette profonde affliction, le roi avoit besoin de son véritable ami, mais il craignoit son austérité ; cependant il l'appela, Rosny vint avec empressement. Cet ami parfait ne vit dans ces premiers momens que la vive affliction de Henri, il y compatit, il la partagea, et ne lui parla que des bonnes qualités de celle qu'il regrettoit avec tant d'amertume. Le roi ne fut pas consolé, mais cette indulgence adoucit ses peines : il dit à Rosny : « Qu'il » lui savoit bon gré de mettre l'attache» ment qui causoit sa douleur au nombre » de ceux qui sont formés par une véri» table sympathie, et non par le déré» glement de l'imagination ; qu'il avoit » craint qu'il ne cherchât à le consoler » qu'en le couvrant de confusion (1), et » qu'il le fortifioit beaucoup mieux en le » plaignant. »

Mémoires de Sully, t. 4, p. 385.

---

voyoit encore, dans une abbaye d'hommes de la ville de Caen, un fort bon tableau représentant une Sainte-Famille : Saint Joseph offroit le portrait le plus ressemblant de Henri IV ; la Sainte Vierge et l'enfant Jésus étoient représentés par les figures charmantes de la belle Gabrielle et du petit duc de Vendôme.

(1) Et cependant il l'avoit appelé !

Grand exemple! qui prouve que l'inflexibilité des principes peut s'allier avec la généreuse et douce indulgence, et qu'alors seulement l'ascendant de la vertu est véritablement suprême. 1599.

Rosny ne conseilla au roi qu'une seule distraction, le travail; ce prince s'y remit sans délai *et avec une grande ardeur.*

Peu de mois après, il prit une nouvelle passion. Henriette de Balzac, fille du seigneur d'Entragues (1), plus jeune que la duchesse de Beaufort, étoit loin d'avoir la candeur de son âge. Elevée par des parens dévorés d'ambition, elle eut de bonne heure l'imagination remplie de projets d'élévation pour elle et pour sa famille. Etrangère aux idées si pures du véritable bonheur, elle le fut toujours à tous les sentimens tendres et généreux. Tout étoit matériel dans ses desseins et dans ses pensées : aimer ses parens n'étoit pour elle que chercher à leur procurer de grands emplois; et s'attacher des amis, que se faire des créatures ou s'assurer de puissans protecteurs. Elle ne voyoit dans

Mémoires de Sully.

Portrait de la marquise de Verneuil.

(1) Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, eut de ce prince un fils, connu depuis sous le nom de Charles de Valois, comte d'Auvergne. Marie Touchet épousa d'Entragues, dont elle eut Henriette de Balzac. Le comte d'Auvergne étoit frère utérin de Henriette.

1599. la carrière qui s'ouvroit devant elle qu'un seul genre de mérite, celui de savoir tromper, supplanter et réussir dans une intrigue; enfin obtenir un rang éclatant, une immense fortune, étoit, à ses yeux, l'unique but de la vie; elle n'avoit jamais réfléchi aux moyens de l'atteindre, décidée d'avance à n'en rejeter aucun d'utile. Une corruption si prématurée avoit disposé son âme à toutes les passions haineuses : l'amour fut en elle un calcul et non une foiblesse; vindicative, implacable, on la vit souvent verser des larmes dans une réconciliation, et néanmoins elle ne pardonna jamais, caractère d'autant plus dangereux, qu'il étoit caché sous les grâces les plus séduisantes de la figure et de l'esprit. Telle fut la femme qui prit un si funeste empire sur le cœur de Henri! Ce prince n'aima véritablement que Gabrielle; l'amour en s'éteignant lui laissa le souvenir d'une amie, il ne l'oublia jamais. Mademoiselle d'Entragues l'attacha par ses artifices, sa jeunesse éloignoit toute défiance; Henri crut long-temps qu'elle étoit ingénue et sensible; son esprit le charma, et quand il la connut mieux, il étoit enchaîné. Henri, pour vaincre ses prétendus scrupules, eut la foiblesse de s'engager à lui donner par écrit une promesse de mariage : mademoiselle d'Entragues lui persuada qu'elle

ne la désiroit que pour satisfaire la fierté 1599.
de ses parens, qui la sépareroient de lui pour jamais si elle n'obtenoit pas ce gage d'un attachement véritable; elle protesta qu'elle n'avoit nulle ambition, qu'elle n'éprouvoit même pas le désir de se prévaloir un jour de cet écrit, qu'elle ne vouloit l'avoir que pour le montrer à ses parens, et qu'ensuite elle remettroit sa destinée entre les mains du roi, qui seul auroit le droit d'en disposer. Henri, touché, séduit, et, d'après ce langage, n'attachant pas une grande importance à cette promesse, s'engagea à la faire : il l'écrivit en effet; mais, ne pouvant rien cacher à Rosny, il la lui montra: l'étonnement rendit Rosny muet et immobile. *Là, là,* dit le roi en souriant, *parlez librement, ne faites point tant le discret.* Henri ajouta qu'il pouvoit dire et faire tout ce qu'il avoit dans l'esprit, qu'il ne s'en fâcheroit pas. Rosny lui fit répéter cette assurance avec une espèce de serment; ensuite il prit le papier des mains du roi et le mit en pièces. « Comment, » s'écria le roi, êtes-vous devenu fou? Il » est vrai, sire, répondit-il, je suis un » fou, et plût à Dieu que je le fusse tout » seul en France! »

Courageux attachement de Rosny pour le roi.

Le roi, extrêmement irrité, ramassa en silence les morceaux de l'écrit: pendant ce temps, Rosny lui fit les plus

1599. fortes remontrances; le roi, malgré sa colère, s'arrêta pour l'écouter : lorsqu'il eut fini de parler, Henri le quitta brusquement et rentra dans son cabinet. Cette scène se passa dans la galerie de Fontainebleau. Rosny, plein d'inquiétude, y resta, se promenant tristement sans perdre de vue la porte du cabinet de Henri. Au bout d'un demi-quart d'heure, ce prince, qui venoit de récrire la promesse, reparut; il passa près de Rosny avec une fierté affectée, sans lui parler et sans le regarder : il alloit rejoindre sa maîtresse à Malesherbes. Rosny se crut disgracié; mais, sans aucune explication, le roi, deux jours après, lui donna la charge de grand maître de l'artillerie.

Cet engagement de mariage étoit conçu de la manière la plus étrange : le roi y promettoit d'épouser mademoiselle d'Entragues, si, dans le cours de l'année, *elle lui donnoit un enfant mâle.* Elle devint grosse, et Henri lui fit prendre le titre de marquise de Verneuil. Cette grossesse et le billet qui étoit entre les mains de la marquise causoient à Rosny des inquiétudes d'autant plus vives, que, pour cette fois, le roi alloit se trouver libre : on avoit la certitude que son mariage seroit incessamment cassé. *Mais le ciel*, dit Sully, *fit encore un miracle en faveur du roi et de la France.* Pendant un

violent orage, la marquise vit tomber la foudre; le tonnerre entra dans sa chambre et passa sous son lit, la frayeur qu'elle éprouva la fit accoucher, avant terme, d'un enfant mort. 1599.

Après cet événement, le roi se remit à presser vivement la cassation de son mariage. La reine Marguerite y donna son consentement avec un désintéressement et des marques d'attachement pour le roi qui lui firent honneur. Elle produisit les preuves les plus formelles des violences que Catherine de Médicis et Charles IX avoient employées pour la forcer à contracter cette union (1). Ces preuves seules suffisoient pour autoriser la dissolution du mariage; d'ailleurs plusieurs formalités essentielles, omises, formoient des *causes positives de nullité*. Enfin la captivité de fait où se trouvoit alors Henri, la stérilité de la reine, le bien de l'état, toutes ces choses composoient un si grand nombre de motifs, que l'on peut dire avec vérité que jamais mariage, même entre des particuliers, n'a été aussi légitimement déclaré nul (2).

---

(1) Dans ce temps, elle aimoit le duc de Guise.

(2) Et l'on passa sous silence l'une des plus fortes raisons que l'on puisse faire valoir en ce cas : on ne parla point des désordres publics et des déréglemens de la vie de Marguerite; cependant Henri

1599. Le roi chargea Sillery, son ambassadeur à Rome, de presser la décision de cette affaire, ce que ce ministre exécuta avec autant de zèle que d'habileté.

Arrivée en France du duc de Savoie.

Le duc de Savoie vint en France sur la fin de cette année. Ce prince, très-brillant par sa magnificence et par son extrême libéralité, avoit un caractère artificieux et remuant; il brûloit du désir d'envahir une province, désir qui, dans les souverains de petits états, est à peine honoré du nom d'ambition. Le titre d'*usurpateur* ne s'acquiert qu'en grand. Il faut, pour l'obtenir, la force qui peut ravager une immense étendue et le génie impétueux et sanguinaire de la destruction. Le projet de s'agrandir un peu est le seul, dans ce genre, que puissent avoir les petits souverains; ce n'est au fond que l'envie d'augmenter leurs richesses. Le duc de Savoie étoit persuadé qu'on fait tout ce qu'on veut dans une cour avec de l'adresse, de la flatterie et des présens. Mais les mœurs des cours varient suivant les princes qui les gouvernent, et dans celle de Henri le Grand, il se trouvoit des hommes éclairés, incorruptibles, qui

---

avoit un si bon cœur, que, lorsqu'on lui apporta le consentement de Marguerite à la dissolution du mariage, il s'attendrit : *Ah! la malheureuse!* dit-il; *elle sait bien que, si elle avoit voulu, elle n'auroit perdu ni mon cœur ni son rang!*

savoient pénétrer les intrigues et les faire échouer. 1599.

Le roi reçut le duc de Savoie avec toute la cordialité qui étoit dans son caractère; on lui donna beaucoup de fêtes; de son côté, le duc *étonna les dames et les courtisans* par la magnificence de sa galanterie. Il chargea un de ses ministres de porter à Rosny son portrait dans une boîte enrichie des plus superbes diamans; Rosny accepta le portrait avec respect et renvoya la boîte et les diamans. Le duc alla lui faire une visite à l'Arsenal; Rosny le conduisit dans ses nouveaux ateliers, et lui fit voir vingt canons nouvellement fondus, beaucoup d'autres prêts à l'être, quarante affûts complets et une prodigieuse quantité d'armes de toute espèce. Le duc demanda, en riant, ce qu'il vouloit faire en pleine paix *de tout cet attirail*. Rosny répondit sur le même ton de plaisanterie que *c'étoit pour prendre Montmélian*. A ce mot, le duc repartit avec émotion : *Vous ignorez apparemment que Montmélian est imprenable. Je sais surtout*, reprit Rosny, *que, si le roi l'attaquoit, il lui feroit perdre ce titre.* Ce mot si fier fut en même temps une prédiction.

Le roi ne se laissa point tromper par les artifices du duc de Savoie; il connut facilement qu'il agissoit sans droiture. 1600.

1600. Cependant il fit avec lui un traité, que le duc étoit bien décidé à ne pas tenir; et Henri, malgré l'avis de Rosny, accorda trois mois de délai pour en remplir les clauses. Quelques courtisans proposant au roi de le faire arrêter pour l'obliger à restituer le marquisat de Saluces sans guerre et sans dépense, le roi fit cette belle réponse :

« Je tiens de ma naissance et j'ai appris de ceux qui m'ont nourri que l'observation de la foi est plus utile que tout le profit que la perfidie peut procurer. Je suivrai l'exemple du roi François, mon prédécesseur, qui pouvoit retenir l'empereur Charles-Quint et ne le fit pas. Que si le duc de Savoie manque à sa parole, j'en tirerai un grand avantage; car un roi use bien de la perfidie de ses ennemis lorsqu'il la fait servir de lustre à sa bonne foi. »

Mézeray, d'Aubigné.

On croit que durant ce voyage le duc de Savoie acheva de déterminer le maréchal de Biron à trahir le grand prince qui étoit à la fois son souverain, son bienfaiteur et son ami. Le duc de Savoie partit avec l'agrément du roi, qui l'accompagna jusqu'au pont de Charenton, et qui lui donna le baron de Lux et le marquis de Praslin pour le conduire jusque sur la frontière, d'où il dépêcha un courrier avec des lettres de remercî-

mens de tous les honneurs que sa majesté lui avoit fait rendre sur son passage. On découvrit peu de temps après le complot d'une femme nommée Nicole Mignon, qui avoit formé l'horrible projet d'empoisonner le roi. Elle imagina pouvoir s'adresser au comte de Soissons, qui publioit hautement les sujets de mécontentement qu'il croyoit avoir contre le roi : le comte écouta cette confidence avec horreur; il dénonça sur-le-champ cette femme. On l'arrêta; elle avoua son crime et fut punie de mort : elle n'avoit point de complices.

1600.

Complot pour empoisonner le roi.

L'intervalle de trois mois, accordé par le roi au duc de Savoie, fut rempli par une fameuse conférence religieuse. Duplessis Mornay (1), gentilhomme calviniste, recommandable par ses talens militaires, par les emplois qu'il avoit occupés, par son habileté dans les négociations, et surtout par la faveur du roi, étoit le plus grand théologien de son parti. Les huguenots l'appeloient leur pape. Il fit un livre pour soutenir les erreurs de sa secte; il le remplit de citations des Pères de l'Eglise, qui toutes étoient tronquées, falsifiées, et le plus souvent entièrement fausses et supposées. Ces artifices ont été constamment employés dans tous les

Conférence religieuse, dans laquelle Duplessis Mornay est convaincu par l'évêque d'Evreux d'avoir rempli ses écrits de fausses citations.

(1) Le même dont on a déjà parlé plusieurs fois.

1600. temps, et de nos jours, par tous les détracteurs de la religion catholique (1). Des théologiens de la Sorbonne ayant examiné l'ouvrage de Duplessis, y découvrirent toutes ces faussetés et les réfutèrent par écrit. Duplessis garda le silence; mais ceux de son parti lui représentant qu'il étoit de son honneur de répondre lorsqu'il étoit accusé de mensonge et d'imposture, il promit enfin de défendre son livre, puisque c'étoit défendre son honneur. Deux jours après, il fit paroître un écrit par lequel il défioit tous ceux qui l'accusoient, les exhortant de se joindre à lui et de signer ensemble une requête, pour supplier le roi de nommer des commissaires *à l'effet de vérifier en leur présence, de page en page et de ligne en ligne, les passages de son livre.*

Le 25 mars, l'évêque d'Evreux (2) fit une réponse, accepta le défi de Duplessis, et offrit de lui prouver, en présence du roi et de toutes les personnes qu'il plairoit à sa majesté de nommer, que, dans le livre contre la messe, il y avoit cinq cents passages faussement allégués, mu-

(1) Cette marche est sûre avec les gens du monde, qui ne s'aviseront jamais de vérifier l'exactitude des citations.

(2) Du Perron, qui fut depuis cardinal.

tilés à dessein, ou falsifiés. La conférence 1600.
eut lieu avec le consentement du nonce. Lorsque les juges catholiques et huguenots eurent été nommés, Duplessis, après de sérieuses réflexions, fit tous ses efforts pour rompre la conférence; il savoit bien qu'il n'avoit pas vérifié lui-même les citations sur les originaux : il commença à douter de l'exactitude de ceux qui les lui avoient fournies, et ses démarches pour assoupir cette affaire ne servirent qu'à répandre universellement une grande défaveur sur la cause qu'il étoit forcé de soutenir. La conférence s'ouvrit le 4 mai, à une heure après midi, dans la salle du conseil. Le roi s'y plaça au bout d'une grande table, ayant à sa droite l'évêque d'Evreux, à sa gauche les quatre secrétaires d'état; derrière lui, sur des siéges, l'archevêque de Lyon, plusieurs évêques; et dans d'autres places, suivant leur rang, tous les grands officiers de la couronne et tous les seigneurs de la cour. Lorsque tout le monde fut placé, le roi fit un discours très-sage, dans lequel il dit expressément « Que cette conférence se faisoit entre deux savans hommes, non » sur des points de religion, ce qu'il ne » permettroit pas sans le consentement » du pape, mais seulement sur l'examen » de simples faits et de quelques passages, » sur la vérification desquels rouloit tout

1600. » le différent. » Il ordonna au chancelier d'empêcher que les disputans ne passassent du fait au droit, et leur recommanda à tous deux de s'abstenir de paroles aigres et offensantes.

L'évêque d'Evreux parla à Duplessis dans des termes pleins d'estime pour sa personne; il protesta qu'il ne vouloit pas le convaincre de fausseté, mais seulement ceux qui lui avoient fourni les passages falsifiés de son livre. Cette tournure polie ne pouvoit qu'humilier Duplessis, qui s'étoit d'abord attribué l'honneur d'avoir fait seul toutes ces recherches; il falloit convenir d'une odieuse fausseté ou du charlatanisme scientifique le plus inexcusable : Duplessis, placé entre l'honneur et le ridicule, eut, dès le commencement de la séance, cet air consterné, étonné, que Sully lui reproche dans ses *Mémoires*.

Tous les passages examinés furent sans exception trouvés tels que l'avoit annoncé l'évêque d'Evreux. Il n'y eut aucune discussion de la part de Duplessis et des protestans : les livres originaux étoient sur la table; on ne pouvoit ni éluder ni contester la confrontation; les preuves formelles étoient sous tous les yeux, et toutes démontroient l'ignorance ou la fausseté. Pendant qu'on examinoit un article dont la suppression d'un mot

changeoit absolument le sens, un jeune ministre, fendant la presse, s'approcha des commissaires et leur dit que ce mot n'étoit pas dans le grec : Casaubon, qui lisoit dans l'original grec le même passage, le lui montra et lui fit voir qu'il se trompoit ; le jeune ministre confus se retira précipitamment. Comme cette interruption avoit causé quelque bruit, le roi demanda ce que c'étoit : *Sire,* lui répondit Vitry, *c'est un carabin qui a voulu tirer son pistolet, mais il a manqué son coup et il a pris la fuite.* 1600.

Cette conférence dura six heures. Il ne fut pas possible d'y lire tous les passages, l'évêque proposa une autre séance ; mais Duplessis, consterné et confondu sur tous les points, la refusa.

Le roi combla d'éloges l'évêque d'Evreux sur sa modération, son érudition et son esprit. En sortant de la salle, Henri se tournant vers Rosny : *Eh bien*, lui dit-il en riant, *que vous semble de votre pape?* « Il me semble, sire, répondit » Rosny, qu'il est plus pape que vous ne » croyez, car il vient de donner le cha- » peau rouge à M. d'Evreux (1). »

Cette disgrâce de Duplessis affligea profondément tout son parti, le roi en triom-

(1) En effet, il fut nommé cardinal à la première promotion.

1600. pha avec une sincérité dont personne ne douta; il écrivit sur-le-champ au duc d'Epernon pour lui en témoigner sa joie. « Le diocèse d'Evreux, dit-il, a vaincu » celui de Saumur, et la douceur dont » on y a procédé a ôté l'occasion à quel- » que huguenot que ce soit de dire que » rien y ait eu force que la vérité. Certes, » c'est un des grands coups pour l'église » de Dieu, qui se soit fait il y a long- » temps. En suivant ces erres, nous ra- » mènerons plus de séparés en l'église » en un an, que par d'autre en cin- » quante, etc. »

En effet, cette conférence produisit un si bon effet dans le public, que beaucoup de protestans quittèrent le calvinisme, entre autres Fresne, l'un des commissaires calvinistes, et Sainte-Marie Dumont, deux hommes très-savans et d'un grand mérite.

Tandis que ces choses se passoient à la cour de France, le duc de Savoie ne tenoit aucune des paroles qu'il avoit données. Le pape, ennuyé de ses subterfuges, renonça à l'arbitrage de cette affaire, et, le délai de trois mois étant expiré, le roi fit ses préparatifs de guerre contre la Savoie. Henri divisa son armée en deux corps : l'un, sous la conduite du maréchal de Lesdiguieres, devoit entrer en Savoie; et l'autre, commandé par le ma-

Mémoires de Sully.

réchal de Biron, avoit ordre d'attaquer la Bresse. 1600.

Mariage du roi, et guerre avec la Savoie.

Le roi partit de Lyon le 11 août; il alla mettre le siége devant Chambéri. Ce fut là qu'il apprit l'heureuse conclusion des négociations de son mariage avec Marie de Médicis. Le duc de Bellegarde, grand écuyer, fut député de la part du roi pour épouser, au nom de sa majesté, la princesse qui lui étoit destinée. Le cardinal Aldobrandin, avant de partir pour sa légation de France, lui avoit donné la bénédiction nuptiale le 7 octobre; le 17 elle se rendit à Livourne, où elle s'embarqua sur la plus magnifique galère que l'on eût encore vue sur la Méditerranée. Pendant ce temps, le roi faisoit la conquête des états du duc de Savoie. Henri fit investir Chambéri, qui capitula promptement. Le roi y entra, il y établit un si bon ordre, qu'il ne s'y commit pas la moindre violence. Une grande quantité de dames françoises qui avoient suivi leurs maris, s'établirent à Chambéri; la baronne de Rosny, dès le lendemain de la reddition de cette place, donna chez son hôtesse un bal aux personnes les plus distinguées de la ville, où tout se passa avec autant de gaîté que si Chambéri n'eût pas changé de maître.

Le roi prend Chambéri.

Le roi prend plusieurs autres villes.

Henri, sans perdre de temps, alla s'emparer d'un grand nombre de petites places,

1600. Conflans, Moutiers, Saint-Jacôme, Saint-Jean de Maurienne, Saint-Michel, Miolens (1). On eut plus de peine à Charbonnière, environnée de rochers qui rendoient cette place presque inaccessible au canon. Le roi chargea Rosny de l'attaquer avec son artillerie; mais il fut si contrarié par les courtisans qui entouroient le roi, qu'il dit à ce prince que si on ne lui permettoit pas de disposer seul et à son gré de ses batteries, il abandonneroit tout, et *laisseroit la place à ceux qui voudroient faire le grand maître*. En même temps il renouvela la promesse qu'il avoit déjà faite plusieurs fois de rendre le roi maître de la place, dans cette journée même, si on le laissoit faire. Un courtisan prenant la parole, dit que s'il étoit dans la place il sauroit bien empêcher qu'elle ne fût prise d'un mois, et Rosny perdant patience : « Allez-vous-y-en donc tous, » s'écria-t-il, et si je ne vous fais pas tous » pendre aujourd'hui, je veux passer pour » un fat. » En effet, Rosny étant venu à bout de miner une roche énorme qui

Siége de Charbonnière.

(1) « La prise de Miolens rendit la liberté à un » homme qui y étoit détenu dans les prisons depuis » quinze ans. On le mena au roi, à cause de la sin- » gularité d'une prédiction qui avoit été faite à cet » homme sur la durée de sa captivité et sur la main » qui l'en délivreroit, laquelle se trouva exactement » vérifiée. » *Mémoires de Sully*, tom. 3.

tomba, il fit jouer ses batteries d'une 1600.
manière si terrible sur l'endroit découvert par la chute du rocher, que les assiégés demandèrent à capituler; il exigea qu'ils se rendissent à discrétion, il ne l'obtint que par la force. Il monta à cheval et il entra le premier dans Charbonnière. On avoit le droit de traiter cette place comme une ville prise d'assaut; mais des François ne pouvoient être insensibles au spectacle qui s'offrit à leurs yeux. Les malheureux habitans, cachés dans leurs maisons, envoyèrent une députation composée de tous les blessés, mutilés, brûlés, qui venoient de soutenir les derniers assauts: ces infortunés se traînèrent dans la grande place et s'y jetèrent aux pieds des vainqueurs; plusieurs d'entre eux ne se relevèrent jamais, ils y expirèrent! Ils étoient conduits par de jeunes filles baignées de larmes, qui se prosternèrent à côté d'eux; à leur tête étoit une femme d'une si merveilleuse beauté, que Rosny assure n'en avoir jamais vu que l'on puisse lui comparer (1). Tous les François frémirent et versèrent des larmes en voyant le contraste que présentoient ces figures angéliques, avec celles de ces guerriers expirans, récemment blessés, couverts de sang, et qui, pour sauver leur ville, sur-

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 3, pag. 387.

1600. montant d'affreuses douleurs, n'avoient même pas pris le temps de faire panser leurs plaies..... Tous les cœurs s'émurent en écoutant ces voix mourantes s'unir à celle de l'innocence pour implorer la pitié.

Le malheur, sous des traits si frappans, inspira le respect qu'il devroit exciter sous toutes les formes. La ville fut préservée de tout pillage, de toute insulte; on étoit si touché, que, malgré le code affreux de la guerre, on fut humain sans se croire généreux.

Prise de Montmélian.

Henri entreprit ensuite le siége de Montmélian, place d'une force prodigieuse, fortifiée par la nature, et dont le château est, comme Charbonnière, situé sur un roc d'une extrême dureté.

L'artillerie françoise étoit devenue véritablement redoutable depuis le règne de Henri. On posa soixante canons devant les remparts de Montmélian; on fit plusieurs attaques qui jetèrent l'épouvante parmi les assiégés, qui jusqu'alors n'avoient pas eu l'idée de l'effet d'une artillerie aussi considérable et aussi bien dirigée. Henri, un jour, voulant aller examiner une fortification, prit, malgré Rosny, le chemin le plus court; il n'étoit accompagné que de Rosny et de trois ou quatre officiers. Il s'engagea dans un sentier étroit et creux, où il fut bientôt as-

sailli par une décharge de grosse artillerie et de mousqueterie si terrible, qu'en un moment il fut couvert de terre, ou, pour mieux dire, d'une grêle de petits cailloux broyés, formant l'espèce de sable de ce terrain, *et dont il eut la peau tout écorchée.* Henri, avec l'air calme qui ne le quittoit jamais, poursuivit tranquillement son chemin, *et il fit le signe de la croix.* « C'est à ce coup, lui dit Rosny, » que je vous reconnois pour bon catho- » lique (1). » 1600.

Rosny ajoute qu'il ne conçoit pas que personne n'ait été tué ou blessé dans ce passage. Après plusieurs attaques, les assiégés demandèrent une trêve, qu'on leur accorda. On en profita de part et d'autre pour chercher les voies de composer à l'amiable. Ce furent deux femmes qui s'en chargèrent: madame Brandis, l'épouse du gouverneur de Montmélian, et qui étoit avec lui dans le château, se plaisoit à faire de ses mains de petits ouvrages de verroterie. Elle fit offrir de sa part à madame de Rosny des boucles d'oreilles et deux chaînes de verre de son travail; madame de Rosny lui envoya du vin et du gibier. Bientôt ces dames désirèrent se

---

(1) On sait que les protestans ne font point le signe de la croix: cette action de catholicité n'étoit pas suspecte.

1600. connoître personnellement; elles eurent trois entrevues, dans lesquelles il ne fut question que de la reddition de Montmélian. On convint que l'on accorderoit un mois au gouverneur, et qu'au bout de ce temps, il remettroit la place s'il n'étoit pas secouru. Il ne le fut pas, et, le mois étant écoulé, la garnison sortit de Montmélian : le roi y entra, il y établit Créqui avec sa compagnie. Rosny tâcha de persuader au roi de démanteler cette place, en lui représentant qu'on ne pourroit se dispenser, à la paix, de la rendre au duc de Savoie; Rosny vouloit qu'on en fît autant de toutes les autres forteresses, mais les conseils perfides du maréchal de Biron prévalurent, et *sauvèrent Montmélian contre toute bonne politique*. Les lettres en chiffres du maréchal de Biron, que l'on surprit peu de temps après, découvrirent que dès lors il étoit d'intelligence avec le duc de Savoie, et qu'il trahissoit le roi dans les conseils et dans les opérations dont il fut chargé durant toute cette campagne. Rosny, dès le commencement de cette guerre, en étoit convaincu; il rapporte même plusieurs traits qui ne laissent point de doutes sur sa trahison; Rosny ajoute que le maréchal le haïssoit personnellement, et qu'il fit plusieurs tentatives pour se défaire de lui. Un jour, au siége du fort Sainte-Cathe-

Intelligence du maréchal de Biron avec les ennemis.

rine, Biron lui proposa d'aller dans l'instant à cheval, comme ils étoient, reconnoître la place; Rosny répondit que, pour faire cette observation en plein jour, ils étoient trop brillans et trop *empanachés*, et surtout le maréchal, qui montoit un cheval blanc. Biron répondit : *Ils n'oseroient tirer sur nous. Allons*, répondit Rosny, *comme vous voudrez; s'il pleut sur moi, il dégouttera sur vous*. Ils allèrent, suivis de vingt chevaux, jusqu'à deux cents pas du fort, ils y restèrent long-temps; *on ne tira que douze ou quinze méchans coups d'arquebuse, et sûrement en l'air*, dit Rosny. Sa surprise fut extrême : *Monsieur*, dit-il au maréchal, *ils ont donc peur de vous?* La vanité folle de Biron tiroit gloire de ces ménagemens de l'ennemi. Au risque de trahir ses coupables secrets, il avoit voulu que Rosny fût témoin du respect que lui portoient les assiégés. Le roi étant allé la veille près de ce fort, suivi seulement de six chevaux, avoit essuyé un feu terrible, et décharges sur décharges. Le lendemain, Rosny y retourna à pied, à la pointe du jour, n'ayant avec lui que deux officiers; il fut reçu avec un si grand fracas d'artillerie, que le roi lui envoya Montespan, croyant que c'étoit une sortie. *A qui en veulent-ils?* dit Montespan, qui ne voyoit personne : *A moi*, répondit Rosny, cer- 1600.

1600. tain intérieurement qu'il avoit été désigné aux ennemis par Biron. Il connut des intentions semblables dans une infinité d'autres occasions. Mais il cacha ses soupçons; il n'essaya point d'éclairer le roi sur les desseins du maréchal: Henri étoit encore dans une sorte de sécurité sur ce point, malgré le mécontentement que lui causa plus d'une fois, pendant cette campagne, la conduite de Biron. Rosny ne vouloit lui en parler que lorsqu'il pourroit produire des preuves positives; car ce n'est qu'ainsi qu'il est permis d'accuser, et surtout auprès des rois: mais tout fut éclairci à cette même époque. Peu de jours avant le départ du roi pour Lyon, ce prince acquit la parfaite certitude des projets et de la perfidie de Biron.

Traité de paix avec la Savoie.

Cependant tout étoit soumis dans le pays qu'on avoit voulu conquérir. Après une si belle campagne qui forçoit le duc de Savoie à subir toutes les conditions qu'il plairoit au vainqueur de lui imposer, Henri écouta volontiers des propositions de paix (1). Le cardinal Aldobrandin, légat du pape, en fut le médiateur. Henri consentit à entrer en négociation,

(1) On dut les plus grands succès de cette campagne à la valeur, à l'activité du roi, et aux talens de Rosny. Le roi loua particulièrement le courage et le zèle de huit compagnies corses qu'il avoit avec lui.

les conférences se tinrent à Lyon : le roi nomma, pour traiter avec le légat, le cardinal du Perron, le connétable, le chancelier, Villeroy et Jeanin. La future reine, Marie de Médicis, arriva à Lyon dans ces entrefaites. Le roi l'ayant appris partit aussitôt en poste, et, suivi de plusieurs seigneurs, il se rendit à Lyon, où il arriva à neuf heures du soir. On le fit attendre près d'une heure sur le pont, parce que, se faisant un plaisir de surprendre la reine, il ne voulut pas se nommer. La reine étoit à souper. Henri entra incognito dans la salle; on se rangea précipitamment pour lui ouvrir un passage, il vit qu'il étoit reconnu et se retira brusquement. Après le souper de la reine, il se rendit dans sa chambre; la reine se jeta à ses pieds, il la releva et l'embrassa, et s'entretint une heure avec elle (1). 1600.

Trait de fermeté de Henri.

Le roi s'étant fait rendre compte des articles de paix dont on étoit déjà convenu, blâma les commissaires d'avoir accordé plusieurs choses sans sa participa-

(1) Lorsque ce prince fit la maison de la reine, il dit à madame de Guercheville, qu'il avoit aimée sans succès, que, puisqu'elle étoit véritablement *dame d'honneur*, elle le seroit de la reine sa femme. Une autre femme de la cour, Catherine de Rohan, sœur du vicomte de ce nom, avoit eu la même conduite avec lui.

1600. tion, et surtout d'être convenu que le fort de Saint-Catherine ne seroit point détruit. Henri avoit promis aux habitans de Genève de faire démolir cette forteresse, qui les tenoit dans des inquiétudes continuelles, et le roi, au risque de rompre les conférences et de recommencer la guerre, voulut tenir sa parole. Il ordonna à Rosny de faire sauter sans délai les cinq bastions du fort, en faisant dire aux Génevois d'en venir achever la démolition. Jamais ordre ne fut exécuté avec une promptitude plus surprenante. Les Génevois accoururent en foule; ils démolirent en un jour cette énorme citadelle, ils en emportèrent en triomphe tous les matériaux, de sorte qu'il n'en resta pas la trace. Cette action, qui déplut au légat, rompit les négociations, mais on les reprit promptement, et le traité, entièrement fait à l'avantage du roi, fut enfin conclu et signé. Par ce traité, le roi reçut en échange du marquisat de Saluces auquel il renonçoit, un grand nombre de places importantes et la Bresse entière. Le duc s'engagea à faire raser plusieurs forteresses, et à payer tous les frais de la guerre.

Entretien du roi avec le maréchal de Biron, convaincu d'intelligences avec l'ennemi.

Avant de quitter Lyon, le roi eut dans le cloître des cordeliers un long entretien tête à tête avec le maréchal de Biron, qui ne se doutoit pas qu'il eût la moindre

connoissance de ses intrigues criminelles. 1600.
Le roi, avec la bonté d'un père et la tendresse d'un ami, le prévint que ce n'étoit pas une explication qu'il vouloit lui demander, ni même l'aveu de sa faute; que, sachant tout, il n'avoit pas besoin de sa sincérité; que sa seule intention étoit de le ramener à son devoir par la reconnoissance, et de se l'attacher plus solidement par la clémence et en le comblant de nouveaux bienfaits. Alors Henri, sans lui donner le temps de répondre, lui montra des lettres interceptées, de sa propre écriture, qui prouvoient formellement sa trahison.

Convaincu d'un crime digne de mort, et se trouvant entre les mains du souverain qu'il avoit outragé, Biron, pâle, immobile, resta sans parole et confondu. Henri ne se rappela dans ce moment que sa valeur dans les combats et les services qu'il lui avoit rendus. Il souffrit en voyant l'abaissement et la confusion de ce guerrier intrépide qui avoit tant de fois affronté la mort sous ses étendards et pour sa cause. Henri le rassura, releva son courage abattu par toutes les paroles généreuses que peut inspirer la bonté. La joie d'échapper au plus grand péril donna au maréchal toutes les apparences de la reconnoissance et du repentir. Il convint qu'il s'étoit laissé emporter par la véhé-

1600. mence de son caractère, excitée par le refus du gouvernement de la citadelle de Bourg, et que, séduit par les offres et les promesses du duc de Savoie (1), l'ambition l'avoit égaré un moment; mais il protesta que ses yeux étoient ouverts et qu'il renonçoit sans retour à toutes ces coupables folies. Henri n'en douta point, il l'embrassa à plusieurs reprises; de ce moment il le traita mieux que jamais et il lui accorda plusieurs grâces importantes : mais la reconnoissance et la générosité n'ont plus de droits sur un cœur corrompu par l'orgueil.

1601. Lorsque le roi eut terminé l'affaire du traité avec la Savoie, il partit pour Paris; la reine, qui le suivit à petites journées, y arriva le 9 février 1601. Elle amenoit avec elle beaucoup d'Italiens, entre autres un jeune homme nommé Concini et Léonore Galligaï : ces deux personnes étoient destinées l'une et l'autre à s'unir un jour, à jouer à la cour un grand rôle, et à terminer par une mort tragique une vie agitée par l'ambition et par l'intrigue.

L'hiver se passa dans des fêtes (2), mais les plaisirs n'étoient pour Henri qu'une

(1) Qui s'étoit engagé à lui donner la princesse sa fille en mariage.

(2) La marquise de Verneuil écrivoit alors au roi que *ces réjouissances pour son mariage étoient les*

dissipation de quelques heures; il se livroit toujours au travail avec la même application. 1601.

La tranquillité de cette année ne fut troublée que par une querelle particulière en Espagne, qui pensa rallumer la guerre. Le neveu de l'ambassadeur de France étant avec la cour à Valladolid, alla se baigner avec plusieurs jeunes François; ils furent insultés par des Espagnols, qui jetèrent leurs habits dans l'eau. Les François, malgré leur petit nombre, saisirent leurs épées, sortirent du bain, et, tout nus, tombèrent sur les Espagnols, en tuèrent deux et mirent le reste en fuite. Ils allèrent se réfugier chez l'ambassadeur. Les parens de ceux qui avoient été tués se plaignirent au roi d'Espagne, qui, sans aucun respect pour l'ambassadeur, fit forcer les portes de son hôtel, arrêter son neveu et quelques gentilshommes, qui furent traînés en prison. A cette nouvelle, Henri, indigné, demanda d'éclatantes réparations, les obtint toutes, et cette affaire n'eut point de suites.

La paix, solidement établie, ouvroit à Henri une nouvelle carrière. Ce prince qui jusqu'alors avoit passé sa vie dans le

---

funérailles de son bonheur et de sa vie. (Lettres manuscrites de la bibliothèque de M. le comte Lecouteulx de Canteleu.)

1601. tumulte des armes, n'alloit plus être désormais qu'un roi pacifique et qu'un père de famille. Henri quitta sans retour son casque et son armure pour devenir ce que doit être un roi, le pasteur vigilant d'un troupeau chéri. Tout ce qui est étranger à des traits si doux n'ajoute rien d'essentiel au véritable mérite d'un souverain dont les qualités distinctives sont la sagesse, la justice et la bonté. Les peuples aimeront toujours mieux ses sollicitudes paternelles que des exploits belliqueux. Un roi, pendant la guerre et à la tête de ses armées, se trouve dans une situation violente et forcée; l'exercice des vertus qui lui sont propres est suspendu; il ne demande que des sacrifices : il ne veille plus sur ses enfans, il les expose, il les dévoue, il ne donne que des ordres meurtriers. Il peut acquérir dans les camps le titre glorieux d'un grand capitaine; mais il ne règne qu'au milieu des prospérités de la paix, car il n'est placé sur le trône que pour rendre son peuple heureux. Henri va jouir enfin de ses vertus et du bonheur de commander; tous ses ordres seront des bienfaits, tous ses projets auront pour but d'accroître et d'affermir la félicité publique.

Henri dépose dans le sein de Rosny ces vastes pensées qui doivent régénérer un grand empire. Il médite avec lui sur le

bien public et particulier qui lui reste à faire ; il passe en revue tous les hommes remarquables par leurs talens ou leurs services, il examine s'ils sont employés ou récompensés, ou du moins encouragés (1) ; il recommande que l'on mette incessamment sous ses yeux une nouvelle révision de l'état actuel de l'administration des finances : jamais un grand roi ne fut secondé par un ministre plus vertueux et plus habile. Rosny se renferme dans son cabinet, où *il épluche*, dit-il, *avec la dernière attention* tous les abus qui restoient à extirper dans la chambre des comptes, les bureaux des finances, le domaine, les aides, les gabelles, les tailles, les cinq grosses fermes et tout le reste. Il travaille en même temps pour le présent et pour l'avenir, en s'attachant à faire en sorte que l'ordre qu'il établit dans la direction de toutes ces parties ne puisse être renversé dans la suite. Il s'occupe des moyens d'enrichir le roi sans appauvrir ses sujets, d'éteindre ses dettes, 1601.

(1) Ce fut ainsi qu'il répandit ses grâces sur le sage gouverneur de Péronne, de l'ancienne et illustre maison d'Estourmel, qui, durant tous les troubles, sut maintenir, par son courage et son humanité, l'ordre et la paix dans la ville. Henri IV lui conserva son gouvernement, en assura la survivance à son fils, et lui donna le cordon bleu. (Voyez *Recueil des Maisons illustres de Picardie*, de La Morlière, in-4°, 1630.)

1601. de réparer ses maisons, de perfectionner l'art de fortifier ses villes encore davantage que celui de les défendre et d'attaquer, de faire provision d'armes et de munitions. Il médite sur la manière de rétablir et de recommencer les ouvrages publics, comme chemins, ponts, levées, canaux, hôpitaux, églises, et tous les autres édifices de ce genre, qui font plus d'honneur encore au souverain que la magnificence de ses propres maisons, parce qu'ils sont d'une utilité générale. Il commence à rechercher quel emploi on avoit fait des deniers octroyés à ce sujet aux villes et communautés, ou plutôt de quelles friponneries on avoit usé dans le maniement de ces fonds.

Le roi, seul dans son cabinet, ou tête à tête avec Rosny, examinoit ces mémoires, les méditoit et y ajoutoit des notes de sa main; en outre il assistoit aux conseils d'état : « Il n'y avoit aucun des » six jours ouvrables de la semaine où il » ne se tînt un conseil, matin et soir. Le » premier et le plus important de tous » étoit celui qu'on appeloit le conseil d'é» tat et des finances, qui occupoit, lui » seul, les mardis, jeudis et samedis, » par les deux séances du matin et de l'a» près-midi. Le roi en étoit le chef et y » assistoit assidûment. Les princes, les » ducs et pairs, les officiers de la cou-

» ronne, les chevaliers des ordres du roi, 1601.
» ou ceux qui avoient un brevet de sa
» majesté, y avoient entrée et voix déli-
» bérative. On y recevoit et l'on y exa-
» minoit toutes sortes de requêtes sur
» quelque sujet que ce pût être; mais
» principalement sur ce qui concernoit
» les pensions de l'état, qui dès lors com-
» mencèrent à être acquittées avec un soin
» et une régularité qui les firent préférer
» à toute autre sortes de biens, même aux
» fonds de terre. Les autres jours de la
» semaine étoient remplis de même,
» matin et soir, par différens conseils,
» qu'on appeloit conseils des parties,
» composés d'un certain nombre de con-
» seillers particuliers. Là on examinoit
» ce qui étoit du ressort de chacun de ces
» conseils : s'il y étoit porté quelque con-
» testation, elle étoit renvoyée aux tri-
» bunaux auxquels il appartenoit d'en
» connoître, en veillant à ce qu'ils ren-
» dissent bonne et prompte justice.

» J'étois de tous ces conseils, dit Sully,
» et j'y présidois ordinairement lorsque
» le roi ne pouvoit pas s'y trouver. » *Mémoires de Sully*, tom. 3, pag. 227.

On terminera cet article important sur les finances et les affaires par le portrait admirable du *ministre d'état*, tracé par celui qui devoit en être le plus parfait modèle. Cette peinture, l'un des plus pré-

1601. cieux monumens de ce beau règne, sera, dans tous les temps, la condamnation des mauvais administrateurs, et l'on comprend dans cette classe ceux même qui, avec de la probité, sont néanmoins incapables d'exercer une surveillance continuelle et de se dévouer au travail le plus assidu.

Voici comment s'exprime le ministre qui ne détailla les préceptes qu'en donnant les exemples :

« L'homme appelé à la conduite des » affaires doit être un homme sans passions; mais, pour ne pas le détruire, » en le réduisant à une existence impossible et purement idéale, disons seulement qu'il faut qu'il connoisse du moins » toute la bassesse de l'orgueil, toute la » folie de l'ambition, toute la foiblesse » de la haine et de la vengeance. Comme » je ne veux rien dire que ce qui peut le » regarder directement, je ne releverai » point ici l'indignité de maltraiter personne de fait ou seulement de paroles, » et de ne point donner d'ordres à ses inférieurs que la colère ou la mauvaise » humeur ne les assaisonne de juremens. » Puisqu'il vit pour le public, il doit se » rendre affable et accessible à tout le » monde, excepté à ceux qui ne l'abordent que pour chercher à le corrompre, » et ne jamais perdre de vue cette maxime,

» qui tient un des premiers rangs dans le 1601.
» détail du gouvernement: qu'un royaume
» doit être conduit par des règles généra-
» les, et que les exceptions seules produi-
» sent la plainte et le mécontentement.

» Le penchant pour le sexe est une
» source de foiblesses et d'injustices qui
» l'entraîneront indubitablement au-delà
» des bornes de son devoir; la passion du
» gros jeu l'exposera à des tentations
» mille fois plus difficiles encore à vaincre
» à un homme qui manie tout l'argent
» du royaume : pour n'y pas tomber, je
» suis obligé de lui prescrire de ne con-
» noître ni les cartes ni les dés.

» Le dégoût du travail vient encore
» ordinairement de tout ce qui porte à la
» volupté ou inspire la mollesse. L'homme
» d'état doit donc chercher dans la so-
» briété le remède contre la somptuosité
» et la délicatesse de la table, qui ne sont
» propres qu'à énerver également le corps
» et l'esprit. L'honnête homme ne con-
» noît point l'ivrognerie, l'homme labo-
» rieux ne doit pas moins ignorer ce qu'on
» appelle ragoûts et liqueurs. Comme il
» doit se rendre, en tout temps et même
» à toute heure, le séjour de son cabinet
» non-seulement supportable, mais déli-
» cieux, il ne peut trop se donner de
» garde de ne pas se remplir la tête de
» ballets, de mascarades et autres parties

1601. » de plaisir : il y a dans toutes ces bagatelles je ne sais quel attirail qui amollit souvent le cœur des philosophes mêmes.

» Je dis la même chose de la chasse, des équipages, des livrées nombreuses, des ameublemens, des bâtimens, et de toutes les autres inventions du luxe. Le goût qu'on a pour une seule de ces choses dégénère bientôt en une espèce de fureur, dont la perte du temps n'est que le moindre effet : la prodigalité, la ruine et le déshonneur en sont les suites ordinaires. Il n'appartient qu'à un homme qui ne peut se résoudre à vivre et à s'entretenir avec lui-même, de penser éternellement galeries, colonnes, dorures, et de courir toute sa vie après des statues, des antiques et des médailles.

» Je suis pourtant bien éloigné, avec toutes ces maximes, de pousser la sévérité jusqu'à défendre à l'homme en place tout retour vers lui-même et lui interdire toute sorte de plaisirs : je veux qu'il se divertisse et qu'il prenne soin de sa fortune, pourvu qu'il fasse l'un sans se répandre et se dissiper, et l'autre sans se flétrir et se dégrader. C'est un des avantages de l'esprit d'ordre et de modération, que celui qui le possède, pourvu qu'il vive long-temps, se trouve

» dans l'abondance sans qu'il s'en aper- 1601.
» çoive. Faire fortune, qui est un terme
» si odieux, parce que souvent il n'offre
» qu'injustices, vexations et cruautés
» dans les emplois, que lâches artifices,
» indignes flatteries, basses servitudes,
» ou même fourberies et trahisons à la
» cour, n'est plus qu'un effet naturel et
» même une vertu lorsqu'on n'y aper-
» çoit que le prix du travail et la récom-
» pense légitime des bonnes actions. J'a-
» joute seulement, de peur d'équivoque,
» qu'ils y doivent être aperçus si claire-
» ment, qu'ils frappent les yeux et arra-
» chent l'aveu de nos plus grands enne-
» mis.

» Pour cela, il devroit être établi que
» tout homme qui prend en main le ma-
» niement des finances, ou de telle autre
» partie du ministère, fît et renouvelât
» de temps en temps une espèce de pro-
» fession; je veux dire qu'il commençât,
» en entrant en place, par fournir un
» mémoire exact et détaillé de ses facultés
» présentes, et qu'il en donnât un second
» dans la même forme en sortant du mi-
» nistère, en sorte que le changement
» arrivé dans son état ne fût pas moins
» connu des autres que de lui-même. J'ai
» déjà eu soin de rendre compte au pu-
» blic de toutes les augmentations de biens
» et de dignités qui me sont arrivées, à

1601. » mesure que les différentes occasions les » ont amenées, et je ne veux pas me dé- » partir de cette méthode.

» Le bien de mon père ayant été par- » tagé également entre moi et le seul qui » restât de quatre frères que j'avois eus, » ma part, en y joignant la dot de mon » épouse, qui consistoit en dix mille » livres, ne monta qu'à quinze ou seize » mille livres de rente; et comme elle » n'augmenta guère pendant cette ving- » taine d'années qui ne laissoit point au » roi d'occasions de récompenser ses ser- » viteurs, voilà tout ce que j'avois lors- » que les finances de l'état me furent re- » mises. Je sais bien des personnes qui » rougiroient d'un pareil aveu; mais pour » moi, je l'ai déjà dit, je ne trouve, à » cet égard, qu'une seule chose dont on » doive rougir, c'est l'infamie des biens » mal acquis ou douteux. Je n'appréhende » le reproche ni de concussion, ni de con- » fiscation, ni de profits équivoques : tout » ce que j'ai ajouté à ce premier fonds ne » sont que de purs bienfaits du roi, en » sorte que je dois tout à un seul Dieu et » à un seul maître. »

On ne croit pas que depuis deux cents ans on ait perfectionné les idées exprimées dans cet écrit.

Péréfixe. Henri eut bientôt un grand sujet de joie; la reine devint grosse : *Henri la*

mena gagner le jubilé dans la ville d'Orléans, où le Saint Père avoit ordonné que commençassent les stations pour la France. On y vit le roi suivre à pied des processions, et poser la première pierre de l'église de Sainte-Croix, que les huguenots avoient abattue quarante ans auparavant; Henri laissa une somme d'argent considérable pour la rebâtir. 1601.

Ce prince reçut dans cette année deux célèbres ambassades. La première fut celle de Venise, que Henri accueillit avec les honneurs et les témoignages de gratitude qu'il devoit à la puissance qui la première eût reconnu ses droits, en lui rendant d'ailleurs de grands services (1). On vit ensuite une magnifique ambassade du Grand Seigneur. Les lettres de créance de son ambassadeur étoient intitulées : Ambassade des Vénitiens. Ambassade des Turcs.

« Au plus glorieux, magnanime et plus

(1) Surtout auprès du pape, en toute occasion. Ils lui avoient prêté beaucoup d'argent, et entre autres sommes un million, pour lequel le roi avoit fait une obligation, signée de sa main. Ce prince croyoit qu'après l'audience publique les ambassadeurs ne manqueroient pas de lui demander le paiement de cette somme, il fut agréablement surpris lorsqu'ils lui présentèrent un magnifique coffre de filigrane d'or, dans lequel il trouva son obligation. Henri reconnut dans la suite ces procédés généreux, en employant son autorité pour apaiser le différent que les Vénitiens eurent avec Paul V, et qui pouvoit avoir de fâcheuses conséquences pour eux.

1601. » grand seigneur de la créance de Jésus, » terminateur des différens qui surviennent entre les princes chrétiens, seigneur de grandeur, majesté et richesse, » et glorieux guide des plus grands, » Henri IV, empereur de France. »

Mémoires de Sully, t. 4, p. 30.

Le Grand Seigneur disoit dans ces lettres *qu'il faisoit plus de cas de l'amitié et des armes des seuls François, que de tous les autres peuples chrétiens ensemble.*

L'ambassadeur offrit au roi, de la part de son maître, une grande quantité de riches présens; il donna à Rosny deux superbes cimeterres, et il reçut du roi de magnifiques dons.

Rosny chargé par le roi d'une mission pour la reine Elisabeth.

Le roi envoya Rosny en Angleterre, afin d'y conférer avec la reine Elisabeth sur plusieurs affaires importantes. Rosny fut frappé d'admiration en écoutant cette princesse, surtout lorsqu'elle lui développa le plan qu'elle avoit formé pour réduire dans de justes bornes l'ambition de la maison d'Autriche; la surprise de Rosny fut extrême, parce qu'il se trouvoit qu'Elisabeth et Henri, qui ne s'étoient jamais communiqué leurs idées sur ce projet politique, se rencontroient si parfaitement sur tous les points, que ce rapport s'étendoit jusqu'aux plus petits détails. Rosny ne fit à Londres qu'un séjour très-court. En arrivant à Fontainebleau

Péréfixe, et Mémoires de Sully, t. 4, p. 44.

pour y rendre compte de sa mission, il y trouva Henri uniquement occupé de la reine, qui étoit au moment d'accoucher. Rosny retourna à l'Arsenal; et, quelques jours avant l'accouchement de la reine, il reçut ce billet de Henri : « Venez, » mon ami, et n'amenez point pour cette » fois avec vous des personnes d'affaires. » Il n'en faut point parler pendant la » première semaine des couches de ma » femme, nous serons assez occupés à » empêcher qu'elle ne se morfonde. » 1601. *Péréfixe,* et *Mémoires de Sully.*

La reine mit au monde un prince, le 17 septembre, neuf mois après son mariage. Le roi, au comble de ses vœux, prit le dauphin dans ses bras; et, par une touchante prière qu'il fit en présence de toute sa cour, il invoqua sur lui la bénédiction du ciel; ensuite il lui donna la sienne, et lui mit la main sur son épée, demandant à Dieu qu'il lui fît la grâce de s'en servir seulement pour sa gloire et pour le salut de la France. Comme on vouloit faire retirer une foule de personnes qui, dans ce moment, se précipitoient dans sa chambre pour apercevoir le dauphin : *Laissez, laissez-les approcher*, dit le roi, *cet enfant appartient à tout le monde*. Henri écrivit sur-le-champ à Rosny une lettre conçue en ces termes : « La reine vient d'accoucher tout pré» sentement d'un fils; je vous en donne

Naissance de Louis XIII, le 17 septembre 1601.

1601. » avis, afin que vous vous en réjouissiez » avec moi. »

Il lui écrivit un second billet le même jour, dans lequel, en lui parlant de la naissance du dauphin comme du plus grand sujet de joie, il ajoute : « Non pas » encore tant pour ce qui me touche, que » pour le bien général de mes sujets. »

Tous les détails qui peignent la bonté de Henri, quelque minutieux qu'ils puissent être, sont intéressans; l'histoire n'en doit omettre aucun. Ce prince se chargea seul du soin de donner chaque jour à son ami des nouvelles de la reine. « Vous ne » sauriez croire, mandoit-il à Rosny, » comme ma femme se porte bien; elle » se coiffe elle-même et elle parle déjà de » se lever. Mon fils se porte bien aussi, » Dieu merci. Ce sont les meilleures nou» velles que je vous puisse mander. »

Le roi étoit convenu avec la reine que, si elle accouchoit d'un enfant mâle, il lui donneroit en propre sa belle maison de Monceaux. « Ma femme a gagné Mon» ceaux, écrivoit-il à Rosny, puisqu'elle » m'a fait un fils; c'est pourquoi je vous » prie d'envoyer quérir le président For» get et de conférer avec lui de cette » affaire-là, etc. »

Péréfixe. La ville de Paris envoya à la reine une superbe tenture de tapisserie *pour présent de couches*. La reine reçut encore le pré-

sent accoutumé du Saint Père en pareille occasion : c'étoient des langes bénits, que présenta le prélat Barberini, qui fut depuis cardinal et pape sous le titre d'Urbain VIII. 1601.

On donna au dauphin, à son baptême, dit Péréfixe, *le nom de Louis, si doux et si cher à la France, pour la mémoire du grand saint Louis et du bon Louis XII, père du peuple:* auguste nom, qui, depuis ce temps, illustré, sanctifié encore, est devenu plus cher à tous les François.

Le roi voulut montrer son enfant à sa bonne ville de Paris, *afin*, dit-il, *qu'il reçût les bénédictions de son peuple.* Par son ordre, le dauphin, couché dans un berceau découvert, traversa lentement cette ville immense, au bruit des acclamations des habitans de toutes les classes, sortis de toutes les maisons pour suivre ce précieux berceau, dans lequel reposoit l'espérance de la nation. On se pressoit sur le passage du dauphin; chacun vouloit le voir, le bénir; chacun cherchoit sur son visage les traits d'un monarque adoré; on ne formoit pour lui qu'un seul vœu, qui partoit de tous les cœurs; on n'entendoit répéter que ces paroles : *Puisse-t-il avoir la bonté de son père* (1)! *Mémoires de Sully.*

(1) Le dauphin ne fit que traverser Paris; on le mena à Saint-Germain, où il fut nourri.

1601. Cet événement fut une fête de famille pour toute la France, on le célébra partout avec la même allégresse. Après le rétablissement de la reine, on donna à la cour les fêtes les plus brillantes, entre autres un ballet allégorique, dont l'idée étoit à la fois ingénieuse et morale : il représentoit les Vertus se réunissant aux Muses, et il fut dansé par les plus belles personnes de la cour. Le roi, en les voyant paroître, dit au nonce qui étoit à côté de lui : *Je n'ai jamais vu de plus bel escadron ni de plus périlleux que celui-là.*

Portrait du maréchal Biron.

Cependant le maréchal de Biron avoit oublié presqu'au même instant la promesse solennelle qu'il avoit faite au roi. Il étoit né avec un caractère impétueux et dur, un amour-propre ardent, qui lui donna la présomption et la témérité qui le perdirent. Dans sa première jeunesse, son père, effrayé de la rudesse de ses mœurs, voulut en vain les adoucir par la culture des lettres. Biron n'avoit que l'activité physique d'un soldat; son esprit étoit paresseux et par conséquent irréfléchi; il détestoit la lecture et il se fit un bon air d'affecter le mépris de toute espèce d'étude. Il avoit de l'esprit naturel, mais gâté par tous les préjugés d'une profonde ignorance, toute l'incohérence inséparable du manque absolu de principes, et son cœur insensible, desséché par l'orgueil, ne pou-

voit en corriger les travers et l'âpreté. 1601.
Frondeur impérieux des opinions reçues, il afficha l'impiété, parce qu'elle étoit alors une révolte audacieuse. Son brillant courage dans les combats, ses talens militaires, quelques succès remarquables à la guerre, le mirent au rang des généraux célèbres formés à l'école de Henri IV. Ce prince et plusieurs capitaines de ce temps le surpassèrent en habileté, et si le prix de la valeur intrépide eût été décerné, l'armée entière l'auroit accordé à Henri, n'eût-il été qu'un simple soldat : Biron lui-même le savoit. Henri, au péril de ses jours, avoit sauvé les siens, et plus d'une fois : Biron n'en gardoit que trop l'importun souvenir; son orgueil ne pouvoit pardonner à son libérateur, à son souverain, ce bienfait de la vie, tant d'actions éclatantes, et une renommée qui s'élevoit au-dessus de toutes les autres. Biron croyoit l'emporter sur les guerriers ses rivaux; mais la réputation de Henri ternissoit à ses yeux tout l'éclat de sa gloire : ces chagrins secrets d'une âme altière, ces inquiétudes dévorantes d'un caractère envieux et farouche, produisirent dans son humeur des bizarreries inexplicables, et l'entraînèrent enfin dans l'abîme profond qu'il avoit creusé lui-même. Depuis long-temps, dans tous les entretiens il n'étoit occupé qu'à rabaisser

1601. lès exploits du roi et à vanter les siens. Il répétoit souvent que le roi lui devoit le trône; il l'accusoit d'ingratitude (1); il prétendoit même que Henri étoit jaloux de ses exploits militaires (2); il oublioit, avec tant d'autres louanges données à son courage, ce mot charmant du roi, qui dit en montrant Biron à des ambassadeurs étrangers : *Voilà le maréchal de Biron, que je présente volontiers à mes amis et à mes ennemis.* Le roi n'ignoroit pas les discours extravagans du maréchal, il n'en prenoit aucun ombrage : *Ces rodomontades*, disoit-il, *sont dans son caractère*,

Extravagance et ingratitude du duc de Biron; générosité du roi.

(1) Le roi l'avoit fait maréchal de France, chevalier de ses ordres; il lui avoit donné un gouvernement, des pensions, un grand nombre de gratifications; Biron étoit admis dans son intimité la plus particulière, Henri n'avoit jamais perdu une occasion de louer, et même en public, ses actions à la guerre. Que peut désirer de plus le sujet d'un roi généreux, quels que soient ses services et sa naissance?

(2) On a déjà dit que les temps de factions et de révolutions sont aussi ceux des prétentions outrées et d'une exaltation d'amour-propre portée jusqu'à l'extravagance; d'Aubigné, dans ses *Mémoires*, prétend aussi que Henri le Grand étoit *envieux* de sa gloire. Une des *preuves*, dit-il, de cette jalousie est le fait suivant : Henri ne voulut pas assister à une revue que d'Aubigné fit de son régiment, parce qu'il sut qu'il y verroit deux cents soldats avec des chausses d'écarlate garnies de galons d'argent, ce qui, suivant d'Aubigné, lui auroit causé une mortelle jalousie. (*Mémoires de d'Aubigné*)

cela ne prouve rien. Henri aimoit véritablement Biron ; il étoit accoutumé à ce qu'il appeloit *sa fougue naturelle, sa bile noire et son indiscrétion de langue;* il estimoit sa valeur ; il étoit persuadé qu'il avoit un grand fonds d'attachement pour lui, car les belles âmes ne croient pas aux mauvais cœurs, et il lui passoit une conduite et des discours que tout autre roi eût punis de l'exil. Cependant de nouveaux avertissemens plus positifs sur les menées secrètes du maréchal parurent au roi plus dignes d'attention ; mais ce prince, essayant jusqu'au bout le pouvoir des bienfaits, ne vouloit, disoit-il, *guérir cet esprit malade* que par la douceur et la générosité. Il lui donna une gratification de trente mille écus ; il le chargea d'une mission de confiance, en l'envoyant en ambassade extraordinaire en Angleterre. Biron eut, à sa première entrevue avec la reine Elisabeth, une conversation singulière, qui mérite d'être rapportée. Par la plus étrange indiscrétion, Biron non-seulement osa parler à la reine de la mort du comte d'Essex, auquel cette princesse avoit fait trancher la tête, mais il plaignit le sort du comte en disant que ses services auroient dû le préserver d'une fin si tragique. Elisabeth, sans paroître émue d'un discours si déplacé, répondit simplement que tout citoyen, en servant

1601.

Biron envoyé en ambassade en Angleterre.

1601. son pays, ne remplit que son devoir; que néanmoins il en est récompensé par la gloire et par les grâces accordées par le souverain; qu'un sujet rebelle doit être puni pour la sûreté de l'état; qu'elle avoit comblé de bienfaits le comte d'Essex; qu'il s'étoit rendu coupable de haute trahison et sans avoir pu nier son crime. La reine ajouta que, malgré son ingratitude et sa perfidie, il auroit obtenu sa grâce s'il eût voulu la lui demander; que rien n'avoit pu toucher son cœur, ou diminuer son arrogance; qu'alors la bonté royale, repoussée, avoit dû livrer son sort à la justice.

Cette justification que daignoit faire la reine, étoit à la fois pour le maréchal le tableau de sa propre situation et un avertissement frappant et salutaire : elle fut malheureusement encore une funeste prophétie.

1602. Il est envoyé en Suisse. Quelque temps après le retour d'Angleterre du maréchal de Biron, le roi l'envoya en Suisse avec le même titre d'ambassadeur auprès du Corps Helvétique, pour le renouvellement de l'alliance des cantons avec la France. Le temps de celle qu'ils avoient précédemment contractée étoit expiré à l'époque de la mort de Henri III. Cette mission très-importante n'étoit pas sans difficulté. Les Espagnols, par leurs intrigues, étoient parvenus à

semer parmi les Suisses des soupçons qui suspendoient la conclusion de cette affaire; il falloit beaucoup de zèle dans l'ambassadeur françois pour la terminer, et Biron en vint à bout. Ce même homme qui conspiroit contre son roi mit à cette négociation tous les soins et toute l'activité qu'on auroit pu attendre du sujet le plus fidèle, soit que sa vanité ne pût se résoudre à échouer dans une entreprise publique, soit que l'accueil et la confiance du roi eussent ébranlé momentanément ses criminelles résolutions. Il arriva à Soleure, au mois de janvier 1602, avec une suite nombreuse et brillante : sa magnificence, l'éloquence militaire de ses discours, qui ressembloit à la franchise, l'éclat de ses actions, dont tant de Suisses avoient été si souvent les témoins, produisirent les meilleurs effets sur ce peuple loyal, guerrier et naturellement attaché à la France. L'alliance fut renouvelée non-seulement pour la vie du roi, mais aussi pour la durée de celle du dauphin. Cet accord fut suivi d'une fête somptueuse, donnée par le maréchal, et d'un banquet splendide où l'on vit le maréchal, le verre à la main, joindre ses applaudissemens à ceux des convives, qui célébroient les victoires, les vertus du roi et la prospérité de la France. Ce fut le dernier jour de la gloire et du bonheur 1602.

1602. de l'infortuné Biron. Il quitta la Suisse; retourna à la cour, et à peine y fut-il, qu'il reprit avec plus d'activité que jamais le fil de toutes ses intrigues. Les succès qu'il venoit d'avoir, les louanges et les hommages qu'il avoit reçus en Suisse, les éloges même que lui prodigua le roi, ne firent qu'exalter son orgueil et son ambition. Il s'unit plus étroitement encore à deux factieux, le duc de Bouillon et le comte d'Auvergne, qui avoient beaucoup contribué par leurs pernicieux conseils à lui tourner la tête. Pour se lier ensemble de manière à ne pouvoir plus s'en dédire, ils signèrent une formule d'association, dont ils gardèrent chacun une copie. Cette pièce singulière fut produite au procès du maréchal de Biron (1). Ils s'y engageoient réciproquement, « foi » et parole de gentilhomme, de demeurer » unis pour leur commune conservation, » *envers et contre tous, sans nul excepter* » (expressions dignes de remarque); de » se garder un secret inviolable, et de » brûler cet écrit en cas d'accident à l'un » des associés. » Leurs desseins ne pouvoient réussir que par le secours de l'Espagne et de la Savoie, et ils renouèrent plus fortement que jamais leurs intelli-

Conjuration du maréchal de Biron, du duc de Bouillon et du comte d'Auvergne.

(1) Lorsque le comte d'Auvergne fut arrêté, on la trouva dans ses papiers.

gences avec ces deux puissances, dont le 1602.
projet étoit de favoriser leur ambition pour démembrer la France, afin de pouvoir ensuite plus facilement l'envahir et se la partager. En attendant, on promettoit aux factieux de les aider à s'assurer en souverainetés indépendantes les gouvernemens ou les possessions qu'ils tenoient de la bonté du roi. Par son traité particulier, le maréchal de Biron, en épousant la troisième des filles du duc de Savoie, devoit recevoir la Bourgogne, la Franche-Comté et le comté de Charolois en souveraineté. Il falloit être bien aveuglé par l'ambition pour se persuader que l'Espagne et la Savoie, en supposant le succès de la conjuration, se croiroient obligées de tenir fidèlement de si magnifiques promesses!

Biron se hâta de quitter la cour pour aller dans son gouvernement de Bourgogne mettre à exécution les desseins déjà commencés, dont le principal étoit de soulever les provinces par le moyen d'une cabale de mécontens qu'on y avoit formée. Le roi, satisfait de la manière dont le maréchal s'étoit conduit en Angleterre et en Suisse, ne douta point que sa bonté ne l'eût touché et ne l'eût rendu à son devoir. D'ailleurs, Henri n'avoit point de preuves positives de ces dernières intrigues, il pouvoit encore douter

1602. de leur réalité. Il avoit reçu les mêmes avertissemens sur les ducs de Bouillon, de la Trimouille et d'Epernon. Henri se contenta de veiller sur leur conduite; mais, peu de temps après, de nouveaux renseignemens ouvrirent enfin les yeux du roi. Jacques de la Fin, gentilhomme de la maison de Beauvais la Nocle, confident du maréchal de Biron, et mécontent de lui sans le lui témoigner, vint révéler au roi toute la conjuration. Le maréchal avoit écrit de sa main et signé le projet de traité avec la Savoie. La Fin, pour avoir en sa possession cet écrit, imagina la plus vile perfidie. Il représenta au maréchal qu'il étoit imprudent de garder une telle pièce de son écriture, il offrit de la copier; en la lui rapportant et lui donnant la copie, au lieu de brûler l'original, il y substitua adroitement un autre morceau de papier chiffonné qu'il jeta au feu, et il resta possesseur du traité écrit de la main de Biron; mais il est certain, quoique Sully ne le dise pas, que la date de cet écrit ne prouvoit pas qu'il fût antérieur au pardon que le roi avoit accordé à Lyon, ou, pour mieux dire, il paroît que ce traité, n'étant qu'un projet, n'avoit point de date. Aussi Biron, dans son procès, a-t-il soutenu qu'il l'avoit écrit pendant la campagne de Savoie. Néanmoins il étoit évident

que, si Biron eût renoncé à ce projet, il n'auroit pas conservé cette fatale pièce, puisqu'il trouvoit lui-même qu'il étoit dangereux de la garder. D'ailleurs, beaucoup de témoignages, outre celui de la Fin, et un grand nombre de lettres, prouvoient formellement qu'il avoit renoué récemment toutes ses intrigues criminelles. La Fin dénonça en même temps au roi la Trimouille, Bouillon, d'Epernon, le comte d'Auvergne, comme chefs unis au maréchal dans cette conjuration; mais il ne produisit point de preuves décisives contre eux. Il donna aussi une longue liste des noms de tous les gens de la cour qui favorisoient, dit-il, cette conspiration. Cette dernière accusation fit peu d'impression sur l'esprit du roi, parce qu'il y trouva un nom qui rendoit suspecte la dénonciation de tous les autres : le délateur avoit eu la maladresse de mettre sur cette liste le nom de Rosny; mais le crime des chefs n'étoit que trop évident, et celui de Biron n'étoit plus douteux. Ces funestes découvertes causèrent au roi le plus sensible chagrin qu'il eût jamais ressenti; mais il lui restoit un ami. Henri étoit à Fontainebleau, il écrivit à Rosny, forcé pour les affaires de rester à Paris : « Mon ami, venez me » trouver en diligence pour chose qui in- » téresse mon service, votre honneur et

1602.

1602. » le commun contentement de nous deux.
» Adieu, je vous aime bien. »

Rosny partit aussitôt en poste. En arrivant à Fontainebleau, il rencontra le roi dans la grande avenue du château, qui étoit à cheval et alloit à la chasse. *Rosny courut lui accoler la botte.* « Il y » a bien des nouvelles, mon ami, dit le » roi en se penchant vers lui, et en ap- » puyant la tête de Rosny contre son » son cœur. Tout est découvert. Le prin- » cipal négociateur est venu me deman- » der pardon et me confesser tout; mais » c'est un grand menteur, et je ne crois » rien de lui que sur de bonnes preuves. »

Henri descendit de cheval, afin de s'entretenir librement avec Rosny. Il entra avec lui dans une allée de la forêt; et, lorsque Henri fut éloigné de sa suite, il dit qu'on lui avoit présenté une liste contenant les noms de tous les traîtres, et il ajouta : *Il en est un qui vous étonnera bien, or devinez qui.* « Deviner un » traître, répondit Rosny, c'est, sire, ce » que je ne ferai jamais. Eh bien! reprit » le roi, c'est M. de Rosny. Le connois- » sez-vous? Tous les autres n'en sont-ils » pas plus que moi? repartit Rosny en » souriant. ». Le roi ne s'arrêta pas davantage à cette absurde accusation, il lui conta tout ce que la Fin avoit révélé. « Vous voyez, dit ce prince, quelle est

» l'ingratitude de ceux que j'ai le plus 1602.
» comblés de faveurs! Biron, Bouillon,
» d'Epernon, ont reçu de moi en diffé-
» rentes fois des sommes plus considé-
» rables que les cinq rois mes prédéces-
» seurs (exceptant seulement Henri III)
» n'en ont donné à leurs favoris; et je ne
» prétends point comprendre là-dedans
» ce que mes secours et ma protection
» leur ont obtenu, comme, par exemple,
» la principauté de Sedan, pour laquelle
» Bouillon m'a la double obligation de
» la lui avoir procurée et ensuite assurée :
» je ne parle que de ce qu'ils ont eu en
» gratifications et de ma pure libéralité,
» et sans compter les places et les hon-
» neurs dont je les ai comblés! Et Biron,
» auquel j'ai sauvé la vie trois fois, au-
» quel j'ai pardonné avec tant de géné-
» rosité une première trahison, lui qui
» me doit tout ce qu'on peut devoir à
» un ami et au roi le plus clément et
» le plus libéral, Biron conspire con-
» tre moi, contre mon fils et contre
» l'état (1)!.... »

Le résultat de cet entretien fut que le roi dissimuleroit, et qu'il enverroit en Bourgogne Lescure inviter, de la part du roi, Biron à revenir à la cour; qu'en attendant, Henri interrogeroit d'Epernon

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 4, pag. 84 et 171.

1602. et le duc de Bouillon. D'Epernon se justifia pleinement. Comme il entendit parler sourdement à la cour de brigues et de cabales, il imagina facilement que, n'étant pas aimé du roi, on n'auroit pas manqué de mettre son nom sur la liste des mécontens : il alla trouver le roi, lui dit franchement cette pensée, lui renouvela l'assurance de sa fidélité ; il offrit au roi de demeurer près de sa personne jusqu'à ce que ses soupçons fussent dissipés. Henri, touché de cette démarche, lui dit qu'il croyoit à sa sincérité, et il ajouta avec douceur que néanmoins il savoit qu'il ne l'aimoit pas. « Sire, répondit » d'Epernon, votre majesté n'aura ja- » mais de sujet plus fidèle ; mais elle » n'ignore pas que l'amitié veut du re- » tour et qu'elle n'est point un devoir. »

Réponse hardie, d'autant plus noble qu'elle étoit faite dans un moment où d'Epernon avoit un grand intérêt à dissiper les préventions qu'on avoit pu donner au roi contre lui.

Le duc de Bouillon, dans une explication qu'il eut avec le roi, fut bien loin de montrer la même franchise. Lorsque Henri lui parla de la cabale de mécontens dont on l'accusoit d'être l'un des chefs, Bouillon se récria sur la noirceur de ces calomnies, inventées par des espions et des délateurs contre les grands

du royaume, afin de se faire valoir et de paroître du moins gagner l'argent qu'on leur donnoit pour exercer ce vil emploi. Il joignit à l'aigreur de ce reproche, qui attaquoit tacitement le roi, une violente déclamation contre le gouvernement. Sous la forme artificieuse d'un simple récit et d'une réponse aux questions du roi, il convint qu'il étoit vrai qu'il avoit entendu dire que les catholiques, ainsi que les protestans, se plaignoient qu'on les accabloit d'impôts, et que plus les richesses et le bonheur du roi alloient croissant, plus ils devenoient misérables; qu'il avoit remarqué en général un grand mécontentement contre les ministres et plusieurs gens en place; qu'il avouoit *qu'il avoit ouï dire aux protestans que tout leur annonçoit qu'ils seroient tôt ou tard persécutés, proscrits, eux et leurs enfans; qu'enfin tous les bruits d'une prétendue révolte n'avoient d'autres fondemens que les cris universels d'un peuple gémissant sous le fardeau des impôts et qui craignoit pour sa liberté* (1). 1602.

Malgré tout le soin que prit le duc de Bouillon de cacher sa haine et son animosité sous les apparences d'un zèle véhément, Henri lut aisément dans son âme: une satire, au lieu d'une justifica-

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 2, pag. 102.

1602. tion, déceloit assez ses sentimens secrets. Il étoit impossible qu'après tant de désastres et de si longues guerres, tant de dettes à payer, d'établissemens publics à réparer et à entretenir, on fût encore dans l'abondance, mais toutes les plaies commençoient à se fermer; le commerce, l'agriculture se ranimoient, d'immenses défrichemens entrepris dans toutes les parties du royaume montroient partout des bras utiles rendus à la nature; les prés dévastés et les champs de bataille se couvroient de semailles et de jeunes plantations; des milliers de charrues, formant d'heureux sillons, effaçoient dans les campagnes les traces funestes des affûts de canons et des trains d'artillerie; et le laboureur, déjà soulagé du poids des impôts, relevoit avec espérance sa chaumière abattue (1). Le duc de Bouillon venoit de présenter le tableau le plus triste et le moins fidèle de l'état de la France, et l'on n'exagère point à cet excès les maux publics sans de pernicieuses intentions.

Le roi dissimula ce qu'il pensoit de ce discours, et, voulant jeter le duc dans un extrême embarras, il lui dit qu'il ne lui

(1) On a déjà dit que la première opération de Sully fut de soulager les cultivateurs; aussi dès lors tous les paysans bénissoient Henri IV : les factieux n'étoient que dans les villes.

resteroit plus aucune défiance si, comme d'Epernon, il consentoit à ne point s'éloigner de la cour, tant que dureroient ces bruits de sédition; qu'au reste il ne le retiendroit auprès de sa personne qu'en lui faisant part de ses desseins et en l'appelant dans ses conseils, afin qu'il vît par lui-même l'attention qu'il apportoit à soulager ses peuples, et qu'il pût rendre aux protestans, ainsi qu'aux catholiques, un témoignage authentique de ses sentimens et la pureté de ses intentions. Bouillon reçut cette proposition embarrassante avec une grande présence d'esprit : il fit une exclamation de joie et d'admiration des sentimens que le roi lui montroit; il répondit qu'il alloit, sans perdre de temps, se mettre en état de satisfaire à ce que désiroit sa majesté, non-seulement pour quelques mois, mais pour toute sa vie, s'il étoit nécessaire, en faisant un voyage rapide dans ses maisons, afin que rien n'interrompît ensuite le long séjour qu'il comptoit faire à la cour. Henri ne fut pas la dupe de cette fausseté. Le lendemain, il assembla un conseil secret, composé du comte de Soissons, du chancelier, de Villeroy et de Rosny. On y entendit avant toutes choses Lescure, qui avoit été envoyé au maréchal de Biron pour lui dire que le roi avoit besoin de lui et l'appeloit auprès de sa personne. Le

1602.

Mémoires de Sully, t. 4, p. 105.

1602. rapport de Lescure fut tel sur tout ce qu'il avoit observé en Bourgogne, qu'il n'y eut qu'une voix dans le conseil sur l'avis de faire arrêter le maréchal et le comte d'Auvergne aussitôt qu'ils seroient arrivés. Le roi demanda ensuite s'il ne seroit pas à propos d'en faire autant du duc de Bouillon pendant qu'il étoit encore à la cour; Rosny représenta que, si les soupçons et les dénonciations tenoient lieu de preuves, il falloit donc aussi faire arrêter tous ceux que la Fin avoit nommés, et lui, Rosny, tout le premier. Le roi abhorroit tout ce qui pouvoit ressembler au despotisme dans les choses qui ont rapport à la liberté individuelle ainsi qu'à la sûreté des propriétés; il adopta entièrement l'opinion de Rosny. Le duc de Bouillon profita de cette décision, il partit de la cour, et avec l'intention de n'y revenir jamais. Henri désirant, dans cette occasion, honorer de la marque de confiance la plus intime Rosny, dont on avoit osé mettre le nom sur la liste des conjurés, lui donna le gouvernement de la Bastille. Peu de jours après, le roi résolut de faire un voyage en Poitou, afin de dissiper les semences de révolte que les mécontens jetoient dans plusieurs provinces, au sujet de la levée de l'imposition du sou pour livre sur les marchandises qui restoient dans les villes fermées. Le

peuple, aigri par les factieux, refusa dans plusieurs villes de payer les droits; il pilla les deniers royaux, massacra quelques-uns de ceux qui étoient préposés pour les recevoir, et commit beaucoup d'autres excès, qui furent enfin arrêtés par les magistrats, et qui n'eurent pas de suites dangereuses. 1602.

Péréfixe. Voyage du roi dans le Poitou.

Le roi se rendit d'abord à Blois, et ensuite à Poitiers, où il reçut les députés de différentes villes, qui vinrent lui faire des remontrances sur la pancarte. (On appeloit ainsi l'imposition du sou pour livre.) Il les écouta avec beaucoup de douceur, et s'adressant ensuite à ceux de Guienne, il leur adressa cette réponse si digne d'un roi :

« Les impôts que je lève ne sont point » pour enrichir mes ministres et mes fa- » voris, comme faisoit mon prédécesseur, » mais pour supporter les charges néces- » saires de l'état. Que si mon domaine » eût été suffisant pour cela, je n'eusse » rien voulu prendre dans la bourse de » mes sujets; mais, puisque j'y emploie » le mien tout le premier, il est bien » juste qu'ils y contribuent du leur. Je » désire avec passion le soulagement de » mon peuple; jamais aucun de mes pré- » décesseurs n'a tant souhaité leurs priè- » res à Dieu que moi, pour bénir les » années de mon règne. Les alarmes qu'on

1602. » veut vous donner que j'ai dessein de » bâtir des citadelles dans vos villes sont » fausses et séditieuses, je n'en désire point » d'autres que dans les cœurs de mes su- » jets. »

Ce discours, joint à quelques actes de fermeté, acheva de rétablir l'ordre et la soumission due à l'autorité royale. Les peuples consentirent sans murmure à payer l'impot : alors Henri commença par l'adoucir, et très-peu de temps après il le supprima tout-à-fait. L'édit de révocation porte *que sa majesté ne s'y est déterminée qu'à cause de l'obéissance de ses sujets* (1).

Ce voyage de Henri dans les provinces produisit les meilleurs effets : la présence du roi calma l'agitation de tous les esprits, et ce prince reçut partout d'éclatans témoignages de respect et d'amour.

Perplexité de Biron.

Biron s'aperçut que le succès du voyage du roi avoit répandu la consternation parmi ses créatures. Son traité avec l'Espagne et la Savoie n'étoit pas encore au point qu'il pût espérer incessamment des secours d'hommes et d'argent : il pensa qu'une résistance marquée aux volontés du roi pourroit trahir le secret de ses

(1) Cet impôt du sou pour livre avoit été mis malgré l'opposition de Rosny, et avant que ce ministre eût été chargé de l'administration des finances.

desseins, qu'alors Henri viendroit à lui à main armée; qu'il n'étoit point en état de se défendre, et qu'ainsi le parti le plus sûr étoit de dissimuler encore et d'obéir. Il crut le pouvoir sans risque, parce que la Fin, qui avoit été le rejoindre, ne lui cacha point ce qu'il auroit pu découvrir, qu'il avoit vu le roi; mais il l'assura que ce prince ne se doutoit de rien, et qu'il étoit dans une parfaite sécurité. Sur la foi de ce traître, Biron partit et se rendit à la cour. 1602.

Le secret avoit été si bien gardé dans le conseil, que personne à la cour n'avoit le moindre soupçon de la résolution qu'on y avoit prise contre le maréchal. Loin que Henri fût décidé à le perdre, il s'étoit promis de lui accorder encore un pardon magnanime, si, en lui cachant qu'il avoit les preuves de son crime, il pouvoit obtenir de lui un aveu sincère. « Le roi, » dit Sully, avoit encore pour lui une » partie de son ancienne tendresse, il ne » le regardoit qu'avec une extrême com- » passion; une franchise entière eût tout » expié aux yeux du roi, mais sa grâce » n'étoit qu'à ce prix. » Dans le premier entretien que le roi eut avec lui, ce prince, avec une bonté touchante, le conjura de lui ouvrir son cœur, et de lui avouer le détail de ses nouvelles intelligences avec l'Espagne et la Savoie, lui promettant de

Mémoires de Sully, et Péréfixe.

1602. tout pardonner sans restriction, s'il lui répondoit sans déguisement. Biron, persuadé que le roi n'avoit point de preuves formelles, répondit avec arrogance qu'il n'étoit pas venu pour se justifier, mais pour apprendre les noms de ses calomniateurs, afin d'en demander justice, et que, s'il ne l'obtenoit pas, il se la feroit lui-même. Le roi l'exhorta avec douceur à y penser mûrement, en ajoutant qu'il espéroit que la raison et la réflexion le conseilleroient mieux. Au sortir de cet entretien, Biron rencontra le perfide la Fin, qui lui dit en passant : *Mon maître, courage et bon bec, ils ne savent rien.* Ainsi l'infortuné s'affermit dans la résolution de tout nier. Le roi chargea le comte de Soissons de l'engager à confesser la vérité. Le comte ne pouvant vaincre son obstination, conclut par cette sentence du sage : *Sachez, monsieur, que le courroux du roi est le messager de la mort.*

Dans une seconde conversation, le roi fut encore plus pressant, et Biron plus opiniâtre et plus fier. Il éclata avec emportement contre ses accusateurs; il fit mille protestations d'innocence, avec les sermens les plus énergiques. Henri l'écoutoit avec une patience et une bonté jusque-là inaltérables; mais ce prince étoit confondu d'une fausseté soutenue avec

tant d'audace, et l'indignation commençoit à l'emporter dans son âme sur la pitié et sur le souvenir d'une amitié si indignement trahie. Cependant il voulut encore tenter de nouveaux efforts. Il ordonna à Rosny de lui parler : « S'il s'ouvre » à vous, dit Henri, sur la confiance que » vous chercherez à lui inspirer en moi, » assurez-le qu'il peut sans crainte me » venir trouver et m'avouer tout. S'il ne » me déguise rien, je le répète, je donne » ma parole royale que je lui pardonne» rai de bon cœur. » 1602.

On étoit toujours à Fontainebleau : Rosny alla trouver le maréchal, et ne négligea rien pour l'attendrir et le décider à faire la démarche qu'exigeoit le roi, Biron tint toujours le même langage ; Henri le revit une troisième fois, et ce fut la dernière. Le maréchal, inflexible, persista dans le désaveu formel de son crime, et même il ajouta que *c'étoit trop presser un homme de bien*. Le roi, cédant enfin à l'indignation, le quitta en disant : *Adieu, baron de Biron*. Paroles terribles, qui rappeloient à un sujet ingrat et perfide tout ce que son souverain avoit fait pour lui, et qui en même temps le déclaroient déchu de toutes ses dignités. Quelques momens après, le maréchal fut arrêté par Vitry, capitaine des gardes du corps, qui lui dit : « Monsieur, le roi

1602. » m'a commandé de lui rendre compte » de votre personne, donnez-moi votre » épée. » Le maréchal, atterré, lui demanda à parler au roi. « Sa Majesté, re» prit Vitry, est retirée dans sa chambre; » donnez-moi votre épée. Ah! s'écria » Biron, mon épée, qui a rendu tant de » services au roi!..... » Il la donna; on le conduisit dans un appartement, où il fut gardé quelques heures.

Biron et le comte d'Auvergne sont arrêtés.

Pendant qu'on arrêtoit Biron, on s'assuroit aussi de la personne du comte d'Auvergne, contre lequel on avoit des preuves évidentes. Le marquis de Praslin (1) l'attendoit à la porte du château et lui dit : « Monsieur, demeurez; vous » êtes prisonnier du roi. Rendez votre » épée. Tiens, prends-la, reprit d'Au» vergne; elle n'a jamais tué que des » sangliers. »

Le maréchal et le comte furent embarqués, dans la nuit, sur la Seine, et conduits avec une forte escorte à la Bastille : le roi, de son côté, se rendit à Paris. Trois jours après la détention du maréchal, ses parens, à la tête desquels étoit le duc de la Force, vinrent se jeter aux pieds du roi pour implorer sa misé-

(1) Charles de Choiseul, marquis de Praslin, capitaine de la première compagnie des gardes, mort maréchal de France en 1626.

ricorde. Le roi leur répondit « Que le » mépris que le maréchal de Biron avoit » fait de sa clémence le contraignoit » d'employer la justice, et qu'il falloit » laisser agir les lois. » Le duc de la Force dit au roi : « Sire, nous avons du moins » cet avantage, qu'il n'a rien entrepris » contre votre personne sacrée. Faites, » répondit le roi, ce que vous pourrez » pour lui, je vous seconderai. » 1602.

Le roi envoya ensuite deux commissaires au parlement, portant injonction de faire le procès aux accusés. La maréchale de Biron, mère de l'accusé, présenta une requête, par laquelle elle demandoit qu'il fût permis à son fils, homme de guerre, peu versé dans les affaires, de prendre un conseil; on eut la rigueur de rejeter cette requête, sur le principe qu'on n'en accorde point dans le cas de crime de lèse-majesté. Si la veuve du premier maréchal de Biron eût été se jeter aux genoux du roi, en lui demandant la grâce de son fils comme la seule consolation qu'elle pût recevoir de la mort de son mari, tué devant Epernay en combattant pour son souverain, Henri n'auroit pu rejeter une prière si touchante!

Le malheureux Biron se défendit mal dans ses interrogatoires; il fit des aveux imprudens, ensuite il se rétracta, se

1602. coupa, s'emporta contre ceux qui déposoient contre lui, et finit par être convaincu et par convenir de plusieurs choses qui méritoient la mort. Il se défendit mieux devant ses juges. Lorsque l'instruction fut faite, on le mena au parlement pour le juger; il y fut conduit dans un bateau couvert, avec une nombreuse garde. Les chambres étoient assemblées, le chancelier présidoit (c'étoit alors Pompone de Bellievre). Les ducs et pairs ne s'y trouvèrent point, quoiqu'ils eussent été invités dans les formes ordinaires. Si ce fut par un sentiment de délicatesse pour l'accusé, cet égard étoit mal entendu; il ressembloit à l'abandon. Quel cœur ne seroit ému en se représentant cet homme, couvert de tant de lauriers, tombé dans un tel abaissement? Abattu, désarmé, entouré d'accusateurs et de juges inflexibles, il n'entendoit plus, au lieu des applaudissemens et des cris de la victoire, que des dénonciations et des reproches sévères! Nul ami ne prit la défense de ce guerrier qui combattit avec tant de gloire pour son souverain; nulle voix ne s'éleva en sa faveur, et la renommée même étoit devenue muette pour lui; on ne parloit que de ses fautes, on ne rappeloit que ses égaremens! il fit le discours le plus touchant et le plus noble; il invoqua les mânes de son illustre père,

en comparant la gloire de sa mort à l'ignominie de celle dont il étoit menacé. Il fit le détail des combats qu'il avoit soutenus, des blessures qu'il avoit reçues pour le service du roi et de l'état; il avoua quelques-unes de ses fautes, il nia les plus criminelles; il ajouta, ce qui étoit vrai, que ses traités avec les ennemis n'étoient que des projets, qu'aucun n'avoit été conclu; que ses torts étoient vagues, et ses services réels; que néanmoins il reconnoissoit qu'il avoit besoin d'indulgence; que si son père existoit, il en demanderoit pour lui et en obtiendroit; mais que sa glorieuse mort au champ d'honneur pour sa patrie et pour son roi étoit un puissant motif d'accorder à l'héritier de son nom et de ses dignités un généreux pardon; qu'il s'en rendroit digne par son repentir et la fidélité de son dévoûment. Il ajouta qu'il sollicitoit sa grâce, surtout pour sa mère, et qu'il lui paroissoit impossible que, sous le règne du plus clément de tous les rois, on pût avoir la barbarie de condamner la veuve du héros tué pour la cause royale à voir mourir son fils sur un échafaud. 1602.

Ce discours fit une si vive impression sur les juges, que l'on croit que, s'ils eussent opiné sur-le-champ, Biron auroit eu sa grâce; mais comme il avoit parlé fort longuement, et qu'il n'y avoit

1602. pas assez de temps pour délibérer, on remit la décision à un autre jour. Ce jour fatal arrivé, le maréchal de Biron fut condamné à la mort. L'arrêt ayant été porté au roi, il en remit l'exécution au lendemain 31 juillet 1602, et changea le lieu du supplice (la Grève). Il décida qu'il seroit mis à mort dans la Bastille, ce qui ne doit pas être regardé comme un ménagement pour sa famille, car il n'eût pas été sans danger d'immoler publiquement ce guerrier, aimé des troupes, qui avoient acquis tant de gloire sous ses ordres.

Mathieu.

Mort du maréchal de Biron.

Le jour marqué pour l'exécution de l'arrêt, le chancelier, accompagné de quelques conseillers d'état et du parlement, se transporta à la Bastille: lorsque le maréchal l'aperçut il s'écria : *Je suis mort.* Il montra autant de foiblesse que d'emportement; il n'eut point de courage pour supporter une mort ignominieuse : il avoit toujours vu Henri si clément et si généreux, qu'il avoit jusque-là compté sur sa grâce. Il éclata en plaintes, en reproches; on eut beaucoup de peine à le disposer à entendre la lecture de son arrèt; cependant il consentit à l'écouter, mais lorsqu'on lut ces paroles : *Conspiration contre la personne du roi*, il s'écria : *il n'en est rien, cela est faux; ôtez cela.* Il persista jusqu'à la

mort à dire qu'il étoit innocent de ce crime. Il obtint un court délai, en priant Baranton, lieutenant du marquis de Praslin, d'aller de sa part trouver Rosny pour le supplier de demander sa grâce au roi, en lui disant qu'il *consentoit à être mis entre quatre murailles, lié de chaînes.* Rosny s'attendrit, mais refusa de parler au roi; et c'est une tache dans sa vie : un mot dit avec véhémence auroit pu sauver cet illustre infortuné, et sa grâce eût ajouté à la gloire du plus grand de nos rois. 1602.

Sur les cinq heures du soir, le maréchal de Biron fut conduit à l'échafaud; il chargea quelques-unes des personnes qui étoient présentes de recommander au roi son frère Saint-Blancard; ensuite il retomba dans ses premiers emportemens, et, sous le glaive ignominieux d'une justice inexorable, il maudit la main royale qui lui avoit ravi jadis une mort brillante et glorieuse. Lorsque sa tête fut séparée de son corps, on le mit dans un cercueil et on le porta à l'église de Saint-Paul, où il fut inhumé sans aucune cérémonie; mais un prodigieux concours de peuple suivit le convoi en pleurant. Le même jour, tout Paris alla à Saint-Paul jeter de l'eau bénite sur sa tombe. Cet hommage étoit une désapprobation d'une rigueur qui causa un douloureux

1602. étonnement. Sans doute le maréchal de Biron, par ses infidélités, son ingratitude, ses intrigues parfaitement prouvées avec les ennemis, méritoit la mort. Avant l'instruction de son procès, la bonté, la patience, la générosité de Henri avec lui furent admirables; mais, il faut avoir le courage de le dire, le roi démentit son caractère en laissant périr sur un échafaud l'homme qu'il avoit tant aimé, qui lui avoit rendu de si grands services, dont le père, l'un de ses meilleurs généraux, avoit perdu la vie en combattant pour lui. Henri, en nous donnant par sa vie entière la mesure de sa bonté, pouvoit seul nous donner aussi le droit de condamner sévèrement cette action rigoureuse (1).

Cette déplorable catastrophe ne diminua rien des témoignages d'estime que le roi avoit toujours donnés à l'illustre famille du maréchal de Biron. « Les fautes » sont personnelles, dit ce prince au duc

(1) La Providence ne laissa pas impunie la perfidie du traître qui, au lieu de tâcher de ramener à son devoir le maréchal de Biron, employa pour le perdre un si lâche artifice. Quelques années après, la Fin, passant sur le pont Notre-Dame, fut tué par douze ou quinze hommes à cheval, qui traversèrent ensuite la ville au grand galop, tenant l'épée nue d'une main, la bride du cheval et un pistolet de l'autre, et se sauvèrent. (*Journal de l'Etoile.*)

» de la Force : le connétable de Saint-Pol, de qui je viens; le duc de Nemours, et le connétable de Bourbon dont j'ai hérité, ont-ils laissé moins d'honneur à leur postérité? Le prince de Condé mon oncle n'auroit-il pas eu la tête tranchée, si le roi François II ne fût mort? Voilà pourquoi vous qui êtes parens du maréchal de Biron, n'aurez aucune honte, pourvu que vous continuiez en votre fidélité, comme je m'en assure; et tant s'en faut que je vous veuille ôter vos charges, que, s'il en venoit de nouvelles, je vous les donnerois (1). » 1602.

Avec des sentimens élevés, le crime d'un parent est un motif de plus de suivre ses devoirs : si le simple désir d'illustrer son nom produit une émulation si généreuse, celui de le purifier doit être plus puissant encore.

Le dévoûment à son souverain, et la vie entière du dernier maréchal de Biron eussent suffi pour expier les fautes dont nous venons de tracer le triste récit, et les mêmes sentimens animent aujourd'hui tous ceux qui portent son nom (2).

---

(1) *Mercure françois*, année 1602.

(2) Le dernier maréchal de Biron mourut en 1788. On a dit de lui que, s'il eût vécu un an de plus, nous n'aurions point eu de révolution. Il étoit colonel des gardes françoises, et adoré des soldats.

1602.

Le comte d'Auvergne et tous les complices obtiennent leur grâce.

Après la mort du maréchal de Biron, le roi donna le gouvernement de Bourgogne au dauphin, et la lieutenance au duc de Bellegarde; il pardonna à tous les complices. On s'attendrit davantage encore sur le sort du maréchal de Biron, en voyant le comte d'Auvergne, frère de la marquise de Verneuil, aussi coupable que le malheureux Biron, et n'ayant jamais rendu le moindre service à l'état, obtenir sa liberté au bout de deux mois et rentrer dans les bonnes grâces du roi. Ce pardon, loin de pouvoir être mis au nombre des actes de clémence de ce prince, avoit besoin de justification : Henri, dont la véracité n'a jamais été suspecte, protesta à Rosny que les prières de la marquise de Verneuil n'auroient pu sauver le comte; mais que Henri III, en mourant, le lui avoit particulièrement recommandé. Le jeune prince de Joinville (1), fils de la duchesse de Guise et frère du duc de Guise, étoit entré dans cette conspiration, uniquement, dit le duc de Sully, parce qu'il étoit de bon air alors d'avoir des intelligences avec les ennemis, afin de se trouver associé aux personnages d'une grande réputation, chefs de cette cabale. Joinville, *très-étourdi et très-évaporé, qui n'avoit voulu que se donner l'air*

Mémoires de Sully.

(1) Qui fut depuis duc de Chevreuse.

d'un homme d'importance, avoua tout au roi : ce prince envoya chercher la duchesse et le duc de Guise sa mère et son frère, auxquels il dit dans son cabinet : « Voilà l'enfant prodigue en personne; il » s'est mis dans la tête des folies, je le » traite en enfant et je lui pardonne pour » l'amour de vous et de M. de Rosny, » qui m'en a prié à mains jointes; mais » c'est à condition que vous le chapitre- » rez bien tous les trois, et que vous, mon » neveu, ajouta-t-il en se tournant vers » le duc de Guise, vous en répondrez à » l'avenir. Je vous le donne en garde, » afin de le rendre sage, s'il y a moyen. » 1602.

La duplicité de l'Espagne et de la Savoie au sujet de la conspiration du maréchal de Biron fut aussi grossière que surprenante. Toutes les puissances amies de la France, surtout l'Angleterre et l'Ecosse, faisant faire au roi des complimens sur le bonheur avec lequel il avoit étouffé une si dangereuse conjuration, Philippe et Charles-Emmanuel se montrèrent les plus empressés à le féliciter. Henri, ennemi de toute fausseté, leur déclara qu'il étoit parfaitement informé du rôle très-actif qu'ils avoient joué dans toute cette affaire. Ces princes imputèrent tous les torts à leurs ministres, en assurant qu'ils avoient agi à leur insu. Henri ne dai-

1602. gna pas répondre à cette ridicule apologie.

Renouvellement de l'alliance des Suisses.

Ce fut dans cette même année que les ambassadeurs suisses vinrent en France pour renouveler leur alliance avec le roi. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe dans l'église de Notre-Dame. Les députés suisses étoient au nombre de quarante-deux : ils firent, ainsi que le roi, le serment sur les saints Evangiles d'observer fidèlement le traité, tel qu'il avoit été conclu quelques mois auparavant. On les conduisit ensuite dans une salle de l'archevêché, où l'on avoit préparé pour eux un festin splendide. Le roi, qui avoit dîné dans une autre salle, alla les voir sur la fin du repas : il défendit qu'on se levât ; il se mit debout au haut de la table, et, s'étant fait apporter du vin, il but à la santé *de ses bons compères, amis et alliés :* il voulut que les cardinaux de Joyeuse et de Gondi, qui l'accompagnoient, en fissent autant. *Les jours suivans, tous les princes et les grands seigneurs de la cour invitèrent successivement les ambassadeurs à dîner.* Le prévôt des marchands et les échevins furent chargés de les recevoir et de les défrayer avec leur suite pendant leur séjour à Paris : le prévôt des marchands, pour subvenir à cette dépense, demanda au roi la permission de

mettre une petite taxe sur les fontaines; 1602.
mais le roi répondit: *Cherchez quelque autre expédient, il n'appartient qu'à Jésus-Christ de changer l'eau en vin.*

Les ambassadeurs étant venus prendre leur audience de congé, le roi les reçut dans son cabinet. Lorsqu'il les vit entrer, il se leva, leur ôta son chapeau, puis se couvrit et se rassit: les ambassadeurs s'inclinèrent profondément devant lui, et lui baisèrent une main que le roi tenoit sur son genou, tandis que de l'autre il les embrassoit en la leur appuyant sur l'épaule. Il donna à chaque ambassadeur une médaille et une chaîne d'or. Il y avoit parmi eux un respectable vieillard, âgé de cent ans, nommé le colonel Hay; il avoit porté les armes en Italie sous le règne de Louis XII, et s'étoit trouvé à la bataille de Pavie: le roi l'entretint longtemps et voulut même le voir plusieurs fois pour le faire parler de la vieille guerre.

La cabale des conspirateurs fut entièrement déconcertée par le coup qui venoit de lui enlever le plus redoutable de ses chefs; cependant il restoit encore à démasquer et à punir le duc de Bouillon. Le roi lui fit écrire pour l'engager à revenir: Bouillon répondit avec respect, mais en éludant, et il s'éloigna davantage encore. Henri, tête à tête avec

1602. Rosny, fit d'amères réflexions sur l'ingratitude des deux hommes qu'il avoit si tendrement aimés pendant si long-temps, le maréchal de Biron et le duc de Bouillon. « On parle beaucoup de mon bonheur, poursuivit ce prince; cependant » si ceux qui me font ces complimens » avoient toujours été près de ma personne depuis la mort du roi mon père, » ils auroient vu qu'il en faudroit bien » rabattre, et que mes méchans momens » ont bien passé les bons. Ce n'est pas de » mes ennemis déclarés que j'ai le plus » souffert, mais de l'ingratitude et de l'abandon de plusieurs de ceux qui se di» soient mes amis, mes alliés, ou mes sujets » ou serviteurs. » On sent, par ces plaintes touchantes, combien les traits envenimés de l'ingratitude avoient profondément blessé cette grande âme; on remarqua même que, depuis la mort du maréchal de Biron, sa gaîté naturelle fut sensiblement altérée, et que son caractère, si ouvert et si confiant, devint, en plus d'une occasion, inquiet et soupçonneux. Rien ne peint mieux ce triste changement qu'une conversation qu'il eut vers ce temps avec Rosny. Après avoir parlé du malheur des rois qui, malgré leur puissance, ne peuvent compter entièrement sur leurs amis, « Je veux, dit-il, m'ôter » à moi-même jusqu'au moindre soupçon

Mémoires de Sully, t. 4, p. 171 et suiv.

» contre vous, afin que rien n'altère mon 1602.
» amitié pour vous; j'essuie tous les jours
» tant d'infidélités auxquelles je ne m'at-
» tendois point, que je sens que, malgré
» moi, elles me rendent défiant. Ne vous
» attendez donc pas que je vous rende
» maître de grandes villes et de fortes
» places qui, avec votre crédit et votre
» capacité, vous missent en état de vous
» passer de moi et de troubler un jour la
» tranquillité de ce royaume quand bon
» vous sembleroit. Je ne veux point faire
» pour vous plus que ne doit faire pour
» un serviteur, quelque fidèle qu'il soit,
» un roi qui a soin du bien de ses peu-
» ples. »

Ce langage étoit nouveau pour Rosny; il l'étonna et l'attrista. Un instant après, le roi lui dit qu'il augmentoit ses pensions de soixante mille livres par an; ensuite, comme s'il eût voulu le consoler de l'espèce de défiance qu'il venoit de lui montrer, il lui parla de ses enfans, en ajoutant qu'il vouloit augmenter encore sa fortune, afin qu'il pût les établir avantageusement: « Ce que je ferai, conti-
» nua-t-il, avec d'autant plus de plaisir,
» que je sais bien que vous ne dépenserez
» pas follement ces sommes en festins, en
» chiens, en chevaux et en maîtresses. »
C'est ainsi que la bonté de ce prince resta toujours la même. La triste expérience

1602. pouvoit l'affliger, et jeter dans son esprit de fausses alarmes; elle ne put jamais l'endurcir.

Le roi sachant que la distraction des peines de cœur n'est pas dans les plaisirs, mais qu'elle se trouve toujours dans les bonnes actions, tâcha d'écarter de son imagination de funestes souvenirs, en s'occupant sans relâche du bonheur de ses sujets; il résolut d'arrêter, s'il étoit possible, la fureur des duels. Comme tous les grands capitaines (1), Henri méprisoit cette manie sanguinaire, qui étoit devenue si commune, surtout parmi la noblesse, que pour les moindres sujets on mettoit l'épée à la main, et on s'arrachoit la vie avec une férocité qui n'avoit point d'exemple chez les autres nations de l'Europe (2).

---

(1) Condé, Turenne, etc.: on sait que dans l'antiquité on ne se battoit point en duel. Henri IV faisoit souvent venir dans son cabinet des jeunes gens qui vouloient se battre, il avoit beaucoup de peine à les en empêcher; aussi, fatigué de leur déraison, écrivoit-il à Sully : *Certes, mon ami, cette jeunesse devient bien insolente.* (*Mémoires de Sully*, tom. 7, pag. 60.)

(2) Il y avoit de la honte à n'avoir pas blessé son ennemi, même après avoir combattu avec la plus grande valeur; si l'on succomboit sous ses coups, il étoit honteux de ne lui avoir pas fait une blessure. Brantôme rapporte, à ce sujet, le fait suivant: Deux amis se brouillèrent et se battirent; l'un des deux, sans être blessé, renversa l'un d'un coup d'é-

Saint Louis interdit toute espèce de duels, les duels juridiques en champ clos, et les duels particuliers. On fit depuis plusieurs règlemens contre cette barbare brutalité, mais ils produisirent peu d'effet. Le maréchal de Brissac ayant été nommé gouverneur du Piémont, fit défendre, sous peine de la vie, de se battre sans la permission du général: il devint l'arbitre des querelles, et communément les terminoit à l'amiable; mais, pour conserver à cet égard son autorité, il fut obligé d'en permettre quelques-uns. Dans ce cas, il vouloit qu'on se battît en sa présence, et il imposa la loi qu'aussitôt qu'il crieroit *holà*, on s'arrêteroit sur-le-champ. Il voulut aussi que tout officier, ou même tout soldat, rencontrant deux hommes se battant, eût le même droit d'arrêter le combat en criant *holà*, et que, sous

1602.
Édit contre les duels.

---

pée, et le voyant nageant dans son sang, se sentit ému, et courut pour le relever et le secourir: le blessé croyant toucher à ses derniers momens, le conjura, en faveur de leur ancienne amitié, de pousser la courtoisie jusqu'à contrefaire le blessé, et de porter trois jours son bras en écharpe. Le vainqueur y consentit: *il se souilla le bras du sang* de la blessure de son adversaire, il mit son mouchoir autour de son bras, et il soutint qu'il avoit reçu un coup d'épée. Le blessé guérit, et les deux champions reprirent l'un pour l'autre une amitié qui dura toute leur vie. (BRANTÔME, *Discours sur les Duels*.)

1602. peine de la vie, les combattans fussent obligés de se séparer aussitôt. On se soumit à ces règlemens tant que le maréchal commanda en Piémont.

Journal de l'Etoile. Henri IV fit publier, à la fin de cette année, un édit par lequel il défendoit à ses sujets *tous duels et appels, tant dedans que dehors le royaume, sous peine de mort et de confiscation des biens, tant pour les seconds que pour les principales parties : ordonnant que le procès seroit fait à la mémoire de ceux qui auroient été tués dans ces mêmes combats*, etc. Cet édit opéra d'abord le plus grand bien, mais peu à peu on négligea de tenir la main à son exécution. Des personnages puissans obtinrent pour leurs enfans une indulgence funeste au bien public, et bientôt la loi n'étant plus observée, l'édit cessa d'être utile (1).

---

(1) Le *Journal de l'Étoile* dit que l'on avertit le roi que, depuis son avénement à la couronne jusqu'en 1608, on comptoit quatre mille gentilshommes tués en duel. Louis XIII remit en vigueur l'édit de Henri IV, Louis XIV réprima les duellistes avec plus de sévérité et de succès.

Sans parler de la religion et de l'humanité, il y a contre le duelliste un argument sans réplique : c'est qu'il est impossible que jamais il combatte comme l'honneur ou le bon sens l'exigeroient, c'est-à-dire avec *une égalité parfaite :* il est toujours inférieur ou supérieur à son adversaire dans ce genre d'habileté. Le *désavantage,* dans ce cas, est la plus absurde des duperies ; l'*avantage* est contre l'hon-

Au commencement de l'année 1603, les Génevois, que le roi avoit pris sous sa protection, lui envoyèrent des ambassadeurs pour implorer son secours contre le duc de Savoie, qui vouloit les opprimer. Le roi fut le médiateur de cette affaire, qu'il termina, à la satisfaction des Génevois, par le traité de Saint-Julien. Henri, à cette même époque, apaisa des troubles qui s'étoient élevés dans le pays Messin. Le duc d'Epernon, gouverneur de Metz et de tout ce pays, y avoit mis pour ses lieutenans les deux frères Soboles (1), de la maison de Comminges. Ces derniers abusèrent tellement de leur pouvoir, que les habitans de la ville et de la campagne en portèrent des plaintes à d'Epernon. Le duc s'étant transporté sur les lieux, ne trouva nulle soumission

1603. Le roi protecteur des Génevois.

Henri rétablit l'ordre à Metz.

---

neur. Dans cette lutte, la maladresse est une sottise, la *supériorité* est une honte; l'un des champions est un imbécille, et l'autre est presque un assassin. Ceci est sans exception, car, sur deux duellistes ou médiocres ou fameux, il y en a toujours un plus fort que l'autre. Si les jeunes gens bien nés faisoient ces réflexions, ils prendroient un salutaire mépris pour le duel.

Il est remarquable que dans ce temps, où les mœurs offroient tant de traits de férocité, on n'entendoit point parler de suicide : c'est qu'il y avoit un fonds de sentimens religieux. Le duelliste peut espérer qu'il ne sera pas tué; le suicide renonce sans illusion à toute espérance.

(1) Ou Souboles.

1603. dans les deux frères Soboles, qui étoient soutenus par un parti capable de résister au gouverneur et aux bourgeois. Dans cette extrémité, d'Epernon, quoique à regret, fut obligé de recourir à l'autorité royale. Henri prit le parti d'aller lui-même à Metz. A son arrivée, on ne parla que de soumission : les Soboles lui remirent la citadelle sans aucune condition, et quittèrent le pays. Le roi nomma Montigny pour lieutenant dans la province : l'ancienne garnison fut remplacée par une nouvelle; Henri ne laissa au duc d'Epernon que le titre de gouverneur avec les appointemens, mais sans aucune autorité.

Tandis que le roi étoit à Metz, plusieurs princes d'Allemagne vinrent dans cette ville lui rendre leurs hommages et rechercher son alliance. Ils le prirent pour arbitre de plusieurs différens qui s'étoient élevés entre eux. Henri pacifia leurs démêlés, accorda leurs prétentions avec cette droiture et cette sagacité qu'il portoit dans toutes les affaires. Il acheva, dans ces conférences politiques, de leur donner la plus haute idée de sa sagesse et la plus sincère admiration pour son caractère. De Metz, le roi alla à Nancy pour y voir la duchesse de Bar sa sœur, et pour y régler quelques affaires avec le duc de Lorraine; ensuite il retourna à Paris. Il y apprit en arri-

vant la mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Cette princesse eut les défauts et les prétentions d'une femme ordinaire, avec les qualités et le génie d'un homme d'état; elle voulut plaire et séduire par des agrémens frivoles, mais elle sut régner. Il y eut à la fois de la petitesse dans sa vanité, et de la grandeur dans son caractère. Elle pouvoit montrer de la clémence pour un attentat politique, elle ne pardonna jamais une rivalité de beauté; elle a prouvé jusqu'à quel point peut être funeste un amour-propre puéril, avec la suprême puissance. Le meurtre de Marie Stuart imprime sur sa vie une tache ineffaçable; mais le rang que les nations assignent à leurs souverains est celui que l'histoire doit leur donner : c'est à elles seules qu'il appartient de les juger, et l'Angleterre a placé Elisabeth au nombre de ses plus grands rois.

1603. Mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre; son portrait.

Henri fut très-affligé de la mort de cette princesse, pour laquelle il avoit autant d'amitié que d'admiration. Il écrivit à Rosny qu'il avoit perdu en elle *l'ennemie irréconciliable de ses irréconciliables ennemis* (1), *et un second lui-même.* Il envoya Rosny en ambassade auprès du roi Jacques, successeur d'Elisabeth (2).

Seconde ambassade de Rosny en Angleterre.

(1) Les Espagnols.

(2) Jacques VI, roi d'Écosse, et premier de ce

1603. Rosny trouva beaucoup de difficultés à conclure un nouveau traité d'alliance: ce n'étoit pas un titre qu'on pût faire valoir auprès du fils de Marie Stuart, que celui d'allié et d'ami de la feue reine; cependant l'habileté du négociateur sut triompher de tous les obstacles. Rosny obtint et fit signer le traité tel que le désiroit Henri, et il se hâta de revenir en France.

Mathieu. Rétablissement des jésuites.

Dans ce temps, le roi, cédant aux sollicitations que lui faisoient faire les jésuites, consentit à leur rétablissement dans le royaume. Le roi reçut en députation dans son cabinet le P. provincial des jésuites et trois autres religieux de cet ordre. Ils se jetèrent à ses genoux, le roi les releva; il écouta attentivement le discours du provincial; et lui répondit avec sa bonté ordinaire. Il dit au P. provincial de faire venir le P. Cotton, dont il avoit entendu parler comme d'un bon prédicateur (1). *Je veux vous avoir*, ajouta ce prince; *je vous estime utiles au public et à mon état.* Il les congédia après les avoir embrassés tous quatre.

Mémoires de Sully, et *Péréfixe.*

Le roi ayant entièrement pacifié son royaume, rétabli l'ordre dans les finances,

nom en Angleterre, fils de Henri Stuart Darnlay et de Marie Stuart.

(1) Il fut depuis confesseur de ce prince.

soulagé ses peuples de plusieurs impôts, assuré la paix avec les puissances étrangères, et protégé avec succès ses amis et ses alliés, mit le comble à sa gloire par de nouveaux travaux, qui, seuls, auroient suffi pour immortaliser son nom. Il fit achever à ses frais le Pont-Neuf, commencé sous le règne de Henri III; il rétablit sur les différentes rivières tous les autres ponts rompus pendant les guerres; on répara par ses ordres, avec une extrême activité, tous les grands chemins (1); il fit commencer le canal de Briare, qui devoit joindre la Loire à la Seine pour la commodité du transport des marchandises des hautes provinces du royaume (2); il éleva les galeries qui, du côté de la rivière, joignent le Louvre aux Tuileries; il fit travailler à la salle du Louvre qu'on appelle *Salle des Antiques*, et à l'Arsenal; il fit bâtir le château de Saint-Germain, il étendit ses jardins et construisit ses belles terrasses; il rétablit les haras, qu'il trouva tout-à-fait détruits; il forma à Montpellier le premier jardin botanique que l'on ait vu en France. Avant le règne

1603.

Travaux de Henri pour le bien public.

(1) Que l'on fit border de plantations d'ormes. On voyoit encore, avant la révolution, de ces vieux ormes, que l'on appeloit *des Rosnys*.

(2) Il dressa le plan d'un canal pour la jonction des deux mers, ouvrage qu'il eût entrepris, si le ciel l'eût conservé plus long-temps sur le trône.

1603. de Henri IV, il n'existoit point de marine en France. Lorsqu'on avoit quelque transport de troupes à faire par mer, ou quelque expédition maritime à tenter (ce qui étoit fort rare), le gouvernement louoit des vaisseaux marchands, qu'il armoit en guerre (1): Henri IV eut la gloire d'établir et de former une marine françoise.

Malgré l'opinion et même l'opposition de l'austère Sully, ennemi du luxe, dont il appeloit toutes les inventions des *babioles*, Henri établit en France plusieurs manufactures nouvelles, entre autres de soieries et d'étoffes d'or et d'argent (2). Par ses ordres on éleva des vers à soie, et l'on fit des plantations de mûriers. Ce fut sous son règne que l'on vit, pour la première fois, couler des glaces en France. Enfin, il fonda le collége de la Flèche,

(1) Au commencement du règne de François I[er], Claude de Seyssel, maître des requêtes, donna le premier, dit-on, l'utile conseil d'établir en France une marine continuellement entretenue : cet avis fut rejeté.

(2) » Je ne sais, lui disoit Henri à ce sujet, » quelle fantaisie vous a pris de vous opposer à un » dessein propre à embellir et à enrichir le royaume, » à détruire l'oisiveté parmi le peuple, et dans le- » quel je trouve de plus ma satisfaction. » Rosny répondoit par de fort bonnes raisons contre le luxe et l'esprit mercantile dans une nation guerrière et agricole ; mais la thèse contraire est plus brillante et séduira toujours.

deux chaires de théologie en Sorbonne, et il perfectionna les statuts de l'Université. On verra dans la suite tout ce qu'a fait ce grand prince pour les sciences et pour les lettres. 1603.

Dans le cours de cette année, le roi étant à Fontainebleau, se trouva tout à coup atteint d'un mal qu'il avoit eu déjà (1), et qui mit sa vie en danger. Il envoya sur-le-champ un message à Rosny, auquel il écrivit la lettre suivante : Maladie du roi.

« Mon ami, je me sens si mal, qu'il y » a apparence que Dieu veut disposer de » moi. Or, étant obligé, après le soin de » mon salut, de penser aux arrangemens » nécessaires pour assurer ma succession » à mes enfans et les faire régner heureu- » sement à l'avantage de ma femme, de » mon état, de mes bons serviteurs, et » de mes pauvres peuples, que j'aime » comme mes chers enfans, je désire con- » férer avec vous sur toutes ces choses : » venez donc me trouver en diligence, » rendez-vous ici dès aujourd'hui. » *Mémoires de Sully.*

Rosny, saisi de la plus profonde douleur, partit précipitamment. Arrivé à Fontainebleau, il trouva le roi dans son lit; la reine étoit assise à son chevet, et tenoit une des mains de ce prince dans les siennes. Henri, tendant l'autre main

(1) Une rétention d'urine.

1603. à Rosny : « Venez m'embrasser, mon
» ami, lui dit-il, je suis merveilleusement
» aise de votre venue; c'est une chose sin-
» gulière comment, deux heures après
» que je vous ai écrit, j'ai commencé à
» être un peu soulagé de mes grandes
» douleurs : elles s'en vont peu à peu.
» Voilà, dit-il ensuite en se tournant vers
» la reine, celui de mes serviteurs qui a
» le plus de soin et d'intelligence des af-
» faires du dedans de mon royaume, et
» qui vous eût le mieux servie et mes
» enfans aussi, si je vous eusse manqué.
» Je sais bien qu'il est d'une humeur un
» peu austère, et quelquefois un peu trop
» libre pour un esprit fait comme le vôtre,
» et que force gens lui eussent rendu sur
» cela de mauvais offices auprès de mes
» enfans et de vous, afin de l'en éloigner :
» mais si jamais cette occasion se pré-
» sente, et que vous vous serviez de tels
» et tels (il s'approcha de son oreille et
» les lui nomma), que vous croyiez ab-
» solument leurs conseils, au lieu de sui-
» vre ceux de cet homme-là, vous rui-
» nerez les affaires de l'état, et peut-être
» même le royaume, mes enfans, et vous-
» même (1); je l'avois mandé exprès, afin
» d'aviser avec vous et lui aux moyens

(1) Cette prédiction fut en grande partie vérifiée par la suite.

» de prévenir ces malheurs : mais, grâce 1603.
» à Dieu, je vois qu'il ne sera point en-
» core besoin cette fois de mes précau-
» tions. »

Ce fut au commencement de l'année 1604.
suivante (1604), que le roi apprit la mort de madame Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, sa sœur. L'affliction de Henri fut extrême : il refusa, dans les huit premiers jours, toute espèce de visite ; il ordonna qu'on le laissât seul, en disant *qu'il ne pouvoit se consoler qu'avec Dieu. Il fit fermer les portes et les fenêtres de son cabinet, afin de pleurer en liberté.* Toute la cour et les ambassadeurs étrangers prirent le deuil, à l'exception du nonce, qui s'en dispensa sous prétexte que la princesse étoit morte calviniste : le roi lui fit dire qu'il ne le forceroit point à prendre le deuil, mais qu'il ne le verroit pas avant qu'on l'eût quitté. Le nonce prit le deuil, obtint une audience, et, au lieu de faire au roi des complimens de condoléance sur la mort de madame Catherine, il lui parla du regret qu'éprouvoit le pape de la perte de l'âme de cette princesse. Le roi, justement irrité d'un discours si déplacé, lui répondit vivement : « Pour penser dignement de
» Dieu, il faut croire qu'il est possible
» que, dans le moment où l'on est prêt

Mort de la duchesse de Bar, sœur du roi.

De Thou.

1604. » à rendre le dernier soupir, un trait de » sa lumière puisse éclairer et mettre » quelque pécheur que ce soit en état d'en- » trer dans le ciel. Je ne veux point qu'en » ma présence on mette en doute le salut » de ma sœur. »

Le nonce sentit sa faute, fit des excuses, et le roi parut satisfait.

Chagrins domestiques du roi, et conjuration du comte d'Auvergne, de d'Entragues et de la marquise de Verneuil.

Péréfixe, Mémoires de Sully.

Le royaume de France n'avoit jamais été, depuis Charlemagne, dans un état aussi brillant que celui où il se trouvoit dès cette année, et cette prospérité devoit s'accroître encore. La France jouissoit d'une profonde paix; Henri, craint et respecté de ses ennemis, étoit chéri de ses sujets, de ses alliés, et l'arbitre de ses voisins. Ses finances étoient en si bon ordre, qu'il avoit payé ses dettes et amassé déjà de l'argent pour les besoins imprévus; cependant il n'étoit point heureux: ses grandes qualités faisoient le bonheur public, ses foiblesses répandoient sur sa vie intérieure une affreuse amertume. Les intrigues, les caprices, l'ambition de la marquise de Verneuil; l'aigreur, la jalousie, la petitesse du caractère de la reine; l'insolence des favoris de cette princesse, leur insatiable cupidité, causoient au roi des chagrins d'autant plus cuisans, qu'ils se renouveloient sans cesse. Quand ce prince, fatigué d'un travail assidu,

sortoit de ses conseils ou de son cabinet, 1604.
il ne trouvoit chez la reine qu'une épouse chagrine et souvent emportée; il n'entendoit que des plaintes et des reproches: d'un autre côté, il falloit qu'il supportât encore les inégalités d'humeur de sa maîtresse, ses hauteurs et les scènes les plus violentes. Il est vrai qu'il avoit un ami sûr et fidèle, mais cet ami étoit un rigoureux censeur: Henri savoit d'avance que chacune de ses confidences lui attireroit des exhortations et des remontrances sévères; la reine et la marquise de Verneuil, également prodigues, faisoient acheter chèrement le retour passager de leur bonne humeur. Henri, plus pacifique encore dans son intérieur qu'avec les puissances étrangères, promettoit, pour obtenir quelques momens de calme, tout ce qu'on lui demandoit; mais Rosny osoit souvent refuser: alors les querelles, les brouilleries se multiplioient, s'envenimoient et devenoient presque interminables; le roi se mettoit en colère contre son ministre; la reine éclatoit, la marquise de Verneuil menaçoit de se jeter dans un cloître et d'y finir ses jours; Rosny se croyoit disgracié, ses ennemis achevoient d'irriter Henri contre lui, et ce prince souffroit plus de son mécontentement contre Rosny que de toutes les autres tracasseries, qui lui causoient ce-

1604. pendant tant de peine (1). La reine, un jour, ne put obtenir une somme qu'elle vouloit avoir pour donner une fête à la campagne, à l'occasion de la noce de son jardinier, et *de dépit elle mit en gage ses bagues et ses joyaux*, que Rosny fut obligé de retirer sur-le-champ. Il n'est pas étonnant que Henri, au milieu de tous ces orages, cherchât dans le jeu une distraction qu'on lui a justement reprochée. Le goût du jeu, toujours si répréhensible, est surtout inexcusable dans un roi; mais du moins ce goût funeste ne détourna pas un instant ce prince du travail, et de ses devoirs de souverain. S'il eût trouvé la paix et le bonheur dans son intérieur, il n'auroit jamais donné à sa cour un exemple si pernicieux (2). De nouveaux chagrins alloient encore troubler sa vie.

---

(1) Henri voulant un jour obtenir de Rosny une somme très-considérable pour la marquise de Verneuil, s'avisa, avant d'en parler à Rosny, et *pour le mettre en bonne humeur*, de lui annoncer d'abord qu'il lui donnoit une gratification. Cette préparation ne séduisit point Rosny, et le roi auroit dû s'y attendre; mais ce trait peint naïvement l'embarras mortel où se trouvoit sans cesse ce prince entre un ami si sage et une maîtresse avide et si déraisonnable. (*Mémoires de Sully.*)

(2) On jouoit à Fontainebleau un jeu terrible: « Il ne se passoit journée qu'il n'y eût vingt mille » pistoles pour le moins de perte et de gain. Bas-

Par une ingratitude dont le règne de Henri IV n'offre que trop d'exemples, le comte d'Auvergne avoit renoué toutes ses correspondances avec l'Espagne, et formé une nouvelle conspiration. Il fit un traité avec cette puissance : le roi d'Espagne lui promettoit de l'assister de troupes et d'argent pour mettre sur le trône Henri de Bourbon, son neveu, fils naturel du roi et de la marquise de Verneuil, que l'on qualifioit, dans ce traité, de dauphin de France et d'héritier légitime de la couronne. On fondoit cette extravagance sur cette promesse de mariage conditionnelle dont nous avons parlé (1), et que les factieux s'obstinoient à trouver toujours valide. Il falloit que le roi d'Espagne eût un désir bien passionné de bouleverser la France, pour accueillir de telles prétentions. La marquise de Verneuil entra avec ardeur dans cette conjuration : l'orgueil et l'ambition n'avoient laissé dans son âme, pour Henri, qu'une haine insensée et l'espoir de réussir dans des projets aussi ridicules que chimériques. Ce- 1604.

» sompierre gagna pour sa part en une année cinq
» cent mille livres. La reine jouoit très-gros jeu, et
» perdoit souvent des sommes considérables. » (*Mémoires de Bassompierre.*)

(1) Promesse annulée, comme on l'a dit, par l'événement qui fit faire, avant la *fin de l'année*, une fausse couche à la marquise de Verneuil.

1604. pendant les agens que d'Auvergne envoyoit en Espagne furent arrêtés, et le roi eut les preuves complètes de ce complot. Le comte, averti qu'on alloit l'arrêter, se sauva et alla s'enfermer dans un château nommé Vic, situé au milieu des bois. Il prit de telles précautions pour être averti si on venoit pour l'arrêter; tout étoit si bien disposé pour son évasion, que le roi, informé de ces détails, résolut de s'assurer de sa personne par ruse et par surprise. Il chargea de cette commission Lescure et le trésorier Murat. On alloit faire dans ce canton une revue de la compagnie des chevau-légers de M. de Vendôme : les ordres du roi furent communiqués à l'officier qui la commandoit, et l'on agit en conséquence. D'Auvergne, colonel de la cavalerie légère, fut invité à cette revue. La prudence, attribut de la sagesse, n'accompagne jamais constamment la mauvaise conscience; d'Auvergne fut flatté de recevoir dans sa disgrâce une semblable invitation : il crut n'avoir rien à craindre dans un lieu qui n'étoit point fermé, et en montant un excellent cheval d'une vitesse extraordinaire. Il alla à cette revue. Philippe de Nerestan s'avança pour le saluer; il étoit monté sur une très-petite haquenée, et suivi seulement de quatre laquais; mais ces prétendus la-

quais étoient des soldats robustes et dé- 1604.
terminés, auxquels on avoit fait prendre des habits de livrée. Tout à coup deux de ces soldats saisissent la bride du cheval du comte, tandis que les autres le prennent chacun par une jambe et le désarçonnent; ensuite ils se jettent si brusquement sur lui, que ses pistolets et son épée lui devinrent inutiles: aussitôt on s'empare de lui, on le conduit à Paris sous une sure escorte, et on l'enferme dans la Bastille; d'Entragues, son beau-père, y fut conduit en même temps, et le roi voulut que la marquise de Verneuil fût arrêtée aussi dans sa maison, où elle demeura sous la garde du chevalier du Guet.

Par ordre du roi, cette affaire fut portée au Parlement, et l'on travailla avec activité au procès de cette ambitieuse famille. Les preuves étoient si formelles, que les accusés n'eurent pas la possibilité d'en contester une seule. Le
premier février 1605, le Parlement ren- 1605.
dit un arrêt, par lequel Charles de Valois, comte d'Auvergne, François de Balzac d'Entragues, convaincus de crime de lèse-majesté au premier chef, et de conspiration contre le roi et contre l'état, furent condamnés à avoir la tête tranchée, et Henriette de Balzac, marquise

1605. de Verneuil, à être renfermée dans l'abbaye de Beaumont-les-Tours.

Le roi commua la peine de mort contre le comte et son beau-père en une prison perpétuelle. Il leur fit grâce de la confiscation de leurs biens, en les privant seulement de leurs gouvernemens et de leurs charges. Quelque temps après, il rendit la liberté à d'Entragues avec la permission de demeurer dans sa maison de Malesherbes. Il laissa le comte d'Auvergne à la Bastille, d'où Marie de Médicis le fit sortir environ dix ans après. Henri permit à la marquise de Verneuil d'aller dans sa terre jusqu'à *un plus ample informé*. Au bout de sept mois, il la fit déclarer innocente, mais à condition qu'elle resteroit dans son château. Depuis cette époque, il n'eut plus de liaison avec elle.

Calomnies contre Rosny.

A peine étoit-il quitte de cette désagréable affaire, qu'il éprouva un nouveau chagrin plus sensible encore. A force d'artifices combinés avec une adresse infinie, et secondés par un concours étonnant de circonstances extraordinaires, on parvint à calomnier avec succès auprès de lui l'ami le plus dévoué, le plus fidèle; Rosny enfin lui devint suspect. Ce n'est pas Rosny qu'il faut plaindre, il se justifiera! Mais combien ne doit-on pas

gémir sur le sort des rois quand on songe qu'un prince dont l'âme étoit si grande et si loyale, dont le caractère avoit tant de franchise et de droiture, dont l'esprit étoit si éclairé, que Henri IV enfin ait pu soupçonner Rosny de trahison! Ce cœur trop sensible étoit profondément blessé par tant de perfidies éprouvées successivement depuis trois ans : trahi par l'amitié, l'amour, la reconnoissance, il ne comptoit plus sur ses lumières et sur sa pénétration; il craignoit, se défioit et ne jugeoit plus. 1605.

Rosny eut quelques soupçons que ses ennemis agissoient vivement contre lui auprès du roi, et que ce prince prêtoit l'oreille à leurs calomnies; bientôt il n'en douta plus. Il écrivit au roi pour lui demander vaguement une explication. Il reçut une froide réponse : la lettre n'étoit point de l'écriture de Henri, le titre d'*ami* en étoit retranché et avoit fait place à celui de *cousin*. Le roi y disoit d'une manière sèche et succincte *qu'il devoit laisser parler le monde et continuer à le bien servir*. Rosny, blessé, affligé, ne répliqua rien, et, se reposant sur son innocence, il continua d'agir comme à l'ordinaire. Il travailloit toujours avec le roi, qui avoit l'air contraint avec lui et qui ne lui parloit que d'affaires. Leur froideur réciproque frappa

Raccommodement du roi et de Rosny.

1605. tout le monde, on crut généralement que Rosny alloit être disgracié sans retour. Ses ennemis, encouragés, achevèrent de porter les derniers coups et de déchirer l'âme de Henri, auquel ils persuadoient que Rosny tramoit une conspiration avec le duc d'Epernon (1). Cependant le temps s'écouloit, et le roi, ne découvrant rien de la prétendue conspiration, commença à douter de sa réalité. La cour étoit à Fontainebleau. Un jour Rosny, voulant pour les affaires retourner à Paris, va prendre les ordres du roi; il le trouve au milieu des courtisans venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet pour aller à la chasse. Aussitôt qu'il le vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, *ayant un pied chaussé*, et lui dit : « *Bonjour, monsieur*, au lieu des termes ordinaires » *mon ami Rosny* ou *grand maître.* » Mais cependant, comme il prit un air » distrait et qu'il parla d'un ton foible et » bas, Rosny connut *qu'il n'y avoit nulle*

(1) Le premier fondement de cette calomnie fut un bon procédé de Rosny pour d'Epernon, dont, par des motifs fort naturels, il ne parla point au roi, et que l'on découvrit à ce prince, en joignant à ce fait un tissu de faussetés. Comme Rosny avoit toujours haï d'Epernon, on persuada au roi qu'il ne surmontoit cette antipathie et n'en faisoit un mystère au roi que pour tramer une conspiration.

» *colère dans son action*. Rosny fit une in- 1605.
» clination beaucoup plus profonde que de
» coutume, et Henri lui dit depuis que cette
» révérence triste et cérémonieuse l'avoit
» tellement attendri, qu'il s'en étoit
» peu fallu qu'il ne vînt dans le moment
» même se jeter à son cou. » Le roi resta rêveur quelques momens, puis il dit à Beringhen qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse et qu'il le débottât; Beringhen surpris répondit qu'il faisoit très-beau, ce qui étoit en effet : « Non
» fait, répliqua Henri avec un mouve-
» ment d'impatience, et je ne veux pas
» monter à cheval, débottez-moi. » On obéit. Ensuite le roi mit la conversation sur des choses qu'il croyoit devoir engager Rosny à parler, et voyant qu'il gardoit un respectueux silence, il prit Bellegarde par la main en disant : « M. le
» grand écuyer, je veux parler à vous. » Il l'emmena à l'autre extrémité du cabinet, et, comme il tournoit le dos à Rosny, il donna l'ordre à un valet de chambre d'avoir l'œil sur lui et de l'avertir, s'il s'en alloit. Rosny resta immobile à la même place, et il remarqua que le roi de temps en temps se retournoit un peu pour le chercher des yeux. Bellegarde prit congé du roi, alors Rosny s'avança pour demander si sa majesté n'avoit rien à lui ordonner : « Où allez-

1605. » vous? demanda Henri. A Paris, sire, » répondit Rosny, pour les affaires dont » votre majesté me parla il y a deux » jours. C'est bien fait, reprit Henri, je » vous recommande toujours mes affaires » et que vous m'aimiez bien. » Et il l'embrassa *suivant son ancienne coutume*, ce qu'il n'avoit pas fait depuis un mois. Rosny se retira; un moment après on le rappela en lui disant que le roi le demandoit. Ce prince vint au-devant de lui : « Venez-çà, lui cria-t-il; n'avez-vous » rien à me dire? Non, sire, pour le » présent, répondit Rosny. *Oh! si ai-je* » *bien moi à vous*, » dit-il vivement. Il le prit par la main et l'emmena dans *l'allée des mûriers blancs*. Il fit mettre à l'entrée des canaux qui entouroient cette plantation deux suisses qui n'entendoient pas le françois, afin de n'être ni interrompu ni écouté par un groupe de courtisans très-inquiets qui se promenoient autour de cette allée, et qui, pouvant du moins voir ce qui se passoit, étoient fort attentifs à examiner tous les mouvemens du roi. *Ce prince commença par embrasser étroitement deux fois Rosny*, et il lui dit avec émotion « que la froideur » et la réserve qu'ils avoient l'un avec » l'autre depuis un mois, devoient être » trop sensibles à deux personnes accou- » tumées depuis plus de vingt-trois ans à

» ne se rien cacher, pour laisser durer 1605.
» plus long-temps cet état d'une si pé-
» nible contrainte; qu'il étoit temps d'ô-
» ter à ceux qui en étoient cause un su-
» jet de joie et de triomphe. »

Le cœur de ce bon prince, dit Sully, s'ouvrant à mesure qu'il parloit, il ajouta qu'il ne vouloit pas qu'après cet entretien il restât la moindre trace de mécontentement à l'un et à l'autre, et que pour cela il falloit se promettre réciproquement une entière franchise et une confiance sans bornes. « Je veux, poursuivit-il, que nous sortions d'ici, vous et
» moi, le cœur net de tout soupçon, et
» pleinement satisfaits tous deux; mais,
» encore un coup, comme je vais vous ou-
» vrir mon cœur, ne me déguisez rien
» de ce qui est dans le vôtre. »

Rosny lui en donna sa parole d'honneur. Alors le roi lui nomma tous ceux qui l'avoient desservi auprès de lui, et dans ce nombre se trouvoient quatre des courtisans qui dans ce moment se promenoient autour de l'allée des mûriers, et qui observoient cette scène avec une anxiété qui fut sûrement portée au comble lorsqu'ils virent le roi tirer de sa poche un long mémoire qu'ils avoient fait contre Rosny, et le lui remettre entre les mains. Une chose qui étonna particulièrement Rosny en lisant ce mé-

1605. moire, qui contenoit des calomnies atroces, c'est que le prince le plus éclairé et le plus spirituel n'eût pas remarqué qu'il étoit rempli d'impertinences pour lui : par exemple, on y disoit que Rosny, *sous ombre de prétendues compensations de vieilles dettes, rendoit le roi avare et injuste pour ceux qui l'avoient bien servi;* mais Henri étoit tellement préoccupé des accusations portées contre Rosny, qu'il n'avoit fait nulle attention à ce manque de respect. Rosny parla à son tour et se justifia avec une simplicité et une clarté qui ne laissèrent plus à Henri que le regret amer d'avoir pu douter de sa foi (1). Rosny finit ce discours par les protestations d'une inviolable fidélité, et en *appelant le roi*, dit-il, *de ces tendres noms qui avoient été de tout temps l'expression de son zèle et de son attachement pour ce prince.* Tandis qu'il parloit, Henri l'écoutoit avec un attendrissement qui se peignoit sur sa physionomie (2),

Mémoires de Sully, t. 5, *pag.* 4.

(1) Le détail des calomnies faites contre le duc de Sully est trop long pour être rapporté ici ; mais il faut le lire dans ses *Mémoires* pour avoir une idée de l'art pernicieux des calomniateurs, et de la vraisemblance que la haine et l'envie savent donner aux accusations les plus extravagantes et les plus dénuées de fondement.

(2) Henri avoit une sensibilité si profonde, que plusieurs mémoires de ce temps disent qu'il ne parloit jamais avec une véritable affection sans pâlir.

et ce prince lui répondit d'une manière si touchante, que Rosny voulut embrasser ses genoux : mais le roi ne le souffrit pas, dans la crainte que les courtisans, qui les épioient, n'imaginassent qu'il lui demandoit pardon. Il l'embrassa à plusieurs reprises, et l'assura qu'*il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé que pour mieux sentir l'obligation où il étoit de l'en aimer davantage.* Rosny termine ainsi cette intéressante narration. 1605.

« Bien d'autres à ma place n'auroient » plus songé, après cet entretien, qu'à » tirer vengeance de tous ceux que sa » majesté venoit de me faire connoître » pour mes ennemis. Je rends grâce au » ciel de n'avoir pas même le reproche » à me faire d'avoir eu un instant cette » pensée : j'ai soigneusement caché leurs » noms à mes secrétaires, et on ne les » verra point ici. L'exemple qu'ils m'ont » donné de sentimens contraires, ne de» truira point l'opinion où je suis que » ces vengeances sont indignes d'un grand » cœur. »

Mémoires de Sully, p. 436 *et suiv.*

Le roi, en sortant de l'allée des mûriers, prenant Rosny par la main, et s'avançant vers les courtisans toujours rassemblés, leur demanda quelle heure il étoit : on lui répondit qu'il étoit une heure après-midi, et qu'il s'étoit pro-

1605. mené bien long-temps. « Je vois ce que » c'est, dit ce prince *d'un ton qui fit* » *pâlir bien des visages*, il y en a aux» quels il a plus ennuyé qu'à moi; mais » je veux bien vous dire à tous que j'aime » Rosny plus que jamais, et qu'entre lui » et moi c'est à la vie et à la mort. Et » vous, mon ami, poursuivit-il en s'a» dressant à Rosny, allez-vous-en dîner » et m'aimez et servez comme vous avez » toujours fait, car j'en suis content. » Le lendemain matin, le roi lui dit tout haut en présence de toute la cour: « Mon » ami, vous ne sauriez croire comme j'ai » dormi d'un bon somme toute cette nuit, » pour m'être ainsi éclairci et vous avoir » ouvert mon cœur. »

Ainsi, la calomnie auprès de ce grand roi ne servit qu'à fortifier son amitié pour un sujet si fidèle, et qu'à redoubler le zèle de Rosny pour son souverain.

Travaux ordonnés par le roi pour le bien public.

Les travaux publics de cette année, dit Sully, seront un monument éternel à sa gloire. « Il fit peindre et dorer la chapelle » de Fontainebleau et percer la forêt; on » fit à Paris la place et la rue Dauphine; » on redressa un grand nombre de rues; » on bâtit plusieurs quais. Les maisons » royales furent remeublées et décorées; » on réédifia des églises, des couvens et » des hôpitaux; on répara et on cons» truisit des places fortifiées; on fabriqua

» un grand nombre de galères sur la Mé- 1605.
» diterranée; on remplit les magasins et
» les arsenaux; on acheta des pierreries,
» que l'on joignit *aux joyaux de la cou-*
» *ronne.* Les paiemens hors et dans le
» royaume se firent à point nommé (1),
» *et après* tout cela il resta, au bout de
» l'année, une somme considérable, que
» l'on déposa dans le trésor de la Bas-
» tille. »

Henri fit en outre dans cette année beaucoup de libéralités; il augmenta les étrennes qu'il donnoit ordinairement (2), et il distribua un grand nombre de gra-

---

(1) Il faisoit, dans les pays étrangers, des pensions à des savans et à des gens de lettres.

(2) Ce détail, qui tient aux étiquettes et qui peint les mœurs, est curieux. Le roi, cette année, donna les étrennes suivantes, que lui porta Rosny, qui le trouva encore au lit avec la reine : Trente mille francs à la reine; des bourses de jetons d'argent aux filles d'honneur; quinze cents livres aux femmes de chambre de la reine, et autant aux nourrices des Enfans de France. Il y avoit aussi, comme de coutume, une bourse de jetons d'or pour madame de Monglat, gouvernante des Enfans de France, mais *la reine la retenoit toujours pour elle*. Enfin, deux grands sacs de *douzains* tout neufs (petite monnoie), chacun de cent écus, pour être distribués aux pauvres invalides. « Le roi dit : Mais Rosny,
» donnerez-vous aussi aux filles de la reine leurs
» étrennes sans qu'elles vous viennent baiser? Vrai-
» ment, sire, répondit Rosny, depuis que vous le
» leur commandâtes un jour, je n'ai eu que faire de
» les en prier, elles me viennent bien baiser d'elles-

1605. tifications (1). Ce prince jouissoit avec délices du bien qu'il faisoit. Ce fut en récapitulant tous les travaux utiles de cette année qu'il s'écria : *Oui, je ferai en sorte que le plus pauvre paysan puisse manger de la viande toutes les semaines; et, de plus, mettre tous les dimanches une poule dans son pot!* Paroles échappées du cœur d'un roi véritablement paternel, et qui, parmi le peuple qui lui fut si cher, ont immortalisé son nom, son règne et sa bonté.

» mêmes sans que madame de Drou (leur gouvernante), qui est si dévote, fasse autre chose qu'en » rire. Or çà, Rosny, continua le roi, me direz-» vous vérité? laquelle baisez-vous de meilleur » cœur et trouvez-vous la plus belle? Ma foi, sire, » repartit Rosny, je ne saurois vous le dire, car » j'ai bien d'autres choses à faire qu'à juger de cela, » et je crois qu'elles pensent aussi peu à mon beau » nez, que moi au leur; je les baise comme on fait » des reliques, en présentant mon offrande. » (*Mémoires de Sully*, tom. 6.)

Outre ces étrennes, il y avoit encore neuf mille francs pour la comtesse de Moret, qui avoit succédé à la faveur de la marquise de Verneuil.

(1) Dans le nombre de ces gratifications il y en eut une de quatre mille francs pour le capitaine Lognac, mais ce n'étoit point celui dont s'étoit servi Henri III pour poignarder le duc de Guise aux états de Blois. Celui-ci ayant demandé à Henri III pour récompense de ce meurtre un gouvernement, qui lui fut refusé, se retira mécontent en Guienne, où très-peu de temps après, en allant à la chasse, il fut tué d'un coup de pistolet par un gentilhomme qu'il avoit insulté. (*Chronol. noven. de Cayet*, tom. 1er.)

Les calvinistes, toujours mécontens, toujours ennemis de la paix, formèrent quelques complots dans cette année. La reine Marguerite, reléguée au château d'Usson en Auvergne, en eut connoissance, et donna sur ces intrigues d'utiles avis au roi.

1605.

Les calvinistes veulent exciter de nouveaux troubles.

Les protestans demandèrent au roi la permission de tenir cette année leur assemblée à la Rochelle. Ce prince, informé de leurs dispositions, leur ordonna de s'assembler à Chatelleraut, ville du Poitou, dont Rosny étoit gouverneur, et il nomma Rosny pour assister de sa part à cette assemblée. L'intégrité de ce ministre étoit si reconnue, que les catholiques approuvèrent ce choix, et que les calvinistes n'osèrent s'en plaindre, quoiqu'ils fussent très-effrayés de l'idée qu'ils alloient se trouver sous la surveillance d'un homme également éclairé, impartial et incorruptible. La reine Marguerite quitta Usson pour avoir une entrevue avec Rosny, lorsque celui-ci se rendit à Chatelleraut; il prit la route d'Orléans, et rencontra la reine à Cercote. Il eut un long entretien avec elle. Cette princesse lui donna beaucoup de lumières et des renseignemens utiles sur les espérances et les projets des factieux. Le duc de Bouillon, quoiqu'il eût passé dans les pays étrangers, les excitoit en secret, et

1605. Duplessis Mornay se rendoit indigne du surnom de *sage* qu'on lui avoit donné jusqu'alors, en secondant de tout son pouvoir des desseins ambitieux qui tendoient à bouleverser encore le royaume. Rosny, par sa vigilance et sa fermeté, sut prévenir de grands troubles, et fit échouer des entreprises téméraires. En récompense du service que Marguerite avoit rendu dans cette occasion, Henri l'invita à revenir à la cour, elle en étoit absente depuis près de vingt ans; elle avoit eu la permission d'y retourner lorsqu'elle donna son consentement pour la cassation de son mariage, mais elle n'en avoit pas profité. Marguerite alla loger au château de Madrid dans le bois de Boulogne. Le roi et la reine allèrent la voir, elle fut toujours depuis parfaitement accueillie à la cour. Elle fixa sa demeure dans le faubourg Saint-Germain, dans une rue appelée depuis la rue des Petits-Augustins, parce que cette princesse y fit une fondation en faveur des religieux de cet ordre, auquel elle laissa son hôtel par son testament. Elle consacra le reste de ses jours à la religion et à la société des gens de lettres les plus estimables de son temps. Elle fit oublier ses erreurs par son esprit, la protection généreuse qu'elle accorda aux lettres, et par la sagesse de sa conduite depuis l'é-

Retour de la reine Marguerite à la cour.

poque de son retour à Paris jusqu'à sa mort (1). 1605.

Conspiration du baron de Meyrargues.

On découvrit dans ce temps une conspiration formée pour livrer la ville de Marseille aux Espagnols. Le baron de Meyrargues, convaincu d'avoir formé cette conspiration, fut arrêté, ainsi que le secrétaire de l'ambassade d'Espagne; ce qui donna lieu, dit Péréfixe, à beaucoup de discussions sur le droit des gens. Henri décida cette question : « Les am-» bassadeurs, dit-il, sont consacrés par » le droit des gens; or ils le violent les » premiers quand ils trament quelque » trahison contre l'état, ou contre le » prince auprès duquel leur maître les a » envoyés : par conséquent ce droit ne » les doit point mettre à couvert de la » recherche et de la punition. D'ailleurs

(1) On fit à cette princesse une épitaphe, qui mérite d'être citée : on n'a guère fait de meilleurs vers dans ce temps. La voici :

Cette brillante fleur de l'arbre des Valoys,
En qui mourust le nom de tant de puissans roys,
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurirent,
Pour qui tant de bouquets chez les Muses se firent,
A vu fleurs et lauriers sur sa tête sécher,
Et par un coup fatal les lys s'en détacher.
Las ! le cercle royal dont l'avoit couronnée,
En tumulte et sans ordre, un trop prompt hyménée,
Rompu du mesme coup, devant ses pieds tombant,
La laissa comme un tronc dégradé par les vents.
Espouse sans espoux, et royne sans royaume,
Vaine ombre du passé, grand et noble fantosme,
Elle traisna depuis les restes de son sort,
Et vist jusqu'à son nom mourir avant sa mort.

1605. » il n'est point à présumer qu'ils soient » ambassadeurs et qu'ils représentent le » souverain qui les envoie, lorsqu'ils font » des lâchetés et des infidélités, lesquelles » il ne voudroit pas faire ni avouer. Tou- » tefois, il y a plus de générosité à n'user » point en cela de la dernière rigueur, » mais de se réserver cet avantage de les » pouvoir châtier sans le faire. »

Cependant ce prince eut la générosité de faire relâcher le secrétaire, quoiqu'il fût pleinement convaincu. Le baron de Meyrargues, auquel on fit son procès, fut condamné à mort et exécuté. Le jour même de son exécution, le roi courut le plus grand danger. Comme il passoit le soir sur le Pont-Neuf, un homme ayant pénétré à travers des gardes, s'élança sur lui, le saisit par son manteau, le renversa sur la croupe de son cheval, et l'auroit assassiné, si, dans l'instant, les valets de pied ne l'eussent arrêté. Il étoit armé d'une baïonnette. Ce régicide s'appeloit Jean de Lille; il étoit natif de Vimeux, près de Senlis. Ayant été interrogé, il ne fit que des réponses extravagantes. On prit des informations, et il fut attesté qu'il étoit depuis long-temps fou furieux. Le roi ne voulut pas qu'il fût mis à mort, on le condamna à une prison perpétuelle : il y mourut peu de temps après.

Attentat de Jean de Lille.

L'église vit cette année trois papes sur

le trône pontifical. Clément VIII, qui mourut le troisième jour de mars, vivement regretté, et digne de l'être par ses vertus, sa douceur et sa sagesse : le roi parut très-affligé de la mort de ce grand pontife, auquel succéda Alexandre de Médicis, parent de la reine, qui avoit été légat en France, où il avoit fait admirer un si rare mérite. Il mourut vingt-cinq jours après son exaltation. Camille Borghèse, qui lui succéda, prit le nom de Paul V. 1605.

Péréfixe.

Sagesse et douceur du roi.

Il arriva cette même année un événement qui auroit pu causer quelques soulèvemens dans Paris, sans la sagesse et la prudence du roi. On avoit proposé à ce prince et il avoit ordonné qu'il seroit fait un retranchement sur les rentes de l'hôtel-de-ville. On avoit pris pour prétexte qu'il avoit été commis beaucoup d'abus dans les constitutions originaires d'une partie de ces rentes. Des partisans en avoient avancé les fonds aux rois prédécesseurs de sa majesté, partie en deniers, et partie en acquit de certaines dettes de l'état; ensuite ils les avoient vendues aux particuliers à bureau ouvert, en vertu d'édits enregistrés au Parlement. Il s'y étoit fait, il est vrai, beaucoup de malversations, et ces rentes étoient fort onéreuses à l'état. La difficulté étoit d'y apporter quelque remède sans faire tort

1605. à ceux qui les avoient acquises de bonne foi, et qui en étoient propriétaires à titre de transport ou de succession. Si l'on faisoit ce retranchement, disoit-on entre autres choses dans les remontrances faites au roi à ce sujet par les députés de la ville de Paris, il est impossible de refuser aux possesseurs actuels le recours de garantie contre les héritiers et ceux qui les ont vendues; ce qui occasionnera une quantité prodigieuse de procès.

Il se fit à l'hôtel-de-ville plusieurs assemblées de bourgeois de Paris, dans lesquelles François Miron, prévôt des marchands, avoit parlé aux commissaires du roi avec beaucoup de fermeté, et avoit agi avec une grande vigueur pour empêcher ce retranchement.

Il se répandit en même temps parmi le peuple de Paris le bruit qu'on menaçoit son magistrat, pour avoir pris trop vivement ses intérêts. Les bourgeois s'attroupèrent autour de sa maison pour le défendre. « Mais Miron, dit Péréfixe, » les pria instamment de se retirer et » de ne le point rendre criminel : il leur » remontra qu'il n'y avoit rien à crain- » dre; qu'ils avoient affaire à un roi aussi » grand et aussi sage que doux et équi- » table, et qui ne se laissoit point em- » porter aux mouvemens des mauvais » conseillers. »

Cependant ceux dont Miron avoit blâmé la conduite voulurent persuader au roi de punir ce magistrat et de le destituer de sa charge, traitant sa conduite et ses discours de témérité et de désobéissance. C'étoit sans doute une exagération; mais on peut dire avec vérité que tout citoyen en faveur duquel le peuple se soulève n'est jamais parfaitement innocent. On peut, avec de grandes vertus, gagner l'estime publique; mais quand on n'est ni sur le trône ni de la famille royale, on ne devient point *l'idole du peuple* sans desseins et sans intrigues. Le peuple est, à cet égard, comme toutes les autres puissances; il faut toujours un peu de flatterie pour obtenir sa faveur intime. Un sujet vertueux et fidèle rapporte tout le mérite de ses conseils et de ses actions à l'utilité publique et à la gloire de son souverain; ce n'est qu'ainsi qu'il peut véritablement servir l'état. C'est ce que fit Sully, et la postérité lui en tient compte. 1608.

Henri fut persuadé que Miron avoit eu au moins l'ambition de jouer un rôle éclatant, mais il répondit sagement: « L'autorité ne consiste pas toujours à » pousser les choses avec la dernière hau- » teur; il faut regarder le temps, les per- » sonnes et le sujet. Ayant été dix ans à » éteindre le feu de la guerre civile, j'en » crains jusqu'aux moindres étincelles.

1605. » Paris m'a trop coûté pour me mettre » en danger de le perdre, ce qui me sem- » bleroit infaillible si je suivois votre » conseil, parce que je serois obligé de » faire de terribles exemples, qui m'ôte- » roient en peu de jours la gloire de ma » clémence et l'amour de mes peuples, » que je prise autant et plus que ma cou- » ronne. J'ai éprouvé en cent occasions » la fidélité et la probité de Miron, qui » n'a point de mauvaise intention; mais » sans doute il a cru être obligé, par le » devoir de sa charge, d'agir ainsi qu'il » a fait. S'il lui est échappé quelques pa- » roles inconsidérées, je les veux bien » pardonner à ses services passés. Après » tout, si cet homme affectoit d'être mar- » tyr du public, je ne veux pas lui don- » ner cette gloire ni m'attirer les noms » de persécuteur et de tyran. Il reçut » donc humainement, continue Peré- » fixe, les excuses et les très-humbles » soumissions de Miron, et il révoqua » les ordres qu'il avoit donnés pour cette » recherche des rentes qui avoit causé tant » de bruit. »

1606. *Mémoires de Sully.* Cependant il restoit encore au roi une affaire à terminer. Depuis quatre ans, le duc de Bouillon avoit quitté le royaume pour se retirer en Allemagne, d'où il fomentoit tous les troubles qui s'étoient élevés en France parmi les protestans.

Le roi s'étoit emparé de la principauté 1606.
de Turenne, mais il restoit au duc la ville et la forteresse de Sedan, qu'il croyoit imprenables. Henri, après l'avoir en vain sollicité de rentrer dans son devoir à des conditions très-honorables, prit enfin la résolution de le réduire par la force. Il donna en conséquence ses ordres au duc de Sully. [C'est ainsi que s'appeloit Rosny, dont la terre venoit d'être érigée en duché-pairie (1).] Henri vouloit se mettre à la tête de son armée au commencement du printemps; mais il trouva beaucoup d'opposition à ce dessein dans son conseil et parmi les courtisans, car le duc de Bouillon avoit un grand nombre d'amis

(1) Voici, à ce sujet, ce que dit le duc de Sully dans ses *Mémoires* : « Il n'y eut aucun des seigneurs » de la cour, ni presque des grands du royaume, » qui ne me fît l'honneur de m'accompagner lors- » que je me présentai au Parlement pour la céré- » monie de ma réception. Elle fut encore plus ho- » norée par la présence de tous les princes du sang : » la grande chambre, la salle, toutes les galeries » et les cours mêmes, étoient si pleines, qu'à peine » on pouvoit s'y tourner. J'amenai, au sortir, » soixante des plus distingués à l'Arsenal, où les » attendoit un repas en gras et en maigre, pour le- » quel je n'avois rien épargné. Une surprise heu- » reuse pour moi fut d'y trouver sa majesté elle- » même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie » sans avoir voulu m'en prévenir. M. le grand » maître, me cria le roi du plus loin qu'il me vit » arriver, je suis venu au festin sans être prié, di-

1606. à la cour. On exagéra au roi l'avantage de la situation et des fortifications de Sedan; on prétendit qu'il faudroit au moins trois ans pour prendre cette place, en supposant qu'on en vînt à bout. Le roi tomba dans l'irrésolution. Sully, qui l'avoit pressé avec ardeur d'attaquer Sedan, fut accusé de n'agir que par une animosité particulière contre le duc de Bouillon: alors il cessa d'en parler. Henri remarqua ce silence. Il crut que la réflexion lui avoit fait sentir le danger de cette entreprise; il eut à ce sujet une explication avec lui, et ils convinrent qu'on tenteroit encore auprès de Bouillon une négociation par l'entremise de la prin-

---

» nerai-je mal? Cela pourroit bien être, sire, lui » répondis-je, car je ne m'attendois pas à tant » d'honneur. Je vous assure que non, reprit ce » prince, en interrompant mes remercîmens; j'ai » visité vos cuisines en vous attendant, où j'ai vu » le plus beau poisson et force ragoûts à ma mode; » et même, parce que vous tardiez trop à mon gré, » j'ai mangé de vos petites huîtres de chasse, tout- » à-fait fraîches, et bu de votre vin d'Arbois, le » meilleur que j'aie jamais bu. La gaîté du roi » assaisonnant le plaisir de la table, le reste du » jour se passa à la satisfaction de tous les con- » vives. »

Une autre fois le roi, étant venu dîner à l'Arsenal, dit à Sully, à la fin du repas : *Grand maître, venez m'embrasser; je me trouve si bien ici, que j'y veux souper et coucher.* Ce qu'il fit en effet. (*Mémoires de Sully.*)

cesse d'Orange, pour laquelle Henri avoit beaucoup d'amitié, et qui avoit avec Bouillon des liaisons intimes (1). Le duc de Bouillon fut intraitable. Pendant toutes ces négociations superflues, Sully avoit trouvé le moyen d'avoir un plan très-exact de Sedan, qu'il fit tracer tant en élévation qu'en superficie : le roi alla le voir à l'Arsenal, emmenant avec lui beaucoup de courtisans; ces derniers ne manquèrent pas de trouver, contre l'avis de Sully, qu'il n'étoit possible de prendre Sedan que par famine. Heureusement que le roi, qui s'y connoissoit mieux que personne, vit, ainsi que Sully, plusieurs défauts à cette place, qui le déterminèrent à l'aller assiéger sans délai. 1606.

Départ du roi pour aller assiéger Sedan.

Le dessein d'attaquer le duc de Bouillon devoit naturellement faire murmurer les protestans, le duc avoit même compté sur un soulèvement en sa faveur : une précaution très-simple prévint ce malheur. Sully écrivit à un calviniste à ce sujet, et sous prétexte de lui parler de confiance et d'amitié de l'affaire qui occupoit tous les esprits, il entra dans le détail de tout ce que le roi avoit fait pour

(1) Cette princesse étoit fille de l'amiral de Coligny. Elle fut mariée en premières noces au comte de Téligny, tué le jour de la Saint-Barthelemi, et en secondes noces à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

1606. éviter cet éclat. La lettre devint publique comme l'avoit prévu Sully, et elle produisit tout l'effet qu'il en avoit espéré.

Henri partit de Fontainebleau pour cette expédition sur la fin de mars. « On » voyoit, dit Sully, le cœur de Henri s'é» panouir, et son ancienne ardeur re» naître sur son visage en reprenant son » premier métier. Il s'amusa à chasser en » route ; il écrivit à Sully qu'il avoit » manqué son cerf, mais qu'il avoit pris » deux loups, ce qu'il regardoit comme » un augure favorable. » Il passa par Reims, où il resta quelques jours pour faire ses pâques. Il y fut joint par toute la noblesse du pays. Le duc de Bouillon n'ayant rien à opposer à de telles forces, se hâta de se soumettre. Le roi lui montra une clémence et une bonté sans bornes ; il daigna conclure avec lui un traité ayant pour titre : *Articles de la protection de Sedan et de Raucourt.*

Le duc de Bouillon se soumet.

Clémence du roi.

Le duc promit de livrer Sedan et sa forteresse, à la seule condition que le roi lui accorderoit une abolition générale et le rétabliroit dans ses bonnes grâces. Le duc vint à Donchery trouver Henri, il se jeta à ses genoux en lui demandant pardon de tout le passé. Le roi, que les seules apparences du repentir touchoient jusqu'au fond de l'âme, le releva, le serra dans ses bras, et, perdant tout à coup et

sans retour le souvenir d'une si coupable rébellion, il ne vit plus en lui qu'un ancien ami, et de ce moment il le traita avec autant de cordialité que s'il ne se fût jamais écarté de son devoir. 1606.

Henri, maître de Sedan, écrivit à la princesse d'Orange :

« Ma cousine, je dirai, comme César : *Veni, vidi, vici.* Je suis venu, j'ai » vu, j'ai vaincu; ou, comme dit la chan- » son :

» Trois jours durèrent mes amours,
» Et se finirent en trois jours,

» tant j'étois amoureux de Sedan! Vous » pouvez maintenant dire si je suis véri- » table ou non, et si je savois mieux l'état » de cette place que ceux qui vouloient » me faire croire que je ne la prendrois » de trois ans. »

Le roi, qui ne pouvoit pardonner à demi, remit cette place au duc de Bouillon un mois après, et comme beaucoup de personnes désapprouvoient cet excès de confiance, Henri, pour excuser sa bonté, dit qu'il aimoit mieux voir le duc à Sedan que dans les cours d'Allemagne.

Enthousiasme des François pour le roi.

Le roi revint dans sa capitale à petites journées, car il fut obligé de marcher lentement dans les chemins pour ne rien perdre des bénédictions du peuple, qu'il trouvoit rassemblé en foule sur sa route.

1606. On l'arrêtoit, on le suivoit, non pour lui demander des grâces, son affection paternelle avoit prévenu les vœux de ses enfans, elle avoit assuré leur bonheur; mais les paysans, les laboureurs l'environnoient pour le remercier, pour lui donner les plus tendres noms, pour entendre sa voix chérie, et pour recueillir des paroles de bonté, qui devoient devenir les immortelles traditions des hameaux!

La ville de Paris, par un sentiment touchant d'amour et d'admiration, lui envoya des députés pour le conjurer de rentrer dans ses murs avec un éclat digne de sa puissance et de ses prospérités; elle vouloit jouir de cet appareil royal et de sa gloire, qui, loin de retracer des souvenirs d'oppression et de tyrannie, ne rappeloient à tous les cœurs que des idées de bonheur, de clémence et d'amour.

Pour donner aux Parisiens cette douce satisfaction, le roi partit de bonne heure de la Roquette, où il avoit pris un léger repas. Lorsqu'il entra dans le faubourg Saint-Antoine, plusieurs salves d'artillerie que le duc de Sully avoit fait préparer à la Bastille et à l'Arsenal, annoncèrent sa marche : aussitôt, dans l'étendue entière de la ville s'élève ce cri parti du cœur : *Voilà le roi!* Tous les travaux

sont abandonnés; chacun sort en tumulte des maisons, où restent seulement les infirmes, qui ne verront pas Henri, mais qui prieront Dieu pour lui! Ceux même qui savent que le cortége royal passera sous leurs fenêtres, descendent dans les rues : ils seront plus près du roi. Des troupes d'enfans, des bandes d'écoliers s'échappent de leurs classes et des mains de leurs surveillans. Dans ce jour de fête, on ne reconnoît plus d'autorité; mais l'insubordination ne sauroit produire le désordre, toutes les âmes sont réunies par le plus doux sentiment et par le même enthousiasme : cette troupe aimable, si naïve, si passionnée dans ses affections, court impétueusement au-devant du roi pour aller jeter sur ses pas des branches de laurier, et, dans les acclamations publiques, leurs voix argentines et pures se font distinguer par-dessus toutes les autres. Les rues par lesquelles le roi devoit passer étoient décorées de superbes tapisseries et jonchées de fleurs; tous les hommes se rangèrent sur le pas des portes ou le long des murs, et les dames de la cour et de la ville, dans une parure éblouissante, se montroient aux fenêtres et sur les balcons. Henri, monté sur un cheval blanc, étoit précédé par plus de huit cents seigneurs et gentilshommes magnifiquement habillés, et 1606.

1606. par les quatre princes du sang. Le roi, avec l'expression de la plus douce satisfaction, saluoit les dames, marchoit au petit pas, s'arrêtoit souvent, pressé par la foule qui l'entouroit. Cette marche triomphale d'un père adoré dura si long-temps, que le roi n'arriva au Louvre qu'à la nuit. Ce prince, vivement touché de l'accueil qu'il avoit reçu, en témoigna toute sa joie : « Je suis bien récompensé, » dit-il, de mes travaux, des chagrins » que j'ai soufferts, et des soins que je » me suis donnés, puisque je trouve un » peuple si reconnoissant. »

Henri IV, à cette époque, étoit parvenu au plus haut degré de gloire et de prospérité. Tout étoit soumis, tranquille dans le royaume, et la félicité publique sembloit ne pouvoir plus s'accroître; lui seul désiroit et vouloit qu'elle augmentât encore.

Tous les bons rois aiment et protégent les lettres; ils savent qu'elles seules éterniseront la mémoire de leurs grandes actions : Henri fut un bienfaiteur éclairé des savans et des littérateurs les plus distingués, françois et étrangers de son siècle. Il donna aux rois qui l'ont suivi ce noble exemple, qui depuis répandit tant d'éclat sur le règne de Louis XIV; il ouvrit à ses successeurs cette brillante carrière, où la gloire distribue les mêmes lauriers

aux littérateurs, aux savans, aux artistes et aux princes qui les protégent, en donnant à leurs talens une direction utile. 1606.

Henri, bienfaiteur des savans, des gens de lettres et des artistes.

Dans sa jeunesse, Henri avoit augmenté la bibliothèque de ses pères à Vendôme : le poëte Ronsard, si célèbre alors, reçut de Henri, pour un sonnet qu'il fit à la louange de ce prince, une partie considérable de la forêt de Vendôme, ville qui étoit le patrimoine des Bourbons et la patrie de ce poëte (1).

De l'amour de Henri IV pour les lettres.

Peu de jours après l'entrée du roi dans sa capitale, Passerat, l'un des plus beaux esprits de ce siècle, ouvrit par ses ordres les écoles publiques : les professeurs fu-

---

(1) Une singularité d'une autre pièce de vers adressée à Henri par ce même poëte, c'est que, dans un temps où il y avoit encore trois princes vivant de la maison de Valois, Ronsard prédit à Henri qu'il parviendra au trône de France :

Mon prince, illustre sang de la race Bourbonne,
A qui le ciel promet de porter la couronne
Que ton grand saint Louis porta dessus le front, etc.

L'amour de Henri IV pour les Lettres étoit héréditaire dans sa famille, du côté maternel. Son aïeule, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, fut la première femme françoise auteur qui s'acquit dans la littérature une grande réputation; Jeanne d'Albret eut un mérite littéraire très-distingué pour son temps; Henri IV et la duchesse de Bar sa sœur montrèrent les mêmes talens : la duchesse s'occupoit avec succès de la poésie, plusieurs pièces de vers de cette princesse sont parvenues jusqu'à nous.

1606. rent tous rappelés et admis à l'audience du monarque, qui les reçut avec cette affabilité qui donnoit un charme particulier aux grâces qu'il accordoit; il leur annonça qu'il augmentoit leurs honoraires de moitié : *J'aime mieux*, dit-il, *qu'on diminue la dépense de ma table, et que les hommes lettrés et mes lecteurs soient bien payés.* Henri donna aux jésuites sa maison de la Flèche, où le roi de Navarre son père avoit été marié, pour en faire un collége. Il y payoit les pensions d'une grande quantité de jeunes gentilshommes qu'il y faisoit instruire en toutes sortes d'exercices; il daigna s'occuper lui-même des détails qui pouvoient rendre cet établissement plus utile et plus conforme à ses vues paternelles. Par la suite, les jésuites obtinrent du roi une somme de cent mille écus pour augmenter leurs bâtimens et le nombre de leurs élèves, et sous ce règne ils établirent encore, grâces aux libéralités du roi, plusieurs autres colléges. Henri écrivit de sa main au fameux Casaubon pour l'engager à venir s'établir « en France avec sa famille; » il voulut fixer à Paris le jeune Grotius, » dont la réputation naissante commen» çoit à illustrer les Pays-Bas, et qui se » vante dans ses écrits d'avoir *touché la » main victorieuse et bienfaisante du » héros de la France.* » Henri combla de

bienfaits beaucoup d'autres gens de lettres, Cayet, le Febvre, Juste-Lipse (1), Fenouillet (2) qu'il fit évêque de Montpellier, l'éloquent François de Sales, dont il révéroit les mœurs et la sainteté, et dont il admiroit les talens et les pieux et touchans ouvrages; Coeffeteau, qui, dans l'obscurité du cloître, rendit tant de services aux lettres; les cardinaux d'Ossat et du Perron; Bertaut, évêque de Séez, connu par d'agréables poésies qu'on lit encore. Cet évêque, aussi recommandable par ses vertus que par ses talens, dit, dans un de ses discours, que *Henri IV n'eut jamais connoissance d'aucun excellent personnage hors de son royaume, et surtout recommandable pour la gloire des lettres, qu'il ne les favorisât de quelque honnête pension.* Péréfixe ajoute *qu'il en donnoit à plusieurs hommes doctes dans l'Italie, dans l'Al-* 1606.

(1) On nommoit dans ce temps Juste-Lipse, Scaliger et Casaubon *les triumvirs de la république des lettres.* Sully, un jour de mauvaise humeur, ne voulant pas payer la pension de Casaubon, celui-ci s'en plaignit au roi. *M. Casaubon*, lui dit Henri, *que cela ne vous mette pas en peine. J'ai partagé avec M. de Sully; il a toutes les mauvaises affaires, et moi, je me suis réservé les bonnes. Quand il faudra aller à lui pour vos appointemens, venez à moi auparavant, je vous dirai le mot du guet pour être payé facilement tout de suite.*

(2) L'un des plus grands orateurs de son temps.

1606. *lemagne et dans la Hollande, et qu'il prenoit soin lui-même de les leur faire tenir.* Il traita avec la même bonté Pasquier (1), Sainte-Marthe, et de Thou, historien justement renommé à beaucoup d'égards, et condamnable à quelques autres; les poëtes Regnier, Desportes, Malherbe, dont les beaux vers commencèrent à fixer la langue françoise, et qui fut digne de chanter Henri IV (2). Henri choisit pour son historiographe Pierre Mathieu; cependant ce même écrivain

---

(1) Lors du traité de Vervins, Pasquier, déjà célèbre par ses écrits et ses plaidoyers, fit un hymne à la paix, qu'il dédia et qu'il présenta à Henri IV au milieu de toute sa cour. Ce prince, en recevant l'ouvrage, en lut tout haut sur-le-champ une grande quantité de vers, en donnant à l'auteur les éloges les plus flatteurs; ensuite il ajouta qu'il se le feroit relire tout entier. Henri accueilloit ainsi toujours les gens de lettres : tous les bons ouvrages de ce temps lui furent dédiés.

(2) Dans les derniers vers qu'il fit pour ce grand roi, on ne peut oublier ceux-ci :

Par les Muses seulement
L'homme est exempt de la Parque,
Et ce qui porte leur marque
Demeure éternellement.
Par elles, traçant l'histoire
De tes faits laborieux,
Je défendrai ta mémoire
Du trépas injurieux;
Et quelque assaut que te fasse
L'oubli, par qui tout s'efface,
Ta louange dans mes vers,
D'Amaranthe couronnée,
N'aura sa fin terminée
Qu'en celle de l'univers.

avoit jadis été un ligueur furieux. Dans une mauvaise tragédie, intitulée la *Guisiade*, il avoit outragé le roi de Navarre de la manière la plus sensible. Le roi oublia ses vers et ses injures et l'attacha à sa personne, il n'eut pas lieu de s'en repentir : depuis cette époque, Mathieu lui fut entièrement dévoué (1). Un jour qu'il lui lisoit quelques pages de son histoire, où il parloit de son penchant pour les femmes, Henri l'interrompit : « A » quoi bon, dit-il, révéler mes foiblesses ? » L'historien lui représenta que son devoir étoit de ne pas les dissimuler. *Oui*, reprit le roi après un moment de silence, *il faut dire la vérité tout entière; si on se taisoit sur mes fautes, on ne croiroit pas le reste. Eh bien, écrivez-les donc, et surtout afin que mon fils les évite.* Il sut réprimer dans les écrits la licence, et n'y toléra jamais l'impiété; mais tous les écrivains jouirent d'ailleurs d'une très-grande liberté sous son règne. Toute personnalité injurieuse fut interdite; mais il fut permis de censurer sans ménagement tous les mauvais principes que la religion, la morale et la justice condamnent; liberté beaucoup plus éten- 1606.

(1) Le roi eut la même générosité pour l'historien Fauchet, qui avoit fait des vers contre lui, ce qui ne l'empêcha pas de lui donner une pension.

1606. due qu'elle ne paroît l'être, et la seule qu'un écrivain puisse légitimement désirer (1). Henri, le roi le plus philantrope qui ait existé, devoit mépriser toute espèce de tyrannie, et fut en effet le plus sincère ami de la liberté : il répétoit souvent cette maxime : *La première loi du souverain est de les observer toutes, et il a lui-même deux souverains,* Dieu et la loi (2).

Charles le Sage est le fondateur de la Bibliothèque royale : on regarda comme

---

(1) On a joui pleinement de cette véritable et sainte liberté sous le règne de Louis XIV. Tandis que Bossuet tonnoit dans la chaire de vérité contre la guerre et les conquêtes, le duc de la Rochefoucauld censuroit les vices les plus communs à la cour; la Bruyère se moquoit de la flatterie, de l'ambition : il condamnoit le faste dans les souverains; il représentoit un pasteur avec une panetière, une houlette d'or, et il disoit : *Que fait tant d'or à son troupeau?* etc. Il est vrai qu'alors on étoit assuré que ces écrivains ne parloient que pour l'intérêt de la morale et des mœurs. Des motifs si purs doivent donner le droit de s'exprimer sans contrainte; mais ces mêmes critiques, faites par des gens universellement reconnus pour être mal intentionnés, ne seroient plus que des déclamations dangereuses. Ainsi les bonnes intentions assurent la liberté publique, les *mauvaises* doivent naturellement la restreindre.

(2) C'est ce même prince qui disoit aux protestans : « Mon prédécesseur vous craignoit et ne vous » aimoit guère; moi, je ne vous crains point et je » vous aime : tranquillisez-vous donc. »

En effet, la tyrannie est toujours lâche; c'est la crainte qui la produit.

un prodige qu'il eût pu rassembler neuf cents volumes. François Ier enrichit cette bibliothèque de tous les manuscrits grecs qu'il put retrouver et qu'il envoya chercher à grands frais dans l'Orient. Durant les guerres civiles, ce trésor littéraire fut pillé et dispersé : des ligueurs ignorans, mais avides, se disputèrent et s'approprièrent ces précieuses dépouilles. Henri IV, destiné à réprimer tous les brigandages, à réparer tous les maux, recueillit tous ces débris épars, y joignit sa bibliothèque de Vendôme et acheta de nouveaux livres. Catherine de Médicis avoit laissé en Italie une bibliothèque riche, surtout en manuscrits grecs : c'étoit un démembrement de la fameuse bibliothèque des Médicis, Henri la fit acheter pour la réunir à la collection royale; en outre ce prince envoya jusqu'à Maroc pour acquérir des manuscrits. Le savant Etienne Hubert, professeur de langue grecque et depuis médecin du roi, fut chargé de cette honorable mission avec le titre d'*agent*. Henri l'envoya depuis en Espagne pour y faire la recherche des meilleurs livres de médecine, de morale et d'imagination, composés par les Arabes. Toutes ces acquisitions forment une grande partie des richesses les plus précieuses de la Bibliothèque royale, et les savans de nos jours

1606.

1606. jouissent encore des bienfaits de Henri le Grand. Ce fut en 1604 que le roi fit avec le sultan Achmet un traité d'alliance très-avantageux au commerce et glorieux pour la France : il y fut stipulé que toutes les nations de l'Europe, y compris les Anglois, pourroient commercer librement dans les Echelles du Levant, *sous la bannière et la protection de la France.* Ainsi, ce prince magnanime profitoit de son ascendant sur l'empereur des Turcs pour assurer la prospérité commerciale de toutes les nations européennes, *amies* et *ennemies.* Sa grande âme méprisa toujours l'intérêt, du moment qu'on peut trouver à diviser et à nuire : Henri ne vit dans cette politique odieuse que ses suites inévitables, la haine et les vengeances. Il sentit que tout doit se réunir et s'armer contre la force qui opprime, parce que le véritable emploi de la puissance est de secourir et de protéger. Il n'ambitionna jamais que les titres touchans et glorieux de *père*, *d'ami*, *de conciliateur*, *d'arbitre et de protecteur :* Il les mérita et les obtint tous. « Le traité » de commerce avec le sultan Achmet » est encore remarquable, dit le prési- » dent Hénaut, en ce qu'il fut imprimé » à Paris en turc et en françois, de l'Im- » primerie des langues orientales, ara- » biques, turqueste, persique, etc. ; ce

Président Henaut, *Abrégé chron.*

» qui prouve qu'il y avoit alors à Paris 1606.
» des caractères arabes et des caractères
» des autres langues orientales, avant
» même la Bible polyglotte de le Jay. »

A nulle autre époque, on n'a vu à la cour de France tant de courtisans et d'illustres guerriers cultiver les lettres : Grammont, Bellegarde étoient aussi distingués par leur instruction, que brillans par leurs agrémens et leur esprit. Lanoue, dans ce temps, écrivoit ses *Discours politiques;* d'Aubigné son *Histoire*, et ses *Epigrammes* en vers. Le premier maréchal de Biron, le duc de Nevers, Villeroy, le duc de Bouillon, Lesdiguieres, Brissac, Brantôme, Bassompierre, les d'Angennes (1), Salignac (2), Sully, ont

(1) D'Angennes de Rambouillet. Ils étoient huit frères, qui se distinguèrent dans les lettres et les négociations. Aucun ne fut ligueur, exemple unique, dans ce temps, d'une inviolable fidélité dans une nombreuse famille.

(2) Baron de la Motte Fénélon. C'est lui qui, étant ambassadeur en Angleterre, refusa d'excuser auprès d'Elisabeth le massacre de la Saint-Barthelemi, et qui, au lieu de se déshonorer par cette honteuse apologie, parut à la cour avec toute sa suite en gardant un morne silence et en habits de grand deuil : expression muette et frappante d'une profonde indignation et d'une juste douleur. On compte dans cette maison huit littérateurs, jusqu'à l'illustre archevêque de Cambrai, et l'on peut encore ajouter à cette liste le marquis de Fénélon, neveu de l'archevêque.

1606. tous laissé des Mémoires ou d'autres ouvrages (1). Le roi lui-même trouva le temps de cultiver les lettres, dont il fut, comme il le disoit lui-même, *le second restaurateur*. On a déjà dit qu'il traduisit les *Commentaires de César*, il fit aussi des vers, des quatrains, et il nous reste de ce temps des chansons charmantes qu'on lui attribue généralement. Il fut l'un des hommes de ce siècle qui écrivit le mieux : ses harangues sont admirables, presque toutes ses lettres méritent d'être précieusement recueillies. Il ne leur manque, pour être citées comme des modèles dans le genre épistolaire, qu'une langue entièrement perfectionnée. On trouvera toujours, en les relisant, que jamais l'ingénieuse bonté ne s'est montrée

---

(1) Le duc de Sully, outre ses *Mémoires*, a laissé des poésies, entre autres un long *Parallèle en vers entre Henri IV et César*, qui a été traduit en latin par Nicolas Bourbon. Ses *Adieux à la Cour* sont plus connus :

> Adieu, maisons, châteaux, armes, canons du roi.
> . . . .
> Adieu, les amitiés et les amis de cour.
> . . . .
> Souffrez, que loin de vous, en toute liberté
> Je regrette mon roi, non assez regretté.

Ce dernier vers ne tomboit que sur quelques personnes de la cour. On doit mettre aussi la reine Marguerite sur la liste des grands personnages de ce siècle qui ont été auteurs.

avec tant de délicatesse et de grâce, et que jamais l'amour et l'amitié ne s'exprimèrent d'une manière plus touchante et plus naturelle (1). 1606.

Un souverain ami des lettres l'est aussi de tous les arts. Henri appela en France les artistes les plus célèbres de l'Italie et de la Flandre, et dans tous les genres; des peintres, des sculpteurs, des architectes, des musiciens : il aimoit particulièrement la musique; il a composé des *sarabandes*, et plusieurs airs, parvenus jusqu'à nous.

Les Muses, reconnoissantes, se réunissent toujours pour célébrer leurs protecteurs; elles ont des couronnes pour tous les bienfaits : Henri IV eut de véritables obligations aux gens de lettres. Ce sont eux qui, les premiers, réfutèrent les calomnies des ligueurs, et qui firent connoître ses vertus (2). Les poëtes chantèrent ses victoires et sa clémence; la peinture et la sculpture ont retracé toutes ses grandes actions et multiplié son image; la musique, par des airs devenus nationaux, éternisa parmi le peuple le sou-

(1) On ne conçoit pas comment ce prince, dont la vie a été si occupée et si active, a pu écrire de sa main un aussi grand nombre de lettres. Le duc de Sully dit qu'il en possédoit plus de quatre mille.

(2) Les auteurs de la satire *Ménippée*, les écrits courageux du vertueux du Belloy, etc.

1606. venir de sa vaillance et de sa bonté; l'architecture plaça ses chiffres sur les édifices qu'il éleva; les sciences, qu'il encouragea toutes, lui rendirent les mêmes hommages; les savans qu'il fit voyager, étendirent sa renommée, et tous consacrèrent leur gratitude dans leurs ouvrages; l'art numismatique fit frapper en son honneur un nombre prodigieux de belles médailles (1); la botanique, dont il établit en France le premier cours et le premier jardin, donna son nom le plus touchant à la plante des champs la plus salutaire, qu'elle appela *le bon Henri* (2). Enfin les savans, les littérateurs et les artistes s'acquittèrent envers lui; mais cette gloire brillante, malgré tout son éclat, seroit imparfaite, si en même temps les fidèles, dans les temples qu'il releva ou fit bâtir, l'orphelin et l'indigent dans les hôpitaux qu'il fonda, les écoliers dans les colléges qu'il établit, le voyageur sur les routes

---

(1) Presque toutes les devises de ces médailles sont ingénieuses. Henri donnoit en général les idées qu'il vouloit qu'on exprimât allégoriquement; il demanda celle-ci pour l'année 1607 : *que l'on exprime que si nos anciens ennemis nous font la guerre en renards, nous la leur ferons en lions.* Cette pensée ne fut rendue que très-imparfaitement. La médaille représente *un lis qui paroît fermer la porte du temple de Janus*, avec ces mots : *Clausi, cavete recludam.*

(2) Epinard sauvage.

ombragées, tracées par ses ordres, le navigateur sous sa bannière protectrice, l'artisan dans l'atelier des manufactures qu'il forma, les paysans dans leurs humbles foyers, n'eussent uni leur voix à ce concert de louanges, pour bénir en lui un ami, un père et un bienfaiteur. 1606.

Il ne se passa rien de mémorable dans le reste de cette année; il s'éleva cependant quelques querelles entre les catholiques et les huguenots, mais qui furent promptement apaisées par la fermeté du roi. Ce prince ordonna de dresser une potence à la porte Saint-Antoine (où s'étoit passé le tumulte) pour y attacher le premier, de quelque religion qu'il fût, qui troubleroit l'ordre et le repos publics. Il y eut une vive contestation entre le lieutenant civil et le lieutenant criminel, pour savoir auquel des deux appartenoit le droit de faire planter cette potence: une plaisanterie du chevalier du Guet termina cette ridicule dispute; il dit qu'il falloit planter deux potences, *et que chacun auroit la sienne* (1).

---

(1) Ce fut aussi dans cette année que le roi et la reine (ayant avec eux le duc de Vendôme), en revenant de Saint-Germain, coururent un grand danger. En passant le bac à Neuilly, le bac chavira, ils tombèrent tous dans l'eau: la reine fut sauvée par un gentilhomme nommé la Châtaigneraie, qui la saisit par les cheveux. Plusieurs courtisans restés

1607.

Le roi médiateur entre le pape et les Vénitiens; entre la Hollande et l'Espagne.

L'année 1607 est mémorable par l'accommodement du différent qui s'étoit élevé entre le pape Paul V et les Vénitiens. Le roi fut leur médiateur et pacifia cette querelle. Il se conduisit dans cette affaire avec tant de sagesse, que les Etats-Généraux des Provinces-Unies le supplièrent ensuite de leur accorder ses bons offices pour engager le roi d'Espagne à faire la paix avec eux.

La noble politique de Henri étoit connue dans toutes les cours; on savoit que toute son ambition ne tendoit qu'à conserver dans l'Europe une tranquillité pareille à celle dont il faisoit jouir ses sujets. Ses ministres, sages et habiles, répandus dans les cours étrangères, secondoient avec succès la droiture et la pureté de ses intentions; on n'ignoroit pas enfin que leur maître sauroit, au besoin, soutenir la cause de la justice et de l'humanité avec toute l'énergie que peuvent donner

---

sur la rive se précipitèrent tout bottés dans l'eau pour courir au secours du roi, qu'ils entourèrent et amenèrent sur le rivage; mais ce prince, qui savoit nager, se jeta une seconde fois dans l'eau pour aider à sauver la reine et le duc de Vendôme. Personne ne périt. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que cet accident guérit le roi d'un grand mal de dents qu'il avoit depuis la veille : aussi dit-il qu'il *n'avoit jamais trouvé à ce mal de meilleure recette.* La Châtaigneraie reçut du roi un présent de pierreries et une pension. (*Journal de l'Etoile.*)

de si grands intérêts. Sa prépondérance en Europe, loin d'être une usurpation ou un joug pesant, fut une heureuse concession de l'estime universelle : tous les événemens prouvèrent l'utilité de cet ascendant fondé sur la vertu. On cédoit sans humiliation aux conseils de Henri IV, c'étoit se soumettre à la raison; demander son arbitrage étoit un gage certain de bonne foi, on auroit trahi des desseins pernicieux en le refusant. L'Espagne l'accepta. L'accommodement des archiducs (1) avec les Provinces-Unies étoit une affaire épineuse qui offroit les plus grandes difficultés. Il falloit combattre avec douceur et patience la politique astucieuse et vulgaire de l'Espagne, et réprimer, adoucir l'animosité trop fondée des Hollandois; l'Espagne, au fond, même en consentant à la paix, vouloit asservir les Provinces-Unies, et cette dernière puissance étoit décidée à conserver sa liberté tout entière. Cependant cette guerre avoit mis l'Espagne et les archiducs dans un état d'épuisement dont les Provinces-Unies ne pouvoient se préva- 1607.

(1) On appeloit ainsi alors l'archiduc Albert d'Autriche, et la princesse Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, que ce prince, dans ses rêves ambitieux, avoit jadis tenté de placer sur le trône de France, et à laquelle il avoit donné les Pays-Bas en la mariant à l'archiduc d'Autriche.

1607. loir, car, par l'anéantissement de leur commerce, elles se trouvoient elles-mêmes dans une situation aussi fâcheuse. Tel est, soit avec des revers, soit avec des succès, le résultat de toutes les longues guerres.

Les deux puissances commencèrent par signer une suspension d'armes de huit mois, ensuite on négocia. Le P. Neyen, cordelier, provincial de son ordre, homme d'un mérite distingué, porta, au nom des archiducs, les premières paroles de paix. Une chose remarquable, c'est que les négociations des deux traités les plus importans qu'on ait faits dans ce temps, furent l'une et l'autre entamées par deux religieux du même ordre : le traité de Vervins, par le P. Catalagirone, et celui-ci par le P. Neyen.

Le roi envoya Jeanin pour assister aux négociations, qui durèrent fort longtemps. Ce ministre, suivant les instructions de son maître, montra, dans tout le cours de cette affaire, autant de modération que de prudence. Le traité ne fut signé qu'en 1609.

Les archiducs et le roi d'Espagne y reconnoissoient pour états, provinces et pays libres sur lesquels ils ne prétendoient rien, les illustres seigneurs des Etats-Généraux des provinces unies des Pays-Bas. Ils faisoient avec eux une trêve de douze années tant par mer que par terre;

chacun demeuroit en possession de ce qu'il tenoit; les bourgs, villages et hameaux étoient joints aux villes dont ils étoient les maîtres. 1607.

Ainsi fut établie la souveraineté de la république de Hollande. Henri IV eut la gloire d'avoir assuré la liberté de ce peuple, que ses mœurs, son courage et son industrie, rendent si digne de l'estime de toutes les autres nations. Cette république témoigna au roi sa reconnoissance par une lettre que l'on doit rapporter ici, puisqu'elle est un des titres de gloire de Henri IV.

Lettre des Etats-Généraux au roi,
du 22 *juin* 1609.

« Sire,

» Le sieur président Jeanin, ambas-
» sadeur de votre majesté, prenant congé
» de nous pour s'en retourner en France,
» nous avons jugé de notre devoir de re-
» mercier très-humblement votre majesté
» que son bon plaisir a été d'envoyer par-
» deçà un tel personnage, qui nous a
» laissé beaucoup de témoignages de sa
» très-grande expérience, jugement, pru-
» dence et bonne conduite ès grandes af-
» faires, et qui, par magnanimité et sin-
» gulière dextérité, a surmonté toutes
» sortes de difficultés qui se sont offertes:

1607. » tellement que tous les gens de bien ont
» contentement de lui et de ses actions,
» louent et remercient de bon cœur votre
» majesté, particulièrement de ce bien-
» fait, comme nous faisons aussi de ses
» lettres du dix-sept mai et de la ligue et
» garantie de la trève conclue entre votre
» majesté, le roi de la Grande-Bretagne,
» et nous conjointement. Le sieur prési-
» dent retourne si bien informé et ins-
» truit de la présente constitution de notre
» état, que celle-ci ne portera que son
» rapport, mais nous assurons votre ma-
» jesté qu'après Dieu nous tenons la con-
» servation de cet état des mains d'icelle,
» et que nous et notre postérité demeu-
» rons à jamais obligés de la reconnoître
» avec toutes sortes de gratitudes et bien
» humbles services, et n'ayant rien plus
» en recommandation que de suivre ses
» très-sages conseils et avis, et de les tenir
» pour règle en la conduite et direction
» de nos affaires. Nous avons ferme con-
» fiance que votre majesté nous conti-
» nuera ses paternelles affections, secours
» et assistance, comme nous l'en prions
» bien humblement, et le Créateur, sire,
» de vouloir conserver la royale personne
» de votre majesté en très-parfaite santé
» et très-longue vie. De la Haye, ce vingt-
» deuxième juin 1609. De votre majesté,
» les bien humbles serviteurs, les Etats-

» Généraux des Pays-Bas unis. *Et plus* 1607.
» *bas*, par ordonnance d'iceux.

AERCENS. »

1608.

Travail et zèle de Henri pour l'administration du royaume.

Quoique les deux médiations dont on vient de parler eussent occupé sérieusement le roi pendant les années 1607 et 1608, elles ne l'empêchèrent pas de donner toujours la même application à ses autres affaires. Guerre, politique, finances, justice, police, fortifications, artillerie, marine, bâtimens, manufactures, commerce, sciences, beaux-arts, littérature, il embrassoit toutes les parties de l'administration; il portoit dans toutes ses branches un coup d'œil de maître, et il dirigeoit les travaux sans embarras et sans confusion. Son zèle pour la religion lui fit mettre tous ses soins à maintenir dans le clergé une pureté de mœurs irréprochable : il n'y eut point d'évêque scandaleux sous son règne. Tous ceux qu'il nomma furent des prélats d'un mérite reconnu; mais l'évêque de Rodez, avec du savoir et des vertus, avoit un caractère impérieux et dur qui le fit haïr dans son diocèse : Henri, par respect pour l'épiscopat, ne voulut pas le révoquer, cependant il l'ôta de Rodez et le mit dans un autre évêché, avec injonction d'y porter toute la douceur évangélique, et en l'avertissant que, s'il ne se faisoit pas ai-

Lettres inédites de Henri IV, bibliothèque de M. le comte Lecouteulx de Canteleu, pair de France.

1608. mer, il seroit réformé sans retour : « Car » tout pasteur, dit Henri, qui ne sait » pas gagner les cœurs, ne sait pas con- » duire son troupeau. »

Bassompierre. Au milieu de tant d'occupations, Henri réserva toujours pour la lecture une heure de ces journées si bien remplies. Lorsqu'il avoit la goutte, il se faisoit lire pendant une partie des nuits. Dans une de ces attaques qui fut très-longue, Bellegarde, Grammont et Bassompierre le veillèrent alternativement pour lui lire le manuscrit du roman de l'*Astrée*, du marquis de Durfé, qui n'étoit pas encore imprimé, et dont il accepta la dédicace.

Mémoires de Sully. Durant cette année, ainsi que dans toutes les autres, la vie domestique de Henri fut agitée par les jalousies et l'aigreur de la reine et par l'insolence toujours croissante des Italiens ses favoris; Henri eut aussi plusieurs querelles avec Sully. Un jour, à l'Arsenal, il fut si mécontent de Sully, qu'il sortit brusquement de sa chambre, en disant tout haut avec colère : « Voilà un homme insupportable, » il ne fait jamais que me contredire et » trouver mauvais tout ce que je veux; » mais, pardieu! je m'en ferai obéir; je ne » le verrai de quinze jours. »

Colère de Henri contre Sully.

Bonté de Henri. Les secrétaires de Sully et ses domestiques, qui entendirent ces paroles, cru-

rent Sully disgracié sans retour. L'alarme 1608.
se répandit dans la maison, Sully lui-même fut ému. Néanmoins il passa tout le reste du jour et la nuit entière à travailler dans son cabinet pour ce maître si mécontent, auquel il consacroit de si bon cœur ses veilles, puisqu'il n'auroit pas hésité, s'il l'eût fallu, à lui sacrifier sa vie.

Le lendemain, dès les sept heures du matin, on vit arriver le roi à l'Arsenal avec cinq personnes dans son carrosse : ce prince monta à l'appartement de Sully sans permettre qu'on l'avertît. Il frappa à la porte de son cabinet, Sully ayant demandé : *Qui est là?* reconnut la voix de Henri qui répondit : *C'est le roi.* Sully se leva plein de trouble et de joie. Que faisiez-vous? dit Henri : Sully répondit qu'il avoit passé la nuit pour le service de sa majesté. Le roi se tournant vers ceux qui l'accompagnoient, dit à l'un d'eux : « Eh » bien, Roquelaure, pour combien vou- » driez-vous mener cette vie-là? Non » pas, sire, pour tous vos trésors, ré- » pondit Roquelaure. » Henri attendri fit sortir tout le monde, ensuite il dit à Sully qu'il venoit pour le consulter sur une chose particulière qui l'inquiétoit : Sully, qui vouloit lui rappeler la scène de la veille, répondit gravement qu'il n'osoit prendre la liberté de donner son avis;

1608. « Oh, oh! repartit Henri en souriant, » vous faites le froid et le reservé! vous » êtes encore en colère d'hier? Je n'y » suis plus moi : là, là, embrassez-moi, » et vivez avec la même liberté que vous » aviez accoutumé, car je vous connois » bien; si vous faisiez autrement, ce se- » roit signe que vous ne vous soucieriez » plus de mes affaires. Quoique je me » fâche quelquefois, ajouta-t-il, je veux » que vous le souffriez; car je ne vous en » aime pas moins : au contraire, dès » l'heure que vous ne me contredirez » plus dans les choses que je sais bien qui » ne sont pas de votre goût, je croirai » que vous ne m'aimez plus. »

Après ces paroles, le raccommodement fut bientôt fait : l'entretien se prolongea pendant plus de deux heures. Le roi, en sortant, dit aux courtisans qui l'attendoient dans une pièce voisine : « Il y en » a d'assez sots pour croire que quand je » me mets en colère contre M. de Sully, » que c'est à bon escient et pour long- » temps; mais tout au contraire : car, » quand je viens à considérer qu'il ne » me remontre ou ne me contredit que » pour mon honneur, ma grandeur et le » bien de mes affaires, et jamais pour les » siennes, je l'en aime mieux et suis im- » patient de le lui dire. »

Henri, dit Sully, *ne manquoit ja-*

mais de marquer sa reconnoissance pour un surcroît de peine, par de nouvelles libéralités. Ce fut ainsi qu'il écrivit à ce même ministre: 1608.

« Je n'attends point que ceux qui me » servent bien me demandent. Vous » m'aidez si bien à faire mes affaires, » que je veux aussi vous aider à faire les » vôtres : je vous donne vingt mille écus » sur mes deniers extraordinaires: faites-» en faire les dépêches nécessaires. J'ai » su, dit Henri une autre fois à Sully, » que vous faites bâtir à La Chapelle et » que vous y faites un parc : comme ami » des bâtisseurs et votre bon maître, » je vous donne six mille écus pour » vous aider à faire quelque chose de » beau. »

Ce prince si digne d'être aimé donnoit à ceux qu'il honoroit de sa confiance des preuves plus touchantes de son affection: non-seulement il avoit besoin, dans ses peines, de leur ouvrir son cœur, mais il leur demandoit le même sentiment; il entroit dans tous leurs chagrins domestiques, il les partageoit et s'en occupoit vivement. Son âme, aussi sensible qu'elle étoit grande, avoit cherché non un confident, mais un ami; il le trouva.

Arrivée en France de dom Pèdre de Tolède, ambassadeur d'Espagne.

Au mois de juillet de cette année, dom Pèdre de Tolede, ambassadeur d'Espagne, arriva à Fontainebleau. Il étoit

1608. grand d'Espagne, connétable de Castille et parent de marie de Médicis. Il avoit beaucoup d'esprit. La gravité espagnole, jointe à la fierté naturelle de son caractère, donnoit à sa conversation un ton de hauteur et de causticité, que la vivacité de Henri déconcerta plus d'une fois par d'heureuses saillies.

Péréfixe. Dom Pèdre, un jour, exaltant avec affectation la puissance de l'Espagne, Henri, impatienté, lui dit que c'étoit la statue de *Nabuchodonosor, composée de différens métaux, mais dont les pieds étoient d'argile.* L'ambassadeur, piqué, en vint aux reproches et aux menaces.

Mathieu. Henri, perdant patience, répondit : « Si » le roi d'Espagne continue ses attentats, » il me verra bientôt dans Madrid porter » le feu jusque dans l'Escurial. » L'Espagnol reprenant la parole avec une froide arrogance : *Cela est possible*, dit-il, *le roi François I*er *y fut bien! C'est pour cela*, repartit le roi, *que j'y veux aller venger son injure, celles de la France et les miennes.* Ensuite le roi lui dit : *Monsieur l'ambassadeur, vous êtes Espagnol et moi Gascon, ne nous échauffons pas davantage.*

Dom Pèdre, malgré ses bravades, étoit rempli de respect et d'admiration pour Henri. Un jour, rencontrant dans les galeries de Fontainebleau un des offi-

ciers du palais qui portoit sur un carreau de velours l'épée du roi, il s'avança, mit un genou en terre et la baisa, *rendant*, dit-il, *cet honneur à la plus glorieuse épée de la chrétienté*. 1608.

Henri IV, naturellement plein de douceur et de grâce, en eut aussi beaucoup pour dom Pèdre, qui quitta la France charmé de la politesse de la cour et surtout de la bonté du roi.

Henri fut le plus tendre des pères. Ecoutons-le exprimer à Sully ses sollicitudes paternelles :

» Je ne suis pas sans beaucoup d'inquiétude, ayant ici tous mes enfans malades. Mon fils, le dauphin, eut hier deux vomissemens : il a un peu de fièvre avec un assoupissement et un mal de gorge, qui fait croire aux médecins qu'il couve la rougeole ; hier au soir, ma fille commença à avoir un peu de fièvre ; mon fils d'Orléans a toujours la fièvre continue, mais plus fort un jour que l'autre ; il semble qu'elle soit double-tierce : jugez si avec tout cela je suis en peine. Je vous donnerai tous les jours avis de la santé de mes enfans. Il en sera tout ce qu'il plaira à Dieu, duquel je trouverai tout bon. »

Dans le même temps, le fils du duc de Sully fut malade ; le roi lui envoya son

1608. médecin, et ce prince écrivoit tous les jours à Sully pour savoir de ses nouvelles; il y alla plusieurs fois lui-même. Jamais souverain n'établit dans le commerce d'une intime amitié une égalité plus parfaite.

Mathieu, Mémoires de Sully. La Loire, cette année, au mois d'octobre, causa par ses débordemens les plus terribles ravages. La perte d'hommes, de bétail, de châteaux, moulins, maisons, etc., fut inappréciable. Le duc de Sully, qui voyageoit alors, en passant d'Olivet à Orléans fut au moment de périr. « Tout ce trajet, dit-il, n'étoit » qu'une mer, où les bateaux passoient » par-dessus la cime des arbres et des » maisons que l'eau avoit encore laissés » debout. Il n'y eut point de pont sur » cette rivière (qui a plus de cent cin- » quante lieues de cours) où quelques ar- » ches ne fussent rompues. » Sully, dans ce triste voyage, recueillit soigneusement les récits de tous les désastres causés par cette inondation, qui survint en un instant et dura vingt-quatre heures. Il forma de tous ces faits et de ce qu'il avoit vu lui-même un mémoire qu'il envoya au roi. Ce prince lui répondit : « Dieu » m'a donné mes sujets pour les conser- » ver comme mes enfans, je veux que » mon conseil les traite ainsi. Les au- » mônes sont très-agréables à Dieu, par-

» ticulièrement en ces accidens; j'en sen- 1608.
» tirois ma conscience chargée. Qu'on
» les soulage de tout ce qu'on jugera que
» je le pourrai faire. »

Sully seconda de tout son pouvoir ces pieuses intentions: les villes et bourgs ruinés eurent non-seulement pour plusieurs années une décharge totale de la taille, mais des secours prompts et considérables. Le roi en outre rétablit à ses frais les ponts, les chaussées et les chemins (1).

Mémoires de Sully, t. 7, p. 91 et suiv.

Henri, accoutumé dès son enfance à des exercices violens, jouoit à la paume et chassoit souvent, mais sans passion, et seulement pour entretenir sa force physique, son agilité, et pour conserver sa santé (2). Un de ses grands plaisirs étoit de quitter la chasse et, sans aucune suite, d'aller incognito visiter des chaumières, où il s'entretenoit familièrement avec des paysans et des gens du peuple. Là, il recueilloit les éloges les plus chers à son cœur; il demandoit ce qu'on pensoit *du roi:* il s'entendoit bénir, et il étoit dédommagé de tous les soucis de la royauté, de toutes les fatigues de la grandeur. On

(1) « Cette année, dit Mathieu, fut appelée l'an» née du *grand hiver.* Henri IV dit que sa mous» tache s'étoit gelée au lit et auprès de la reine. »

(2) La peine de mort contre les braconniers étoit établie en France, Henri IV, en montant sur le trône, abolit cette loi odieuse.

1608. lui représentoit en vain qu'après tant de conspirations faites contre lui, il exposoit sa personne dans ces promenades solitaires : *Qui craindra la mort*, disoit-il, *n'entreprendra rien contre moi ; qui la méprisera sera maître de ma vie. Etre toujours en crainte, est un état pire que la mort : tout est entre les mains de Dieu. Qu'il me garantisse des fous, je ne crains point les sages. C'est aux tyrans d'être toujours en crainte et en frayeur. Les pasteurs courageux dorment en sûreté, les poltrons ont toujours peur.*

Henri IV n'avoit de l'imprudence que dans les choses qui le regardoient personnellement. Aucun prince n'a conduit les affaires d'état avec plus de sagesse, et n'a formé son conseil particulier d'hommes d'une prudence plus consommée. Les personnages qui eurent le plus de part à sa confiance, Sully, Sillery, Villeroy, avoient tous les trois le même flegme et le même sang froid, et sans doute ce n'étoit pas sans dessein qu'un prince aussi éclairé que Henri avoit choisi des ministres de ce caractère.

Dans les affaires et dans diverses circonstances de la vie, les gens passionnés peuvent avoir quelques momens heureux d'enthousiasme ; la passion quelquefois inspire bien, mais elle conseille mal. L'art de gouverner les hommes demande sur-

tout de la mesure, de la patience et l'esprit de conduite. Les ministres de Henri secondèrent parfaitement ses vues paternelles et ses grands desseins, et Sillery, par la sagesse de sa conduite et son habileté, fut un de ceux qui rendirent à l'état les services les plus importans (1). 1608.

Un projet digne de la grande âme et du génie de Henri IV occupoit profondément ce prince depuis sept ou huit ans. Il vouloit établir en Europe une paix perpétuelle. Faut-il qu'un tel dessein, conçu par un esprit si juste et si vaste, par une tête si bien organisée, soit regardé comme chimérique! Du moins la plus belle pensée qu'un guerrier célèbre ait eue sur le trône, appartient à Henri. Il crut qu'il n'étoit pas impossible de prouver à des

(1) Sillery succéda à Bellievre dans la place de chancelier.

« Le chancelier de Sillery a rendu trois signalés » services à l'état, 1°. en employant une partie de » son bien à maintenir les Suisses dans notre al» liance; 2°. à la paix de Vervins; 3°. en moyen» nant le mariage du roi. » (Notes de l'éditeur des *Mémoires de Sully*, tom. 7, pag. 227.)

« Ce chancelier avoit été envoyé en ambassade » vers les Suisses et les Grisons en 1589 par Hen» ri III, auquel il rendit des services signalés; il y » fut envoyé une seconde et une troisième fois par » Henri IV. Son fils fut tenu sur les fonts de baptême » au nom des Cantons suisses. » (Voyez *Dictionnaire de la Noblesse.*)

1608. souverains qui jouissent de tout ce qu'une grande ambition peut raisonnablement désirer sur la terre, qu'ils devoient préférer une vie pure, paisible et bienfaisante, à des jours orageux, passés au milieu des discordes cruelles, des meurtres et des embrasemens. Puissent l'humanité et le génie céleste de la véritable gloire reproduire dans des âmes royales cette noble pensée, la seule qui puisse diviniser à la fois la force, la puissance et le trône! Henri vouloit réunir en un seul corps toute la chrétienté, lequel eût été appelé *la République chrétienne*. Il commençoit par chasser les Turcs de l'Europe, ensuite il partageoit la grande république en quinze dominations ou états à peu près d'égale force. Il établissoit un conseil général de soixante personnes pour juger et régler les différens qui pouvoient naître entre les confédérés. On eût placé ce grand tribunal, ou sénat de la république, au milieu de l'Europe. En outre on eût formé trois autres conseils, chacun de vingt hommes, qu'on eût dispersés en divers lieux, et qui eussent été subordonnés au sénat. Enfin les troupes de terre et de mer étoient réglées pour tous les états, et tous les souverains s'engageoient, par les sermens les plus sacrés, à maintenir cet ordre de choses et à ne

s'armer que contre celui qui voudroit le troubler (1). Telles étoient les méditations sublimes de ce prince, dont les desseins ainsi que les actions n'avoient pour but que le bonheur du genre humain. 1608.

L'année suivante, le roi fit le mariage de deux princes. Le premier fut celui du duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, avec Françoise de Lorraine, fille unique de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Cette union avoit été arrêtée dès l'année 1598. Le roi pressa vivement la célébration de ce mariage, que, jusqu'à cette année 1609, la grande jeunesse des fiancés n'avoit pas permis de conclure; mais la grand'mère et la mère de la jeune princesse avoient toujours été contraires à cette alliance: la duchesse de Mercœur se trouvant maîtresse de disposer de sa fille, dont le père n'existoit plus, refusa son consentement (2). Comme un traité 1609.

(1) Voyez, dans Péréfixe et dans les *Mémoires* de Sully, ce projet très-détaillé, et comment Henri, par ses alliances et ses négociations secrètes, commençoit à en préparer l'exécution.

(2) Le duc de Mercœur étoit mort à Nuremberg, au mois de février 1602, en revenant de la guerre de Hongrie contre les Turcs, où il avoit acquis beaucoup de gloire. Ce prince avoit eu le tort de vouloir se rendre indépendant en Bretagne, mais ce fut dans un temps où ce genre d'ambition étoit presque uni-

1610. signé par le duc de Mercœur assuroit ce mariage, Henri auroit pu lever toutes les difficultés en donnant un ordre absolu; mais ce prince ne faisoit usage de l'autorité royale que pour le bien de l'état, il ne l'employoit jamais lorsqu'il ne s'agissoit que de ses intérêts particuliers. Il négocia ce qu'il avoit droit d'exiger, et la duchesse, touchée enfin de sa bonté, accorda son consentement.

Le second mariage fut celui du prince de Condé avec Charlotte de Montmorency, fille du connétable. Jamais beauté d'un éclat aussi surprenant ne parut à la cour; elle fit sur le cœur du roi une impression qui ne fut que trop marquée. Le roi, à l'occasion de ce mariage, donna de magnifiques fêtes. On y vit au milieu de la plus brillante jeunesse de la France Henri IV, *couvert de pierreries*, et, rajeuni par le désir de plaire, disputer à cheval

---

versel. Le duc de Mercœur montra d'ailleurs, dans toutes les actions de sa vie, beaucoup de vertu et de piété. Il avoit pris pour devise ces mots : *Plus de foi que de vie*, et jamais on n'a mieux soutenu sa devise jusqu'aux derniers momens de son existence. Il étoit mourant lorsqu'on lui apporta les derniers sacremens ; aussitôt qu'il vit entrer les prêtres, il s'élança hors de son lit pour aller se prosterner au milieu de la chambre, où il reçut le Viatique ; ensuite on le porta dans son lit, où il expira peu de minutes après.

dans les courses de bagues et dans les carrousels les prix de l'agilité, de la force, de l'adresse, et les remporter tous. 1610.

Cependant Léonore Galligaï et Concini, qui haïssoient le roi, excitèrent sans peine le ressentiment de Marie de Médicis contre cette nouvelle passion. Cette princesse, toujours froide avec son époux quand elle n'avoit point à s'en plaindre, ne sortoit de son indifférence habituelle que pour se livrer à tous les emportemens de la colère. Il sembloit qu'elle ne connût de l'amour que les inquiétudes et la jalousie; elle pouvoit craindre et se désespérer, elle ne savoit ni aimer, ni goûter la paisible douceur de l'affection conjugale (1). Non-seulement elle accabla de reproches le roi sur une passion qu'il n'avoit encore ni déclarée ni confiée, et qu'il vouloit peut-être alors cacher à jamais et surmonter, mais elle inspira au prince de Condé tous ses soupçons et toute son aigreur. On doit rendre au roi la justice qu'il ne conçut jamais le coupable projet de séduire cette jeune princesse; il dit plus d'une fois à Sully *que, s'il ne pouvoit vaincre son amour, il sauroit du moins respecter le lien sacré qu'il avoit* *Mémoires de Sully.*

---

(1) Tous les Mémoires disent qu'elle étoit d'une telle violence, que, lorsqu'elle pleuroit, ses larmes ne couloient pas, *elle les durdoit.*

1609. *formé en mariant lui-même mademoiselle de Montmorency.* En effet, Henri ne fit aucune démarche dont le prince de Condé pût s'offenser; la conduite de la jeune princesse fut toujours irréprochable : cependant le prince de Condé prit tout à coup l'étrange résolution de l'enlever de la cour, de se sauver de la France, et de passer dans les pays étrangers. Il n'auroit rien fait de plus sous le règne d'un tyran sans frein et sans pudeur. Il pouvoit empêcher la princesse d'aller à la cour, en fixant sa résidence habituelle dans une terre; Henri auroit pu s'en affliger, mais il étoit incapable d'user de violence pour la faire revenir. Le prince de Condé crut sans doute que cette action seroit admirée, et qu'elle donneroit une haute idée de son caractère, il s'abusa : le public n'approuve ces partis violens que lorsqu'ils sont nécessaires ou du moins raisonnables, et celui-ci ne l'étoit pas.

Le roi, très-irrité d'une fuite qui proclamoit des terreurs aussi injurieuses pour lui que mal fondées, envoya chercher Sully, et lui demanda ce qu'il y avoit à faire dans cette circonstance : Sully réfléchit un moment, ensuite dit : *Rien du tout, sire.* Le roi répliquant que ce n'étoit pas là un avis, Sully lui prouva qu'il n'y en avoit pas de meilleur, parce

que cette indifférence jeteroit un grand ridicule sur cette incartade : « Il y a des » maladies, poursuivit-il, qui veulent » plutôt du repos que des remèdes, et je » crois celle-ci de cette nature. M. le » prince se retire à Bruxelles chez l'ar- » chiduc ; il est vraisemblable que les » Espagnols, toujours mal intentionnés » pour la France, l'accueilleront suivant » l'impression forte ou foible que son » évasion produira ici, et que, s'ils ne » voient que de l'indifférence, ils le re- » cevront mal pour s'épargner la dépense » de le garder : alors M. le prince, privé » de ses revenus, sera forcé d'implorer son » pardon. Comment ! s'écria le roi, vous » voudriez qu'un petit prince, mon voi- » sin, retirât, contre mon gré, le premier » prince de mon sang, sans que j'en té- » moignasse du ressentiment ? Voilà un » beau conseil ! aussi n'en ferai-je rien. » Je veux que Praslin parte dans quel- » ques jours pour faire savoir mes inten- » tions. » 1609.

Le prince de Condé écrivit au roi pour justifier sa conduite, il n'en donnoit pour raison que des mécontentemens de cour ; il se plaignoit des ministres, surtout de Sully, et finissoit par des protestations de fidélité. Le connétable blâma hautement la conduite de son gendre. L'archiduc refusa d'abord de recevoir à demeure *Le P. Daniel.*

1609. le prince de Condé, ensuite, par les ordres de l'Espagne, il y consentit. Le prince de Condé, par la suite, quitta Bruxelles, y laissa la princesse, et se retira à Milan auprès du comte de Fuentès, gouverneur de ce duché, celui de tous les Espagnols qui passoit pour haïr le plus les François. On a dit que l'évasion du prince de Condé avoit décidé Henri à recommencer la guerre ; mais les *Mémoires* de Sully et tous les écrits dignes de foi de ce temps prouvent que ce projet de guerre étoit formé plus d'un an avant que le prince de Condé s'éloignât de la cour, et que la fuite de ce prince n'en fût ni la cause ni le prétexte.

Mémoires de Sully. Péréfixe.

Le roi fait des préparatifs de guerre au sujet de la succession aux duchés de Clèves et de Juliers.

Le différent survenu entre plusieurs princes d'Allemagne au sujet de la succession aux duchés de Clèves et de Juliers, donna lieu aux préparatifs de guerre qui se firent en France. Les princes alliés de Henri requirent son assistance, il la leur promit, et il disposa tout pour la leur donner promptement. Il demanda seulement aux princes qu'il alloit mettre en possession de ces duchés, qu'ils prissent l'engagement de conserver la religion catholique dans tous les lieux où elle étoit établie. Toutes les considérations politiques les plus sages se réunissoient pour décider le roi à cette guerre, qui ne pouvoit être longue, et qui fut unanimement

Henri, pour soutenir ses alliés, se prépare à la guerre.

approuvée dans son conseil après un mûr examen. 1609.

Tous les préparatifs de cette campagne étant finis, Henri écrivit à l'archiduc une lettre conçue en ces termes : 1610.

« Mon frère, ne pouvant refuser à mes
» meilleurs alliés et confédérés le secours
» dont ils m'ont requis contre ceux qui
» les veulent troubler en la succession
» des duchés et comtés de Clèves, Juliers,
» Lamark, Bergh, Ravensberg et Ra-
» venstein, je m'avance vers eux avec
» mon armée, et parce que mon chemin
» s'adresse à passer dans vos pays, j'ai
» désiré de vous en avertir, et savoir de
» vous si j'y dois entrer comme ami ou
» comme ennemi. Sur quoi, attendant
» votre réponse, je prie Dieu, etc.

Le roi décida qu'en son absence la reine auroit la régence du royaume, mais avec l'aide d'un conseil dont il nomma tous les membres : c'étoient ceux qui formoient le sien, à l'exception de Sillery qu'il vouloit emmener avec lui.

Les favoris de Marie de Médicis persuadèrent à cette princesse qu'afin d'avoir plus de dignité aux yeux du peuple, elle devoit se faire sacrer et couronner avant le départ de Henri. Cette proposition causa beaucoup de chagrin au roi : ce prince représenta à la reine que cette cérémonie retarderoit son départ de quinze

1610. jours au moins, que d'ailleurs elle causeroit une dépense qu'il étoit bon d'épargner au moment de commencer la guerre. La reine persista. Henri éprouvoit la plus vive impatience de sortir de Paris, un instinct secret le pressoit de s'en éloigner sans délai! Cependant sa constante bonté ne lui permit pas de résister aux pressantes instances de la reine, qui fit faire aussitôt tous les préparatifs nécessaires à cette cérémonie, dont le jour fut fixé au 13 de mai. Plus Henri voyoit approcher ce moment, dit Sully, *plus il sentoit la frayeur et l'horreur redoubler dans son âme*. Il alloit à l'Arsenal confier à l'amitié ces terreurs secrètes qu'il ne pouvoit surmonter et que ses amis ne pouvoient concevoir! Dans un état inexprimable d'amertume et d'accablement, il passoit des heures entières dans le cabinet de Sully, *assis sur une petite chaise basse faite exprès pour lui. Ah! mon ami!* lui disoit-il, *que ce sacre me déplaît! Je ne sais ce que c'est, mais le cœur me dit qu'il m'arrivera quelque malheur!* « En » parlant ainsi, et livré à toute la noir- » ceur de ses idées, il frappoit des doigts » sur l'étui de ses lunettes, en rêvant » profondément, et s'il sortoit de cette » triste rêverie, c'étoit pour se lever brus- » quement, en frappant des mains sur » ses cuisses et en s'écriant : Je mourrai

Sacre de la reine ; pressentimens du roi.

Mémoires de Sully.

» dans cette ville, je n'en sortirai jamais, 1610.
» ils me tueront!...... »

Un jour, Sully le voyant plus accablé que de coutume, lui proposa de rompre le sacre et de partir tout de suite. « Je » ne veux vous rien céler, lui dit le roi; » il faut que je vous avoue que l'on m'a » prédit jadis que je serois tué à une » grande magnificence que je ferois, et » que je mourrois dans un carrosse, et » c'est ce qui fait que j'y suis si peureux (1). » Vous ne m'aviez jamais dit cela, sire? » répondit Sully, et en effet je me suis » plusieurs fois étonné en vous entendant » crier dans un carrosse et en vous voyant » si sensible à un si petit danger, après » vous avoir toujours vu si intrépide au » milieu des coups de canon et de mous- » quet, et parmi les piques et les épées! » Mais, sire, poursuivit-il, puisque cette » opinion vous trouble jusqu'à ce point, » remettez ce sacre à une autre fois; par- » tons, et ne rentrez de quelque temps

(1) Il n'est parlé positivement de cette prédiction que dans les *Mémoires de Sully*; mais il est assez simple que Henri, qui s'étoit toujours moqué avec tant de raison des *pronostiqueurs*, n'eût fait cette étrange confidence qu'à son ami intime et dans le moment du plus grand trouble. Il est d'ailleurs impossible de penser qu'un homme tel que le duc de Sully ait été capable d'inventer cette anecdote; et, sans en croire davantage à l'astrologie, il faut convenir que ce fait est bien extraordinaire.

1610. » ni dans Paris ni dans aucun carrosse.
» Voulez-vous que j'envoie tout à cette
» heure à Notre-Dame et à Saint-Denis
» faire tout cesser et renvoyer les ouvriers?
» Je le veux, répondit le roi, dont la
» physionomie s'éclaircit à cette propo-
» sition; mais que dira ma femme? Elle
» a merveilleusement ce sacre en tête!
» Elle dira ce qu'elle voudra, reprit Sully;
» mais je ne puis croire que lorsqu'elle
» saura la persuasion où vous êtes qu'il
» doit être la cause d'un malheur, elle
» s'y opiniâtre davantage. »

Sully se trompoit: la reine fut inébranlable dans cet ardent souhait, que Sully combattit en vain. Obligé de dire que toutes ses prières et ses supplications avoient été inutiles, il ne put engager le roi à agir avec autorité : ce prince céda. Il dit même alors qu'il se reprochoit ses craintes, que sa raison l'en faisoit rougir; cependant, cédant au noir pressentiment qui l'agitoit lorsqu'il se trouvoit seul avec Sully, il ne rompoit un morne silence que pour répéter ces paroles terribles : *Ils me tueront, mon ami! ils me tueront!.....* (1).

Mémoires de Bassompierre. La veille du couronnement, le roi s'entretenant avec le duc de Guise et Bassompierre, conta quelque chose de

(1) *Mémoires de Sully*, tom. 7, pag. 381 et suiv.

si plaisant, que le duc éclata de rire : 1610.
« Sire, lui dit le duc, votre majesté est
» certainement l'un des plus agréables
» hommes du monde, et notre destin
» portoit que nous fussions l'un à l'autre;
» car, si vous n'eussiez été que d'une
» médiocre condition, je vous aurois eu
» à mon service, à quelque prix que c'eût
» été; mais puisque Dieu vous a fait
» naître un grand roi, il ne pouvoit pas
» être autrement que je ne fusse à vous.
» Le roi l'embrassa, et pourtant, reprit-
» il en soupirant, vous ne me connoissez
» pas bien, vous autres; et quand vous
» m'aurez perdu, vous verrez la diffé-
» rence qu'il y a de moi aux autres hom-
» mes! Mon Dieu! sire, dit Bassompierre,
» ne cesserez-vous point de nous affliger
» en répétant que vous mourrez bien-
» tôt? » Alors Bassompierre lui fit l'énumération de tout ce qui se réunissoit pour le rendre heureux. Il parla de sa gloire, de l'amour de son peuple, de sa bonne santé, des princes ses enfans, de la reine, etc.; et le roi soupirant encore répondit : *Mon ami! il faut quitter tout cela!*

Présages.

Le lendemain, veille de la mort du roi, Bassompierre étant avec le duc de Guise au Louvre et à la fenêtre, ils virent *tomber le mai du côté de l'escalier qui conduisoit à l'appartement du roi ;*

1610. *et il ne faisoit aucun vent. Ils se regardèrent tristement, et Bassompierre dit : Je voudrois pour tout au monde que cela ne fût pas arrivé !*

Ce qui excuse un peu cette superstition, c'est qu'on avoit presque généralement l'imagination noircie et troublée par une infinité de remarques de ce genre, qu'on appeloit *de mauvais présages*, et que la tristesse du roi faisoit paroître plus frappans encore. Il est certain que Henri, à cette époque, reçut une infinité d'avis qu'il se tramoit des conspirations contre ses jours. On assure qu'un mois avant son assassinat, on fit courir en Espagne et à Milan le bruit de sa mort par un écrit imprimé, et qu'un courier passant à Liége annonça publiquement qu'il avoit été tué. A Montargis, on trouva sur l'autel de la grande église un billet contenant la prédiction de sa mort prochaine. Le bruit qu'il mourroit dans cette année se répandant généralement dans toute la France, il n'est pas étonnant que les peuples, qui l'adoroient, aient cru voir partout de funestes pronostics (1). On remarqua qu'au

Péréfixe, Mémoires de Sully.

(1) On racontoit qu'une image de saint Louis avoit versé des larmes ; que des religieuses, à une heure indue, avoient entendu sonner toutes les cloches, et que l'une d'elles s'étoit écriée que c'étoit pour les avertir de la mort du roi, qui fut tué le lendemain.

couronnement de la reine, les armes de cette princesse avoient été mal blasonnées, et qu'on y avoit mis les attributs des veuves. Le roi, en tenant sur ses genoux le duc d'Anjou, frère du dauphin, s'aperçut qu'il avoit les larmes aux yeux, il lui en demanda la cause : le jeune prince répondit qu'étant à Saint-Denis il avoit regardé fixement la statue d'un de nos rois couché sur son tombeau, et qu'il avoit cru entendre dire que cette statue étoit celle du roi. Henri embrassa le jeune prince en disant : *Si c'est un présage, il ne peut qu'être heureux, puisqu'il prouve la tendresse d'un fils pour son père.* 1610.

Le jour du couronnement, Henri prit le dauphin entre ses bras, et, le montrant à tous ceux qui étoient présens, il leur dit : *Messieurs, voilà votre roi.*

On se rappela avec effroi la grande éclipse de soleil de l'année 1608, et *la terrible comète*, dit Péréfixe, *de* 1609 ! *Enfin des tremblemens de terre, la peste qui avoit affligé Paris en* 1606, *des monstres nés en diverses contrées de la*

A Douai, un saint prêtre, en rendant le dernier soupir, dit : Je viens de voir périr le plus grand prince de l'Europe. On pourroit citer un grand nombre d'histoires de ce genre sur ce même sujet, qui sont rapportées par l'historien *Mathieu*, *Morizot*, et beaucoup d'autres.

1610. *France* (1), *des pluies de sang* (2), *des inondations extraordinaires*, *des apparitions de fantômes* (3) *et plusieurs autres prodiges*, *tenoient les hommes en crainte de quelque horrible événement.* Il n'en étoit point de plus affreux que la mort du meilleur des rois, et les esprits troublés, les cœurs, inquiets et tremblans, se livroieut à toutes les superstitions que peuvent enfanter la crainte et l'amour.

Couronnement de la reine.

Le jeudi 13 mai, jour désigné pour le couronnement de la reine, étant arrivé, toute la cour se rendit à Saint-Denis (4) :

---

(1) On pêcha, dit le duc de Sully, sur plusieurs côtes de France des poissons *extraordinaires et monstrueux*.

(2) C'est-à-dire de couleur rouge; mais qui, suivant les naturalistes, ne sont point *des pluies de sang*.

(3) C'étoit une chasse invisible et merveilleuse, dont le duc de Sully parle fort gravement dans ses *Mémoires ;* on entendoit dans l'épaisseur des forêts les aboiemens d'une meute de chiens et le bruit des cors, et l'on ne découvrit jamais autre chose qu'un *grand homme noir sortant tout à coup des halliers, et s'évanouissant dans les airs.* Une multitude de paysans et une grande quantité de seigneurs chassant avec le roi furent, dit-on, témoins de ces merveilles. On appela le fantôme de l'*homme noir, le grand veneur.*

(4) A l'exception du duc de Sully, qui s'en dispensa, sous prétexte que les médecins lui avoient ordonné de prendre des bains. « Le roi, dit-il, avoit » la complaisance d'assister à un spectacle qui lui » perçoit le cœur : pour moi, je restai à Paris; le cha-

le cardinal de Joyeuse officia; la cérémonie se fit avec la plus grande magnificence. Quelqu'un faisant remarquer au roi l'immense quantité de spectateurs placés dans l'église sur des gradins, Henri répondit : *Ce spectacle me fait penser au jugement dernier!* Lorsque la cérémonie fut terminée, le roi, en sortant de l'église, devança la reine, il la reçut au bas de l'escalier, et comme elle faisoit difficulté de passer la première : *Allons*, dit-il, *passez, madame la régente, c'est à vous de commander ici.* Il lui donna la main, et il fit jeter au peuple une grande quantité de pièces d'or et d'argent qui avoient été fabriquées exprès pour cette cérémonie. Le peuple, toujours transporté d'une si douce ivresse en voyant le roi, fut, durant tout ce jour, morne et silencieux, et même, en recevant ces largesses, il ne fit éclater aucun témoignage de joie. Il n'y eut point d'acclamations; on ne cria ni *vive la reine*, ni *vive le roi.*

1610.

Journal de l'Etoile.

La reine devoit faire son entrée à Paris le dimanche suivant 16 mai, et l'on travailloit avec ardeur aux préparatifs de cette dernière cérémonie.

» grin que cette cérémonie causoit à Henri me l'a-
» voit rendue presque aussi odieuse qu'à lui-même. »
Tom. 7, pag. 378.

1610. *Mémoires de Sully.* Le lendemain du couronnement, vendredi 14, le roi éprouva un redoublement de tristesse dont tous ses gens furent frappés. Il envoya de grand matin à l'Arsenal la Varenne, son valet de chambre de confiance, dire au duc de Sully qu'il ne vouloit pas qu'il sortît, parce qu'il savoit que son médecin lui avoit prescrit de garder sa chambre deux jours; la Varenne ajouta : « Le roi sera » ici demain à cinq heures du matin, il » m'a commandé de vous dire que rien » ne l'en peut détourner *que le défaut de* » *votre personne ou de la sienne.* Il vous » ordonne de l'attendre demain en robe » de chambre et en bonnet de nuit, et » de vous dire que s'il vous trouve habillé, » il se fâchera. »

Après avoir fait sa commission, la Varenne sortit, et, *sans savoir pourquoi*, Sully resta plongé dans une profonde tristesse.

Journal de l'Etoile. Le roi se trouva d'autant plus accablé dans la matinée de ce funeste jour, que, durant la nuit entière qui le précéda, il n'avoit pas goûté un instant de repos. On remarqua que le soir il fit une prière beaucoup plus longue que de coutume. La nuit, on l'entendit s'agiter, on s'approcha de lui, *on le vit sur son lit priant Dieu à deux genoux.* Dès qu'il fut levé, il se retira dans son cabinet, et

comme il y resta plus long-temps qu'à 1610.
l'ordinaire, on y entra et on le trouva en prières. *Il se fâcha qu'on l'eût interrompu, en disant : Ces gens-ci veulent-ils empêcher mon bien?* Il alla à la messe aux Feuillans, et, la messe finie, il y resta long-temps à prier Dieu.

Après le dîner, il se mit sur son lit pour dormir, l'instant d'après il se releva triste, inquiet, rêveur, ne pouvant s'occuper et se promenant à grands pas dans sa chambre; il se jeta encore sur son lit, mais il lui fut impossible de dormir. Il demanda l'heure qu'il étoit, et dit qu'il vouloit aller à l'Arsenal *voir le duc de Sully qui étoit incommodé et qui se baignoit.* Son indécision étoit extrême; il Mathieu.
sembloit lutter contre des avertissemens secrets qui le troubloient et qu'il refusoit de croire. Il passa chez la reine; il lui dit *qu'il ne savoit que faire; qu'il craignoit d'aller à l'Arsenal, parce qu'il devoit y parler d'affaires et que peut-être il se fâcheroit.* Il n'attendit point de réponse; il s'approcha de la fenêtre en portant la main à son front et en disant : *Mon Dieu, j'ai quelque chose là-dedans qui me trouble fort..... Je ne sais ce que j'ai, je ne puis sortir d'ici.* Enfin il demanda son carrosse. Il sortit du Louvre, suivi des ducs de Montbazon et d'Epernon, du maréchal de Lavardin,

1610. *Journal de l'Etoile.* de Roquelaure, de la Force, de Mirebeau et de Liancourt, premier écuyer. Dans ce moment, Vitry survint; le roi lui dit : *Je n'ai besoin ni de vous ni de vos gardes; il y a quarante ans que je suis presque toujours moi-même mon capitaine des gardes, je ne veux personne autour de ma voiture.* Le cocher demandant où l'on devoit aller, Henri répondit d'un ton chagrin : *Mettez-moi hors de céans.* En passant devant l'hôtel de Longueville, le cocher renouvela sa question, et le roi dit : *A la Croix du Trahoir.* Quand il y fut, il dit avec distraction : *Au cimetière Saints-Innocens.* Par la plus déplorable fatalité, le roi tout à coup s'avisa de faire lever tous les mantelets de la voiture (1). Si on les eût laissés baissés, le meurtrier n'auroit pu diriger ni même porter ses coups !.....

On n'avoit vu aucun événement sinistre au couronnement de la reine, malgré l'opinion répandue dans la ville qu'il y arriveroit quelque malheur; ce jour passé heureusement avoit calmé beaucoup d'inquiétudes, et le peuple, tout-à-fait ranimé par la présence de ce roi chéri, faisoit retentir l'air sur son passage des acclamations accoutumées.

(1) Dans ce temps, il n'y avoit point de glaces aux voitures, qui n'étoient fermées que par des *mantelets* de cuir.

Henri, ordinairement si touché de ces témoignages de l'affection universelle, y parut insensible; il ne jeta pas un seul coup d'œil de curiosité sur les décorations dont on ornoit les rues et les places publiques pour l'entrée de la reine. Pensif et recueilli, il étoit absorbé dans une profonde rêverie, lorsque son carrosse fut arrêté au bout de la rue de la Ferronnerie par l'embarras que formoient deux voitures, l'une chargée de vin et l'autre de foin (1). Les valets de pied du roi quittèrent le carrosse pour faire débarrasser le passage. Alors le plus exécrable de tous les régicides, Ravaillac, qui suivoit le carrosse, met le pied sur un des rayons de la roue de derrière et du côté où étoit le roi; il s'appuie d'une main sur la portière et de l'autre il frappe le roi d'un couteau à deux tranchans : ce premier coup glissa entre la deuxième et la troisième côte, il n'étoit pas mortel, et sept personnes étoient dans la voiture! Le roi s'écrie : *Je suis blessé!* Au même instant, il reçoit un second coup de poi-

1610.

Le roi est assassiné et tué par un scélérat, nommé François Ravaillac, natif d'Angoulême. *L'Etoile*, *Mathieu*.

(1) Des échoppes placées aux deux côtés de l'extrémité de cette rue en rendoient le passage excessivement étroit. Henri II, peu de jours avant sa mort, avoit ordonné d'ôter ces échoppes : si cet ordre eût été exécuté, il n'y auroit point eu d'embarras de voiture, et le régicide n'auroit pu commettre le crime.

1610. gnard dans le cœur, il expire (1)! Le meurtrier voulut donner un troisième coup, mais il ne porta que dans la manche du duc de Montbazon, qui étendit le bras pour le parer.

Nul de ceux qui étoient dans le carrosse ne vit frapper le roi, *et si le monstre d'enfer eût rejeté son couteau, on n'eût su à qui s'en prendre.* Tous ceux qui étoient dans le carrosse en descendirent pour empêcher que le peuple qui s'attroupoit ne mît en pièces le parricide; trois des seigneurs restèrent debout à la portière pour secourir le roi, et l'un d'eux voyant que le sang lui sortoit par la bouche et qu'il ne parloit point, s'écria : *Le roi est mort!* A cette parole terrible, il se fit un tumulte effroyable; le peuple qui

(1) Sur les sept personnes qui eurent le malheur de se trouver dans cette fatale voiture, il y en avoit *six* dotn l'attachement pour le roi ne pouvoit être et n'a jamais été suspect. Elles étoient toutes occupées, sans doute, à regarder l'embarras de la rue, et les deux coups de couteau furent portés avec une inconcevable rapidité. Mathieu dit : « Que, le matin, Ravaillac demeura longuement au Louvre, » assis sur les pierres de la porte où les laquais attendent leurs maîtres. Il pensoit faire son coup » entre les deux portes; mais il trouva que le duc » d'Épernon étoit en la place où il pensoit que le » roi devoit se mettre. »

Ce scélérat confessa, depuis, que le matin il avoit aussi suivi le roi aux Feuillans, et que le duc de Vendôme, qui survint, le força de s'éloigner.

étoit dans les rues se jetoit dans les boutiques, dans les maisons, comme s'il eût craint de devenir la proie des ennemis et que la ville eut été prise d'assaut. Chacun pensa confusément qu'il perdoit son appui, son défenseur, son père; on se trouva dénué de tout en le perdant. On ne vit plus ni sûreté, ni paix, ni espérance: on n'éprouva d'abord que de l'épouvante, qu'une invincible frayeur! Le duc d'Epernon aussitôt se hâta de crier que le roi n'étoit que blessé, et, pour le persuader, il demanda du vin : alors tout le monde s'empressa de sortir des maisons; on entendit des exclamations touchantes de joie et d'inquiétude; on vit couler des pleurs. Le duc d'Epernon répéta mille fois que le roi n'étoit que blessé : le peuple vouloit le voir; il entouroit en foule la voiture, on l'écarta en disant qu'il falloit le remener promptement au Louvre pour le faire panser. Saint-Michel, un des gentilshommes ordinaires du roi, avoit suivi ce prince; mais il n'étoit pas auprès du carrosse au moment de l'assassinat. Il accourut au bruit, tira son épée, arracha le couteau sanglant des mains du parricide, qu'il alloit tuer, si le duc d'Epernon ne l'en eût empêché. On remit le scélérat en des mains sûres, qui l'emmenèrent. Tandis que se passoit cette scène de désolation, on étoit tran-

1610.

Mémoires de Sully.

1610. quille à l'Arsenal! Mais sur les quatre heures, Sully étant dans son cabinet, il entendit tout à coup dans la chambre voisine madame de Rosny jeter un grand cri et aussitôt la maison retentir de ces exclamations : *Tout est perdu, la France est détruite!*....... Quand il apprit la funeste cause de ces gémissemens, il s'écria en fondant en pleurs : *O mon Dieu, ayez compassion de nous, de l'Etat, de la France! Oh! qu'elle va tomber en d'étranges mains!* Saint-Michel arriva, qui lui confirma un malheur si grand, qu'il en doutoit encore. Il s'habilla pour aller au Louvre : on y avoit posé le roi sur son lit. Les premiers qui entrèrent dans sa chambre furent le brave de Vic, qui, le visage couvert de larmes, s'étoit assis sur ce même lit en appuyant sur la bouche du roi sa croix de l'ordre du Saint-Esprit; Milon, son premier médecin, étoit dans la ruelle avec des chirurgiens, tous fondoient en pleurs; le grand écuyer, à genoux à son chevet, tenoit une de ses mains qu'il baisoit; Bassompierre étoit à ses pieds, qu'il serroit contre sa poitrine; le duc de Guise vint l'embrasser. Sully n'entra dans le Louvre que deux jours après. Des avertissemens sinistres que peut-être il auroit dû mépriser, l'empêchèrent deux fois d'en franchir les portes et d'y entrer; enfin

la reine le reçut. Cette entrevue fut très-touchante : la reine lui montra une grande affliction ; elle fit venir le jeune roi, Sully le prit dans ses bras et ne put s'empêcher d'éclater en cris et en sanglots ; il n'eut pas le courage d'entrer dans la chambre du maître qu'il avoit adoré et qui resta exposé dix-huit jours au Louvre (1). Aussi fidèle à sa douleur qu'il l'avoit été dans son attachement pour ce grand roi, il pleura jusqu'à son dernier soupir son souverain et son ami ; jamais le temps ne put adoucir l'amertume de ses regrets (2). 1610. *Mémoires de Sully.*

Henri le Grand périt à cinquante-sept ans et cinq mois (3), après avoir régné vingt et un ans, mais dont il passa les cinq premières années à combattre pour conquérir son royaume ; ensuite il eut à sou-

(1) Il dit aussi, dans ses *Mémoires*, qu'il avoit horreur de ceux qui, ayant été honorés des bontés de Henri le Grand, pouvoient prononcer le nom de son meurtrier ; jamais ce nom exécrable n'est sorti de sa bouche, jamais sa main ne l'a tracé.

(2) Comme protestant, le duc de Sully n'avoit pu avoir l'ordre du Saint-Esprit, mais il se fit un ordre qu'il porta jusqu'au tombeau : c'étoit une grande chaîne d'or à laquelle étoit suspendu le portrait, gravé en relief, de Henri le Grand. Il fit peindre dans une galerie de son château toutes les grandes actions de Henri IV.

(3) Les chirurgiens qui firent l'ouverture de son corps le trouvèrent si bien constitué, qu'ils assurèrent que ce prince auroit pu vivre encore trente ans.

1610. tenir la guerre avec l'Espagne : ainsi la Providence ne lui donna qu'une douzaine d'années pour réparer les maux sans nombre causés par quarante ans de guerres civiles, de révoltes, de bouleversemens, d'anarchie et de désordres de tout genre; et à sa mort toutes les dettes de l'état étoient payées, les peuples soulagés des impôts qui les avoient écrasés si longtemps, l'agriculture florissante. On a vu tout ce que fit ce grand roi pour les sciences, les lettres et les arts. Il trouva en montant sur le trône l'état endetté d'une somme de trois cent trente millions (1); tout fut acquitté, et il laissa vingt-quatre millions dans son trésor : fruit d'une sage économie, qui ne nuisit jamais à la munificence royale, portée au plus haut point sous ce beau règne (2).

---

(1) L'argent étoit alors à vingt-deux livres le marc: ainsi, la dette de l'état répondoit à plus de huit cent dix millions de notre monnoie actuelle.

(2) D'après l'examen réfléchi des pièces du procès de Ravaillac, il paroît démontré que ce scélérat n'eut point de complice, et c'est ce qu'il soutint jusqu'au dernier soupir. Peu d'instans avant d'expirer, il demandoit avec ardeur l'absolution au religieux qui l'assistoit, ce religieux lui répondit qu'il ne pouvoit la lui donner que s'il déclaroit ses complices. Je n'en ai point, dit Ravaillac; mais donnez-moi une absolution conditionnelle, dévouez-moi à l'enfer si j'ai des complices, et absolvez-moi si je dis la vérité. Il reçut l'absolution de cette manière.

Henri eut de Marie de Médicis six enfans : Louis XIII, qui lui succéda ; le second mourut à l'âge de quatre ans ; le troisième fut Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans. 1610.

Les trois filles s'appeloient, Élisabeth, Christine, et Henriette-Marie. La première fut mariée à Philippe IV, roi d'Espagne.

La seconde à Victor Amédée, duc de Savoie; la troisième à l'infortuné Charles Ier, roi d'Angleterre.

Henri IV reconnût huit enfans naturels.

Cependant, à quatre heures du soir de cette déplorable journée, Paris, toujours en suspens, ne savoit pas encore avec certitude la mort du roi; mais l'inquiétude y étoit au comble. On remarqua que tous les hommes, sortis des maisons, erroient dans les rues et dans les places publiques sans autre but que celui d'apprendre des nouvelles de l'état où étoit le roi. Une seule pensée occupoit tous les esprits; les affaires, les engagemens particuliers, tout fut oublié, ou, pour mieux dire, en ne pensant qu'à l'auteur de la félicité publique, chacun croyoit ne penser qu'à ses propres intérêts. On ne s'approchoit les uns des autres que pour se faire mutuellement la même question. On se parloit, on s'interrogeoit sans se connoître;

1610. nul ne voyoit un étranger dans un inconnu, car chacun portoit sur son visage l'empreinte de la plus profonde douleur; durant cette journée entière, tous les François furent des frères, un sentiment dominant dans tous les cœurs n'en fit qu'une seule famille étroitement unie par le même trouble et les mêmes émotions.

L'Étoile, Mathieu, Péréfixe. Enfin on apprit avec certitude que le roi n'existoit plus! A cette affreuse confirmation du plus grand des malheurs, tous les habitans de cette grande ville furent glacés de saisissement et d'effroi. On vit des hommes, comme frappés de la foudre, tomber évanouis au milieu des rues; plusieurs personnes moururent subitement (1); les uns, en se rencontrant, se serroient la main en disant: *Que deviendrons-nous?* D'autres se hâtoient de retourner dans leurs maisons pour aller pleurer dans leurs foyers: là, tous les jeux de l'enfance furent suspendus; les vieillards disoient: *Mes enfans, nous avons tous perdu notre père! il vous pré-*

(1) Entre autres, un citoyen respectable et bienfaisant, nommé Marchant, qui fit à ses frais le Pont au Change: il mourut subitement de douleur en apprenant la mort de Henri IV. Le vertueux de Vic, en passant dans la rue de la Ferronnerie, fut saisi d'une telle horreur, qu'il fallut le porter chez lui, où il mourut le lendemain. Plusieurs femmes, dit Péréfixe, refusèrent de prendre des alimens, et moururent.

paroit des jours heureux, à présent qui 1610.
veillera sur vous? On n'envisageoit plus qu'un avenir orageux, inquiétant: ce bon roi emportoit dans la tombe le bonheur et la douce sécurité de la nation entière; car les mêmes regrets, les mêmes sentimens éclatèrent dans toutes les parties de la France. L'affliction du peuple à Paris prit bientôt un caractère alarmant: à la consternation succéda promptement un désespoir furieux; on voyoit des femmes échevelées pousser des cris aigus, des hommes égarés par une douleur impétueuse parler de vengeance, désigner des complices imaginaires, et jurer de les immoler. Le tumulte devint si effrayant, que la reine donna des ordres pour le réprimer; elle fit monter à cheval le duc d'Épernon et quelques autres seigneurs de la cour à la tête de tout ce qu'on put rassembler de noblesse: cette troupe parcourut tous les quartiers de Paris, elle harangua le peuple et parvint à le calmer.

C'est ainsi que fut aimé Henri IV. Sa bonté fit presque oublier ses exploits, du moins elle les effaçoit; il sembloit qu'on le louoit plus dignement en ne parlant que de son humanité, de sa justice, de son affabilité. On avoit tant de traits à citer de sa clémence, de son amour pour ses sujets, qu'on ne songeoit point à se

1610. rappeler et à vanter ses actions guerrières. L'Europe entière lui donna le surnom de *Grand*, son peuple ne l'appela jamais que *le bon Henri;* mais ce beau titre exprime tout ce qui fait la véritable grandeur des rois. Jamais les hommages de la postérité ne pourront égaler ceux que lui rendit le peuple sensible et reconnoissant dont il fit le bonheur. Et cependant sa statue, placée sur ce pont qu'il fit bâtir, la statue de Henri IV, fut renversée!....... Qu'importe? S'il a mérité les éloges gravés sur le socle qui la portoit, elle sera relevée! Voilà ce que le temps et les révolutions ne sauroient détruire. Les tyrans aussi peuvent faire modeler une masse de bronze, mais l'inscription seule immortalise quand l'amour et la vérité l'ont dictée.

En se rappelant le caractère et la vie de Henri le Grand, tout François graveroit, sur le piédestal de sa statue, ces paroles : HÉROS PACIFIQUE; ROI RELIGIEUX, CLÉMENT ET PATERNEL; ADMINISTRATEUR ÉCLAIRÉ, VIGILANT; POLITIQUE PROFOND ET LOYAL.

FIN.

TABLE

DES SOMMAIRES DE CE VOLUME.

LIVRE IV.

LIVRE V.

LIVRE VI.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

